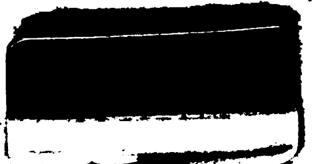




HISTOIRE
DU GRAND DUCHÉ
DE TOSCANE,
SOUS LE GOUVERNEMENT
DES MÉDICIS,
TRADUITE DE L'ITALIEN
DE M. RIGUCCIO GALLUZZI.

TOME TROISIÈME.





A PARIS,
RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXII.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.



HISTOIRE DU GRAND DUCHÉ DE TOSCANE.

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

Le Pape étant mort, Pie IV est élu par la médiation de Côme. Conjuration de Pandolfe Pucci; ses complices. Caractère du nouveau Pape & son attachement au Duc. Dona Lucrèce va célébrer son mariage à Ferrare, & don Jean, recevoir le chapeau à Rome. Le Duc se prépare à recouvrer Sovane, qui lui est rendue. Il fait un voyage à Rome pour conseiller le Pape avant la reprise du concile de Trente.

LE traité de Cateau-Cambresis, qui désarma les deux plus puissans 1559.

Princes de l'Europe, Princes dont
1559. l'humeur conquérante & les disputes avoient causé tant de révolutions dans cette partie du monde, fut aussi l'époque d'une foule d'événemens remarquables qui en changèrent insensiblement le systême politique, & y influèrent beaucoup sur les mœurs. Les douceurs de la paix, donnée aux nations pour réparer leurs désastres, furent bientôt troublées par le fanatisme des nouvelles réformès, qui surprenant les Princes dans un tems où leurs forces étoient épuisées, & éveillant l'ambition des sujets, mais sur-tout des grands, menaçoit de renverser tout le systême. L'Allemagne avoit donné, la première, des marques d'un esprit séditieux. Fière d'avoir abaissé la hauteur & le despotisme de Charles-Quint, elle avoit communiqué à ses voisins la fermentation dont elle étoit agitée. L'amour des nouveautés s'étoit répandu principalement en France, où la mort de Henri II avoit brisé le frein qui contenoit les peuples, & où l'enfance du nouveau Roi, & la haine qui divisoit les partis, fournissoient l'occasion la plus favorable de tenter des

révolutions. La reine Catherine de Médicis étoit une Princesse d'un grand cœur & d'une rare prudence; mais dans les délibérations, elle avoit coutume d'incliner plus vers son intérêt particulier que vers celui de l'Etat. Dans cette occasion, elle embrassa le parti des Guise; & le Connétable peu satisfait de la Cour, se jeta dans les bras des novateurs. Un mêlange d'ambition & de fanatisme ébranla tous les fondemens de cette monarchie, & lui fit essuyer dans la suite les plus terribles secousses. Le poison dont elle venoit d'être infectée gagna aussi la Flandre, & s'y manifesta au départ de Philippe II. Il ne put s'insinuer en Espagne, où il fut repoussé par l'Inquisition, qui maintint l'autorité absolue des Rois. Ce même poison ne passa que furtivement les Alpes; & soit qu'en Italie les esprits fussent moins susceptibles de sa contagion, soit que les différens gouvernemens de cette contrée lui eussent opposé des barrières plus insurmontables, il n'y causa que de légères convulsions. L'Italie seule jouit tranquillement de la paix, & la Toscane en particulier, soutenue par le génie 1559.

1559. & par la fortune de Côme, sut faire tourner tous les événemens à son avantage.

Le Duc s'étant assuré par la prise de Montalcino, la possession de tout l'Etat de Sienne, résolut de récompenser amplement ceux qui l'avoient servi dans la dernière guerre. Parmi eux s'étoit distingué le comte de Bagno, dont plusieurs fiefs situés dans la Romagne, avoient été usurpés par les Caraffe & les Uberti, qui avoient essuyé une injustice de Paul IV à l'occasion de ce que je vais dire. Le fief de Pondo, situé dans la Romagne Ecclésiastique, mais qui néanmoins, suivant un ancien traité, relevoit de Florence, faisoit partie du patrimoine de cette famille. Le comte Malatesta de Sogliano s'en étoit emparé par violence; & Côme, en qualité de seigneur suzerain de ce fief, avoit interposé son autorité en faveur de son vassal. Jules III avoit reçu en sequestre le château de Pondo, à condition de le rendre avec connoissance de cause, à qui il appartiendroit. Cependant, son successeur Paul IV, sans aucune formalité judiciaire, en avoit

accordé la possession à Malatesta. Parmi ceux dont le Duc voulut reconnoître les services, étoit encore Chiappino, à qui le cardinal Vitelli avoit enlevé par force ses possessions. Côme ayant donc résolu de leur faire rendre justice à tous, se transporta lui-même à Castrocaro, dans la Romagne, où il avoit rassemblé des troupes & de l'artillerie. Y étant arrivé, il apprit la nouvelle de la mort du Pape. 1559.

Ce Pontife étoit décédé le 18 août, pendant que la populace furieuse enfonçoit les portes des cachots de l'Inquisition, & menaçoit d'exterminer les Dominicains & tous les autres suppôts de ce tribunal. Sa statue fut jetée dans le Tibre, sa mémoire chargée de l'exécration publique, & dans toute la ville on démolit ses armes & tous les monumens de la Maison Caraffe. Cet événement ne fit point changer de dessein au Duc : au contraire; il l'anima davantage à en poursuivre l'exécution : mais les instances réitérées du sacré Collège l'engagèrent enfin à mettre en dépôt ses conquêtes, & à s'en rapporter au jugement du futur Pontife. On envoya un Prélat Romain

pour recevoir ce dépôt, & les parties
1559. intéressées se conformèrent à cette délibération.

Côme, dans cette conjoncture, eut le plus grand besoin de toute sa force d'ame. Devenu vassal de Philippe II, il sentit la nécessité de se faire un appui, à l'aide duquel il pût au moins empêcher ce Roi, devenu trop puissant en Italie, de serrer davantage les chaînes dans lesquelles il la tenoit; & il conclut que son alliance avec le Pape, & l'union de ses armes avec celles de l'Eglise, pouvoient rendre son amitié nécessaire à Philippe, & lui mériter à lui-même plus de considération parmi les Princes d'Italie. Mais le plus difficile pour lui étoit de parvenir à faire élire le sujet qui lui paroissoit le plus propre à seconder ses vues : c'étoit le cardinal Jean-Ange de Médicis, frère du marquis de Marignan : voulant vivre loin de l'inquiet & turbulent pontificat de Paul IV, il passoit sa vie aux bains de Lucques. De là il alloit souvent conférer avec le Duc, qui lui avoit déjà obtenu de Philippe l'archevêché de Milan, & qui lui préparoit la voie au Pontificat. Ce

Prélat étoit d'un caractère simple, doux, humain. Il connoissoit les intérêts des Cours, & n'avoit point de proche parent; ce qui le dispensoit de bouleverser l'Italie pour accumuler les honneurs dans sa famille, & lui procurer des Etats. Comme l'une & l'autre Puissance étoit également intéressée à la tranquillité de cette contrée, Philippe avoit sur ce Cardinal les mêmes vues que le Duc, & se disposoit à les effectuer : mais l'ambition troubla la raison de la plupart des Cardinaux, & vingt-six d'entr'eux se mirent sur les rangs. Le cardinal de Ferrare & celui de Mantoue avoient gagné en leur faveur les principaux cabinets de l'Europe. Le premier étoit soutenu par la cour de France, le second par celle d'Espagne; & les gageures, qui étoient alors très à la mode, tomboient presque toutes sur l'un des deux. Les Cardinaux qui avoient le plus de pouvoir dans le conclave, étoient Farnèse, Caraffe & le cardinal de Sainte-Flore, camerlingue. Le Duc pouvoit disposer absolument du suffrage de celui-ci, & se flatter d'avoir quelque influence sur

1559.

1559. celui du premier ; mais il ignoroit absolument les projets de Caraffe. Il sentoit au reste que les deux puissans compétiteurs devoient se nuire réciproquement, & manquer tous les deux leur but, sur-tout ayant contr'eux Farnèse, leur ennemi & le rival de leurs Maisons. Il feignit donc de ne songer à Médicis qu'à leur défaut ; & persuadant à chacun d'eux en particulier qu'il leur étoit entièrement dévoué, il les engagea par cette feinte à le séconder avec chaleur. Ce plan si bien conçu fut communiqué à Lottini, secrétaire du Cardinal camerlingue, par une lettre que le Duc lui écrivit de sa propre main, en date du 14 août.

« Lottini, à bon *entendeur*, peu de » paroles : je ne veux d'autre partisan » que vous dans le conclave. Je vous » exhorte donc à vous y comporter » d'une manière qui réponde à la bonne » opinion que j'ai de vous, d'autant » plus que c'est ici le dernier service » que je vous demanderai. Je ne vous » dirai que quatre paroles, me rappor- » tant pour le reste à Concino. Sainte- » Croix fut élevé au Pontificat par le » Camerlingue, quoiqu'il fût le plus

» grand ennemi de Charles-Quint; & » cet homme ſcandaleux & déteſtable » mourut Pape. Vous avez fait enſuite » Paul IV, que le Saint-Siège, l'Italie » & le monde entier ont vu avec hor» reur. Le Cardinal, auſſi-bien que » vous, s'en déchira les habits & la poi» trine. Si, par un troiſième caprice, » vous faites encore un pareil Pape, » toute l'eau de l'Arno ne pourra » vous laver. Je vous donne beau » jeu, ſi vous ſavez le jouer : je ne » m'en mêle point. Vous êtes chargé » du paſſé, puiſque c'eſt vous qui avez » conſeillé le Cardinal; il reſte à voir » l'avenir. Qu'il en ſoit ce qui pourra, » je ſerai toujours duc de Florence & » de Sienne; le Roi Catholique m'en » eſt garant, & pour ſon intérêt comme » pour le mien, il promet de caſſer la » tête à tous mes ennemis : mais de » par tous les dieux, n'allez pas nous » donner un autre Pape ſcandaleux » & turbulent; car je crierois ſi fort » que je ſerois entendu; & un maître » en fureur gâte plus de beſogne que » n'en peuvent faire cent manœu» vres ». 1559.

Concino, fidèle confident du Duc,

1559. se tint à Rome pour avoir l'œil à tout ; pendant que Côme lui-même écrivoit aux différentes Cours, & du fond de son cabinet, préparoit la réussite de ses desseins. Néanmoins, les dissentions & le trouble régnèrent quatre mois entiers dans le conclave ; & Côme, avant de parvenir à ses fins, manqua de succomber sous les embûches de ses ennemis.

Pandolfe, fils du cardinal Robert Pucci, avoit conjuré avec d'autres, contre la vie de ce grand Prince. La famille du conspirateur couroit, depuis Léon & Clément, la même carrière que celle de Médicis, & ces Papes l'avoient comblée d'honneurs & de dignités. Le Duc en avoit usé de la même manière envers Pandolfe, qu'il honoroit même de sa familiarité. Les mœurs dissolues de ce jeune homme l'avoient souvent porté à des excès contraires aux loix ; & Côme, au lieu de le punir suivant son mérite, s'étoit toujours contenté de le réprimander paternellement. Cependant, soit par l'effet d'un naturel intraitable, soit par les instigations de jeunes libertins ses amis, qui se voyoient menacés d'une réforme, il

s'aigrit tellement contre les douces corrections de son Maître, qu'il résolut de l'assassiner. Comme il est toujours assez de mécontens, Pandolfe trouva sans peine des scélérats qui entrèrent dans son odieux dessein, & même un Prince Italien qui promit de le favoriser. Le cardinal Farnèse s'étant éloigné de Rome en 1551, pour fuir les persécutions de Jules III, & ayant cherché un réfuge à Florence, avoit trouvé dans Côme un hôte humain & généreux. Ce fut lui qui, par une ingratitude inconcevable, confirma Pandolfe dans sa résolution, & qui le recommandant au duc Octave, engagea ce Prince à donner aux conjurés, non-seulement des secours, mais même les armes les plus propres à porter le coup. Ils avoient imaginé trois manières d'exécuter leur complot. La première étoit de saisir le tems où le Duc se promèneroit dans la ville, & de tirer sur lui par une fenêtre de la maison de Puccio Pucci, l'un des conjurés, avec les armes qu'avoit envoyées Farnèse. La seconde étoit que Pandolfe, profitant du libre accès qu'il avoit auprès du Duc, le perçât de coups de poignard,

1559.

1559. La troisième fut de mettre de la poudre sous le siège qu'il avoit à la cathédrale, & de le faire sauter au moment où il y prendroit place : mais heureusement, le courage manqua aux conjurés. Pandolfe, avant d'effectuer la conspiration, voulut consulter à Rome les principaux exilés. Sur ces entrefaites, vint la guerre de Sienne, qui partagea les soins des conjurés; mais la défaite de Scannagalle les jeta dans la consternation. Insensiblement le repentir & la crainte les retirèrent de ce complot, & Pandolfe n'eut plus le cœur d'affronter seul le Duc qu'il connoissoit très-brave, & qui étoit toujours armé. Côme avoit été averti par plusieurs de ses amis, & particulièrement par l'évêque d'Arras, de se tenir sur ses gardes ; mais il n'avoit jamais pu découvrir qui lui en vouloit. Enfin, après quatre ans de recherches, il eut de sûrs indices de la conspiration ; & le 4 octobre, il fit arrêter ceux des conjurés qui lui étoient connus ; les autres se retirèrent, partie à Venise & partie en France. Il ne rendit pourtant point public leur procès par égard pour Farnèse ; mais il ne put

s'empêcher de manifester leur ingratitude à Philippe II, dans une lettre qu'il lui écrivit en date du 25 décembre. « Votre Majesté saura donc, lui » dit-il, que le cardinal Farnèse a eu » connoissance de cette conjuration ; » & que se trouvant à Florence, où » je l'avois reçu dans mes bras lorsqu'il étoit poursuivi par Jules III, » il ne m'en a jamais rien fait savoir » directement ni indirectement, quoiqu'il affectât de me témoigner beaucoup d'amitié. Elle saura de plus, » que le chef de la conjuration en » avoit conféré avec le duc Octave, » à qui il avoit demandé certaines petites arquebuses pour faire son coup, » & que le Duc les lui avoit accordées, » en le priant de ne le point nommer : » ajoutant que lorsqu'il auroit effectué son entreprise, il trouveroit où » se mettre à couvert des poursuites. » Votre Majesté observera que, dans » ce tems-là même, je négociois sa » réconciliation avec l'Empereur, & » que je ne me rebutai point jusqu'à » ce que j'eusse conclu le traité. Mais » telle est l'ingratitude des hommes, » qu'ayant traité l'année dernière avec 1559.

1559. » toute la cordialité possible, son frère » Horace, qu'il avoit laissé prisonnier » dans mon Etat, & que peu de tems » après, ayant reçu à Florence le Car» dinal avec non moins d'affection, » j'ai reçu ce prix de mon honnêteté ; » tant est vrai le proverbe, que celui » qui offense ne pardonne jamais ». Le roi d'Espagne dissimula aux Farnèse ce qu'il venoit d'apprendre, & se contenta de témoigner au Duc bien du déplaisir de ce que l'ame des Florentins étoit susceptible de tant d'ingratitude.

Ce Monarque ayant rempli les conditions de la paix, & réglé tout ce qui concernoit le gouvernement, étoit parti de Flandre le 25 août avec une flotte de soixante voiles, & avoit abordé à Laredo le 8 septembre. Il fut battu de la tempête, & il perdit trois vaisseaux, du nombre desquels fut celui qui portoit tous les papiers de Charles-Quint & les siens. L'Espagne fêta le retour de son Souverain ; & parmi les réjouissances qu'elle fit à cette occasion, elle n'oublia pas les *auto-da-fé*. Philippe assista personnellement à une de ces exécutions qui se fit à Valladolid le 8 octobre : de

trente patiens, deux furent brûlés vifs, & cinq furent pendus. Aux fêtes 1559.
de son entrée, succédèrent celles de l'entrée de la Reine; mais tous ces plaisirs ne le détournèrent point des affaires, particulièrement de celles d'Italie, dont il avoit confié le soin à la sagesse & à la vigilance de Côme. Le Duc ne manquoit pas de regarder l'intérêt du Roi comme le sien propre, & d'y veiller en toute occasion. Ainsi le duc de Ferrare, Hercule II, étant mort le 3 octobre après une courte maladie, tandis que l'aîné de ses fils & le second étoient en France, Côme se disposa aussi-tôt à prévenir toute entreprise qu'auroit pu tenter la Duchesse, qui étoit demeurée seule chargée du gouvernement de cet Etat. Il envoya pour cet effet à Ferrare, Chiappino Vitelli, sous prétexte de faire les complimens ordinaires de condoléance; mais avec un ordre secret d'observer les démarches secrètes de la Régente, & d'introduire, en cas de besoin, dans l'Etat de Ferrare, les troupes de Toscane, qui déjà s'étoient avancées vers la frontière. Le nouveau Duc, Alfonse II, vint débarquer à Livourne;

& s'étant arrêté quelques jours à Pise
1559. avec Côme, il en fut accompagné jusqu'à l'entrée de son Etat, où il renouvela les protestations qu'il avoit déjà faites, de rechercher désormais l'amitié & la protection de l'Espagne, & de n'avoir plus rien de commun avec la France; enfin, d'être toujours uni d'intérêt avec le duc de Toscane, & de veiller conjointement avec lui au repos de l'Italie. L'Etat qui paroissoit le plus disposé à le troubler, étoit celui de Venise. Cette République ne déguisoit point l'aversion qu'elle avoit pour Côme, & la jalousie que lui inspiroit son agrandissement : elle en avoit donné des preuves dans bien des occasions. Outre qu'elle n'avoit jamais répondu, ni aux ambassades, ni aux autres marques d'attachement qu'elle en avoit reçues, elle avoit fait arrêter à Chypre une de ses galères, sous prétexte de quelques hostilités commises contre le Turc son allié. Les réponses obliques du Sénat, & les délais qu'il mettoit à la restitution, avoient déterminé Côme à user de représailles; & ce Prince avoit averti les négocians ses sujets, de pourvoir à leur sû-

reté, tant par mer que par terre. Philippe s'empressa d'interposer sa médiation dans cette querelle ; &, non-seulement il éteignit les premières étincelles de l'incendie prêt à éclater, mais il établit entre les deux Etats plus de correspondance que par le passé ; ayant enfin engagé le Sénat de Venise à faire résider un Secrétaire à Florence, de même que le Duc en avoit un auprès de la République. Ce bon accord, & cette tranquillité des Etats d'Italie, y rendoient Philippe l'arbitre de ses amis comme de ses sujets ; & Côme se prévalant de l'appui & de la confiance de ce Monarque, y acquéroit tous les jours plus de considération & d'autorité : cependant les incertitudes & les *fluctuations* perpétuelles du conclave tenoient tous les esprits en suspens, & faisoient craindre quelque changement dans le systême général. 1559.

Il sembloit impossible aux deux compétiteurs, les cardinaux d'Este & Gonzague, que les sollicitations des Cours qui les protégeoient ne vainquissent enfin la résistance du parti qui les excluoit de la tiare. Le Duc s'étoit engagé envers Philippe & son ambassadeur,

1559. François de Vargas, à faire élire Gonzague ; & il avoit donné sa parole à la reine de France, de faire les derniers efforts en faveur du cardinal d'Este. Comme il avoit préparé toutes les voies au cardinal de Médicis, il s'étudioit à conserver la bienveillance des deux premiers, jusqu'à ce que l'impatience & le désespoir les décidassent l'un & l'autre en faveur du troisième. Pour cet effet, il laissa quelque tems déployer la fureur de cette lutte ambitieuse ; mais voyant qu'elle duroit un peu trop pour l'édification & l'avantage de la catholicité, & craignant que le choc de tant de passions ne produisît à la fin quelque fâcheux événement, il se détermina sérieusement à presser l'élection du Pontife. Le cardinal de Mantoue, désormais convaincu qu'il lui étoit impossible de vaincre les obstacles que lui opposoit Farnèse, & d'obtenir les clefs de saint Pierre, laissoit le champ libre à Médicis, & briguoit même en sa faveur. D'un autre côté, le duc de Ferrare vint à bout d'ouvrir les yeux au Cardinal, son oncle ; & le duc de Florence, de concert avec l'ambassadeur Vargas, promettant as-

ſiſtance & protection aux Caraffe, parvinrent à les accorder avec les autres partis. Le cardinal Jean-Ange de Médicis fut donc élu pape, la nuit du 25 décembre, & prit le nom de Pie IV. Rome applaudit à ſon nouveau Maître, & au Duc qui venoit de le lui procurer; & le ſecrétaire Concino allant par la ville, recevoit des applaudiſſemens de tous les côtés, pour avoir ſi bien exécuté ſa commiſſion. Le nouveau Pape, différent en tout de ſon prédéceſſeur, commença ſon pontificat par des actes de clémence & de généroſité. Plein d'une vive reconnoiſſance envers le Duc, à qui il étoit redevable de ſon exaltation, il donna ſon propre chapeau à don Jean de Médicis; & il voulut abſolument lui faire un don de ſes palais & de ſes jardins, & le traiter en tout comme on traite un fils. Il ne s'en tint pas même à ces preuves de ſa gratitude; il promit encore de la faire éclater dans toutes les occaſions qui s'en préſenteroient; & il la conſigna dans un écrit de ſa propre main, conçu en ces termes: « Je prétends que tout ſoit commun entre le Duc & moi; que nous nous ſervions 1559.

» l'un l'autre en toute occaſion ; & » que nous n'ayons à nous deux qu'un » cœur & qu'une ame ».

1560. Cette union étroite de cœurs & d'intérêts, établit entre les deux Princes un combat d'honnêteté, de prévenance & de grandeur d'ame. Pie IV, cédant à la bonté de ſon caractère, demanda grace au Duc pour tant de malheureux exilés, qui, par des infortunes de toute eſpèce, avoient aſſez expié leurs fautes paſſées. Il vouloit même qu'on leur rendît leurs biens ; mais l'aliénation que le fiſc en avoit faite, y mettoit un grand obſtacle. Néanmoins, pour engager plus efficacement le Duc à cette reſtitution, il offrit d'en donner lui-même le premier exemple, en rétabliſſant les Altoviti dans leurs poſſeſſions, qui avoient été données par Côme au marquis de Marignan. Les premiers qui éprouvèrent les effets de cette généreuſe médiation, furent les cardinaux Strozzi & Julien de Médicis. Depuis la mort du prieur de Capoue, & du Maréchal, la famille Strozzi, qui avoit diſputé aux Médicis la ſouveraineté de Florence, ſe réduiſoit à Robert & à un fils du Maréchal, qui

vivoient en France ſous la protection de la Reine leur couſine. Le Cardinal étoit fixé à Rome, où ce n'étoient plus les François, mais Côme & ſes partiſans, qui gouvernoient la Cour. Le commerce du Maréchal, & ſes entrepriſes, ne ſuffiſoient point pour entretenir ſa Maiſon dans ſon ancienne ſplendeur ; & elle avoit plus beſoin de protection & de tranquillité que de luſtre. La fortune des Strozzi étoit devenue auſſi, en quelque manière, celle de Julien de Médicis, qui n'ayant hors de la Toſcane, ni capitaux, ni commerce, ſubſiſtoit des ſecours qu'il recevoit d'eux & de la Reine. Quoique ſa jeuneſſe l'eût mis hors de ſoupçon d'avoir trempé dans l'attentat commis par Laurent ſon frere en la perſonne du duc Alexandre, ſes biens n'en avoient pas moins été compris dans la confiſcation ordonnée par Côme. Il s'étoit enſuite attaché au général Strozzi ; & à la journée de Scannagalle, il avoit combattu à ſes côtés. Il étoit couſin de Côme ; & ſuivant l'arbitrage de Charles-Quint, la ſouveraineté de Florence auroit dû lui appartenir, ſi les conjonctures ne s'y étoient oppoſées, & ſi le crime de

1560.

1560. ſon frere ne l'en avoit exclu, ſuivant la juriſprudence du tems. Il fut donc néceſſaire de raſſurer le Duc à cet égard; & le Pape, de concert avec la Reine, détermina Julien à prendre le parti de l'Egliſe. On lui donna l'évêché de Beziers, puis l'archevêché d'Albi; & en outre, le Duc le dédommagea de la perte de ſes biens, par une penſion honnête qu'il lui fit. Avec le tems, Robert Strozzi, l'Archevêque, & Jean-Baptiſte Altoviti obtinrent les bonnes graces de Côme, qui, gagné déjà par le Pape, dépoſa ſon auſtérité naturelle, pour n'exercer envers eux que ſa clémence. Le Duc de ſon côté s'intéreſſa auprès du Pape en faveur des principaux Seigneurs de l'Etat Eccléſiaſtique, à qui il procura des graces, des honneurs & des récompenſes; & il obtint lui-même un immenſe crédit à Rome, ſur-tout lorſque le 31 janvier, on publia la promotion de don Jean ſon fils au cardinalat. Tout le monde vit clairement alors quelle union régnoit entre le Pape & le Duc, qui effectivement devint le diſpenſateur de toutes les faveurs de la cour de Rome. Avant d'en-

voyer son fils recevoir le chapeau, il fit accompagner à Ferrare dona Lucrèce, qui venoit d'en épouser le Duc. Le Prince héréditaire, don François, don Louis de Tolède, cousin d'Alfonse, & quantité de Seigneurs Italiens, formèrent le cortège. Le Pape fit prendre les devans à son cousin Serbelloni, avec ordre de recevoir la Princesse à Bologne, & de l'y traiter avec magnificence. Elle fut enfin reçue à Ferrare le 15 février par le Duc son époux, avec de grandes démonstrations de joie. Les festins, les spectacles, & les fêtes les plus brillantes, signalèrent dans cette occasion la Maison d'Este, qui à cet égard, & généralement en fait de goût & d'élégance, effaçoit alors toutes les autres cours d'Italie. 1560.

Le nouveau cardinal Jean partit pour Rome au mois de mars; le Duc lui avoit formé une Cour digne de son rang, & composée de gens instruits, capables de l'aider à soutenir son caractère. Son entrée dans cette capitale fut honorée d'un si grand concours de la noblesse, qu'il eut à sa suite deux mille cinq cens chevaux. Pie IV, en l'embrassant

1560. & lui faisant une infinité de caresses, lui assura qu'il seroit le quatrième Pape de la Maison de Médicis. Il fut logé au palais pontifical; & aussitôt il eut autour de lui une foule d'ambitieux & d'adulateurs de cette Cour. Il étoit alors âgé de quinze ans; & son père, qui l'avoit toujours destiné à l'Eglise, avoit eu soin de le faire élever d'une manière convenable à cette destination. La retenue, la modestie & la sagesse de cet enfant firent l'admiration de tout le monde, & charmèrent d'autant plus en lui, que, sans se mêler en aucune manière des affaires, il s'empressa uniquement à demander pour autrui les faveurs du Pape & celles de son père. Il fut courtisé à la sollicitation du Pontife, par tous les rebelles de Florence qui se trouvoient à Rome; & cet acte de soumission les avoit bien servis auprès de leur Souverain. Dans un séjour de trois mois qu'il fit à Rome, il fit concevoir de lui de grandes espérances. Le Pape lui conféra l'archevêché de Pise, accordant un dédommagement au cardinal de Motula, qui en étoit pourvu, quoique celui-ci l'eût obtenu injustement.

ment de Paul IV. Ce ne fut point encore assez pour ce Pontife reconnoissant ; il voulut de plus ménager au Prince héréditaire une alliance avantageuse & brillante. Pour cet effet, il fit négocier par son Nonce à Lisbonne, le mariage de ce Prince avec Marie de Portugal, plus âgée que lui à la vérité ; mais qui devoit lui apporter de grands biens en dot, & allier les Médicis à la couronne d'Espagne. Comme cette Princesse croyoit s'abaisser en acceptant cet époux, il proposa de conférer à Côme le titre de roi de Toscane, fondé sur ce que cet Etat, non-seulement avoit été dans l'antiquité gouverné par un Roi, mais même avoit eu sous lui des Royaumes. La chose auroit pu être aisément effectuée, sans la jalousie & la méfiance de Philippe II. Quelque satisfaction que ce Monarque eût montrée de l'exaltation de Pie IV, son vassal, il n'approuvoit pas intérieurement l'union déclarée & étroite du Pontife avec Côme ; & le plus petit accroissement dans la puissance de ce Duc, lui auroit inspiré des craintes sur le repos de l'Italie, & sur la paisible jouissance des possessions

1560.

1560. qu'il avoit lui-même dans cette contrée. Les Miniſtres d'Eſpagne, jaloux du crédit de Côme, & envieux de ſa grandeur, entretenoient le Roi dans cette diſpoſition. Ils lui déclarèrent qu'il s'étoit formé une ligue entre le Pape, les Vénitiens, les ducs de Florence & de Ferrare, pour s'emparer du Milanois, avec le ſecours de la France. Le duc Octave Farnèſe étoit le plus ardent à accréditer ce bruit, & il l'appuyoit principalement ſur la réſolution que le Pape avoit priſe d'aller revoir ſa patrie l'été ſuivant, & de profiter de l'occaſion pour avoir une entrevue à Bologne avec Côme. Ce contre-tems décida le Pontife & le Duc à ſe dégager le plus décemment qu'il ſeroit poſſible du mariage projetté; & ils furent confirmés dans cette réſolution par le duc d'Albe, qui leur fit enviſager combien il leur étoit néceſſaire de ſe conſerver la bienveillance du Roi Catholique, s'ils vouloient qu'il favoriſât la nouvelle convocation du concile.

Outre l'engagement ſolemnel qu'avoient pris à cet égard tous les Cardinaux dans le conclave, Pie IV brûloit du louable deſir de réunir tous

les fidèles. Il sentoit bien que si un concile n'avoit le pouvoir de ramener au bercail ceux qui s'en étoient éloignés, il serviroit du moins à y retenir ceux dont la foi n'étoit qu'ébranlée, & qui balançoient encore à se séparer. Il étoit effrayé des difficultés qu'avoient rencontrées ses prédécesseurs, & combattu par la crainte qu'ils avoient montrée : mais il étoit ranimé par l'avantage qu'en devoit retirer la Religion, & par le zèle de son ministère. Côme, qui avoit la plus grande part à sa confiance, acheva de le déterminer par ses avis. Le Duc lui représenta que tout étant infecté, ou sur le point de l'être, par les nouvelles opinions, le moindre délai ne pourroit qu'être nuisible ; d'un autre côté, que ce levain pernicieux tendant à faire soulever les peuples contre leurs Souverains, ces Princes s'empresseroient tous de favoriser une assemblée qui devoit affermir leur puissance. Il ne voyoit point, ajouta-t-il, quelle crainte pouvoit inspirer le concile à un Pape élu canoniquement, & dont la conduite avoit toujours été glorieuse ; que si l'on devoit y mettre quelque borne à 1560.

1560. son autorité, il pouvoit le souffrir en considération du grand avantage résultant de celle qui lui demeureroit. « Votre Sainteté, continuoit-il, ne doit » point se laisser persuader de rassembler de nouveau le concile avec une » double intention ; l'une de le convoquer, l'autre de ne pas le laisser » ensuite continuer librement. Comme » il s'agit ici de l'intérêt de Dieu, il n'y » a point à tergiverser ni à faire comme » à Trente, où l'on se comporta d'une » manière scandaleuse pour les Chrétiens, & déshonorante pour le chef » de l'Eglise. Que Votre Sainteté ne » commence donc rien à cet égard, » qu'avec une ferme résolution de laisser à tout un libre cours ». Afin de seconder le Pape dans cette occasion, le Duc n'épargna ni exhortations ni conseils auprès des Cours qui devoient contribuer à la tenue du concile, & dont la diversité de sentimens faisoit craindre pour l'exécution. En Espagne, les chefs les plus accrédités du Clergé, particulièrement le confesseur du Roi, & l'archevêque de Seville, s'opposoient à cette nouveauté ; la France vouloit un concile, mais national ;

l'Allemagne, bien loin de desirer la continuation de celui de Trente, demandoit avec instance qu'on annullât ce qui y avoit été fait sous les pontificats de Paul & de Jules III; l'Empereur se flattoit que les Protestans y prendroient part, s'il se tenoit à Cologne, à Constance ou à Ratisbonne. Le Pape ne s'étonna point de tant de difficultés, & le duc de Florence l'aidoit de tout son pouvoir à les vaincre, afin que l'univers demeurât convaincu de la droiture de cœur & de la sincérité avec laquelle ce Pontife cherchoit à faire le bien de la Religion. L'Italie entière admiroit la magnanimité de Pie, lorsqu'un trait de rigueur excessive mit les esprits en suspens. 1560.

Dès le mois de mai, on avoit arrêté dans son château le cardinal de Monte. La vie scandaleuse de ce Prélat, & un homicide commis de sa main, parurent des raisons très-suffisantes pour cette détention. L'étonnement du public fut bien plus grand, lorsque le 7 juin, il vit arrêter le cardinal Caraffe, le cardinal de Naples, le comte de Montorio & plusieurs de leurs adhérens. Mais bientôt on renouvella le souvenir des

crimes que ceux-ci avoient commis
1560. sous le pontificat de Paul IV; & l'on rappela que le comte de Tendiglia, ambassadeur de Philippe auprès du Pape, l'avoit poussé à cette résolution. Côme se trouva lui-même intéressé dans cette affaire, parce qu'il y avoit dans les papiers du cardinal Caraffe, des lettres de Pandolfe Pucci, qui désignoient ce Cardinal comme un de ceux qui avoient favorisé la conjuration. L'on rendit notoire l'artifice par lequel il avoit longtems abusé le vieux Pape dans la guerre contre le duc d'Albe, la fausse accusation de poison employé contre le même, les dépêches du roi de France falsifiées, & les assassinats dont il s'étoit rendu coupable. On trouva la correspondance qu'il avoit eue avec le marquis Alberto & le Grand-Visir, & qui le convainquoit d'hérésie & de haute trahison. Montorio fut convaincu d'avoir fait mourir sa femme, & le cardinal de Naples d'avoir enlevé l'argent & les joyaux de Paul IV. Chacun s'attendoit à voir l'Italie vengée des scélérats perturbateurs de son repos.

Côme de son côté se disposoit à punir le comte de Pitigliano, premier

auteur de la guerre de Sienne. La Maison des Ursins possédoit depuis 1164, par concession de l'empereur Frédéric I, divers châteaux sur les côtes de cette République. La libéralité de plusieurs autres Empereurs avoit aussi contribué à les agrandir ; outre toutes ces donations, elle avoit encore acquis l'héritage des Aldobrandin. Cette dernière Maison possédoit la plus grande partie de la Maremme Siennoise, lorsqu'étant réduite à deux femmes, sa succession fut partagée en deux. Une portion établit la Maison de Sainte-Flore ; l'autre agrandit celle des Ursins. Le pape Nicolas III, qui étoit de cette dernière, lui donna en fief quelques terres & châteaux appartenans à l'abbaye des Trois-Fontaines ; & l'empereur Rodolphe I, lui confirmant les privilèges que lui avoient accordés ses prédécesseurs, décora Berthold des Ursins, neveu de Nicolas III, du titre de comte de Pitigliano. Mais comme l'agrandissement de cette Maison ne pouvoit s'accorder avec l'intérêt de la République, les Ursins étoient continuellement obligés d'avoir les armes à la main pour se défendre, ou d'acheter 1560.

la paix par divers accommodemens.
1560. Enfin, les divisions qui se mirent dans cette famille, l'esprit inquiet du tems, & les secours que les Siennois reçurent des autres villes, mirent cette République en état de dépouiller les Ursins de la plupart de leurs possessions, & de les réduire à celles de Sorano, Pitigliano, & de quelques autres petits châteaux circonvoisins. En 1547, le comte Jean-François, arrêté dans la forteresse de Sorano, par ordre de son fils Nicolas, fut privé par lui de toute jurisdiction, & chassé de son fief. Mais l'usurpateur ne put se maintenir dans une possession acquise d'une manière si violente, qu'en évitant la justice de l'Empereur, & en se mettant sous la protection des ennemis de ce Prince. L'état des affaires de Sienne favorisa ses desseins : il aida les François à se rendre maîtres de cette ville ; & par ce moyen, il éloigna de son Etat les troupes Impériales, & il s'attira l'appui de la France. Par son secours, les Espagnols furent expulsés de Sienne ; & dans le cours de la guerre, il fournit à Pierre Strozzi des troupes & des vivres. En récompense de tant

de services, il obtint aisément de la cour de France la souveraineté de Sovana, qui avoit été possédée par ses ancêtres. 1560.

Le comte Jean-François vivoit à Rome dans la misère, & accablé de chagrin de se voir ainsi traité par un fils: il demandoit en vain justice à l'Empereur & à Paul IV. Les excès & les crimes commis par Nicolas dans l'Etat Ecclésiastique, l'avoient fait emprisonner à Rome dans le château S. Ange. Son père aussi-tôt demanda d'être remis en possession de sa souveraineté. Le Pape nomma pour arbitre de toutes leurs contestations le comte de Palliano. Ce juge équitable autorisa le fils à garder le bien du père, à condition cependant qu'il lui demanderoit pardon, qu'il lui feroit une pension alimentaire, & qu'il donneroit une dot aux filles. Cette sentence, qui confirmoit Nicolas dans son usurpation, & le traité de Câteau-Cambresis, qui le comprenoit au nombre des alliés du roi de France, accrurent son audace. Suivant la teneur de ce traité, il auroit dû restituer Sovana, comme une dépendance de l'Etat de Sienne;

1560. mais il la refusa au duc de Florence ; prétendant qu'elle faisoit partie de son patrimoine. En vain réclama-t-on dans les cours de France & d'Espagne les articles de ce traité ; Nicolas insistoit toujours sur le droit de conserver ce qui étoit à lui. Méprisant toutes les loix divines & humaines, il opprimoit son peuple par toutes sortes de violences, & le scandalisoit par l'exemple de ses mœurs. Livré entièrement à des prostituées Juives, il fouloit aux pieds la religion pour leur plaire, & il chassoit de son Etat quiconque osoit lui faire des remontrances. Ayant attenté à l'honneur même de sa belle-fille, son fils Alexandre, qui ne put souffrir un tel outrage, résolut de s'en défaire, & il recourut à Côme pour lui demander ses conseils & son secours. Le duc de Florence n'approuva point qu'Alexandre exécutât par lui-même une résolution aussi désespérée ; mais prenant sur lui de le venger, il consentit à faire périr Nicolas par d'autres mains, ou du moins d'aider son fils à s'emparer de ses forteresses, & à le chasser de son fief. Pour cet effet, on essaya d'attirer le Comte dans une embuscade, afin de

ſe ſaiſir de lui & de le maſſacrer. Mais les craintes de ceux qui avoient été chargés de l'entrepriſe, & les précautions du Comte ayant fait échouer le projet de l'aſſaſſiner, on ſongea au ſecond, ſuivant lequel ſon fils devoit s'emparer par ruſe de la fortereſſe de Pitigliano, & le duc de Florence le ſoutenir avec des troupes qu'il faiſoit avancer vers les frontières dans ce deſſein. Ce nouveau plan ne réuſſit pas mieux que le premier. Le comte Nicolas découvrit la trame, fit arrêter ſon fils, & mit Côme dans la néceſſité de s'armer, pour ne point laiſſer ce fils en proie aux cruautés d'un père. Pour cet effet, le premier juillet Côme fit avancer vers Sovana, Chiappino-Vitelli à la tête de ſix mille hommes d'infanterie; & il envoya repréſenter au Pape combien il ſeroit utile au bien général de chaſſer du cœur de l'Italie ce monſtre d'iniquité; combien il étoit juſte de défendre la cauſe d'un fils outragé d'une manière ſi odieuſe, & de reprendre lui-même une ville dont il avoit été poſſeſſeur; qu'il ne croyoit point que ce fût contrevenir au traité de paix, mais plutôt y mettre 1560.

B vj

la dernière main; & qu'il prioit Sa
1560. Sainteté de veiller à ce que Nicolas ne reçût point de l'Etat Ecclésiastique des secours qui pourroient lui donner le tems de rallumer le feu de la guerre en Italie. Le Duc notifia aussi son expédition à l'Empereur, au roi de France & à celui d'Espagne, justifiant à chacun d'eux sa résolution, & la nécessité où il se voyoit de répéter son bien par la force, après avoir employé inutilement les voies honnêtes, & la médiation des amis communs. L'ambassadeur de France à Rome se plaignit aussi-tôt de la violation des traités; & le Pape envoya Serbelloni à Pitigliano pour éteindre ce nouveau feu. Le comte Alexandre s'étoit mis hors de danger par la fuite; & Nicolas croyant amuser le Duc en affectant de le remercier de lui avoir sauvé la vie, recrutoit en même tems son armée pour se mettre en état de défense. Serbelloni lui parla hautement au nom du Pape sur la restitution de Sovana, & le Comte l'offroit en sequestre à Sa Sainteté; mais le Duc n'entendoit point que l'on mît en sequestre ce qui n'étoit pas sujet à contestation. Cette fermeté réduisit

Nicolas à remettre Sovana entre les mains de Vitelli, & de promettre au Pape pardon & sûreté pour le comte Alexandre. 1560.

Après avoir ainsi recouvré Sovana, le Duc retira ses troupes, & remit à un autre tems sa vengeance particulière; ce qui fit louer généralement sa modération. Toute son attention alors se porta sur les affaires générales de l'Europe, & principalement sur celles du concile: car il voyoit avec peine qu'elles avançoient lentement, malgré tous les efforts qu'il avoit faits à ce sujet pour gagner le Pape. Le Pontife lui même, ne voulant s'avancer qu'avec précaution dans une entreprise de cette importance, le pria de venir à Rome, précisément lorsque le Duc se disposoit à aller en personne prendre possession de Sienne, pour satisfaire aux desirs de cette ville, & y établir un nouveau systême de gouvernement. Aux instances du Pape, se joignirent celles des principaux de la cour de Rome, & particulièrement celles de l'ambassadeur d'Espagne; ils étoient tous pleins de confiance en Côme, & persuadés que personne au monde n'étoit plus propre que lui à

1560. conduire & à faire avancer cette grande affaire. Le Duc s'empressa de rendre à la chrétienté le service qu'elle attendoit de lui. Il consentit d'aller à Rome après avoir fait un petit séjour à Sienne, réservant pour son retour de donner une nouvelle forme au gouvernement de cet Etat. Vers la fin d'octobre, il partit de Florence, avec la Duchesse, le prince François, le cardinal Jean, & don Garcia son troisième fils. Le 28, il fit son entrée à Sienne, suivi d'un nombreux cortège, où se trouvoit la principale noblesse de Florence; & il fut reçu par les Siennois avec de grands témoignages d'allégresse. Il passa trois jours dans cette ville; & y laissant le prince François en qualité de régent, il prit le chemin de Rome avec son épouse & ses deux autres fils. Sa suite, déjà composée de sa Cour & de beaucoup de nobles Florentins, fut encore augmentée de plusieurs gentilshommes Siennois qui voulurent s'y joindre. Tout ce cortège, en y comprenant la garde & les bagages, passoit huit cens chevaux. Le Pape lui fit préparer un logement dans son propre palais; & il veilla lui-même, avec ses neveux &

l'Ambaſſadeur, aux préparatifs néceſſaires pour recevoir les hôtes qu'il attendoit. Il ordonna de plus qu'on leur rendît des honneurs diſtingués ; & Rome entière concourut volontiers avec ſon Souverain, à mériter la faveur & les bonnes graces de Côme. Le 5 novembre au matin, il fut reçu à la porte de la ville, avec ſes deux fils, par les cardinaux Borromée & Vitelli ; alors il trouva ſur ſon chemin, les cardinaux de Ferrare & de Sainte-Flore ; & il fut conduit au palais du Pape, qui le reçut dans un conſiſtoire public. Tous les Florentins qui ſe trouvoient à Rome, accoururent avec de grandes démonſtrations de joie pour honorer leur Prince. Les vieillards & les hommes d'un âge mûr étoient à cheval en uniforme ; & quarante jeunes gens vêtus en cramoiſi, avec des ſurtous de velours violet, l'attendirent à la porte pour l'accompagner au palais & lui tenir l'étrier. Sur le ſoir, la Ducheſſe fit ſon entrée de la même manière, & fut reçue par le Pape, entouré de beaucoup de Cardinaux, dans la ſalle dite *de Conſtantin*. Le Pontife combla de careſſes toute cette

1560.

1560. illustre famille ; & les yeux des Romains ne pouvoient se rassasier de voir Côme, ce grand Prince dont ils avoient tant oui parler. Ce fut un triomphe pour lui, de se voir courtisé par ces mêmes hommes qui, peu d'années auparavant, travailloient à sa ruine, & le diffamoient comme un tyran & un usurpateur.

Après avoir satisfait aux devoirs d'amitié & à ceux d'étiquette, le Pape & le Duc travaillèrent ensemble à concerter les moyens d'effectuer le concile. L'adhésion & les lettres de Philippe avancèrent cette affaire, & aiguillonnèrent le Pape, de manière qu'il prit enfin une ferme résolution, & que bientôt la publication suivit. Mais Côme en eut le principal honneur ; & voici ce qu'il écrivoit de Rome à ce sujet à un de ses Ministres, dans une lettre datée du 16 novembre. « Je » voulois retourner à Sienne, où j'ai » laissé tout en souffrance; mais le Pape » me comble d'honneurs & d'amitiés, » & il me retient, en disant que puisque » j'ai été le principal auteur de la nou- » velle convocation du cóncile, convo- » cation qui a été la cause de mon voya-

» ge à Rome, il faut absolument que je » me trouve à sa publication & à la » messe du Saint-Esprit. En attendant, » je m'applique à pacifier autant qu'il » est en moi, les Gonzague, les Far- » nèse, les Vitelli & autres Seigneurs » qui ne sont pas trop d'accord entre » eux ». En effet, sa sagacité, sa prudence & la haute idée qu'avoit de lui le Public, le mirent à portée d'assoupir aisément une infinité de discordes & d'inimitiés qui régnoient, non-seulement entre les seigneurs Romains, mais encore entre les Cardinaux & les principaux membres de la Prélature. Il obtint pour beaucoup d'entre eux des bienfaits du Pape, & il gagna tellement les bonnes graces du sacré Collège, que les observateurs disoient qu'il avoit déjà concerté avec eux l'élection du futur Pontife. Il n'étoit question dans Rome, que du crédit dont il jouissoit à la Cour; & Pasquin l'appeloit *le Pape Côme*. Cependant Pie IV n'en fut pas moins l'admirateur de son génie & de sa prudence, & il lui donna une nouvelle preuve de son estime, en traçant avec lui le plan d'une ligue qu'il vouloit proposer 1560.

1560. contre le Turc aux principaux Monarques de l'Europe. Le roi d'Espagne, à qui il avoit accordé plusieurs levées d'argent sur le Clergé pour faire la guerre aux infidèles, devoit en être le principal chef; & Côme interposa sa médiation afin de l'y faire consentir. Philippe loua le zèle du Pape & l'activité du Duc pour le bien public; mais il jugea l'entreprise peu convenable aux circonstances, attendu que l'Empereur & le roi de France, occupés chez eux des nouveaux sectaires, étoient dans l'impossibilité d'y prendre part; que les Vénitiens avoient trop à craindre du Turc pour oser le provoquer; & que sans le concours de ces Puissances, il ne pourroit lui-même rien opérer d'important: qu'au surplus, cette ligue ayant pour second but d'unir les armes des confédérés contre Genève, & de refréner l'audace des Luthériens & des Calvinistes, il seroit imprudent de la former pendant la tenue du concile; qu'il étoit bien plus convenable d'attirer les sectaires par la douceur & la persuasion, que de les irriter en employant contre eux la rigueur & la force.

Telle fut la manière dont le Duc passa son tems à Rome jusqu'à la fin de décembre; car le Pape, à force d'attentions l'avoit retenu jusqu'alors, afin de célébrer avec lui les fêtes de Noël. Pie IV ayant déjà donné au cardinal Jean son palais & son jardin, fit présent à la Duchesse des biens des Altoviti, qui avoient autrefois appartenu au marquis de Marignan, à condition néanmoins qu'elle en disposeroit en faveur de don Garcia: & afin que ce jeune Prince ne partît point sans quelque gage actuel de son amitié, le Pontife le nomma général des galères de l'Etat Ecclésiastique. Sa Sainteté fit présent au Duc de tant de monumens antiques, qu'il en eut assez pour remplir quatre barques, dans lesquelles ils furent transportés à Livourne. 1560.



CHAPITRE II.

Le Duc, à son retour de Rome, réforme le gouvernement de Sienne & visite cet Etat : par ses soins, le Pape demeure uni au Roi Catholique. La mort de dona Lucrèce rallume les contestations sur la préséance. Côme envoie son fils à la cour d'Espagne : il reçoit sous son obéissance les habitans de Pitigliano, révoltés contre les Ursins : il envoie des secours d'argent à Charles IX contre les Huguenots rebelles. Mort du cardinal Jean, de don Garcia & de la duchesse Eléonore. Promotion de don Ferdinand au cardinalat.

1561. CHARMÉ d'avoir satisfait aux devoirs publics envers la Religion & aux égards particuliers qu'il devoit au Pape, le duc Côme retourna dans ses Etats; mais avant d'aller à Sienne, il voulut visiter la Valdichiane, & cette partie du domaine de Sienne qu'il n'avoit pas encore vue. Il reçut là les hommages de ses nouveaux sujets; & ayant reconnu par lui-même leurs be-

ſoins, il y apporta les ſoulagemens convenables. S'étant rendu à Sienne, il y établit avec le conſeil & les ſecours du gouverneur Niccolini, le ſyſtême de gouvernement de cette ville & de ſon domaine; & particulièrement en ce qui regardoit l'adminiſtration de la juſtice: de ſorte que tout le monde en fut ſatisfait. D'après les deſſins de l'ingénieur Balthazar Lanci d'Urbin, il donna une meilleure forme à la forteresſe par laquelle les Eſpagnols avoient bridé cette ville. Après y avoir paſſé un mois, & accordé aux citoyens pluſieurs graces & privilèges, il alla viſiter la Maremme, pour obſerver avec ſoin la malheureuſe ſituation & les beſoins de cette contrée. S'étant arrêté à Groſſeto, & regardant cette place comme frontière, il y fit conſtruire de nouvelles fortifications & de nouveaux moulins, & il donna tous les ordres néceſſaires, tant pour la tranquillité que pour l'amélioration de ce pays déſolé. Au marquiſat de Caſtiglione della Peſcaia, il réforma le gouvernement; & côtoyant le rivage, il fit élever des tours en divers endroits, pour défendre cette côte & ſes 1561.

habitans contre les incursions des pirates
1561. Turcs. A Massa, il ordonna toutes les provisions nécessaires pour l'entretien d'environ trois cens colons qui étoient venus de la Lombardie & du Frioul, pour cultiver & peupler ces campagnes. Il vit avec douleur que le fief de Piombino, qui en 1557 étoit retourné sous l'obéissance de Jacques VI d'Appiano, fût si mal pourvu & dans un tel désordre, que si les Turcs avoient voulu l'attaquer à l'imprévu, ils auroient pu s'en saisir avec la plus grande facilité. A Livourne, il fit élever de nouvelles fortifications qui augmentèrent la sûreté de cette échelle, & il y corrigea l'insalubrité de l'air en donnant un écoulement aux eaux. Il vit avec plaisir les nouveaux défrichemens d'Antignano, où il avoit fait planter des vignes, une forêt d'oliviers & une autre d'orangers. Ce voyage fut couronné par l'entrée solemnelle que fit à Pise le cardinal Jean, comme nouvel archevêque de cette église. Le Duc s'arrêta dans cette ville pour s'y reposer de tant de fatigues, & encourager la construction des galères dans le tems précisément qu'il en avoit le

plus grand besoin ; puisque de cinq qu'il en avoit eues, deux avoient été prises par les Turcs aux Gerbes, & deux s'étoient brisées contre les écueils de la Corse ; tandis que le Turc menaçoit de sortir des Dardanelles avec une flotte formidable, & que la Méditerranée étoit continuellement infestée par les Barbaresques. Ce Prince veilla de plus à mettre la côte en état de défense ; & le Pape, à son exemple, fortifia Ostie, Civitavecchia & Rome même. Au moyen de ces précautions, le repos de l'Italie ne fut point altéré : au contraire, on se flattoit de le voir de plus en plus assuré, l'affaire du concile prenant une heureuse tournure, & les troubles de France commençant à s'appaiser. Ce qui pouvoit contribuer à rendre cet Etat plus tranquille, c'est qu'après la mort du jeune roi François II, & sous la minorité de Charles IX, beaucoup plus jeune, la reine Catherine gouvernoit avec plus d'autorité ; qu'elle contenoit les deux partis de manière qu'ils sembloient réconciliés ensemble ; que les haines & l'ambition des grands étoient couvertes, & que le

1561.

fanatisme paroissoit s'affoiblir. L'Italie
1561. profitoit de ces heureuses conjonctures pour guérir ses plaies, & la Toscane participoit à la joie générale : mais dans ce tems-là même, Côme fut affligé par la mort inattendue de la duchesse de Ferrare sa fille.

Cette Princesse, après avoir flatté pendant quelques mois la Maison d'Este de l'espérance bien fondée d'un héritier, fut attaquée d'une fièvre putride, & mourut le 21 avril, après un mois de maladie. Ce mariage avoit uni d'intérêt & d'affection les deux Maisons d'Este & de Médicis. Ce nœud, en se rompant, parut aussi rompre toute liaison entr'elles, puisqu'on vit bientôt renaître l'ancienne querelle de la préséance que la guerre & les intérêts particuliers avoient assoupie depuis quelque tems. Le bruit qui avoit couru l'année précédente, que Côme devoit obtenir le titre de roi, avoit causé tant de jalousie aux Princes d'Italie, qu'ils s'unirent tous pour lui contester cette dignité. Les Génois en particulier, se fondant sur la prérogative du royaume de Corse, avoient pris le pas sur lui à la cour d'Espagne. Ces disputes avoient obligé

obligé le duc Côme à soutenir sa possession ; & l'empereur Ferdinand I, 1561.
par un décret du 21 octobre 1560, qui confirmoit ceux de Charles-Quint & de Paul III, la déclara valide. Après la mort de Lucrèce, les égards de la Maison d'Este envers Côme cessant, elle réveilla la dispute, publiant à ce sujet des écrits, & ordonnant à ses Ambassadeurs de faire une résistance formelle. L'envie qu'inspiroit aux Princes Italiens l'acquisition que le Duc avoit faite de l'Etat de Sienne, s'étoit encore envenimée par l'alliance & l'union étroite qu'il avoit contractée avec le Pape, union qui donnant un frein au roi d'Espagne, & qui joignant à l'appui de ce Roi celui du Pontife, rendoit certainement Côme le plus puissant Prince d'Italie. Ses ennemis craignoient en outre que sa puissance ne prît de nouveaux accroissemens ; & quelques-uns assurèrent que le Pape devoit lui céder de plein gré Imola & Forli, à cause des anciennes prétentions que la Maison de Médicis avoit sur ces deux villes. Ces raisons l'avoient déterminé à renoncer hautement au titre de Roi, que le Pape avoit voulu lui conférer à Rome, & à se ren-

1561. fermer dans des limites où il ne pût offenser les regards de personne. Néanmoins les Génois, qui peut-être craignoient plus que toute autre Puissance son agrandissement, se montroient toujours plus indisposés contre lui; & outre qu'ils le traitoient en ennemi capital, soit dans leurs conseils, soit dans les conversations particulières, ils portèrent la petitesse de leur vengeance, lorsque ses galères échouèrent en Corse, jusqu'à lui refuser les restes du naufrage. Ils ne manquoient point de tenter toutes les voies imaginables de le rendre suspect au roi Philippe, & de lui faire perdre la confiance d'un si puissant Prince. Mais pleinement instruit de leurs manœuvres, il savoit en prévenir les effets; & voulant éteindre dans sa naissance le feu qu'auroit pu allumer la querelle de la Maison d'Este sur la préséance, il eut recours à l'autorité pontificale. Pie IV accepta l'occasion d'empêcher les fâcheuses conséquences qu'auroit pu avoir une telle dispute; & comme père commun des deux parties, il exhorta l'une & l'autre par un bref, à terminer une querelle qui ne pouvoit que nuire à leur amitié ré-

ciproque, & à lui communiquer leurs raisons dans l'espace de deux mois, pour s'en rapporter à sa décision. Le duc Côme ne doutoit point de la justice de sa cause; mais de plus, il ne pouvoit rien craindre de la part du Pape, dont la bonne volonté à son égard lui étoit bien connue, & il en avoit chaque jour quelque nouvelle preuve.

1561.

Le cardinal Caraffe & son frère, le duc de Palliano, avoient été justement privés de la vie. Il restoit encore dans le château, le cardinal de Naples & celui de Monte, incertains de leur sort. Le Pape les menaçoit de la rigueur des loix, & personne n'osoit intercéder pour eux. Le Duc, sur les instances des principaux membres du sacré Collège, dépêcha à Rome un de ses confidens, qui, en fléchissant le Pontife dans cette occasion, montra quel étoit le pouvoir de Côme sur lui. Pie IV lui donna des marques non moins certaines de sa bienveillance, dans la réception qu'il fit au prince héréditaire de Florence.

Le duc d'Albe avoit exhorté Côme à ne rien négliger de ce qui pouvoit rendre ce fils capable de lui succéder

1561. avec honneur, à lui faire voir les principales Cours de l'Europe; &, après qu'il en auroit bien étudié la politique, à l'initier, sous la direction paternelle, au gouvernement de l'Etat qui lui étoit destiné. Ces représentations étoient secondées par l'ardeur du jeune Prince, qui ne soupiroit qu'après les occasions d'acquérir de la gloire, & qui souffroit impatiemment le frein qui le retenoit. Son père lui avoit fait espérer plusieurs fois de répondre à ses desirs; mais enfin, emporté par sa fougue, & ne sachant plus comment vaincre cette lenteur, François s'étoit déterminé à partir secrètement, & à se rendre à la cour d'Espagne, persuadé qu'avec le tems & la médiation du Roi, il parviendroit aisément à se réconcilier avec son père. Il avoit communiqué son dessein à son beau-frère le duc de Ferrare; qui, lui prouvant par son exemple, quel malheur c'étoit pour un fils d'éprouver l'indignation de l'auteur de ses jours, l'avoit détourné d'une résolution aussi peu réfléchie. Cependant le duc de Ferrare avertit son beau-père de tout ce qui s'étoit passé. Côme dissimula, de peur d'irriter son fils; & il résolut de

le satisfaire en l'envoyant en Espagne ; mais auparavant, il voulut l'envoyer à Rome, où le Pape desiroit le voir, & où il pouvoit prendre de bonnes leçons. Cette Cour délibéra sur le cérémonial à observer pour la réception du Prince. L'avis du Pape fut qu'on rendît au fils les mêmes honneurs qu'on avoit rendus au père. Plusieurs Cardinaux lui représentèrent que la chose étoit sans exemple, & le prièrent d'avoir plus d'égard à sa dignité & à celle du sacré Collège. Le Pontife persista, & le 2 novembre, le jeune Prince entra solemnellement à Rome, ayant à droite & à gauche les cardinaux de Sainte-Flore & Borromée, suivi de trois mille chevaux, salué par le canon du château Saint-Ange, & il fut reçu par le Pape entouré des Cardinaux, dans la salle de Constantin. Son affabilité, ses manières gracieuses lui captivèrent les cœurs de toute la Cour, d'autant plus qu'on s'étoit attendu à lui trouver l'air grave & la fierté insupportable de sa mère. Il fut logé dans le même appartement qu'avoit occupé le Duc, & il n'y eut aucune sorte de fête que le Pape ne 1561.

lui fit. Lorſque le Prince vint prendre
1561. congé, le Saint Père en l'embraſſant, lui dit : *Souvenez-vous que votre Maiſon & la mienne n'en ſont qu'une.* Pie IV lui fit préſent d'une colonne de granit, qui, ayant été trouvée dans les thermes Antoniens, étoit nommée la colonne d'Antoine. Elle fut tranſportée à Florence, où le duc Côme la fit ſervir de piedeſtal à une ſtatue de la Juſtice.

Tant de marques d'attachement que le Pape donnoit au Duc, pluſieurs graces qu'il avoit accordées à Philippe II, les diſpoſitions favorables de ce Monarque pour les neveux de Sa Sainteté, & l'idée qu'on avoit de Côme, qui étoit le lien de cette union, firent ſoupçonner aux François qu'il s'étoit formé entre ces trois Puiſſances une ligue offenſive, qui, ſous prétexte de réprimer les Huguenots & les autres ſectaires, auteurs des troubles dont la France étoit agitée, & de les obliger à intervenir au concile, menaçoit de porter dans toute l'Europe le flambeau de la guerre, & d'envahir la France, affoiblie par ſes diſcordes inteſtines. Le roi de Navarre avoit dans cet Etat

la principale autorité & la confiance de la Reine, ou du moins on le ménageoit, afin qu'il empêchât le désordre d'aller plus avant. Cependant il ne craignoit pas peu lui-même que les cours de Rome & d'Espagne, le regardant comme suspect sur l'article de la Religion, ne tramassent de l'éloigner du gouvernement; & pour cette raison, il se retournoit dans tous les sens, afin de rendre son amitié nécessaire à chacun de ces Princes. D'un côté, il faisoit croire au Pape que ses soins étoient importans pour s'opposer aux progrès des Huguenots, & engager la France à intervenir au concile; de l'autre, il demandoit à Philippe la Navarre, que l'Espagne lui avoit ôtée. Ce plan de politique devoit lui procurer l'alliance & l'appui d'une de ces deux Cours, & conséquemment la désunir de l'autre, ou bien les lui attacher toutes les deux par la crainte de la guerre. Le conseil du Pape étoit entièrement gouverné par Côme, qui veilloit attentivement à maintenir l'union avec le roi d'Espagne pour l'intérêt du concile. Il découvrit à Sa Sainteté la politique du roi de Navarre, & le mar- 1561.

1561. ché que celui-ci prétendoit faire avec elle au sujet du concile & de la Religion. Le Duc faisoit les mêmes remontrances à Philippe ; & il ouvroit les yeux à l'un & à l'autre, en leur observant que si la France craignoit tant la prétendue ligue, cette même ligue seroit donc capable de la contenir, & de réprimer l'audace des Huguenots : mais la crainte de la guerre ; la liberté & la tranquillité du concile, empêchèrent les deux Potentats de prêter l'oreille à ces insinuations. Dans cet état des choses, le roi de Navarre demanda au Pape des secours afin de recouvrer, ou par négociation ou par force, les Etats qu'on lui retenoit, promettant à ce prix de le seconder dans les affaires de la Religion, & menaçant dans le cas du refus, de se tourner contre lui. Le Duc éclairé par cette alternative, lut dans le fond de ses pensées, & conseilla au Pape d'éviter soigneusement toute liaison avec ce Prince, s'il avoit à cœur de ne point déplaire à Philippe. Ce conseil parut bizarre à bien des personnes qui croyoient le roi de Navarre sur le point de jouer un grand rôle ; car d'un côté, les Pro-

teſtans d'Allemagne lui conſeilloient d'aſpirer à l'Empire en lui offrant leurs 1561.
ſuffrages; de l'autre, il pouvoit aſpirer à la couronne de France; & dans chacun de ces deux cas, il n'étoit aucunement conforme à l'intérêt de la Religion & de l'Italie, de l'avoir pour ennemi: mais ces poſſibilités n'empêchèrent point Côme de tenir le Pape éloigné de tout ce qui pouvoit être un obſtacle au concile, & troubler le repos de l'Italie. Pendant qu'il s'occupoit à maintenir la tranquillité générale, un événement imprévu manqua de bouleverſer tout dans ſes propres Etats.

Le comte Nicolas de Pitigliano, 1562.
malgré les leçons qu'il venoit de recevoir, ne laiſſoit pas de continuer à vexer ſon peuple par un gouvernement arbitraire & tyrannique. Le Duc n'étoit pas entièrement ſatisfait par la reddition qu'on lui avoit faite de Sovana; il deſiroit en outre voir loin de ſes frontières un homme ſi dangereux, & ſon ennemi déclaré. Dans cette intention, il avoit donné le commandement de la garniſon de Sovana à un officier de Piombino, jeune & en-

1562. treprenant, qui, s'étant lié avec les principaux habitans de Pitigliano, & les ayant gagnés par ses prévenances, les avoit fait consentir à se révolter contre leur tyran pour se donner au Duc. Cette manœuvre se passoit dans le plus grand secret; & le Duc feignoit avec adresse de n'y avoir aucune part. Quelques-uns des notables de cette ville ayant même été s'offrir à lui au mois d'avril de l'année précédente, il les avoit refusés. Cependant ce fief, d'où il vouloit d'ailleurs chasser Nicolas, ne tentoit pas peu son ambition; mais il vouloit l'acquérir sans bruit, de peur de donner quelque ombrage. La même envie avoit pris au Pape; car Sa Sainteté jugeoit cet établissement bon pour un de ses neveux. Il se disposoit aussi à faire usage de la force pour déposséder Nicolas, sous prétexte de scélératesse, & il se flattoit que la bienveillance de l'Empereur & celle de Philippe II favoriseroient les vues qu'il avoit sur ce fief. Il communiqua son dessein à Côme, qui fut par conséquent obligé de le prévenir. Calefatti, commandant de Sovana, fut averti de mettre la dernière main

à sa négociation, ce qu'il exécuta avec beaucoup de dextérité. Le comte Nicolas étant allé au commencement de janvier à Sorano, une autre de ses terres, les habitans de Pitigliano se rendirent maîtres de la forteresse; & ayant invité le commandant de Sovana à les prendre sous sa protection, celui-ci introduisit dans la place deux cens hommes. Bientôt Chiappino Vitelli accourut comme pour appaiser la sédition : alors les principaux de la ville passèrent l'acte de soumission au Duc, déclarant que, « pour se mettre désormais à couvert des violences & des extorsions qu'ils avoient souffertes de la part de leurs anciens Seigneurs, & sur-tout pour mettre en sûreté l'honneur de leurs femmes, il avoient choisi pour leur seigneur & maître », &c. Aussitôt ils députèrent vers Côme quelques-uns d'entr'eux, avec plein pouvoir de lui prêter, au nom de tous, serment de fidélité, & d'établir les conditions du vasselage. Le Duc les accueillit avec bonté, & leur accorda beaucoup de privilèges relatifs à leur commerce avec l'Etat de Sienne. L'auditeur François Vinta fut chargé d'al-

1562.

ler prendre possession du comté au nom
1562. de Côme. Il partit au milieu des députés ; & les chefs de la révolution étant venus à sa rencontre, l'introduisirent dans la ville. Sur son passage, il trouva tous les hommes sous les armes, & bordant la haie ; les femmes & les enfans rassemblés par troupes, saluoient de leurs acclamations le nom & les armes de Côme. Pendant que Vinta étoit occupé de la prise de possession, le comte Nicolas se tenoit tranquille à Sorano, croyant devoir attendre son rétablissement, plutôt de la faveur des Princes que de la force des armes. Le Duc lui avoit déclaré que sans les injustices qui avoient soulevé tout le monde contre lui, il n'auroit rien eu à craindre de sa part ; & le Comte se tenant renfermé dans sa forteresse de Sorano, espéroit de la part des autres Puissances quelque mouvement en sa faveur.

Le Duc prévoyoit le ressentiment que son action devoit causer aux Princes, & spécialement à l'Empereur, seigneur suzerain de ce fief, & qui en avoit depuis peu de tems transmis à Nicolas l'investiture à la sollicitation du cardi-

nal de Trente, protecteur déclaré du Comte. Pour justifier son succès, & couvrir son ambition sous une apparence de générosité & d'amour de la justice, le Duc invita le comte Jean-François à venir de Rome se remettre en possession de cet Etat. Il voyoit clairement qu'il n'étoit guère possible que deux maîtres aussi mal d'accord entre eux qu'étoient le père & le fils, pussent tenir ensemble dans ce fief, & que deux places aussi voisines que Pitigliano & Sorano, pussent long-tems se passer de commercer l'une avec l'autre; qu'enfin cet état violent rendroit bientôt son autorité & ses armes nécessaires dans ce même fief. Les habitans de Pitigliano refusèrent d'abord de reconnoître encore le comte Jean-François, dont ils n'avoient pas lieu d'être fort contens; mais à la fin ils y consentirent, à condition que le Duc resteroit maître de la forteresse. D'un autre côté, ce Prince, avant de le remettre en possession de la place, fit avec lui une convention, par laquelle il le recevoit sous sa protection, & l'obligeoit à rendre foi & hommage tous les ans, ainsi qu'à maintenir les 1562.

privilèges qui venoient d'être accor-
1562. dés aux habitans. Il fut aussi convenu que le Duc seroit l'arbitre de toutes les querelles qui s'éleveroient entre le Comte & ses vassaux, & que la ligne masculine de Jean-François étant éteinte, ce fief seroit réuni à l'Etat de Sienne; mais qu'on ne pourroit en aliéner aucune partie, tant que cette ligne subsisteroit. Les Cours n'approuvèrent point cette prétendue modération de Côme. Les Farnèse, parens des deux Comtes, au premier bruit de ce qui se passoit à Pitigliano, avoient essayé d'engager le peuple de cette ville à reconnoître pour son seigneur, le prince de Parme; mais n'ayant pu réussir, ils soulevèrent contre le duc Côme les Ambassadeurs de toutes les Cours, qui déclarèrent que le traité de 1559 avoit été violé. Le Duc avoit eu soin de prévenir tous les Princes de cette révolution, & de protester qu'il étoit fort éloigné de vouloir usurper le bien d'autrui; mais que cette *bonne fortune* lui étant venue sans qu'il y eût songé, il ne pouvoit négliger l'occasion de secourir le comte Jean-François, chassé par son fils avec tant

d'indignité, & qui pendant quinze ans s'étoit vu réduit à mendier par toute l'Italie. La cour de France & celle d'Espagne se montrèrent sensibles à cette nouveauté; mais leurs Ambassadeurs en firent plus de bruit qu'elles-mêmes, poussés par les Farnèse & d'autres Italiens jaloux de la grandeur de Côme. L'empereur Ferdinand I, croyant sa dignité blessée, en témoigna du ressentiment plus qu'aucun autre Prince. Ce qui contribuoit encore à l'indisposer davantage, c'est qu'ayant signifié au Duc de remettre Pitigliano entre les mains du Roi Catholique pour y demeurer jusqu'à ce que la contestation entre les deux Comtes fût éclaircie juridiquement, ce Prince n'avoit eu aucun égard à sa requisition. Enfin, l'acte de suzeraineté qui s'étoit joint à ce manque d'égard, l'avoit blessé au vif; & pour toutes ces raisons, il déclara qu'il évoquoit à lui seul cette cause. Pour assoupir toutes ces plaintes, le Duc se vit obligé de revenir sur ses pas, en laissant au comte Jean-François, la libre possession de la forteresse, & en abandonnant le jugement de cette affaire au conseil de l'Empe-

1562

1562. reur. Il employa cependant toute son autorité & celle du Pape à soutenir les raisons du père contre le fils; il fit même dresser un procès-verbal de tous les excès dont s'étoit rendu coupable le comte Nicolas, & l'ayant fait imprimer, il le répandit dans toutes les Cours de l'Europe.

Il fut aisé dans la suite de calmer le ressentiment de l'Empereur, & de l'engager à faire usage de son équité en faveur du vieux Jean-François, d'autant plus que Sa Majesté méditoit de marier une des Archiduchesses ses filles, avec le prince François de Médicis. Plusieurs fois Ferdinand avoit fait proposer ce mariage par le cardinal de Trente; & Côme qui préféroit une princesse d'Espagne, s'abstenoit de prêter l'oreille aux propositions de l'Empereur, afin de gagner du tems jusqu'à ce qu'il vît quel seroit le sort de cette dernière Princesse; mais comme le Pape pressoit la négociation du mariage avec la première, le Duc souhaita que le roi d'Espagne en fût l'unique médiateur, & il songea à s'adresser directement à Philippe. Il le fit prier par le duc d'Albe, d'entreprendre cette

affaire ; & de s'employer avec chaleur à la faire réussir. Ce Monarque accepta volontiers la commission ; & Côme pressa le départ de son fils pour l'Espagne. Il eut soin de lui donner dans cette occasion, une suite nombreuse, composée de la principale noblesse d'Italie, & de brillans équipages. Le 23 mai, François partit de Livourne, accompagné de six galères ; & le 4 Juin, étant arrivé à Rosès, il alla aussitôt à Perpignan, où il fut reçu par don Garcia de Tolède, son oncle, au nom du Roi. Etant arrivé à la Cour, il y fut accueilli & traité d'une manière convenable à son rang. Le duc d'Albe & ses autres parens de la Maison de Tolède, ne manquèrent pas aux égards dûs au mérite de Côme & au nœud de la parenté. La splendeur de sa suite, ses agrémens naturels & sa qualité de fils d'un Prince si renommé, lui attiroient les regards de tout le monde. Il devoit s'arrêter en cette Cour jusqu'à ce que l'affaire de son mariage fût en train, & en attendant, s'y instruire de la politique & des mœurs Espagnoles. Déjà il s'étoit attiré la considération de tous les

1562.

1562. grands & l'estime universelle, lorsqu'il fut un peu mortifié par un accident qui fit l'entretien & l'amusement de la Cour. Il y avoit là un jeune prince de Parme, (Alexandre Farnèse,) qui le cédoit au prince de Florence pour l'éclat & le faste, mais en qui l'on voyoit reluire des traits de génie, & de grandeur d'ame qui faisoient déjà présager le héros. Entre deux Princes de cet âge, il étoit difficile qu'il ne naquît, soit naturellement, soit par la légèreté de ceux qui les conseilloient, un combat d'émulation. La dispute frivole de la préséance occupoit alors toutes les Cours; mais il n'y avoit à celle d'Espagne, d'autre distinction que celle qu'accordoit momentanément la faveur du Roi. Dans les cérémonies, les Seigneurs entroient indistinctement & se plaçoient suivant l'ordre de leur arrivée. Farnèse se conformoit à l'usage : Médicis avoit reçu du Roi & de la famille royale, divers honneurs qui annonçoient une préférence marquée; & dans la chapelle du Roi, il avoit jusques-là, pris place au-dessus de tous les grands, & par conséquent, au-dessus de Farnèse. Il arri-

va, un jour de fête solemnelle, que le prince de Florence étant arrivé tard, trouva sa place ordinaire occupée par celui de Parme, & la lui disputa en présence du Monarque & de toute sa Cour. Le lieu & la circonstance ne permettoient pas de souffrir long-tems cette dispute. Philippe fit dire, par le duc d'Albe, aux deux Princes de se retirer. Cet ordre, qui ne décidoit rien sur la préséance, réveilla l'ancienne querelle, & engagea l'un & l'autre à solliciter sur ce point, une déclaration formelle. Le Roi, qui craignoit d'offenser l'un des deux, usant de dextérité, les tint long-tems dans l'attente, sans rien prononcer, & dans toutes les occasions d'étiquette, il disposoit les choses de manière qu'ils ne se rencontroient point. Cette contestation excita la curiosité de toute la Cour & intéressa tous les Ministres. La cour du roi Philippe n'étoit pas plus exemte que les autres, de divisions & de partis. La faveur de ce Monarque étoit disputée entre le duc d'Albe & Ruy Gomez. L'inclination naturelle, l'habitude d'un commerce intime, ce que Philippe lui devoit pour

1562.

1562. son éducation, le portoient de préférence vers celui-ci; mais l'estime fondée sur l'expérience & les exhortations que Charles-Quint lui avoit laissées, l'obligeoient dans le besoin, à préférer les services du premier. Cette disposition du Souverain produisoit une alternative de faveur pour l'un & pour l'autre, & une rivalité déclarée entr'eux. De cette source étoient nés deux partis qui se combattoient sans cesse; & Médicis, nécessairement engagé dans celui du duc d'Albe son parent, avoit contre lui tous ceux qui s'étoient attachés aux intérêts de Gomez. La querelle du pas produisit des mémoires & des satyres, & chacun des deux partis s'efforçoit de la rendre de son côté, aussi intéressante qu'il lui étoit possible; mais le Roi la fit disparoître dans une partie de chasse.

Le duc Côme combattoit en Italie pour la même cause, & produisoit ses raisons à Rome contre le duc de Ferrare: mais il ne négligeoit point pour cela d'autres affaires plus importantes. La tournée qu'il avoit faite dans la partie maritime de ses Etats, lui avoit fait connoître la nécessité de les ga-

rantir contre les invaſions des Turcs. Examinant enſuite la diſtribution de la milice territoriale établie pour la défenſe de ſes domaines, il fut frappé des avantages qui réſulteroient d'une milice conſtante, qui, uniquement occupée à veiller ſur les côtes, en tiendroit les corſaires Turcs éloignés. Il trouvoit trop diſpendieux pour lui l'entretien de ſix galères; & le roi Philippe ne ſe montroit pas diſpoſé à y contribuer. Conſéquemment, il imagina de créer un Ordre militaire qui lui tînt lieu d'une marine ſans lui en laiſſer la charge. Il profita de la bienveillance du Pape pour en obtenir un ſubſide des biens eccléſiaſtiques; il intéreſſa dans ſon deſſein l'honneur des riches, en leur accordant une marque de diſtinction & des privilèges; il contribua pour quelque choſe du ſien à cette inſtitution; mais en revanche il décora de nouvelles prérogatives ſa propre ſouveraineté. Il voulut par le même établiſſement, rendre à jamais célèbres les deux victoires de Montemurlo & de Scannagalle; toutes les deux ayant été remportées le ſecond jour du mois d'août, conſacré par l'Egliſe à Saint Etienne, 1562.

pape & martyr, le Duc choisit ce Saint
1562. pour patron de l'Ordre. Le Pape approuva les statuts, & y joignit d'amples privilèges, qu'il accompagna du présent de l'épée & de la barrette ducale. Le matin du 15 mars, l'envoyé du Pape vint présenter solemnellement à Côme dans la cathédrale de Pise les statuts de l'Ordre approuvés, la bulle de concession & le présent; puis le Nonce l'orna des devises de l'Ordre, dont ce Prince s'étoit déclaré grand-maître.

C'étoit à juste titre que le Duc recevoit ces marques de la bienveillance du Pape, dans un tems où, par la vigueur de ses conseils, le concile de Trente venoit de reprendre ses travaux, & faisoit espérer une heureuse issue. Cette auguste assemblée avoit fait sa nouvelle ouvertute avec les solemnités requises le 18 janvier, & avoit recommencé à traiter des affaires de la Religion. Le Duc y envoya, comme les autres Souverains, un Ambassadeur qui avoit déjà été précédé par les Evêques de ses domaines. La manie des préséances avoit passé à Trente avec les Princes & leurs re-

présentans. L'ambassadeur de Florence trouva un concurrent ferme dans celui de *Suisse*, qui protesta qu'il se retireroit plutôt que de lui céder. Cette affaire causa quelque trouble dans le concile, & quelque inquiétude aux Légats. Le Saint Père écrivit à Côme pour lui remontrer qu'ayant obtenu avec tant de peine des cantons catholiques, & après les plus fortes oppositions de la part des cantons protestans, cet Ambassadeur qu'ils avoient envoyé au concile, il étoit de la plus grande importance pour le bien de la Religion, de ne point irriter ces Républicains. Il le pria conséquemment de ne point s'opiniâtrer dans une querelle qui pouvoit avoir les plus funestes suites, & d'ordonner à son Ambassadeur de céder, avec toutes les protestations néanmoins qu'il jugeroit convenables. Le Duc se rendit d'autant plus aisément aux représentations du Pape, que le duc de Savoie, par respect pour le concile, avoit montré la même complaisance. En outre, persuadé que les décisions de ce concile seroient une barrière qui empêcheroit les nouvelles opinions de péné- 1562.

1562. trer en Italie, il se fit un devoir de contribuer à tout ce qui pouvoit le favoriser, & arrêter les ravages de l'erreur. Pour cette raison, il consentit volontiers à secourir Charles IX contre les Huguenots, qui, sous les ordres du prince de Condé, avoient déjà déployé l'étendard de la révolte.

L'union du roi de Navarre, du Connétable & du duc de Guise, nommée en France, le Triumvirat, n'avoit pas été suffisante pour appaiser la discorde, & mettre un frein à l'ambition & à l'humeur guerrière de Condé. Le systême de l'équilibre adopté par la reine Catherine pour contre-balancer les factions, & par ce moyen se rendre supérieure à chacune d'elles, ou étoit faux, ou au-dessus de ses talens. Les manœuvres, les artifices & les promesses n'avoient pù retenir Condé, qui déjà menaçoit le trône & la capitale. Dans cet état des choses, le secours des étrangers devenoit nécessaire, & Philippe fut le premier à offrir le sien. Il étoit plus que tout autre intéressé à cette révolution, puisque les Huguenots, devenus supérieurs en France, auroient pu facilement soulever

soulever les Etats de Flandre, intérieurement agités du même esprit. La Reine accepta un secours de dix mille hommes d'infanterie & de trois mille chevaux; & elle députa vers le Pape & les autres Princes d'Italie, pour en obtenir de grosses sommes d'argent. Baccio del Bene, qu'elle envoya à Florence, reçut de Côme pour cent mille ducats de lettres de change payables à Lyon. Ces secours ne furent pas inutiles; car ils mirent les Catholiques en état de faire tête aux Protestans, & de les réduire au point de consentir à la paix. Les Farnèse & le comte Nicolas, profitant de la conjoncture, obtinrent du Roi Catholique, par la médiation de la France, qu'il envoyât signifier à Côme de rendre le comté de Pitigliano. Nicolas, pour être plus sûr d'intéresser en sa faveur les deux Couronnes, avoit fait arrêter à Sorano quelques hommes qu'il accusoit d'avoir été chargés par le Duc de l'assassiner; & ceux-ci au milieu des tortures, avouerent tout ce qu'il voulut. Cette accusation, vraie ou fausse, fut ce qui détermina Philippe à demander en sequestre le comté de Pitigliano. 1562.

1562. Mais Côme ayant appaisé l'Empereur ; & le procès entre le père & le fils étant déjà instruit au conseil de Ferdinand, il lui fut aisé d'arrêter les procédures de l'Envoyé d'Espagne, en disant qu'on ne pouvoit rien faire à ce sujet sans le consentement de l'Empereur. Il n'étoit pas naturel en effet, ni qu'il rétablît cet usurpateur dans son premier état, ni qu'après avoir surmonté tant d'obstacles qui s'opposoient à sa tranquillité, il se laissât vaincre par lui. Jaloux d'agrandir ses Etats & de les bien gouverner, il méditoit de nouveaux plans d'administration & de nouvelles conquêtes, lorsqu'il plut au Ciel de l'affliger de nouveau par les coups les plus sensibles.

Une extrême passion pour la chasse, & l'agrément de passer l'hiver sous un ciel doux & tempéré, l'engageoient à parcourir chaque année, pendant les froids les plus rigoureux, les maremmes de Livourne & de Pise. Il y étoit encore attiré par le desir d'encourager par sa présence le défrichement de ces terres, la construction des édifices, & les cultures commencées ; enfin, il se complaisoit à voir renaître & se remplir d'habitans, un pays autrefois dé-

ſolé & tout marécageux. Etant donc parti de Florence au mois d'octobre avec ſa famille, il ſe rendit en côtoyant l'Etat de Sienne, au château de Roſignano, lieu très-favorable à la chaſſe. Le défaut des pluies d'automne avoit cauſé en Italie une fièvre épidémique ſi violente, qu'en peu de tems elle emportoit la plupart de ceux qui en étoient attaqués. A plus forte raiſon étoit-elle terrible dans cette contrée naturellement mal ſaine, & où ces ſortes de maladies règnent aſſez communément. Auſſi la ville de Pietraſanta en fut-elle preſque entièrement dépeuplée. Les enfans du Duc furent attaqués de cette épidémie à Roſignano, & parmi eux le Cardinal en fut la première victime. Voici comment le Duc, dans une lettre qu'il écrivit de ſa main à Livourne, le 21 novembre, informoit le prince François, encore alors en Eſpagne, des funeſtes circonſtances de la maladie & de la mort de ce jeune Prélat : « Votre frère le Cardinal fut pris de la » fièvre un dimanche étant à Roſigna- » no : ſans parler de ſon mal à perſonne, » quoique je l'euſſe queſtionné ſur cela, » il vint lundi à Livourne à cheval, tel 1562.

1562. » lement joyeux & dispos, que personne » au monde ne le soupçonna d'être malade, & que lui-même ne croyoit pas » l'être. Le mardi matin, comme il » songeoit à se rendre à Pise, la fièvre » se déclara ; & elle fut telle qu'au bout » de six heures il ne pouvoit plus se » remuer dans son lit. Le mercredi on » le saigna, & il se trouva un peu » mieux ; mais bientôt il revint au » même état. Le jeudi matin, le mal » parut menacer la tête, & il s'y porta » le soir. Le vendredi matin avant le » jour, on lui appliqua les sang-sues ; & » en deux saignées, on lui tira bien deux » livres de sang. On n'oublia aucun » autre remède ; cependant à minuit, » il mourut avec des sentimens de rési- » gnation & de piété », &c. Plus bas, le Duc ajoute : « Garcia & Ferdinand » ont encore un peu de fièvre ; mais » c'est une fièvre de santé ; ils en gué- » riront, & je crois fermement qu'il » n'y a rien à craindre pour eux. De- » main je les conduirai à Pise. Le mal » a gagné tout Venise & toute la Lom- » bardie, & il y meurt beaucoup de » monde. A Florence, il y a sur cent » personnes, soixante - dix malades,

» mais peu de morts. Voilà comme
» nous traite la maladie dans ces pays ». 1562.
Le Prince mort fut transporté à Florence le 25 du même mois, & il y fut enseveli avec les honneurs convenables. Le convoi funèbre fut accompagné de la magistrature, de Paul Jourdain Ursin, des Salviati, parens collatéraux de cette Maison, & des Médicis, parens en directe. Le corps n'étoit point exposé à la vue du public, mais enfermé dans une bière; & au-dessus étoit le portrait du Cardinal : ce fut peut-être ce qui donna lieu aux spéculateurs d'imaginer des causes cachées de cette mort, & de les répandre en Italie, avec des circonstances qui leur donnoient un air de vérité. Ces bruits allèrent jusqu'à Trente, où ils en imposèrent aux Pères du concile, suivant ce qu'en écrivoit au Duc, son ambassadeur Jean Strozzi le 7 décembre. « C'est avec peine, dit-il,
» que je ferai part à Votre Excellence
» d'un bruit fondé sur quelques lettres
» venues de Rome à nos Prélats : on
» leur mande que l'Illustrissime & Ré-
» vérendissime Cardinal est mort d'un
» coup qu'il a reçu d'un de ses frères
» à la chasse. Ces lettres ne sont arri-

1562. » vées qu'hier ; mais je viens d'appren-
» dre que quelqu'un avoit eu la même
» nouvelle il y a quatre jours, & l'avoit
» tenue secrète jusqu'à ce qu'elle se
» trouvât dans beaucoup de lettres. On
» parle tant ici de cet accident, que
» j'ai cru devoir, avec le secours de
» mon Secrétaire, & à force de raisons
» & de plaisanteries, travailler à fermer
» la bouche aux pitoyables discoureurs
» qui me fatiguent à ce sujet. Je m'ac-
» quitte d'une autre partie de mon de-
» voir, en instruisant Votre Excellence
» Illustrissime de ce qui se passe, quoi-
» que je me tienne bien assuré qu'elle
» en recevra du déplaisir ; mais il faut
» qu'elle sache ce qu'on dit, & que
» cela vient de Rome ».

Je sens combien il est ennuyeux & peu convenable de s'appésantir sur les détails dans le récit des petits événemens ; mais on peut les pardonner quand ils répandent quelque lumière sur d'autres faits plus importans. La gloire de Côme n'a pas peu souffert de l'incertitude où l'on est resté sur la cause de cette mort. Ce fratricide a été généralement cru en Toscane ; & si les historiens n'ont osé l'assurer, ils l'ont du moins donné pour

douteux. Il est enregistré dans tous les Mémoires particuliers; mais rapporté de tant de manières, & orné de tant de fables, qu'il ne faut pas beaucoup de critique pour le regarder comme un conte. Si le Cardinal a été tué par don Garcia, ou ce fut un accident, comme le disent quelques Mémoires, & alors il n'y avoit aucune raison d'en faire mystère, ou ce fut à dessein, & dans ce cas, plutôt que de feindre une maladie aussi circonstanciée, on pouvoit toujours soutenir que c'étoit l'effet d'un malheureux hasard. Dans l'une & l'autre supposition, le Duc auroit laissé entrevoir la vérité au roi Philippe, à qui il confioit ses affaires les plus secrètes, & il n'auroit pas témoigné tant d'indifférence pour les bruits publics. Eh! pourquoi chercher d'autre cause de la mort de ce Prince, que l'épidémie qui ravageoit alors l'Italie entière, lorsqu'on voit par les actes publics, que le duc de Ferrare fut attaqué de ce mal, & que le comte Frédéric Borromée, neveu de Pie IV, en mourut? Il n'est guère douteux que cette même contagion n'ait aussi gagné don Garcia, puisqu'il mourut le 6 décembre. La Duchesse depuis long-

1562.

1562. tems indiſpoſée, ne put réſiſter à la douleur que lui causèrent de ſi grandes pertes ; elle ſuivit dans le tombeau ſes enfans le 18 du même mois. Le Duc, par le moyen de ſon Ambaſſadeur en Eſpagne, fit ſavoir ces événemens au Prince ſon fils & au Roi Philippe. La lettre, datée du 20, s'exprime ainſi : « Privé du Cardinal, je croyois du » moins conſerver don Garcia ; les » médecins m'en répondoient : mais » tout-à-coup, la fièvre le reprit. Ap- » paremment elle avoit couvé & ré- » pandu ſon venin. On lui fit une ſai- » gnée qui ne le ſoulagea pas beaucoup; » le mal s'étant porté à la tête, il n'a » pas été poſſible, avec tous les remè- » des imaginables, de le ſauver ; enfin » il eſt mort dans des ſentimens de » religion & de piété qui ont touché » tout le monde. La Ducheſſe, déjà » déſolée de la première perte, ayant » appris la ſeconde, n'a pu relever de » ſa maladie ; elle en a été tourmentée » huit jours encore ; & enfin, ces ſymp- » tômes, accompagnés de catharre » & de mal de gorge, l'ont emportée » avant-hier, à deux heures après mi- » nuit. Sentant approcher ſa fin, elle

» a pourvu au ſort de ſes Dames & 1562.
» de ſes domeſtiques avec toute la
» prudence poſſible ; puis réſignée à la
» volonté de Dieu, elle s'en eſt allée
» peu à peu avec tant de marques de
» piété, que je n'héſite point à la croire
» à préſent parmi les Saints ; & c'eſt
» tout ce qui me conſole dans l'état
» iſolé où je me vois réduit ».

Pour ne rien perdre de ces détails touchans, qu'on liſe encore la relation écrite de la main de Côme, & envoyée de Piſe au prince François le 18 décembre, & que l'on y obſerve comment il cherche dans la religion un ſoulagement à ſes peines. « La vie humaine,
» écrit-il, eſt une viciſſitude perpé-
» tuelle de biens & de maux, ſui-
» vant qu'il plaît au grand moteur de
» les diſpenſer à nous autres foibles
» mortels : mais ce Dieu qui ne peut
» errer, diſpoſe de nous, & de notre
» vie & de notre mort comme il plaît
» à ſon infinie bonté ; & nous devons
» croire que c'eſt toujours à notre
» avantage. Si nous penſions autre-
» ment, ou ſi ſeulement nous avions
» quelque doute ſur ce point, nous
» ſerions impies, aveugles par rapport

1562. » aux affaires de ce monde, & encore
» plus par rapport à celles de l'autre.
» Sachant donc que vous êtes assez
» raisonnable pour être convaincu que
» ce que je vous dis est vrai & cer-
» tain, je me détermine à vous faire
» part d'un événement qui ne nous
» vient pas des hommes; mais comme
» chrétien, & connoissant les grands
» biens que j'ai toujours reçus de Dieu,
» il me convient, si je ne veux me
» montrer ingrat, d'accepter tout ce
» qu'il m'envoye comme j'accepte ce
» que je vous dirai plus bas; & non-
» seulement je reçois de sa sainte main,
» ce qu'il lui a plu de m'envoyer, mais
» encore je suis disposé à recevoir ce
» qu'il m'enverra. Dieu étant immor-
» tel, infiniment saint, notre souve-
» rain bien, toute notre espérance,
» l'époux de notre ame, je proteste
» que si dans cet instant, il m'envoyoit
» la mort, je l'accepterois de grand
» cœur & humblement de sa sainte
» main, comme la dernière de ses créa-
» tures. Je ne saurois trouver dans
» cette triste conjoncture, un meilleur
» moyen de me consoler, & de vous
» consoler vous-même, que de vous

» donner l'exemple de ce que nous de-
» vons faire l'un & l'autre, qui est de re- 1562.
» cevoir de Dieu, comme bon, tout ce
» qui nous arrive; car il n'erre jamais.
» Pour nous, au contraire, nous ne fai-
» sons autre chose qu'errer, & donner
» occasion à sa divine Majesté de nous
» faire connoître que ce n'est ni de notre
» sagesse, ni de nos biens, ni de notre
» naissance, ni de notre valeur que dé-
» pend notre sort, mais qu'il est tout
» entier dans sa sainte main. Laissons-
» nous donc guider par lui; & recon-
» noissant que de lui vient tout bien,
» nous devons craindre de l'offenser,
» & du reste, tenir pour bon tout ce
» qui nous arrive, & nous conformer
» à sa volonté, sans jamais nous en
» écarter d'un point. Je ne finirois ja-
» mais sur cette matière, si je ne vous
» connoissois assez prudent pour imi-
» ter l'exemple que je vous donne de
» ne point vous opposer à ce que
» Dieu veut, & ne point me donner
» dans cette conjoncture un tel sur-
» croît de chagrin. Voici donc l'ac-
» cident que j'ai à vous annoncer.
» Cet ange don Garcia, votre frère,
» après avoir été vingt jours malade,

1562. » & lorsqu'au dire des médecins, il » étoit bien & sur le point de pouvoir quitter le lit, fut de nouveau » attaqué d'une fièvre violente accompagnée d'une grande chaleur. Au » second accès, on lui tira environ six » onces de sang; mais comme cette » saignée ne l'avoit point soulagé, & » que le mal gagnoit la tête, on lui » en fit le lendemain une autre de » quatre onces au moyen des ventouses. Cependant le mal augmenta » jusqu'au septième jour; & le huitième, suivant la volonté de Dieu, » votre frère alla au ciel; je dis au » ciel; car non-seulement il reçut la » mort avec soumission, mais comme » un saint Paul, deux jours auparavant, il avoit demandé la confession » & le viatique, & lui-même prêchoit » l'assemblée. La veille de son trépas, » il demanda l'extrême-onction de » manière à donner envie à tout père » chrétien d'avoir de tels anges dans » le ciel. Son air étoit riant comme » si ce jour eût été celui de ses nôces, » & si intrépide, qu'on voyoit bien » qu'il ne croyoit pas aller à la mort, » mais à la gloire. Comment pourrois-

» je finir cette lettre, ayant encore à
» vous dire des choses plus affligean- 1562.
» tes, à parler humainement, mais plus
» joyeuses ; oui, plus joyeuses pour
» qui, laissant les choses mondaines,
» regarde seulement le ciel & non la
» terre avec ses misères & ses vanités?
» Avec l'aide divine, je dirai donc
» quelque chose de plus. La Duchesse
» votre mère, frappée de la maladie
» imprévue du Cardinal, en fut cruel-
» lement affligée, & souffrit mille maux
» pendant le peu de jours que cette
» maladie dura. Etant venue à Pise,
» où je fis tous mes efforts pour la
» consoler, elle fut plus tourmentée
» par sa fièvre quotidienne, & com-
» mença à perdre le goût : cependant
» elle se soutenoit. Don Garcia alors
» étant tombé malade, l'abattement
» de votre mère redoubla, son dégoût
» devint plus fort, & elle refusa d'é-
» couter les médecins, comme vous
» savez que c'étoit assez son usage.
» Vint ensuite l'état fâcheux de don
» Garcia, & puis sa mort; & quoiqu'on
» la lui tînt cachée, elle étoit si in-
» quiète, & elle dormoit si peu, qu'elle
» empiroit chaque jour; ses terreurs

1562. » & son agitation étoient telles, que » c'étoit pis encore que si on lui eût » dit la vérité. Cependant on continuoit à la lui taire; mais pénétrante » comme elle étoit, elle assura que son » fils étoit mort. Nous crûmes alors » plus convenable de lui dire qu'il se » trouvoit fort mal, & de la préparer ainsi à recevoir la fatale nouvelle, que de prétendre la tromper » entièrement. Dès ce moment, elle » fut tranquille en apparence, & dit » qu'elle accceptoit avec soumission » la mort de don Garcia. En vain on » voulut la dissuader; jamais elle ne » dit autre chose. Bientôt il lui survint » une fièvre d'un mauvais caractère, » qui finit après deux accès; mais il » lui resta sa première fièvre avec une » extrême inappétence. Néanmoins, » cédant à mes exhortations, elle prenoit beaucoup plus de nourriture » qu'elle n'avoit fait par le passé, & » elle en avoit grand besoin; car après » la mort du Cardinal, elle avoit passé » trois jours entiers sans, pour ainsi » dire, manger ni dormir. Depuis l'été, » elle avoit cette toux que vous lui » connoissiez; mais qui dès lors devint

» bien plus forte, & enfin lui ôta pres- 1562.
» qu'entièrement la respiration. Son
» pouls s'affoiblit, & il fut aisé de voir
» qu'il ne lui restoit pas long-tems à
» vivre. Alors parlant avec un senti-
» ment & une force d'ame extraordi-
» naires, s'étant confessée trois jours
» avant de mourir, & ayant commu-
» nié, puis munie du sacrement de
» l'extrême-onction, qu'elle avoit de-
» mandé la veille, & ayant fait aupa-
» ravant en ma présence, un testament
» très-sage, dans lequel elle pensa d'a-
» bord à son ame, & ensuite à ses do-
» mestiques, elle rendit cette ame à
» Dieu, je puis dire entre mes bras,
» après avoir été deux jours à attendre
» la mort avec toute sa présence d'es-
» prit, assise sur son lit, le crucifix à
» la main, parlant de la mort comme
» on parle d'une affaire commune, &
» connoissant tout le monde comme
» si elle eût joui d'une santé parfaite.
» Il s'est trouvé que sa maladie venoit
» du poumon, mais qui n'étoit pas
» affecté de longue main. D'après tout
» ce que je viens de vous dire, mon
» fils, offrant à Dieu en sacrifice deux
» enfans qui m'étoient si chers & une

1562. » épouse également chérie, je me con» sole en me soumettant à sa volonté, » & en songeant que vous me restez » encore, ainsi que deux autres de vos » frères & la duchesse de Bracciano, qui » sont ici avec moi. Don Ferdinand, » avec le secours du ciel, est hors de » danger; car sa fièvre quarte, quoique » compliquée de tierce, est légère & » sans accident; & je pense que bien» tôt l'une ou l'autre cessera. Conso» lez-vous donc, & remerciez Dieu » de tout ce qu'il vous envoye, & » que ce soit lui qui soulage vos pei» nes, comme lui seul peut le faire. » Pour moi, je n'ai trouvé de conso» lation que dans ses bras; faites-en » de même, & ne croyez pas que notre » Maison seule ait été frappée ici; car » il est mort une infinité de personnes » dans toute l'Italie: cependant l'épi» démie cesse. Tous les détails de ces » maladies ont été envoyés à l'Evêque. » Dites de ma part à tous ces Seigneurs » nos parens, que cette amitié que j'ai » eue pour la Duchesse pendant sa vie, » je dois la montrer encore plus après » sa mort en les obligeant, puisque » sa mémoire ne doit jamais sortir de

» mon esprit; mais ne pouvant em- 1562.
» ployer cette amitié en sa faveur, je
» suis obligé de la témoigner à ceux qui
» restent. Je desire qu'en voulant me
» consoler, on ne renouvelle pas la dou-
» leur de mes pertes; car elles sont en
» trop grand nombre & trop récentes
» encore. Je laisse à Dieu le soin de l'a-
» doucir, les hommes n'en sont point
» capables; au contraire, en songeant
» à nous consoler, les hommes ne
» font le plus souvent que nous af-
» fliger. Le duc d'Albe étant notre
» père à tous, baisez-lui les mains de
» ma part, & dites-lui qu'il m'employe
» à son service, & que c'est le seul
» moyen qu'il ait de me soulager. Dieu
» vous conserve & vous console ».

Le corps de don Garcia fut porté à Florence, & enseveli sans cérémonie; mais on rendit les plus grands honneurs funèbres à celui de la Duchesse. Les *Quarante-huit* allèrent la recevoir à la porte, accompagnés des premiers de la ville à cheval. Jules de Médicis, Mario Colonne, & les autres Seigneurs les plus distingués de la Cour, le transportèrent à l'église de Saint-Laurent. Cette Princesse, quoique bienfaisante,

1562. fut cependant peu regrettée du public. La hauteur de son caractère, le peu de communication qu'elle avoit avec les Dames de la ville, & l'affectation d'être toujours entourée de celles de son pays, l'avoient privée du cœur de ses sujets. Elle avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son mari, & veilloit continuellement à sa sûreté; mais on ne pouvoit souffrir qu'elle l'eût si fort assujetti à la nation Espagnole. Elle laissa de grands biens, & fit des legs à tous ceux qui l'avoient servie. Elle ordonna par son testament beaucoup d'œuvres pies, & la fondation d'un Monastère. Les courtisans perdirent infiniment à sa mort; car elle étoit le canal de toutes les graces qu'accordoit le Duc; elle seule pouvoit adoucir l'austérité naturelle de ce Prince.

La Toscane fut bien plus sensible à la perte des deux Princes, jeunes, aimables, d'une figure charmante, bien élevés, & qui donnoient les plus grandes espérances à la patrie & aux particuliers. Le Pape en fut inconsolable; il regretta sur-tout de n'avoir pu effectuer les vues qu'il avoit sur don Garcia, qu'il s'étoit proposé d'appeler à Rome

après la mort du comte Borromée, lui destinant toutes les charges qu'avoit tenues de lui ce neveu, avec la sœur de ce même Comte pour femme. Les ennemis de Côme se réjouirent des pertes qu'il venoit d'essuyer; & ils l'outragèrent par de nouvelles accusations. Il fut donc répandu dans le public, & on crut sur-tout à Rome, que don Garcia étant à genoux pour demander pardon à son père d'avoir tué le Cardinal, avoit été barbarement massacré par le Duc transporté de fureur, sans égard pour la mère, qui supplioit pour un fils. Cette extravagante fausseté fut accueillie par les gens oisifs, & consignée dans les Journaux & les Mémoires particuliers, où on la vit arrangée suivant le goût & le talent des Ecrivains. L'un d'entr'eux avança que Côme, cherchant à découvrir l'auteur de la mort du Cardinal, s'apperçut que le sang du défunt bouillonnoit à l'approche de don Garcia; & que d'après ce témoignage indubitable, il avoit percé de son épée l'assassin, & fait courir ensuite le bruit que tous les deux étoient morts de maladie. S'il étoit nécessaire de réfuter un tel roman, il suffiroit de rappeler ce

1562.

1562. que nous avons dit ſur le premier. La fauſſeté du meurtre du Cardinal une fois reconnue, ſuffiroit pour faire tomber tout le reſte, & juſtifier le Duc. Ce Prince montra dans une ſi triſte conjoncture, une force d'ame étonnante. Non-ſeulement il ne ſuſpendit jamais les travaux néceſſaires pour le gouvernement de l'Etat, mais c'étoit lui qui dans cette occaſion conſoloit tout le monde. Outre ſon aîné, il lui reſtoit encore deux fils, don Ferdinand & don Pierre. Le premier, âgé de treize ans, étoit pris de la même maladie qui avoit enlevé ſes frères. L'autre encore en bas âge, étoit celui qu'on regardoit comme devant être la conſolation du père. On commençoit néanmoins à eſpérer de voir rétablir Ferdinand; & le Duc, qui ne perdoit jamais de vue le ſoin de ſa famille, demanda au Pape la promotion de celui-ci au cardinalat, accompagnée de tous les bénéfices qu'avoit poſſédés le prince Jean, repréſentant au Saint-Père que ce ſeroit là un des meilleurs moyens de calmer ſes douleurs & de mortifier ſes ennemis. Le Pape, toujours diſpoſé à complaire au Duc,

éleva en même-tems à la pourpre, par une promotion extraordinaire, don Ferdinand, & Frédéric Gonzague, fils du duc de Mantoue. Le cardinal Alexandrin (*a*), qui depuis fut Pie V, alléguant l'âge insuffisant du premier, refusa de souscrire avec tout le reste du sacré Collège la bulle de sa promotion. La barette fut présentée à don Ferdinand, tandis qu'il étoit encore malade dans son lit, & il est à remarquer que cette cérémonie fut l'époque de son parfait rétablissement. 1562.

(*a*) Michel *Ghislieri*, natif de *Boschi*, petit endroit des dépendances d'*Alexandrie*, en Piémont.



CHAPITRE III.

Le Prince François revient d'Espagne ; & le Duc lui abandonne le gouvernement, avec certaines restrictions : les Corses soulevés offrent au Duc de le reconnoître pour Souverain ; mais le roi Philippe s'y oppose, & conclut le mariage du Prince avec l'archiduchesse Jeanne ; & le Pape résout à cette occasion, d'ériger la Toscane en Archiduché : obstacles qu'éprouve ce dessein de la part de la Cour Impériale, & intrigues à ce sujet.

1563. PRESSÉ du desir de réparer ses pertes domestiques, le Duc écrivit pour hâter le retour de son fils, qui étoit toujours à la cour d'Espagne, & pour accélérer le mariage de ce Prince avec une Archiduchesse. La lenteur ordinaire des Espagnols dans les négociations, & l'irrésolution de l'Empereur, combattu par les différens partis qui se présentoient pour ses filles, avoient produit jusqu'à ce jour des proposi-

1563.

tions & des réponses pleines de complimens & d'honnêtetés ; mais qui n'aboutissoient à rien. L'émulation du duc de Ferrare ne contribua pas peu à retarder encore la conclusion de ce mariage. On agitoit à Rome, devant les Cardinaux commis à cet effet par le Pape, la cause de la préséance. Toutes les universités, tous les collèges & les jurisconsultes de quelque nom, avoient écrit pour l'un ou pour l'autre parti. Quelques-uns des adversaires mettoient dans leurs discussions une aigreur qui n'étoit pas un acheminement à la paix ; & les plaintes réciproques des contendans ne servoient qu'à les animer de plus en plus. Le duc de Ferrare se défioit du Pape, dont il connoissoit la propension pour Côme ; & tergiversant envers les Cardinaux, il faisoit tous ses efforts pour attirer la cause pardevant l'Empereur, ou la diète Impériale. Sa qualité de vassal de l'Empire, comme duc de Modène & de Reggio, lui en fournissoit un prétexte, quoique le Pape de son côté, prétendît le soumettre à sa jurisdiction, à cause du fief de Ferrare. Etant encore dans le cas de se marier, il

1563. offrit sa main à l'Empereur pour une de ses filles. Ce projet d'alliance avec la Maison d'Autriche, augmentoit sa rivalité avec Côme; car il pouvoit par ce moyen, lui disputer non-seulement la faveur de l'Empereur, dans la cause aussi épineuse que vaine de la préséance, mais encore l'amitié de Philippe. Deux des Archiducheffes, Barbe & Jeanne, étoient nubiles. Le duc de Florence avoit demandé la première, comme plus proportionnée à l'âge du Prince; & l'Empereur s'étoit engagé envers Philippe, à donner l'une des deux, sans en spécifier aucune. La nouvelle négociation avec le duc de Ferrare, détermina Ferdinand à donner l'aînée au prince d'Este, plus âgé que Médicis, & à réserver pour celui-ci, la seconde. Cette détermination produisit de nouvelles longueurs, mais n'empêcha pas le retour du Prince vers son père, qui l'attendoit avec impatience. Le duc Côme étoit à Pise, tout occupé à réparer sa marine, & à solliciter la construction des galères. Il voyoit avec beaucoup de plaisir, se former avec éclat l'ordre militaire de Saint-Etien-

ne,

né, & accourir de tous côtés la noblesse d'Italie, pour s'y faire aggréger. 1563.
Il falloit exercer aux manœuvres de la mer ces nouveaux Chevaliers : dans cette intention, il fit présent à l'Ordre, de deux galères armées & entièrement équipées. Il leur donna pour amiral, Jules de Médicis, fils naturel du duc Alexandre. Ce jeune homme étoit entretenu honorablement par le Duc, & étoit considéré de tout le monde, comme appartenant à sa Maison. Destiné d'abord à l'Eglise, il s'étoit distingué dans les études relatives à cet état, & il pouvoit espérer de s'avancer dans cette carrière : mais son inclination ne l'y portant pas, il entra plus volontiers dans la marine, au moment même où il se présentoit une occasion d'y acquérir de la gloire.

Les troubles de France venoient d'être arrêtés par un traité de paix, lorsque Philippe se vit obligé de rassembler ses forces d'un autre côté, pour défendre les places qu'il avoit sur les côtes d'Afrique. Le roi d'Alger s'étoit mis en marche avec une armée de cinquante mille hommes d'infanterie & de cavalerie, pour faire le siége

1563. d'Oran; & tous les corsaires de Barbarie, au nombre de soixante voiles, secondoient son entreprise. Le roi Philippe se disposa à le repousser: le duc de Florence, le duc de Savoie & la république de Gênes, furent invités à unir leurs galères contre l'ennemi commun: mais avant leur arrivée, le Roi, avec son armement de trente-quatre galères, fut en état de secourir Oran & Mazalquivir, & de faire lever le siége de ces deux places. Les Barbares se dispersèrent dans la Méditerranée, firent mille ravages sur les côtes d'Italie, & y mirent par-tout le feu & la désolation. Dragut le plus renommé de ces corsaires, fit une descente sur celles de Calabre, où après avoir incendié plusieurs villages, & fait huit cens esclaves, il prit encore six vaisseaux chargés de marchandises, qui alloient en Espagne. Les côtes de Toscane ne furent pas exemtes de ces malheurs: la ville de Castagneto fut saccagée par ces Barbares, qui en enlevèrent deux cens esclaves. Les prises faites par les galères du Duc, ne compensoient point ces pertes; & il fallut que lui & le roi Phi-

lippe songeassent sérieusement à faire de plus grands préparatifs pour l'année suivante. La paix qui régnoit dans l'intérieur de l'Europe, permettoit de rassembler toutes les forces sur mer; principalement depuis que, par la constance du Pape, & par la prudence du cardinal de Lorraine, on voyoit le concile tendre heureusement à sa fin, malgré les efforts que faisoit le roi d'Espagne pour le prolonger. Le duc Côme avoit encore contribué à cette heureuse accélération, ayant exhorté le Pape à se confier entièrement aux soins du cardinal de Lorraine, sans faire aucune attention aux offres du cardinal de Ferrare. Ces deux prélats, se croyant chacun arbitres de l'adhésion de la France, ambitionnoient tous les deux de dominer le concile, & de se rendre nécessaires au Pontife. L'objet du prince Ferrarois, étoit de primer en prolongeant cette assemblée, ou de s'ouvrir une voie au Pontificat en la terminant: celui du cardinal de Lorraine, étoit uniquement de la terminer à quelque prix que ce fût; parce que le concile une fois accepté en France, il vouloit mettre une ligne de

1563.

séparation bien marquée entre les Ca-
1563. tholiques & les Protestans, ligne qui étoit nécessaire aux Guise, pour avoir un moyen de reprendre le crédit que leur avoit fait perdre le dernier traité de paix. Tous les deux étoient allés à Florence, où le Duc avoit lu dans le cœur de l'un & de l'autre, ses plus secrètes intentions. L'événement démontra la justesse des conseils qu'il avoit donnés au Pape, puisque la franchise & l'activité du cardinal de Lorraine amenèrent la conclusion, si desirée du concile, qui fut heureusement terminé le 4 décembre.

Il est facile d'imaginer combien le Pontife & Côme furent charmés de voir une œuvre si importante accomplie avec tant de succès. Par-là, le Duc voyoit le repos de l'Italie s'assurer, & par conséquent le tumulte des guerres s'éloigner de ses Etats. Les agitations des Ursins, de Pitigliano étoient seules ce qui lui faisoit craindre que ce feu sourdement fomenté par les Farnèse, ne fît des progrès. Le comte Nicolas occupoit toujours la forteresse de Sorano, tandis que celle de Pitigliano étoit gardée pour le comte Jean-François,

par Orſo, un autre de ſes fils. L'un & l'autre avoient une défenſe expreſſe de l'Empereur, de former aucune entrepriſe, tandis que la cauſe ſeroit pendante. Cette défenſe toutefois n'empêcha point que Nicolas, après avoir tendu à ſon frère pluſieurs pièges, pour le faire mourir par le fer ou par le poiſon, ne tentât de ſurprendre par ruſe, à l'aide d'un ſoldat, la forteresse de Pitigliano. Celui qui devoit favoriſer le ſtratagême en fit part au comte Orſo, & tous les deux concertèrent enſemble les moyens de le faire tourner contre ſon auteur. Le ſoldat feignit le plus grand ſecret. Nicolas fit avancer vers la forteresse, quarante ſoldats, qui furent introduits clandeſtinement, & ſe tint un peu à l'écart pour attendre le dénouement. Un inſtant après, il vit ſes hommes ſauter en l'air, au moyen d'une mine qu'on avoit préparée pour cet effet. Trente-cinq périrent de cette manière: ceux qui furent ſauvés, déclarèrent toute la noirceur du complot, & l'intérêt que les Farnèſe avoient à cet attentat. Le Duc n'oublia pas de faire ſervir cet événement à convaincre de

1563.

plus en plus, l'Empereur & le roi
1563. d'Espagne, de la nécessité d'ôter du
cœur de l'Italie, ce germe de discordes. La Cour Impériale, engagée à poursuivre l'instance avec les formalités & les longueurs ordinaires, se contenta de charger son Ambassadeur à Rome de veiller à ce qu'il n'arrivât pas de nouveaux désordres. Le roi d'Espagne, sans s'inquiéter davantage des sollicitations de la France, en faveur de Nicolas, laissa Côme en pleine liberté d'agir suivant les lumières de sa prudence. Philippe étoit alors à Monzone en Arragon, où il avoit assemblé les Etats, pour faire prêter serment à don Carlos; héritier présomptif de sa Couronne, & attendoit les archiducs Rodolf & Ernest, fils de Maximilien, roi des Romains, qu'il avoit invités à venir à sa Cour, s'instruire des mœurs Espagnoles, & garantir la succession à cette Monarchie, dans l'état vacillant où étoit sa santé. Côme, pour honorer le passage de ces Princes, envoya son fils à Milan, où bientôt il le suivit lui-même en pompeux équipage, & accompagné de cinquante gentilshommes. Accueilli par eux

comme il convenoit, il les accompagna jusqu'à Nice, où ils s'embarquèrent sous l'escorte de ses galères. L'alliance qu'il alloit contracter avec la Maison d'Autriche, indépendamment de la déférence particulière qu'il avoit pour elle, ne lui permettoit pas de négliger la plus petite attention à son égard; & même, pour relever la dignité de son fils, à l'occasion du mariage de ce Prince avec l'archiduchesse Jeanne, il osa prendre une résolution qui remplit d'étonnement toute l'Italie.

1563.

Une administration pénible, continuée sans relâche pendant vingt-huit ans entiers, dans des tems difficiles & orageux, avoit calmé son ardeur & épuisé ses forces; la chasse, la pêche & beaucoup d'autres exercices très-violens, qu'il avoit coutume de faire, loin de lui fortifier le corps, l'avoient énervé; & devenu sujet à plusieurs maladies, il se voyoit obligé de chercher du repos. Attaqué, dès le mois d'octobre précédent, d'une colique néphrétique & de la pierre, il avoit plus d'une fois donné lieu de craindre pour sa vie. Outre ces différens motifs, il 1564.

vouloit encore plaire à ses sujets, en
1564. leur donnant un nouveau maître qui apprendroit sous lui à gouverner, & à qui il auroit le tems d'assurer sa succession. La tranquillité dont jouissoient l'intérieur de l'Europe, & l'Italie en particulier, facilitoit l'exécution de ce dessein, conçu depuis plusieurs années, & parvenu enfin à sa maturité. Il résolut donc d'abandonner au prince François les rênes de l'Etat & le plein pouvoir, se réservant seulement la faculté de le conseiller & de le conduire dans les cas importans. Il lui céda aussi tous les revenus, ne s'en réservant que ce qui étoit nécessaire pour s'entretenir lui-même honorablement. Ce fut le premier de mai, que fut signé l'acte de cette renonciation, que le Duc fit aux conditions suivantes. Il se réserva le titre de tous ses domaines, avec la suprême autorité; & en particulier, le gouvernement & les revenus de Castiglione de la Pescaia : de plus, le pouvoir d'élire le commandant des galères, le général des troupes de terre, les officiers subalternes, & le gouverneur de Sienne; la propriété & les fruits de tous

les biens allodiaux, & tous les reve-
nus de l'Etat de Sienne, francs de 1564.
charges; les mines *de Pietrasanta*, &
tous les droits d'entrée de cette ca-
pitainerie; l'usage de tous ses palais
& châteaux de plaisance, tous ses meu-
bles de prix; les fonds de commerce
& les créances qu'il avoit, tant au-
dedans qu'au-dehors de ses Etats. Il fut
convenu que le jeune Prince ne pour-
roit destituer aucun gouverneur de pla-
ces & aucun commandant des troupes;
ni en nommer de nouveaux sans l'agré-
ment de son père: il lui interdit le droit
d'aliéner, d'inféoder, d'hypothéquer
aucun château, ou partie de jurisdic-
tion du domaine, ni aucun droit &
aucun revenu des mêmes: il le char-
gea de continuer, à ses propres dépens,
la construction du palais Pitti, & de
celui de la magistrature des *Trei-
ze*, & de payer chaque année une
grosse pension au cardinal Ferdinand
son frère. Sous toutes ces clauses, il
lui accorda le pouvoir de régir & d'ad-
ministrer, de faire des loix, & tel
changement qu'il voudroit dans le mi-
nistère; & il déclara que cet acte au-
roit force & vigueur, suivant son bon

plaisir ; & que dans les cas qui exige-
1564. roient une interprétation, lui seul auroit droit de la donner, annullant d'avance tout ce qui auroit été fait de contraire. Le Duc parut fort satisfait d'avoir donné cet exemple, qui sembloit démentir les qualifications *d'ambitieux & d'avide* que l'Italie lui donnoit assez généralement. Il la notifia aussitôt au Pape, lui marquant qu'il y avoit été engagé par le desir du repos, & de remercier Dieu dans la retraite des succès qu'il lui avoit accordés jusqu'à ce jour. En l'apprenant au roi Philippe, il lui déclara qu'il avoit voulu imiter encore dans cette action l'empereur Charles-Quint, & confondre la malignité de ceux qui le taxoient d'ambition & d'avidité. Un acte si contraire, au premier coup-d'œil, à l'opinion que chacun avoit conçue de Rome, dérouta tous les politiques, qui ne surent s'il falloit l'attribuer à foiblesse ou à magnanimité. Quelques-uns imaginèrent qu'ayant tant de crédit dans le sacré Collège, il commençoit à intriguer pour devenir Pape. Mais en considérant ensuite, l'esprit, les conditions & ref-

triЀtions de cette renonciation prétendue, ils virent que ſe réſervant la force & l'autorité, il n'avoit fait que ſe décharger du poids & des périls de la ſouveraineté, & en aſſurer la poſſeſſion à ſa famille (*a*). 1564.

Le prince François prit le titre de Régent, le 11 juin, jour de la fête de ſaint Côme, & les deux Etats le reconnurent ſans aucune difficulté. Le Duc, après avoir réglé toute l'économie de ſa maiſon, & l'avoir montée comme celle d'un particulier, mais d'un particulier ſouverain, ſe retira de la capitale, pour goûter, loin de la Cour, & au milieu des délices de la campagne, le repos après lequel il ſoupiroit. Concino fut choiſi pour entretenir la communication entre le père & le fils dans les principales affaires. Ce Miniſtre ſe trouvant placé entre un

(*a*) Côme, en cette occaſion, imita nos premiers Rois de la troiſième race, qui, pour aſſurer la Couronne à leur Maiſon, aſſocioient leurs fils aînés au pouvoir ſouverain, avec la différence que ceux-ci continuoient à exercer ce pouvoir, au lieu que le duc de Toſcane s'en réſerva ſeulement le droit. *Note du Trad.*

fils obéiſſant & un père las de tenir
1564. le gouvernement, ſut, pendant quelque tems, ſe rendre l'arbitre de la Toſcane. Le prince François qui, pour le phyſique, tenoit de ſa mère, en avoit auſſi hérité les qualités morales. D'ailleurs, élevé au milieu des Eſpagnols, formé enſuite à la cour de Philippe, ſous la direction du duc d'Albe, ſon parent, & enfin dévoué à cette Couronne, tant par l'effet de l'inclination naturelle, que de l'intérêt de ſa Maiſon, il pouvoit être regardé comme un parfait Eſpagnol. Les études de ſa jeuneſſe & l'exemple de ſon père lui avoient inſpiré un goût paſſionné pour les ſciences, mais ſingulièrement pour la chimie, qu'il poſſédoit à un degré peu ordinaire. Il aimoit ſingulièrement les beaux arts, & Pierre Vettori qui lui avoit enſeigné la langue grecque, lui avoit en même-tems donné le goût & la connoiſſance des antiquités. Amoureux des plaiſirs & des amuſemens, il ſe plioit avec peine aux peſans & faſtidieux détails d'un gouvernement abſolu, dans lequel la magiſtrature intermédiaire ne jouiſſant que d'une foible autorité, les affaires les plus petites

doivent ſe terminer ſouvent dans le cabinet du Prince. Les avis & les inſtances d'un père qui ſavoit ſe faire reſpecter, lui donnant une activité forcée, le préſervèrent pendant quelque temps de ſe livrer en proie à ſes Miniſtres. Il étoit ſingulièrement circonſpect & diſſimulé, d'un commerce facile avec ceux qu'il admettoit dans ſes plaiſirs, naturellement ſérieux & repouſſant dans les audiences & lorſqu'il s'agiſſoit d'affaires publiques. De telles diſpoſitions étoient bien plus favorables aux courtiſans & aux Miniſtres qu'au peuple. Néanmoins les commencemens de ſon adminiſtration furent dignes d'éloge, parce qu'ils furent dirigés par les principes de ſon père, & qu'en ſe montrant alors généreux & affable, il gagna l'affection & l'attachement de ſes ſujets. François avoit à ſe rendre agréable à Philippe, & à peine eut-il pris en main le timon de l'Etat, qu'il eut une nouvelle occaſion de lui plaire, en effectuant ce qu'avoit promis le Duc au ſujet de l'armement des galères. Les dommages cauſés ſur les côtes d'Eſpagne & d'Italie par les Barbareſques, avoient

1564.

1564. obligé le Monarque, & le Duc suivant son pouvoir, à songer aux moyens d'éloigner ces brigands de leurs côtes. Philippe résolut de faire un armement formidable pour assiéger le Pennon de Velez, leur refuge ordinaire, & poste important d'où ils pouvoient exercer leurs pirateries, principalement sur les côtes d'Espagne. Le duc Côme avoit été invité à concourir à cette entreprise, dont l'exécution devoit être confiée à don Garcia de Tolède, son beau-frère, déjà créé général sur mer; ses forces ne lui permettoient pas d'y contribuer beaucoup, & le Roi pour les augmenter lui promit des subsides. Il fut donc convenu entr'eux que le Duc fourniroit dix galères bien équipées, montées chacune par soixante-cinq soldats, & prêtes au premier ordre; que Philippe fourniroit la moitié de la paye, dont le total fut évalué à trente mille ducats par an, & qu'on leur donneroit en outre la cinquième partie des prises appartenantes à Sa Majesté. Le traité fut signé pour cinq ans le 17 mai, & le seigneur de Piombino eut le commandement général des galères Toscanes.

Un des premiers soins du Régent fut d'exécuter ce traité, pendant que 1564.
le Duc ne négligeoit rien pour rétablir la bonne intelligence entre le Pape & la cour d'Espagne. Les manœuvres des Ministres du Roi pour prolonger le concile, avoient irrité le Pontife: il s'étoit élevé à Rome une dispute sur la préséance entre l'ambassadeur de France & celui d'Espagne. Comme le Pape laissoit voir clairement ses dispositions en faveur du premier, Philippe rappela le sien. Ce mauvais accord auroit été trop préjudiciable à l'Italie dans un tems précisément où l'on voyoit briller de nouvelles étincelles de guerre. Le dur & impitoyable despotisme que la république de Gênes exerçoit sur la Corse, avoit jeté les malheureux habitans de cette isle dans un tel désespoir, que réduits à la nécessité de se révolter ils cherchoient des secours de toutes parts afin de pouvoir se délivrer de leurs oppresseurs. Sampiero Ornano, leur chef, avoit imploré inutilement la pitié des Turcs; mais favorisé par le vœu général de sa nation, il l'avoit engagée à promettre avec serment de

plutôt se donner à ces infidèles que de
1564. se remettre sous l'odieux pouvoir de la République. Depuis ils avoient repris toute l'isle & n'avoient laissé aux Génois que les places fortes, situées sur le bord de la mer. S'étant encore, après cela, emparés de Porto-Vecchio, où ils avoient trouvé six pièces d'artillerie, ils menaçoient d'enlever tout le reste à leurs tyrans. Cependant leurs moyens ne répondoient pas à leur courage; Sampiero avoit autrefois exercé sa jeunesse à la guerre sous les ordres de Jean de Médicis, & avec la mémoire de ce vaillant guerrier, il avoit conservé une affection reconnoissante pour le duc Côme son fils. Dans le tems de la guerre de Sienne, s'étant trouvé au service de France, il évita toutes les occasions de passer en Italie & d'être employé contre lui. Il ambitionnoit d'entretenir avec ce Prince une correspondance étroite: ainsi retournant de Constantinople, il envoya lui offrir ses hommages & il en reçut un petit secours de munitions de guerre. Ces sentimens de Sampiero envers le Duc étoient aussi ceux de toute la nation Corse, touchée des bons traitemens

qu'elle recevoit à Livourne à l'occasion de son commerce. Elle se regardoit comme devenue libre depuis que les Génois violoient si ouvertement les conditions auxquelles elle s'étoit d'abord donnée à eux de son plein gré & non par force; & intimément convaincue de la bonté de sa cause, elle s'étoit révoltée quatre fois dans l'espace de quatre-vingts années. Dans de telles conjonctures Sampiero envoya secrètement offrir au duc Côme la souveraineté de l'isle, & le vœu général & constant de tous ses compatriotes pour avoir un tel maître. On lui représenta de plus, que s'il se refusoit aux desirs de la Corse, il auroit la douleur de la voir passer sous la domination des Turcs. Côme demeura surpris d'une proposition si inattendue: tant de réflexions opposées entr'elles se présentèrent à son esprit, qu'il demeura incertain sur le parti qu'il avoit à prendre. D'un côté il voyoit à quel point de grandeur cette acquisition auroit élevé sa Maison, combien elle seroit utile au commerce de ses sujets, & combien elle rendroit ses forces respectables, tant sur mer que sur terre.

1564.

1564. D'un autre côté, il confidéroit l'inconftance de cette fière nation, les engagemens de Philippe envers les Génois & les conféquences d'une guerre qu'il s'attireroit néceffairement; d'ailleurs fi les Turcs ou les François venoient à s'introduire dans cette ifle, il voyoit également la guerre inévitable, & loin d'obliger la Corfe, il eût eu fes propres Etats à défendre.

Les propofitions & les offres de Sampiero ne fe bornoient pas même à la Corfe; les deffeins de ce capitaine s'étendoient encore à d'autres conquêtes. Voici ce qu'il écrivoit au Duc à ce fujet le 26 août. « Etant heu» reufement revenu dans cette ifle, » & pouvant répondre de tous fes ha» bitans, je prie Votre Excellence, » puifque ma pauvre patrie s'offre à » elle de fi bon cœur, de ne pas la » rejeter. Quelque peu de fecours » qu'elle veuille nous accorder ouver» tement ou en fecret, tout ira bien » avec l'aide de Dieu & la vôtre. Dès » que Votre Excellence fera détermi» née à nous recevoir dans fes bras, » & à nous accepter pour fujets, j'aurai » foin, par égard pour fa dignité, de

» lui envoyer une délibération en » bonne forme de toute la noblesse & » de tout le peuple de Corse. Assurée » qu'elle est de l'importance de cette » isle, qui peut servir de frein à l'Ita- » lie & à beaucoup d'autres pays, » & qui est d'ailleurs si voisine de ses » Etats, elle ne doit pas douter qu'il » ne lui revienne beaucoup d'avan- » tages, d'honneur & de profit de » cette acquisition. Je lui réitère donc » mes instances de ne point se refuser à » une si belle & si honorable entrepri- » se; & dès que nous en serons venus à » bout, je lui promets, pourvu que » j'aie l'avantage de m'aboucher avec » elle, de lui faire encore quelque pro- » position qui ne lui sera pas désagréa- » ble; il s'agit d'une prise plus impor- » tante que celle de la Corse ». Le duc de Florence, partagé entre la crainte & un espoir flatteur, crut enfin que le parti le plus sage étoit de maintenir les Corses dans ces bonnes dispositions sans se décider à rien, jusqu'à ce qu'il fût assuré des intentions du Pape & de celles du roi d'Espagne. Le premier l'exhorta fortement à se bien garder d'exposer l'Italie à de nouveaux

1564.

désastres ; & le second lui déclara qu'il
1564. ne pouvoit se dispenser de soutenir les Génois, ses alliés fidèles, puisqu'ils lui avoient déjà demandé des secours & qu'il les leur avoit promis. Philippe lui conseilla au surplus de ne point se laisser éblouir par cette invitation des Corses, l'assurant qu'ils lui en avoient fait à lui-même une pareille, & que dès auparavant ils s'étoient adressés au Pape & au roi de France. Enfin il le pria de n'avoir rien de commun avec la Corse, afin que Sampiero demeurant sans appui, fût plus aisément soumis par les troupes qu'il se proposoit lui-même d'envoyer dans cette isle. En conséquence le Duc fit à Sampiero la réponse suivante : « Je » n'ai jamais cru devoir accepter vos » offres ; & à présent je le peux d'au- » tant moins que le roi d'Espagne, » mon allié, sollicité par Gênes, s'est » déterminé à soutenir cette Républi- » que. Je suis sensible à vos maux, » à ceux de tant de braves gentils- » hommes & de toute votre nation, » & je desire sincèrement que vous en » puissiez voir la fin, à cause de l'in- » térêt que je prends à cette noblesse,

» à ce peuple & à vous en particu- » lier ». Côme cependant eut soin de se conserver la bienveillance de ces insulaires, en ordonnant qu'ils fussent toujours bien traités dans ses Etats, & qu'ils y trouvassent toutes les facilités possibles pour leur commerce. D'autre part, lorsque don Garcia de Tolède, par ordre de Philippe, alla débarquer en Corse deux mille cinq cens hommes d'infanterie Espagnole, pour combattre les rebelles & assiéger Porto-Vecchio, le Duc empêcha fort adroitement ses galères, déjà jointes avec celles d'Espagne, d'avoir aucune part à ce siège. Il voyoit combien cette expédition étoit inutile & foiblement exécutée, & il étoit convaincu que le Roi auroit dû le charger lui-même d'empêcher cette révolte d'avoir de plus fâcheuses conséquences. Les rebelles avoient une armée de douze mille hommes d'infanterie, naturellement braves & combattant pour la défense de leur patrie; les Génois n'y avoient que trois mille hommes d'infanterie, & quatre cens de cavalerie, troupes mercenaires & mal pourvues. Sampiero surprit Corti où étoit 1564.

1564. la caisse publique, & défit l'armée Génoise, de manière qu'à peine fut-elle en état de donner quelque secours aux places. Telle étoit la situation des affaires, lorsqu'au milieu de novembre don Garcia de Tolède entra dans le port de Livourne avec cette armée navale qui venoit de prendre le Pennon de Velez. Le duc Côme l'y attendoit, pour conférer avec lui sur les expéditions dont ce Général étoit chargé, & en particulier sur celle de Corse. Les réflexions que le Duc lui fit faire sur la foiblesse de l'armée Génoise, sur la disette où elle étoit de munitions de guerre, & les conseils qu'il lui donna le détournèrent d'entreprendre personnellement le siège de Porto-Vecchio, où il se contenta, pour obéir au roi d'Espagne, d'envoyer vingt galères avec environ deux mille Espagnols, & il alla en Sicile faire ses préparatifs pour l'année suivante.

Tout le monde fut persuadé en Italie, & particulièrement à Gênes, que les succès de Sampiero étoient dûs en grande partie aux secours que Côme lui envoyoit sous main; aussi cette République ne cessoit-elle de se plain-

dre fortement de lui à la cour d'Es- 1564.
pagne. Le roi Philippe, naturellement défiant & soupçonneux, prêtoit l'oreille à tous les bruits, & témoignoit ouvertement le déplaisir que lui causeroit un nouvel accroissement dans la puissance des Médicis. Ce fut à ces dispositions qu'on crut devoir attribuer son refroidissement sur le mariage du prince François avec une des Archiduchesses. Deux ans s'étoient déjà écoulés depuis qu'on avoit commencé à négocier ce mariage : l'Empereur avoit engagé sa parole au Roi & au Duc ; mais l'archiduchesse Jeanne, ayant été ensuite demandée par le Vaivode de Transilvanie, il s'agissoit de savoir lequel des deux prétendans auroit la préférence. La maladie de Ferdinand I, & sa mort arrivée le 25 juillet, avoient fourni un prétexte plausible à un nouveau retardement. Tant de longueurs inquiétoient Côme, en qui le desir de voir prolonger sa lignée commençoit à l'emporter sur toute autre considération. Il avoit encore le déplaisir d'apprendre que le mariage du duc de Ferrare étoit conclu, & qu'il s'en promettoit beaucoup

1564. dans l'affaire de la préséance. En s'acquittant des devoirs d'étiquette envers le nouvel empereur Maximilien II, il fit de nouvelles instances pour la conclusion du traité ; il remontra qu'après la parole que lui avoit donnée le feu Empereur, & le dévouement qu'il avoit toujours eu pour la Maison d'Autriche, il n'auroit pas dû s'attendre à se voir préférer le duc de Ferrare. Il accompagna ces plaintes de l'offre qu'il fit de ses forces pour aider Sa Majesté Impériale à repousser le Vaivode de Transilvanie, qui s'étoit mis en marche pour faire une irruption en Hongrie. Philippe alors interposa ses bons offices en faveur de Côme, & l'Empereur déterminé par les sollicitations du Roi & les offres du Duc, promit de terminer bientôt le mariage. Il chargea même l'ambassadeur de Florence de l'annoncer à son maître comme conclu, en le priant de ne pas le publier encore à cause de la circonstance du deuil. La demande que fit depuis de la même Princesse le roi de Danemarck produisit de nouveaux délais ; mais l'Empereur ayant délibéré à ce sujet avec les archiducs Ferdinand

nand & Charles ses deux frères, il fut conveñu qu'il n'étoit pas possible de 1564.
manquer aux paroles réitérées données en faveur du prince de Florence. En conséquence de cette délibération, l'Empereur notifia à l'ambassadeur de Toscane, que le mariage du prince François avec l'archiduchesse Jeanne étoit conclu, à condition qu'il ne seroit effectué qu'après l'année révolue depuis la mort de l'Empereur. Il fut déclaré encore qu'au tems marqué on termineroit à Trente le mariage des deux Princesses, quoique le duc de Ferrare prétendît que le sien, à raison de l'âge, ayant été conclu & publié le premier, devoit être aussi effectué le premier.

La réussite de ce traité permit au 1565.
Duc & au Régent de donner une attention plus suivie aux affaires de la mer, tandis que Soliman avec une armée formidable menaçoit Malthe, & que les corsaires d'Afrique infestoient la Méditerranée & ravageoient les côtes d'Afrique. Ils ne perdirent pas non plus de vue les succès des Corses & la correspondance avec Sampiero: ils envoyèrent même un commissaire à Por-

toferraio : ce commissaire, chargé en apparence de veiller à la défense de cette place, communiquoit directement avec les rebelles. Une lettre de Sampiero à ce même commissaire, nommé Aurelio Fregoso, nous apprend le progrès des armes Corses, & la continuation du desir qu'avoit cette nation de se donner à Côme : elle est en date du 14 avril. « Ne vous plaignez point, dit cette » lettre ; de ce que je ne vous ai point » encore écrit : ce n'est pas faute de » bonne volonté ; mais la difficulté du » passage en a été cause. Je profite au-» jourd'hui de l'occasion qui se présente » de vous donner de nos nouvelles, » & je vous apprendrai que nous avons » pris Corte, place très-forte, située » au milieu de l'isle. Depuis il est ar-» rivé vingt-deux galères où étoient » deux mille Espagnols. Elles ont » surpris Portovecchio, puis elles ont » mis à terre leur artillerie & quatre » mille hommes sous le fort d'Istia. » Ce fort a été pris par la faute du » Commandant qui n'a pas eu le cœur » de le défendre. Ils y ont laissé soixan-» te-dix soldats, & en ont mis cent » soixante-dix autres à Sartène. Les

1565.

» galères ensuite se sont retirées & trois » seulement sont demeurées en croi- » sière. J'ai entrepris alors le siège de » Sartène, & dans l'espace d'un mois » je l'ai prise. De là, je me suis trans- » porté au fort d'Istia, que j'ai pris » d'assaut avec deux cens soldats & sans » artillerie. Les morts ont été ensevelis » dans une citerne; ensuite j'ai jugé » à propos de convoquer l'assemblée, » où est accourue la plus grande partie » des seigneurs, caporaux, gentils- » hommes, & du peuple de l'isle : » tous de concert, & d'une seule voix, » ont demandé Son Excellence Illus- » trissime pour seigneur & maître : en » conséquence, j'ai envoyé cet exprès » pour signifier à Son Excellence notre » commun desir, & conclure avec » elle ce qui sera convenable, la priant, » comme nous l'espérons, de prendre » sur elle de favoriser nos efforts, soit » ouvertement, soit en secret; car, » pour peu qu'elle nous aide, nous vien- » drons à bout de nos desseins », &c. Côme eut encore la prudence de ré- sister à cette seconde invitation des Corses, & il préféra de se signaler à la défense de Malthe. Il avoit précé-

1565.

1565. demment envoyé ſon ingénieur Baltazar Lanci au grand-maître de la Valette, qui vouloit faire élever de nouveaux ouvrages; & il lui avoit auſſi fait préſent de différentes ſortes de munitions. Outre les dix galères convenues avec le roi d'Eſpagne, il en avoit joint deux autres à l'armée de don Garcia de Tolède. Chiappino Vitelli, grand connétable de l'ordre de S. Etienne, & pluſieurs Chevaliers du même ordre, allèrent ſervir à ce ſiège en qualité de volontaires. Le Duc leur traça le plan qu'ils devoient ſuivre pour introduire le ſecours à Malthe, ſans ſe heurter contre l'armée entière des Turcs, trop ſupérieure à celle d'Eſpagne. Le ſecours de don Garcia fut le ſalut de Malthe, & la réſiſtance oppoſée à un ſiège ſi terrible eſt un des plus beaux traits qui ſoit conſigné dans les faſtes militaires.

Si le duc de Florence avoit prudemment agi en tenant ferme contre les inſtances réitérées des Corſes, il n'eut pas les mêmes raiſons de rejeter les offres flatteuſes du Pape. Ce Pontife qui, à l'occaſion de l'union projetée de l'héritier de la Toſcane avec

la princesse de Portugal, avoit voulu conférer au Duc le titre de Roi, apprenant la conclusion du mariage de ce même Prince avec une Archiduchesse, résolut de faire de tout le domaine de Côme un Archiduché, à l'imitation de celui d'Autriche. Mais avant que la concession de ce titre fût publiée, le Duc réfléchissant sur les obstacles qu'elle rencontreroit probablement de la part de l'Empereur, si elle étoit faite sans son consentement, prit le parti de lui communiquer le dessein du Pape, avec protestation de n'accepter cette grace qu'avec l'entier agrément de Sa Majesté Impériale. On se flattoit bien de l'obtenir, ou du moins de ne point rencontrer d'opposition formelle de la part de ce Prince, dans la conjoncture actuelle où Soliman, pour secourir le souverain de Transilvanie, ayant rompu la trève, menaçoit d'entrer en Hongrie avec une puissante armée. En effet, l'Empereur dans un danger si pressant eut recours à Côme pour un emprunt de deux cent mille ducats; & le Duc lui répondit qu'il avoit à Milan la moitié de cette somme à sa dispoſi-

1565.

1565. tion, & que l'autre moitié lui feroit comptée dans trois mois à Venise. Cette célérité avoit tellement touché l'ame de Maximilien, qu'en présence de toute sa Cour & des Florentins que le Duc y avoit envoyés pour terminer le mariage, il ne pouvoit se lasser d'exalter les sentimens généreux & nobles de ce Prince. La circonstance étoit donc très-favorable pour faire la proposition concernant le titre d'Archiduché, & voici comment sa demande fut conçue. « Depuis que ma » Maison & mes Etats, par l'alliance » dont Votre Majesté veut bien m'honorer, lui appartiennent, j'ai résolu » de ne rien faire & de ne rien projeter qui ne soit connu d'elle & qui » n'ait son approbation. Le Pape, depuis le commencement de son pontificat, s'étoit proposé d'honorer ma » famille, qui est la sienne, d'un titre » plus éminent que celui dont elle avoit » été précédemment mise en possession; pour moi, quoi qu'on en puisse » dire, peu ambitieux, je me suis toujours refusé à son offre tant que je » n'ai eu à songer qu'à moi. Mais Sa » Sainteté persévérant dans son dessein

» m'a fait entendre, lorſque je m'y » attendois le moins, qu'elle vouloit » honorer ma race, en honorant mon » Etat qui ne relève que de Dieu ſeul, » du titre d'Archiduché, & en même » tems donner par-là un ſigne de ſon » attachement paternel à la Séréniſſime » princeſſe Jeanne; enfin laiſſer ſa pro- » pre mémoire illuſtrée par cette con- » ceſſion. Trouvant donc la propoſi- » tion de Sa Sainteté pleine de bien- » veillance, & ſentant qu'elle ne pou- » voit donner à Son Alteſſe une meil- » leure preuve de ſon affection, ni à » la race de cette Princeſſe un plus » grand luſtre, je l'ai remerciée de » ſon zèle; mais je l'ai priée d'en ſuſ- » pendre l'effet, juſqu'à ce que j'euſſe » conſulté ſur cela Votre Majeſté; car » ſi je n'obtiens ſon agrément, je ne » veux point uſer de l'offre gracieuſe » de Sa Béatitude. Je me borne donc » à ſupplier Votre Majeſté Impériale, » (puiſque Dieu m'offre, par les mains » de ſon Vicaire en terre, un ſi grand » don ſans aucune pourſuite ni deſir » de ma part, & ſans faire tort à per- » ſonne,) de ne pas trouver mau- vais que je l'accepte, & qu'elle con-

1565.

» sidère au surplus que Sa Sainteté n'a
1565. » pas moins eu en vue d'honorer, au-
» tant qu'il est en elle, la Sérénissime
» Princesse, que sa propre Maison &
» elle-même; joint à cela que tout cet
» honneur rejaillira sur le sang de
» Votre Majesté », &c. Les mêmes soumissions furent faites par Côme aux archiducs Charles & Ferdinand, frères de l'Empereur; & l'archiduchesse Jeanne, intéressée à la requête, fut priée de l'appuyer auprès de ses frères. Le cardinal Delfino, Nonce apostolique à la Cour Impériale, fut spécialement chargé de faire valoir dans cette négociation le nom & l'autorité du Pape, quoique Pie IV fût déterminé à passer outre en cas d'opposition. Il avoit fait examiner d'avance la question par ses Jurisconsultes, & il étoit persuadé qu'il ne faisoit rien en cette occasion qui excédât son pouvoir; car, disoient les Canonistes Romains, si le Pape a droit de créer des Electeurs de l'Empire, & de confirmer l'élection de l'Empereur même, à plus forte raison peut-il gratifier d'un simple titre un Prince qui a eu le bonheur de l'obliger.

Maximilien II reçut favorablement la requête inattendue de Côme & la fit examiner dans son conseil privé. 1565.
On y décida que l'Empereur ne pouvoit accorder la demande sans le consentement du roi d'Espagne & des Archiducs, frères de Sa Majesté Impériale, puisque s'agissant d'une prérogative & d'un titre uniquement réservé à la Maison d'Autriche, on ne pouvoit les communiquer à d'autres sans le consentement de ceux qui en étoient possesseurs. Mais, poursuivirent les membres de ce conseil, « si toutes les parties intéressées consentent à communiquer leur titre à une Maison étrangère, comment pourra t-on le refuser à quelques-uns des Electeurs qui l'ont sollicité » ? Ils rappeloient en outre, qu'à une pareille proposition du duc de Ferrare, l'empereur Ferdinand avoit répondu par un éclat de rire. Enfin, les docteurs Allemands conclurent en disant, qu'on ne pouvoit être Archiduc sans avoir des Ducs sous son obéissance, & que l'Autriche fut érigée en Archiduché, parce que le premier Archiduc avoit sous lui les duchés de Stirie & de Carinthie,

1565. outre le comté de Tirol, la principauté de Lintz & autres Seigneuries. L'Empereur, malgré tout le desir qu'il avoit d'obliger le duc Côme, ne put cependant se refuser à ces raisons de son conseil; & il répondit avec beaucoup de ménagemens au Duc, que ne pouvant rien statuer sur sa demande, sans l'avis du roi d'Espagne & des archiducs Charles & Ferdinand, il ne pouvoit donner sa réponse définitive qu'après en avoir conféré avec eux. Cependant on fit entendre au Cardinal-Nonce, qu'il seroit impossible d'avoir le consentement du roi Philippe & des Archiducs, qui croiroient trop perdre en communiquant leur prérogative, & qui craindroient de causer des embarras & des contestations sur les droits honorifiques entre le nouvel Archiduc & les Princes de l'Empire. Zasio, conseiller le plus accrédité auprès de l'Empereur, que le Duc s'étoit attaché par ses bons offices & encore plus par ses présens, fut d'avis de faire traîner l'affaire en longueur, & il agit en conséquence auprès de l'Empereur & du Pape. Il écrivit au Duc pour la même raison, que prétextant le passage du

duc de Ferrare à Vienne, & les embarras que devoit causer le prochain départ de la future épouse, il avoit écrit au souverain Pontife & à l'Empereur, qu'il se réservoit de suivre avec plus de loisir & d'avantage cette affaire après l'arrivée de la Princesse. Zasio se conduisoit ainsi pour avoir le tems de dresser un plan qui fît disparoître les difficultés. Il considéra qu'il n'y avoit qu'à gagner pour le duc Côme, si l'on comprenoit tous ses domaines sous le titre de *grand duché* de Toscane, puisque ce titre, aussi honorable en lui-même que celui d'Archiduché, seroit de plus unique en Italie. Il eut cette idée en réfléchissant que la Moscovie, assemblage de duchés & d'autres seigneuries, donnoit à son souverain le titre de *grand Duc*; que la même chose étoit arrivée en Lithuanie, & enfin en Silésie, puisqu'entre les titres de l'Empereur étoit celui de *supremus dux Silesiæ*. D'ailleurs la dénomination de *grand Duc* devoit moins blesser que l'autre les oreilles Autrichiennes; & ne produisant aucun changement dans le systême de l'Empire, il ne devoit pas trouver d'oppositions, 1565.

1565. comme celle d'*Archiduc* : enfin pour ces deux raisons, il devoit obtenir sans peine l'approbation particulière de l'Empereur.

Pour faciliter la réussite de ce plan à la Cour Impériale, Zasio proposa avec le même zèle & le même secret, qu'il fût dressé à Rome une bulle, qui contînt sur-tout les considérations, & les articles suivans : 1°. Que c'est un usage reçu & fondé sur l'exemple de la Moscovie, de la Lithuanie & de la Silésie, que quand plusieurs duchés se réunissent sur un seul chef, le possesseur acquiert une augmentation de titres & de prérogatives ; 2°. que cela se vérifiant dans la personne d'un Prince qui avoit si bien mérité de l'Eglise & de la famille de Sa Sainteté, elle lui accordoit le titre de grand duc de Toscane, avec les prérogatives convenables ; 3°. que cet accroissement de dignité dans la personne de Côme, auroit lieu sans préjudice des droits de l'Empereur & du roi d'Espagne, ainsi que de la liberté de Lucques. Zasio proposa aussi que cette bulle, avant d'être publiée, fût communiquée à Sa Majesté par le moyen d'une personne

de poids, non pour obtenir ſon approbation, mais ſeulement pour maintenir la bonne intelligence entre lès deux Couronnes. La circonſtance actuelle de l'irruption des Turcs en Hongrie, obligeant l'Empereur à ſe conſerver les bonnes graces du Pontife, donnoit lieu auſſi de ne pas craindre un déſaveu formel de ſa part. L'auteur de ce plan, Jean-Uldéric Zaſio, jouiſſoit d'une grande réputation de ſavoir & de prudence, qui, jointe à la faveur de ſon Souverain, lui concilioit l'eſtime & la conſidération de tout le monde. Il étoit natif de Conſtance, & fils d'Uldéric Zaſio, profeſſeur en droit à Fribourg, homme connu alors par ſes écrits. Il courut d'abord la même carrière que ſon père, & enſeigna la juriſprudence à Bâle. Devenu enſuite conſeiller d'état de Ferdinand I & de Maximilien II, il acquit les bonnes graces de ces deux Princes. Le Pape & le duc de Florence approuvèrent ſes conſeils, & réſolurent de les mettre à exécution. Ils chargèrent Concino, ami intime de Zaſio, & poſſédant l'art de perſuader, de ſuivre cette affaire à la Cour Impériale. On l'y envoya

1565.

donc avec le prince François, qui voulut aller voir son épouse, & gagner la bienveillance de ses frères l'Empereur & les Archiducs. Comme le duc de Ferrare avoit étalé à cette Cour beaucoup de grandeur & de faste, Médicis avoit résolu de ne pas s'y montrer inférieur à ce Prince, & même de prouver à l'Autriche qu'il y avoit quelque différence entre la Lombardie & la Toscane; il partit de Florence le 3 octobre, ayant avec soi de très-beaux & de très-riches présens pour les Princes, les Ministres & les Seigneurs. Telle fut sa manière de répondre au Duc, qui avoit régalé la Cour de son arbre généalogique. Il vit la princesse Jeanne à Inspruck; d'où étant allé à Vienne, il y fut reçu & logé par l'Empereur, qui le traita de la manière la plus ouverte & la plus franche. Sa Majesté admira les bronzes & toutes les sculptures qu'il lui avoit apportées de Florence, & spécialement les porphires gravés avec un acier d'une trempe inventée par le duc Côme. Il entendit avec plaisir les musiciens venus d'Italie avec le Prince; & il fut très-content à tous égards de son beau-frère. Le favori Concino, appuyé par

1565.

Zafio & par le Nonce, exécuta sa commission au sujet du titre de grand Duc; & l'Empereur consentit à ce qu'il fût donné à Côme, à condition qu'il recevroit lui-même la nouvelle de la publication avant le duc de Ferrare, afin qu'il n'eût plus besoin que de s'excuser quand la chose seroit faite. Le Prince à son retour passa par la Bohême, pour y rendre ses devoirs aux Archiducs; & après avoir fait une visite au duc de Bavière, il se rendit sans délai à Florence pour y prévenir l'arrivée de son épouse. 1565.



1565.

CHAPITRE IV.

L'Archiducheſſe arrive à Florence. Ses noces ſont troublées par la mort du pape Pie IV. Intrigues du Conclave, & exaltation de Pie V. Conduite du Duc envers le nouveau Pontife, à qui il remet Carneſecchi ſon favori. Artifices du cardinal Farnèſe pour nuire à la Maiſon de Médicis, qui lui diſputoit la papauté. Amours de Côme avec Eléonore des Albizzi, & du prince François avec Bianca Capello.

IL ne manquoit plus à Côme, pour n'avoir plus rien à deſirer dans ſa retraite, que de voir un nouveau luſtre aſſuré à ſa race par une Princeſſe du ſang d'Autriche. Déjà le contrat étoit dreſſé, la dot ſtipulée à cent mille florins; & il étoit convenu que les deux Archiducheſſes, après avoir reçu l'anneau à Trente, ſeroient remiſes entre les mains de leurs époux reſpectifs ou des procureurs nommés par eux. Les deux cardinaux Madruzzi furent char-

gés de les accompagner jusqu'à cette ville ; & le Pape y envoya le cardinal 1565.
Borromée pour assister à la célébration des mariages en qualité de légat. De l'un & de l'autre côté, les préparatifs & le cortège ne pouvoient être que nobles & magnifiques ; mais l'esprit d'émulation des deux époux servit à les rendre plus superbes encore. Ils voulurent se surpasser à l'envi par le prix & l'élégance des présens, par la noblesse & l'éclat de leur suite, par la pompe des fêtes ordonnées pour la réception & les nôces. La dispute de la préséance ne manqua pas de se renouveler à Trente à l'occasion des épousailles, sans que la prudence du Cardinal-légat pût réussir à la suspendre ; & il fallut faire intervenir l'Empereur, qui ordonna que chacun des Princes épouseroit dans son propre Etat. L'archiduchesse Jeanne partit donc de Trente le 23 novembre, après quelques autres débats au sujet de l'acte de consignation ; & s'étant arrêtée quelques jours à Mantoue, elle passa à Bologne sans entrer dans l'Etat de Modène. Le légat Borromée, le cardinal de Trente & Paul-Jourdain Ursin, accompagnoient cette

1565. Princeſſe. Le marquis de Maſſa & l'évêque de Volterra, ſuivis de douze gentilshommes, vinrent au-devant d'elle à Mantoue, où ils la reçurent au nom du Prince. L'archevêque de Sienne, l'évêque d'Arezzo & Bernard de Médicis, avec beaucoup de Seigneurs, allèrent à ſa rencontre à Bologne; le cardinal Ferdinand, le cardinal Nicolini, deux autres Evêques, & cent cinquante gardes à cheval la reçurent ſur les confins de la Toſcane. Le duc de Seminara, le ſeigneur de Piombino & Marc-Antoine Colonne, avec toute la troupe du *Mugello* ſous les armes, l'attendoient devant Firenzuola; de là, paſſant au milieu des ſalves des autres milices au bourg de Caſſaggiolo, elle y fut reçue par Alaman Salviati & autres gentilshommes. Elle vint enſuite avec le même cortège au village de Poggio, où elle devoit ſe repoſer; & elle y fut reçue par le cardinal Sforce & don Louis de Tolède. Le concours de tant d'illuſtres perſonnages, & les magnifiques préparatifs des fêtes que la capitale ſe diſpoſoit à donner, inſpiroient à toute la cour de Florence une joie extraordinaire; mais elle fut troublée par

l'avis de l'état déſeſpéré où ſe trouvoit le Pape. Ce Pontife venoit précifément de recevoir avec beaucoup de ſatisfaction la nouvelle du conſentement de l'Empereur au ſujet de l'accroiſſement du titre de la Toſcane, lorſqu'étant ſur le point d'exécuter le conſeil de Zaſio, il fut ſurpris d'un vomiſſement accompagné de flux de ventre, qui le réduiſit à l'extrémité. Le cardinal Borromée ayant reçu cette nouvelle à Firenzuola, partit auſſi-tôt pour Rome, paſſant toutefois incognito à Florence, pour conſulter le Duc ſur le futur conclave. Etant arrivé auprès du Saint Pere, il le trouva agoniſant; & le 9 décembre à huit heures du ſoir Pie IV expira. 1565.

Il eſt facile d'imaginer combien la Maiſon Médicis fut ſenſible à la perte de ce Pape, qui durant tout ſon pontificat, n'avoit ceſſé de lui donner des preuves d'une affection vraiment paternelle. Rome accoutumée à voir mourir des Papes, n'en témoigna pas beaucoup de douleur; mais l'Egliſe & l'Italie ſentirent la perte qu'elles venoient de faire. Pie IV avoit l'eſprit cultivé; il étoit d'un caractère doux, bienfai-

1565. sant, & peu ambitieux. Il aimoit le duc Côme par reconnoissance, & avoit beaucoup de confiance en ses conseils, parce qu'il connoissoit la haute capacité de ce Prince. Il avoit la vanité de vouloir être regardé comme son parent; & comme il n'en résultoit aucune mauvaise conséquence, le Duc ne s'y opposa point. Les biens qu'il fit à l'Eglise, & même à Rome, ont rendu sa mémoire immortelle, & le placent au rang des plus illustres successeurs de Saint Pierre. Côme ne voulant point que cet événement nuisît aux fêtes de la nôce, différa l'entrée de la Princesse dans la capitale jusqu'à ce que les Cardinaux qui étoient venus pour la décorer fussent partis pour le conclave. Parmi eux étoit le cardinal Ferdinand son second fils, qui au mois de mai précédent étoit allé à Rome remplir la formalité ordinaire de recevoir le chapeau. Avec lui fut envoyé le cardinal Nicolini, autrefois gouverneur de Sienne & archevêque de Pise, que le Duc, en récompense de beaucoup de services qu'il en avoit reçus, avoit fait élever à la pourpre à la dernière promotion. Les Cardinaux absens furent

ſupléés par un concours d'autres per- 1565.
ſonnages, parmi leſquels furent le prince Ferdinand de Bavière, don François d'Eſte, les Ambaſſadeurs envoyés par les rois de France & d'Eſpagne, & ceux de tous les Princes d'Italie. L'Archiducheſſe fit le 16 décembre ſon entrée ſolemnelle. Reçue à la porte par le Duc ſon beau-père, qui lui mit une couronne ſur la tête, & par le Clergé, elle alla à cheval & ſous un baldaquin porté par cinquante jeunes gentilshommes, juſqu'à la principale égliſe, d'où elle ſe rendit au palais ducal. Tous les Evêques & tous les feudataires de l'Etat mandés pour cette fête, vinrent contribuer à l'embellir. Des tableaux, des arcs de triomphe, des ſtatues, des inſcriptions & des deviſes, le tout imaginé & exécuté par ce qu'il y avoit de plus habile dans ce ſiècle, ornoient toute cette partie de la ville que la Princeſſe devoit parcourir. Le nombre, la qualité, la magnificence des perſonnages qui compoſoient ſa ſuite, rempliſſoient d'admiration toute la ville aſſemblée ſur ſon paſſage. Les fêtes de ce mariage durèrent pendant

1565. le carnaval. Elles consistoient en carousels, mascarades, courses de bagues, joûtes, tournois, représentations de divers traits d'histoire & événemens fabuleux, combats de taureaux & de bêtes féroces, siéges de places, jeux de petits balons. Le Duc surprit agréablement tout le monde par une chasse de sangliers, cerfs & daims, qu'il fit faire sur la place de Sainte-Croix, où il avoit fait rassembler une grande quantité de ces animaux. Lorsque le carnaval eut fait place au carême, la scène changea, & l'on donna des spectacles sacrés, particulièrement des représentations des saints mystères, telles qu'on avoit coutume de les donner depuis plusieurs siècles dans la ville de Florence.

Tous ces divertissemens n'empêchèrent pas le Duc & le Prince-Régent d'avoir l'œil sur les affaires du conclave, & de travailler à faire élire un Pape semblable à Pie IV, ou qui du moins ne troublât pas leur repos & celui de leur Etat. Le plan de Côme étoit de faire donner l'exclusion aux cardinaux Farnèse, de Ferrare & Morone, & de réunir les suffrages en faveur du cardinal Ricci. Ce Cardi-

nal, né à Montepulciano, & créature de Jules III, étoit un homme ſans lettres, mais fort prudent; outre cela, d'un caractère doux & ſans ambition. Après lui, le cardinal Nicolini étoit celui qu'ils favoriſoient le plus; & le mérite de ce ſujet étoit bien connu de tout le ſacré Collège; mais Ricci & lui étoient regardés comme trop dévoués aux Médicis; & pour cette raiſon, ils étoient tous les deux tacitement exclus par les ennemis de cette Maiſon. Côme avoit déclaré au cardinal Borromée, partant pour Rome, ſes diſpoſitions par rapport aux uns & aux autres; puis il avoit ajouté que s'il ne pouvoit réuſſir en faveur de l'un des derniers, il ſe déterminât pour quelqu'un de ceux qu'il pourroit eſpérer de faire élire avant l'arrivée des ultramontains, puiſque le tems qu'on leur donneroit ſeroit ſon plus grand ennemi. Le cardinal Ferdinand, & tous les adhérans de Côme, devoient ſuivre les vues de Borromée, à qui le Pape en mourant avoit ordonné de ſeconder les deſſeins de ce Prince. Concino, exercé à traiter de ſemblables affaires, fut envoyé à Rome pour diriger l'exé- 1565.

1565. cution de ce plan. La partie majeure & prédominante du conclave étoit celle de Borromée, suffisante pour exclure, mais non pour clore l'élection. Les cardinaux Farnèse, de Ferrare & des Ursins, subjuguoient toutes les créatures des trois précédens Pontifes; mais l'ambition démesurée du premier, produisoit quelque division entr'eux. Le cardinal Borromée, bien plus pieux que politique, outre qu'il étoit novice dans les conclaves, étoit continuellement tourmenté de la crainte d'attenter à son innocence, & d'encourir quelques-unes des censures fulminées par le défunt Pape son oncle pour la réforme du conclave. Farnèse au contraire étoit plein d'artifices, animé par l'ambition, favorisé par la cour d'Espagne, & n'étoit même pas contrarié par celles de France & de l'Empereur: la plupart des grands de l'Etat Ecclésiastique le desiroient. Le duc Côme étoit le seul obstacle qui empêchât son exaltation. Les excuses, les humiliations & les sincères aveux de ses anciennes rivalités, les sollicitations des amis communs, & le soin qu'il avoit eu d'envoyer à Florence le cardinal de Saint-Ange son frère, pour implorer

rer l'amitié de Côme, n'avoient pu éteindre le juste ressentiment de ce Prince envers une Maison qui avoit conspiré contre sa vie & ses Etats. Côme de plus ne vouloit point d'un Pape qui, par sa parenté & ses alliances, pût inspirer des craintes à l'Italie. Telles furent les causes de tant de manèges, de ruses & de ligues qui eurent lieu dans ce conclave, mais plus sourdement que dans les autres, à cause de la réforme qui défendoit rigoureusement de communiquer avec les Cardinaux. Dans la première effervescence des partis, il ne manqua que quatre voix au cardinal Morone pour être Pape ; & les dispositions favorables de la plupart des esprits envers lui, produisirent un équilibre qui pouvoit suspendre pour long-tems la réunion des suffrages. Cependant Borromée voyant l'impossibilité de faire élire, sans de longs débats, quelqu'un des sujets desirés par Côme, déclara ouvertement à Farnèse, que jamais il ne concourroit à son exaltation, & l'exhorta beaucoup à renoncer de bonne grace à une vaine espérance, pour travailler sincèrement à faire un Pape. Une telle

1565.

ingénuité ne plut point à Farnèse; il
1565. lui répondit avec émotion, qu'il s'abu-
soit en le croyant mal fondé dans ses
espérances, puisqu'il ne connoissoit per-
sonne dans le sacré Collège qui méri-
tât de lui être préféré; que s'il n'étoit
encore âgé que de quarante-cinq ans,
il étoit d'une santé si foible, qu'on pou-
voit le tenir pour vieux; qu'au reste,
on avoit vu plus d'un Pape de cet
âge à peu près, & inférieur encore.
Le roi Philippe & l'Empereur, ajou-
toit-il, étoient bien disposés en sa fa-
veur; la France ne le rejetoit point,
& le duc de Florence lui avoit rendu
son ancienne amitié: mais que pour
montrer à tout l'univers que son intérêt
particulier ne l'aveugloit point, il pro-
poseroit des sujets qui ne pourroient
déplaire à personne; & que si le parti de
Côme vouloit donner à l'un d'eux ses
suffrages, le Pape étoit fait dès ce mo-
ment.

1566. Soit foiblesse dans Borromée, soit
approbation du sujet que lui nomma
Farnèse, il est certain qu'ils concou-
rurent ensemble à proposer le cardi-
nal Alexandrin, qui d'une seule voix,
fut élevé le 7 janvier au Pontifi-

cat. Ce Cardinal étoit né au bourg de Basignano, dans le Vigevanesque, de parens si pauvres, qu'ayant quitté sa maison encore enfant, il fut employé par un habitant de Sicé, à la garde des troupeaux. Reçu ensuite dans l'ordre des Dominicains, ses études & l'austérité de sa vie, le conduisirent de grade en grade, à l'office d'Inquisiteur; puis devenu consulteur de l'Inquisition de Rome, il s'ouvrit aisément une voie au cardinalat. Fidèle exécuteur du zèle effréné de Paul IV, il étoit connu dans toute l'Italie, sous le nom de frère Michel de l'Inquisition. Son caractère dur & inflexible s'accordant mal avec l'humeur paisible & douce de Pie IV, il fut entièrement négligé par lui; & pendant toute la durée de ce Pontificat, il vécut dans l'oubli. Ce qui l'en fit sortir alors, c'est qu'attaqué d'une maladie invétérée, il sembloit être sur le bord du tombeau; de sorte que Farnèse, en le faisant élire, ne crut pas perdre le Pontificat, mais le mettre seulement en dépôt pour peu de tems. Le nouveau Pape, au grand étonnement de tout le monde, commença

1566.

1566. ſon règne par des actes de gratitude & de bienfaiſance. D'abord, afin de complaire à Borromée, il prit le nom de ſon prédéceſſeur, & ſe fit appeler Pie V; puis il accorda des gratifications aux neveux de ce Pontife, & diſtribua beaucoup de graces à tous ceux qui avoient contribué à ſa propre exaltation. Ceux-là exceptés, perſonne ne s'en réjouit; & chacun craignoit de voir dominer encore le génie féroce de Paul IV, dont il s'étoit montré l'admirateur ſi ſincère. Le duc Côme blâma intérieurement Borromée, de s'être entièrement éloigné de ſes conſeils, ayant fait élire un ſujet pour lequel il n'avoit jamais témoigné aucune eſtime. Cependant il crut n'avoir pas peu gagné par l'excluſion de ceux qu'il redoutoit le plus, & comme il avoit ſu vaincre dans les conjonctures les plus critiques, la violence de Paul IV, il ne doutoit pas qu'il ne pût auſſi adoucir la rigoureuſe auſtérité du nouveau Pontife. D'autre part, Pie V, parfaitement convaincu du mérite de Côme, & ſentant combien l'amitié de ce Prince pouvoit lui être avantageuſe, le ſur-

prit tout-à-coup, en lui déclarant qu'il ne prétendoit pas lui donner moins de preuves d'attachement & de zèle, que ne lui en avoit donné Pie IV, & qu'il étoit entièrement disposé à faire pour lui, tout ce que lui permettroit sa conscience. Le Duc voulant profiter de cette heureuse disposition, commença par éloigner de la confidence du Pape le cardinal Farnèse & les autres Cardinaux suspects à la Maison de Toscane; puis il s'y insinua lui-même; & pour s'attacher le Saint-Père par des services; il lui concilia autant qu'il put, la bienveillance des Cours. Malgré les avances de Pie V, Côme vit bien qu'il falloit avoir avec lui l'air de la soumission, & que sa hauteur naturelle ne manqueroit pas de reprendre le dessus, toutes les fois qu'on voudroit le heurter. Extrêmement zélé pour la pureté de la foi, le Pontife introduisit des procédures plus rigoureuses dans le tribunal de l'Inquisition. Il se proposa de purger l'Italie de tous ceux qui se montreroient infectés des nouvelles opinions; & dans ce dessein, il en demandoit à différens Princes pour les

1566.

1566. faire punir lui-même. Cette sévérité répandit au loin une terreur, qui s'accrut encore, lorsqu'on sut avec quelle âpreté il avoit demandé à Côme le protestant Carnesecchi.

Pierre Carnesecchi, Florentin, étoit d'une famille assez distinguée, & de celles qui s'étoient attachées à la fortune des Médicis. Il servit Clément VII en qualité de sécrétaire, ce qui lui valut la protection de la reine Catherine, la bienveillance de Côme, & un bénéfice considérable. Après la mort de ce Pape, ennuyé du séjour de Rome, il parcourut les différentes villes d'Italie, s'occupant uniquement des lettres & du commerce des savans. Il étoit très-versé dans les lettres grecques & latines, parloit avec éloquence, & faisoit des vers. Ayant passé en France, la protection de la Reine & son propre mérite l'y firent beaucoup considérer. Dans ses voyages, il s'étoit lié avec plusieurs sectaires, particulièrement avec Pierre Martyr & Bernard Ochin; & il s'étoit imbu de leurs opinions. L'Inquisition de Rome, instruite de ses sentimens, lui fit son procès pendant qu'il étoit en-

core en France; mais la Reine le mit à l'abri de toute poursuite. Carnesecchi retourna en Italie en 1552, & établit sa demeure à Venise, où les citations de Rome & la crainte de l'inexorable Paul IV, vinrent en 1557, lui causer de nouvelles allarmes. Dans cette occasion, la protection de Côme fut assez puissante pour le sauver des mains du frère Michel; & à force de prières, de lenteurs, d'attestations de maladies, le duc de Florence l'exemta de comparoître pendant tout le tems que ce Pape vécut encore. Lorsque Pie IV lui eut succédé, il ne fut plus difficile à Côme de mettre son protégé à l'abri de toute poursuite; il l'envoya même à Rome, défendre sa propre cause; & en 1561, Carnesecchi rapporta de cette ville une sentence d'absolution, qui le déclara exemt de tout soupçon d'hérésie, & le reconnut pour vrai catholique, & fils obéissant de l'Eglise Romaine. Malgré tant de traverses, la fureur des nouveautés entraîna Carnesecchi dans de nouveaux écarts; & non-seulement il reprit ses anciennes correspondances avec les sectaires, mais encore il donna lieu

1566.

[redacted] d'être regardé comme complice & fauteur de l'évasion de l'un d'entr'eux. 1566. Celui-ci étoit un Ecclésiastique, nommé Pietro-Gelido de Samminiato, & vulgairement Pero. C'étoit un homme très-savant, & qui avoit aussi passé sa jeunesse à la cour de Clément VII. Il avoit servi le Duc en qualité de son secrétaire à la cour de France ; puis ayant passé à celle de Ferrare, il avoit acquis la bienveillance de la duchesse Renée, qui l'infecta de l'hérésie de Calvin, dont elle faisoit profession ouverte. Dans la suite, le duc Côme le fit son résident auprès de la république de Venise ; & depuis 1552 jusqu'en 1561, il servit en cette qualité son Prince avec beaucoup de zèle & de succès : mais enfin, la fréquentation de Carnesecchi ayant échauffé son imagination, un emportement de fanatisme lui fit passer les Alpes, pour aller en France auprès de la duchesse Renée, professer librement le calvinisme. Les Florentins de la Cour le déférèrent à la Reine, comme un espion du Duc, & le mirent par-là, dans la nécessité de se retirer à Genève, où s'étant uni à cette église,

& se voyant néanmoins dans la nécessité de mendier son pain, il écrivit à Côme pour le prier d'engager le Pape à convoquer un concile dans le centre de l'Allemagne, & d'y intervenir personnellement. Ce fut donc une opinion commune, que Carnesecchi, après l'avoir encouragé à quitter l'Italie, l'aidoit encore de sa bourse. Cependant Carnesecchi vivoit tranquillement à Florence, dans un commerce intime avec le Duc, & jouissant de toute la faveur de ce Prince, qui se plaisoit singulièrement dans la compagnie des gens de lettres. Mais cette tranquillité devoit être troublée sous un Pape inquisiteur, qui connoissoit très-bien toutes les menées & les correspondances de Carnesecchi, & les imputations dont il avoit été chargé précédemment. 1566.

Pie V considéra que ce sectaire étoit le correspondant le plus connu & le plus accrédité de ceux d'Italie, & que s'assurer de lui, ce seroit ôter du centre de la catholicité, le germe le plus fécond des nouvelles erreurs. Mais sachant combien il étoit cher à Côme, il examina dans une congré-

1566. gation des Cardinaux, par quels bons offices il pourroit engager ce Prince à ne pas le lui refuser. Voici en quels termes le cardinal Pachecco écrivit au Duc sur cette affaire, le 19 juin : « Votre Excellence pourra juger par » la lettre que N. S. P. lui écrit, de » quelle importance est la demande » dont le Père lui parlera ; & je puis » moi-même l'assurer que j'ai vu à ce » sujet, de mes propres yeux, des » choses nouvellement découvertes, » qui non-seulement ne peuvent être » dissimulées, mais telles que ce seroit » un péché impardonnable pour S. S. » de n'y pas mettre ordre, & pour » V. E., comme Prince temporel, de » ne pas donner au Pape les secours » dont il a besoin pour faire son office, » en qualité de vicaire de Jesus-Christ. » S. S. m'a parlé de cette affaire, » comme d'une chose qui lui tenoit » fort à cœur ; & moi, je l'ai toujours » assurée de deux choses : l'une que » dans toute la chrétienté, il n'y a » aucun Prince plus zélé pour la gloire » de Dieu & l'autorité de l'Inquisition, » que Votre Excellence ; & le Pape, » bien assuré de cela, ne cesse de le

» publier. L'autre, qu'il n'y a rien 1566.
» que V. E. ne soit disposée à faire,
» pour la satisfaction particulière de
» Sa Sainteté. Sur quoi elle m'a dit,
» que V. E. ne pouvoit avoir une plus
» belle occasion de lui témoigner son
» attachement, que celle dont il s'agit;
» & pour vous prouver en un mot,
» combien cela est vrai, je vous dirai
» que le Saint Père m'a deux fois
» nommé dans sa congrégation pour
» aller exécuter en personne la com-
» mission dont s'est chargé le Père-
» Maître; & si mes illustres collègues
» ne s'y étoient opposés, je n'aurois
» pas refusé cette charge. Je leur dé-
» clarai en effet, que s'il importoit au
» succès de la négociation que je fisse
» le voyage moi-même, j'y étois dis-
» posé, puisque c'étoit mon devoir.
» Que V. E. ne s'étonne point de ce
» qu'on lui fait de telles instances au
» sujet d'un seul homme, puisque,
» par le moyen de cet homme, on
» pourra bien découvrir des choses qui
» seront de grande importance, & peut-
» être quelqu'une qui l'intéressera elle-
» même. Je la supplie donc de con-
» sidérer cette demande avec sa re-

1566. » ligion & sa prudence ordinaires, & » de la traiter comme toutes les autres » affaires majeures, ayant Dieu devant les yeux; en outre, de tenir » pour certain, que de la résolution » qu'elle prendra, va dépendre la » bonne intelligence qui doit régner » entre l'un & l'autre pendant ce pontificat », &c. Le Pape envoya pour faire la proposition au Duc, le Maître du sacré palais, chargé d'une lettre de la propre main de Sa Sainteté, en date du 20 juin, & conçue en ces termes: « Très-cher fils, &c., nous » envoyons le porteur de la présente, » Maître de notre sacré palais, pour » un sujet très-important au service » de Sa Divine Majesté, & de la Re» ligion Catholique; & sans les cha» leurs excessives qui régnent, nous » aurions envoyé le cardinal Pachec» co, pour le même sujet, tant nous » l'avons à cœur, à cause de son im» portance. Vous donnerez, sur ce » point au susdit Maître, la même » créance que vous donneriez à notre » personne. Je prie Sa Divine Majesté » qu'elle vous bénisse », &c. Des sollicitations si pressantes de la part du

Pape, mirent le duc Côme à une rude épreuve ; mais le desir de gagner les 1566. bonnes graces de ce Pontife, & de montrer son zèle pour la Religion, l'emportant en lui sur toute autre considération, il résolut d'accorder celui qu'on lui demandoit, se flattant qu'avec le tems, soit par raisons, soit par prières & à force de services, il viendroit à bout de rendre la liberté à Carnesecchi. Celui-ci fut conduit à Rome le 4 juillet, & renfermé dans les prisons de l'Inquisition. Après qu'il y eut été neuf mois, sans que l'on entendît parler de lui, le Duc envoya un exprès au Pape, pour implorer sa clémence, & il employa le crédit & l'autorité des Cardinaux, en faveur de l'accusé ; il essaya lui-même de l'excuser, en attribuant ses erreurs à la légéreté de son esprit, plutôt qu'à une conviction intime : mais tout cela fut inutile ; Carnesecchi se chargeoit lui-même dans les interrogatoires. Le 4 septembre 1567, on lui lut publiquement sa sentence, qui le déclaroit convaincu de trente-quatre erreurs condamnées, le privoit de tous ses honneurs, dignités & bénéfices, & le

1566. livroit au bras séculier. On lui mit sur le dos, le *ſan benito*, couvert de flammes & de diables, & il fut dégradé. On fit de nouvelles tentatives au nom du Duc, pour exciter la commisération du Pape, & épargner à l'infortuné Carneſecchi le dernier ſupplice : il étoit impénitent, & le Pape ſuſpendit pour dix jours l'exécution de la ſentence, lui promettant ſa grace dès le moment qu'il ſe convertiroit. Un Capucin de Piſtoia fut chargé de l'exhorter, & de s'efforcer de le réduire par l'eſpérance de la vie ; mais il étoit jaloux de diſputer, & non de vivre. Toutes les tentatives du moine de Piſtoia étant reſtées inutiles, Carneſecchi fut décapité ſur le pont, & livré aux flammes le 3 octobre 1567. Il ſoutint juſqu'à ſon dernier moment, ſon orgueilleux fanatiſme ; & il voulut paroître à ſon exécution, comme à une fête, affectant d'avoir du linge bien blanc, des gants neufs, & une culotte élégante. Le *ſan benito* lui tint lieu des autres habits.

La complaiſance qu'avoit eue Côme accrut l'eſtime & l'amitié du Pontife envers lui. A ce motif ſe joignit en-

core celui de l'intérêt qu'il avoit pris à l'expédition de l'Empereur contre les Turcs, lui ayant envoyé à ses dépens trois mille hommes d'infanterie, sous la conduite d'Aurelio Fregose. Cette bonne intelligence qui régnoit entre le Pape & lui, donna lieu aux envieux de sa grandeur & de son repos, de chercher à lui nuire dans l'esprit du roi d'Espagne. Le cardinal Farnèse en particulier, bien instruit que les soins de Côme lui avoient fermé la voie au Pontificat, & que ses conseils l'avoient privé de la confiance du nouveau Pape, voulut s'en venger en lui causant des troubles. Il profita des divisions qui régnoient entre les Ursins de Pitigliano; & affectant un violent desir de rétablir la concorde dans une Maison qui tenoit de près à la sienne, il feignit de vouloir s'entremettre dans la querelle: de là il prit occasion d'insinuer aux Ursins que ce fief de Pitigliano étoit pour eux une source intarissable de discordes & de chagrins, d'autant plus que le duc de Florence avoit soin de les fomenter, dans l'intention de les affoiblir eux-mêmes & de les réduire à la nécessité de se livrer

1566.

1566. à sa discrétion ; qu'il seroit bien plus sûr pour eux d'implorer directement la protection du roi Philippe, & de lui offrir ce fief, pour obtenir de ce Monarque une indemnité plus avantageuse dans ses Etats, & rétablir ailleurs, dans tout son éclat, l'ancienne Maison des Ursins. Ce même Cardinal traitoit d'un autre côté avec le vice-roi de Naples, lui exposant de quel intérêt seroit pour le Roi Catholique l'acquisition du comté de Pitigliano, qui, joint aux places d'Orbitello & de Portercole, formeroit un petit Etat, capable de recevoir assez de troupes pour tenir en respect le Pape & le duc de Florence, qui, par leur union, se rendoient les arbitres de l'Italie. Les intrigues de Farnèse, commencées avant que les Ursins s'accordassent, vinrent facilement à la connoissance de Côme. Le Duc ne manqua pas d'en profiter, pour l'éloigner encore plus de la confiance du Pape, & le mettre mal avec Philippe. Il remontra au Saint-Père combien ce Cardinal, dévoré par l'ambition, agissoit contre les intérêts du Siège Apostolique ; & au roi d'Espagne, que Farnèse tentoit d'exclure les

aûtres de ſa confiance, pour ſe l'acquérir lui-même & ſe préparer ainſi plus aiſément une voie à la Papauté. Les propos & les lettres de Farnèſe appuyèrent cette accuſation; & le Pape aidé par les Miniſtres Eſpagnols, le deſſervit auprès de Philippe. C'étoit ainſi que le Duc & ſon fils veilloient conjointement à maintenir leur grandeur au-dehors, tandis que de nouveaux accidens troubloient l'intérieur de leur domeſtique. 1566.

Le déſœuvrement & la ſolitude, après une vie active & laborieuſe, ne produiſent pas toujours le repos & la paix de l'ame; mais ſont ſouvent une amorce qui rallume le feu aſſoupi des paſſions. Le duc Côme après avoir renoncé au gouvernement, laiſſant tout-à-fait les détails des affaires, rempliſſoit ſeulement la fonction de conſeiller d'Etat dans les conjonctures les plus importantes. La chaſſe, la pêche, l'agriculture, les manufactures, les entrepriſes de commerce & la marine étoient quelquefois encore l'objet de ſes occupations. Il vivoit avec ſon fils dans une douce & honnête familiarité; mais telle cependant qu'elle n'affoiblît point le reſpect filial, & qu'elle laiſſât

toujours entrevoir dans l'homme privé
1566. celui qui pouvoit à ſon gré redevenir ſouverain. Le Duc étoit animé par l'amour paternel & par un extrême deſir de voir ſon héritier y répondre ; le reſpect, la crainte, la reconnoiſſance produiſoient dans le Prince la déférence & la docilité. Autant le père avoit ſoin de recommander la prudence & les mœurs, autant le fils affectoit de régler ſa conduite ſur les conſeils qu'il recevoit ; & de là naiſſoit le ſoin qu'ils avoient tous les deux de ſe cacher mutuellement leurs foibleſſes. Côme enclin à l'amour par ſenſibilité d'ame & par tempérament, ayant perdu la Ducheſſe, ne put pas s'abſtenir longtems de goûter les douceurs de cette paſſion, & il ſe laiſſa prendre aux appas d'Eléonore des Albizzi, jeune perſonne appartenante à une des meilleures Maiſons de Florence, & douée d'une rare beauté que ſon extrême vivacité rendoit encore plus piquante. Avec l'agrément du père, le Duc mit Eléonore dans ſes parties de plaiſir. Bientôt elle lui devint néceſſaire ; & ſa compagnie fit le plus doux charme de la retraite où il vivoit. Son attachement

pour cette aimable personne croissoit d'un moment à l'autre, & enfin donna lieu au Régent de soupçonner que Côme vouloit en faire son épouse. Pendant que le Duc étoit à Florence, Sforce Almeni, son valet-de-chambre, confirma le Prince dans cette idée, en lui révélant les plus secrètes particularités de cet amour; & il lui conseilla d'en témoigner quelque mécontentement à son père. L'imprudence de Sforce, & la franchise maladroite du jeune François, produisirent dans Côme une si violente indignation, que peut-être il se feroit porté à quelque extrémité contre son fils même, si sa fureur ne se fût déchargée sur l'auteur de la mésintelligence. Dans son transport il traversa de son épée le valet-de-chambre; puis honteux d'un tel excès & plus obstiné encore dans son amour, il partit de Florence fort mécontent, laissant aux détracteurs de sa conduite un juste prétexte d'exercer leur malignité. Son commerce avec Eléonore devint ensuite plus intime; & au mois de juillet de l'année suivante il en eut un fils, qui fut nommé don Jean. La naissance de cet enfant fut le terme de ses

1566.

1566. amours avec la mère. Côme après avoir constitué une riche dot à sa maîtresse, la donna pour épouse à Carlo Panciatichi, & les combla l'un & l'autre de ses bienfaits. L'acte de donation, passé en latin, le 20 août 1567, s'exprime ainsi : « Mon amour extrême pour » vous, & ma vive tendresse pour le » fils que vous m'avez donné depuis » peu, exigent », &c. Tel fut l'égarement passager de Côme, & le fils surpassa son père en ce point.

En 1563, Blanche, fille de Barthelemi Cappello, noble Vénitien de la première qualité, étoit arrivée à Florence, conduite dans cette ville par une intrigue amoureuse avec Pierre Bonaventuri, Florentin. Ce jeune homme avoit été envoyé à Venise pour y apprendre le commerce dans le comptoir des Salviati, sous la direction de son oncle Jean-Baptiste, qui en étoit le premier commis. La maison des Salviati étoit voisine du palais Cappello: Blanche & Bonaventuri eurent de fréquentes occasions de se voir. Ils étoient beaux l'un & l'autre ; ils ne tardèrent pas à s'aimer & à chercher les moyens de se trouver ensemble. Une suivante

fidelle de Blanche devint le moyen de lier cette intrigue : elle fit faire de doubles clefs, qui donnèrent à sa maîtresse le moyen de se rendre toutes les nuits chez son amant, & de rester avec lui jusqu'au point du jour. Mais ces visites ne purent durer long-tems, sans qu'il en parût des marques : la crainte des parens obligea les deux jeunes gens à prendre la fuite dans le dessein de s'épouser. La conjoncture étoit pressante, & de plus Bonaventuri avoit eu la précaution de faire croire à sa maîtresse qu'il étoit neveu des Salviati, & qu'il avoit le principal intérêt dans leur commerce. Blanche donc ayant pris tout ce qu'elle put de nippes & de joyaux, partit avec son amant vers le commencement de décembre 1563, & vint avec lui à Florence. Son père étoit des premiers de Venise, & tenoit à tout ce qu'il y avoit de mieux dans la République ; il avoit pour seconde femme une Grimani, sœur du patriarche d'Aquilée, qui, comme belle-mère, fit plus de bruit de cette aventure qu'aucun des parens. Le Patriarche animé par sa sœur, s'étant mis à la tête de la pa-

1566.

renté, déclara que tout le corps de la
1566. noblesse Vénitienne étoit offensé; & le 15 décembre on fit arrêter Jean-Baptiste Bonaventuri, oncle du ravisseur. Toute cette fureur n'avoit pour but que la vengeance; car ils se mettoient peu en peine de ravoir Blanche, qui étant partie seule avec son amant, auroit pu sans peine être jointe. Le conseil des *Dix* ordonna qu'il fût *couru sus* à Pierre; & sa tête fut mise à prix, à raison de deux mille ducats, payables moitié par la caisse des Dix, moitié par Cappello, & cela pour avoir séduit Blanche en lui faisant croire qu'il étoit neveu de Pierre Salviati, & l'avoir aidée à emporter les joyaux de sa maison. Bonaventuri à son arrivée à Florence, étant informé de tout ce qui s'étoit passé à Venise, implora la protection du prince François, qui dès-lors entroit dans tous les conseils. Ce Prince ordonna aussitôt à l'agent du Duc à Venise, de recourir à l'intervention du consul, & de faire tout ce qui seroit possible en faveur de Bonaventuri, qui étoit dans une prison, implorant la protection du Nonce auprès du Patriarche. Mais tout cela ne

calma point les parens de Blanche, & ils voulurent que l'on continuât de poursuivre l'oncle en justice, comme complice & fauteur de l'attentat ; & ils obtinrent un ordre pour faire assigner & arrêter tous les domestiques des deux sexes, & les *barcarols* soupçonnés d'avoir eu part à l'enlèvement. L'infortuné Jean-Baptiste surpris en prison par l'épidémie qui régnoit alors, y finit misérablement ses jours, & par là mit fin à cette affaire. 1566.

A Florence les aventures de Blanche réveillèrent la curiosité & la compassion du Prince ; & la compassion, comme il arrive en pareil cas, produisit l'amour. Le commencement de cet amour a été un sujet fécond pour les écrivains de romans, qui l'ont orné à l'envi de tant de traits d'imagination. Parmi eux s'est distingué Célius Malespini, de Vérone, dans sa nouvelle 84, qu'il donne pour vraie. Malheureusement ce Malespini a été condamné à Venise comme faussaire. Il est certain que les deux amans, dans la semaine même de leur arrivée à Florence, obtinrent la protection du Prince, qui n'eut pas besoin, pour la leur accor-

1566. der, de tous les ſtratagêmes de Mondragon, ſon valet-de-chambre, ni de la médiation de ſon épouſe. Les circonſtances demandoient que cet amour demeurât ſecret, juſqu'à ce que le mariage du Prince avec l'Archiducheſſe fût conclu & les nôces célébrées: pour cette raiſon il alloit voir Blanche pendant la nuit, & ſeul, non ſans beaucoup de danger, & ſans crainte de ſon père, qui ne ceſſoit de lui en faire des reproches. Côme écrivoit à ſon fils le 25 février 1565: « Ces courſes nocturnes que vous faites dans Florence tout » ſeul, ne valent rien ni pour l'honneur, ni pour le profit, ni pour la » sûreté, ſur-tout quand cela eſt continuel & dégénère en habitude; on » ne ſauroit dire combien de mauvais » effets il peut en réſulter. Je ne » prétends pas vous moleſter; mais » dans des cas de cette importance, » vous me permettrez de vous dire » mon avis; car je vous connois aſſez » prudent pour ne pas vous obſtiner » à faire ce qui peut vous être nuiſible ». Mais dès que le mariage fut célébré, le prince François ceſſa de ſe contraindre, au point qu'il fit Bona-

venturi

venturi son intendant : il logea même Blanche superbement dans le lieu le plus commode de son palais, & rendit publique à tous égards, sa passion pour elle. Une conduite si condamnable rendit encore moins traitable le caractère peu tolérant de l'Archiduchesse sa femme. Cette Princesse élevée sous une austère & exacte discipline, & accoutumée dès sa plus tendre enfance aux exercices des vertus religieuses, inclinoit fortement vers la dévotion & les œuvres de piété, & fuyoit avec soin & constance tout ce qui pouvoit l'en distraire. Elle avoit de la beauté : mais l'humeur sérieuse & mélancolique dont une éducation si rigide lui avoit fait contracter l'habitude, la privoit de ces graces, sans lesquelles la beauté même fait fuir l'amour. Aussi n'avoit-elle jamais pu gagner le cœur de son mari, qui se sentant peu disposé à la tendresse envers elle, se tenoit à son égard dans les bornes d'une politesse froide. A cela se joignoient la préférence marquée qu'elle donnoit aux gens de son pays, & le peu de soin qu'elle avoit de plaire aux Toscans ; les maximes & les usages d'une

1566.

1566. grande Cour, peu applicables à celle d'un Prince, qui tenoit encore de l'homme privé; enfin son indifférence pour tout ce qui étoit du goût des Italiens. De toutes ces causes naissoit l'aversion réciproque des deux époux. Le duc Côme qui voyoit cela avec douleur, tâchoit par ses conseils, de maintenir entr'eux la bonne intelligence. « Votre Altesse, écrivoit-il à sa belle-» fille, ne doit pas croire tout ce qu'on » lui rapporte; car dans les Cours, on ne » manque jamais de gens qui se plaisent » à semer des occasions de discorde. » Je sais que le Prince vous aime & qu'il » vous est cher; mais il faut se passer » quelque chose, il faut souffrir que la » jeunesse ait son cours, & dissimuler » prudemment ce que l'âge corrigera; » autrement on susciteroit peu-à-peu » une indignation & une haine qui ne » finiroient jamais. Je crois le Prince » attentif à ne laisser manquer de rien » Votre Altesse, à lui faire sa cour, & » qu'il ira au-devant de tout ce qu'elle » peut desirer, soit pour elle-même, » soit pour sa maison. Si elle veut » bien se comparer à ses sœurs, elle » n'aura peut-être pas lieu d'être si mé-

» contente de sa situation qu'elle le » paroît ; car je sais bien comment » quelques-unes d'entr'elles ont été » traitées. Qu'elle ne se crée pas des » chimères, mais qu'elle fasse usage de » sa prudence & de son bon cœur, & » qu'elle montre à son époux un visage » plus riant, qu'elle se débarrasse des » soins domestiques & lui laisse les » embarras du ménage : il est certain » qu'elle en passera mieux son tems ; » & de mon côté je n'oublierai rien de » ce que je dois faire pour lui procurer » une entière satisfaction ». 1566.

Ces dissentions domestiques, loin d'éteindre l'amour du Prince pour Blanche, lui fournissoient de nouveaux alimens. Il fit pendant cette année tous ses efforts pour faire révoquer la proclamation faite à Venise contre Bonaventuri, & faire accorder à Blanche la dot qu'elle avoit eu droit de prétendre. Ce qui l'animoit encore à s'intéresser plus vivement pour Bonaventuri, c'est que les Cappello avoient envoyé à Florence un assassin pour faire périr ce jeune homme ; ce qui ne pouvoit guère manquer d'avoir lieu, si la vigilance du gouvernement, & quelques avis qu'il

reçut, ne s'y étoient opposés. Le Prince
1566. ne vouloit pas protéger ouvertement cette affaire; & conséquemment il eut recours à la médiation du cardinal Alexandrin, neveu du Pape, afin que la cour de Rome en chargeât son Nonce à Venise; mais ce fut inutilement; il ne se trouva même personne qui voulût prendre en main la cause de Blanche contre ses parens, & s'employer pour lui faire obtenir la somme de six mille ducats que sa mère lui avoit laissée. L'outrage qu'on prétendoit fait à tout le corps de la noblesse Vénitienne, étoit encore récent, & l'on croyoit qu'il ne pouvoit être lavé que par le sang. Le Prince, désespérant du succès de son entreprise, y renonça, & se contentant de faire veiller à la sûreté de Bonaventuri, il se livra tout entier à sa passion pour Blanche. Le charme qui le retenoit étoit difficile à rompre; car à ses attraits naturels, Blanche joignoit cet art qui est le plus sûr moyen de captiver un amant. De la vivacité, des graces légères, un babil amusant, quelques caprices agréables, tels étoient les moyens par lesquels elle égayoit l'humeur un peu som-

bre de son nouvel amant. Elle seule lui faisoit oublier ses dégoûts domestiques, 1566.
& dissipoit l'ennui que lui causoient les soins du gouvernement & les menus détails des affaires. Ces sentimens, qui d'abord n'avoient été que l'effet de l'amour, se tournèrent ensuite en habitude, & l'habitude acquérant chaque jour un nouveau degré de force, finit par le lier d'un nœud indissoluble. Les flatteries des courtisans toujours portés à seconder les passions des Princes, les reproches de la Princesse, & les discours du public mirent la dernière main à l'ouvrage. Bientôt cet amour devint la fable de toute l'Italie. Les artifices de Blanche & la foiblesse du Prince furent le sujet de toutes les conversations & la nouvelle de chaque jour. Ce n'étoit rien encore : l'obstination de François dans cette intrigue décrédita peu-à-peu son gouvernement, lui fit perdre la bienveillance de ses sujets, & produisit enfin une conspiration contre sa personne. Le duc Côme voyant ses conseils inutiles, prit le parti de l'indulgence, dont il avoit besoin pour lui-même.[1] L'Archiduchesse, consumée de jalousie, vit sa

vertu à une rude épreuve, & fut quelquefois tentée de tirer vengeance des
1566. deux amans. On verra dans la suite de cette Histoire, que jusqu'à la mort de cette Princesse, l'égarement de son époux fut pour tous les deux une source intarissable de dissentions & de chagrins.

CHAPITRE V.

Les Corses offrent de nouveau de se soumettre à la domination de Côme; mais Philippe II s'y oppose. Le Duc envoie des secours d'hommes & d'argent à Charles IX contre les Huguenots rebelles. Sincère correspondance d'estime & d'amitié entre le Pape & le Duc. La dispute sur la préséance est renouvellée par le duc de Ferrare; & le Pape la termine en accordant à Côme le titre de grand Duc.

1567. DEPUIS ces tems fortunés où la République, sous la glorieuse dictature de Côme l'Ancien & de Laurent le Magnifique, s'occupoit tranquillement

à propager les arts & le commerce, Florence ne s'étoit pas vue à un degré de puissance & de félicité comparable à celui où elle étoit alors. La vigilance du duc Côme rétablissoit l'ordre dans les finances de l'Etat & dans celles des particuliers, toutes auparavant bouleversées par la guerre de Sienne. Le commerce étoit florissant, le peuple soumis & tranquille; les sciences, les arts & l'agriculture florissoient; l'aspect riant de la prospérité s'offroit aux yeux de toutes parts. Les circonstances politiques de l'Europe sembloient être combinées exprès pour favoriser la Toscane. L'état des autres Puissances étoit la foiblesse & la désunion. L'esprit belliqueux ne régnoit plus, & les manœuvres du cabinet avoient succédé à la force. En France, les sujets donnoient la loi au Souverain, déjà réduit à briguer avec souplesse la bienveillance & la protection des grands. En Allemagne, les nouveaux systêmes de religion inspiroient l'indépendance; & l'Autriche énervée par ses discordes intestines, mendioit de tous les côtés des secours contre les Turcs, qui, armés par l'ambition & le fanatisme, me- 1567.

1567. naçoient l'Europe d'une invasion totale. La tyrannie de l'Inquisition avoit animé les Flamands à secouer toute domination ; & l'esprit indépendant de la réforme les soutenoit. L'Espagne épuisée d'argent & de forces, pouvoit à peine défendre contre les Turcs ses côtes & celles d'Italie ; & la politique alambiquée du roi Philippe ne suffisoit pas pour lui conserver son patrimoine. En Italie, les Etats Espagnols se ressentoient du mal de la Monarchie ; le Pape s'occupoit de l'exécution du concile & des poursuites de l'Inquisition ; la république de Venise étoit dans des allarmes continuelles par les armemens du Turc, & craignoit pour ses Etats du Levant. Le duc de Savoie souffroit des troubles de France ; & ses domaines, qui pendant tant d'années avoient été le théâtre de la guerre, portoient encore les marques des calamités passées. Les corsaires Turcs, maîtres de la Méditerranée, infestoient le commerce, & dévastoient par des descentes multipliées les côtes de la Calabre & de la Sicile. Toute l'Italie trembloit au nom Ottoman ; & le jeune sultan Selim avoit hérité de Soliman son père,

& de ses Etats, & de son esprit d'inquiétude, & de sa fureur des conquêtes. La Toscane, alors à l'abri des troubles intestins qui l'avoient agitée, profitoit de l'impuissance des autres Etats pour étendre son commerce; elle assuroit ses frontières par de nouvelles fortifications, bordoit ses côtes de fortins & de tours, & par ses troupes en éloignoit les corsaires. Outre les dix galères entretenues pour moitié par le roi d'Espagne, le duc Côme avoit les deux qui appartenoient à l'ordre de Saint-Etienne, & qui étoient obligées d'être continuellement en course: il en avoit encore deux autres à Portoferraio, pour maintenir la libre communication avec l'Elba. Les Turcs le craignoient & le regardoient comme leur ennemi; & pour cette raison, à peine eurent-ils levé le siége de Malthe, qu'ils congédièrent de Pera le Baile Florentin; mais le commerce toscan étant entièrement tombé dans ces contrées, la présence du Baile à la Porte ne servoit qu'au rachat des esclaves. Dans cet état de force & de prospérité, le Duc auroit desiré d'étendre les limites de son domaine, & de profiter des nouvelles occasions qui s'of-

1567.

froient d'acquérir la souveraineté de la Corse.

1567. Sampiero, le principal auteur du soulevement de cette isle, ayant été tué devant Aiazzo, les autres chefs après quelques discordes, se réunirent sous les ordres d'Alphonse Ornano son fils, qui en héritant de son pouvoir, hérita aussi de sa renommée. La mort de Sampiero, loin de procurer quelque avantage aux Génois, sembla fortifier la révolte des Corses; car ayant formé un conseil *de douze* pour diriger le jeune Ornano, ils assurèrent entr'eux par ce moyen la bonne intelligence. Ils jurèrent tous d'un commun accord, de ne se point assujettir à l'odieux gouvernement de Gênes, &, à la dernière extrémité, d'appeler plutôt les Turcs dans leur isle. Mais ils délibérèrent d'implorer auparavant la protection des Puissances de l'Europe, & principalement celle de Côme, vers qui se portoit de préférence le vœu général de la nation. Pour cet effet, ils dépêchèrent en Toscane un secrétaire avec des lettres de créance d'Alphonse & des douze, afin de représenter à Côme l'affection & l'attachement de leurs

compatriotes pour la Maison de Médicis, & de l'engager à les recevoir au nombre des siens. Le même Envoyé fut chargé de lettres ouvertes pour le roi de France, à dessein de faire l'offre de l'isle à cette Couronne, dans le cas où ils seroient refusés par le Duc. Enfin le député eut ordre de protester que si aucun des deux Princes n'acceptoit la proposition, les Corses étoient décidés à s'adresser aux Turcs; « & certainement, ajouta-t-il, la protection que demande ma patrie ne peut être onéreuse, puisqu'elle présente pour sa défense une armée de douze mille hommes, qui, soit en eux-mêmes, soit eu égard à la longue habitude qu'ils avoient contractée de manier les armes, peuvent être réputés bons soldats; ces forces étant donc suffisantes pour la délivrer des Génois, elle ne demande qu'un secours convenable d'argent & de munitions, & quelques pièces d'artillerie ». Cette seconde invitation des Corses éveilla de nouveau l'ambition du Duc; & il lui parut peu raisonnable de rejetter une offre si avantageuse. Ainsi, sous prétexte d'envoyer dans l'isle un homme de confiance qui s'in- 1567.

formât sur les lieux de la vraie situa-
1567. tion des révoltés, il retint à Florence leur Envoyé, jusqu'à ce qu'il eût pu s'assurer des dispositions de Philippe à cet égard. Il remontra donc à ce Prince, que le recouvrement de la Corse étant désormais désespéré pour les Génois, cette isle devoit nécessairement tomber au pouvoir des François ou des Turcs; & que l'un & l'autre de ces cas seroit également funeste à l'Espagne & à la Toscane, puisque la possession de cette isle ouvriroit aux Turcs ou aux François l'entrée de l'Italie. Il est donc d'une saine politique, ajoutoit-il, de prévenir par tous les moyens possibles un tel inconvénient; & je suis disposé, tant pour le service de Votre Majesté que pour la défense de mon domaine, à me rendre à l'invitation des Corses; & l'on ne pourra pas me soupçonner de prendre ce parti par esprit d'ambition & d'intérêt, puisque j'ai prévenu ce soupçon en renonçant au gouvernement de mon Etat lorsque j'étois au plus haut point de ma prospérité. Mais si une fois je suis possesseur de la Corse, je me propose de la faire servir de boulevard à l'Ita-

lie; & Votre Majesté pourra la considérer comme lui appartenante. Enfin, je suis assuré que Votre Majesté ne voudroit pas, pour plaire aux Génois, que leur foiblesse précipitât l'Italie dans de nouveaux troubles. Philippe avoit déjà été prévenu par les Génois, & il entendoit avoir mis par le traité de Florence de 1557, une borne à la grandeur des Médicis. Il ne vouloit pas toutefois, par un désaveu formel des dispositions de Côme, l'irriter au point qu'il acceptât sans son consentement les offres des rebelles. Il fit donc dire par Ruy Gomez à l'ambassadeur de Florence, qu'on ne devoit pas encore regarder la Corse comme perdue pour les Génois, & que la justice ne permettoit pas de disposer d'un bien qu'ils n'avoient point abandonné; que d'un autre côté, il n'y avoit pas lieu de tant craindre l'arrivée des François ou des Turcs dans cette isle, puisque les rebelles n'étoient pas en état de les y soutenir; & que Sa Majesté avoit des troupes suffisantes pour les chasser de là. Qu'au reste, elle avoit déclaré aux Génois, que s'ils ne s'attachoient sérieusement à mettre fin à la révolte, elle songe-

1567.

1567. roit elle-même à en prévenir les conséquences ; & qu'alors elle ne croiroit personne plus en état que le Duc de préserver la Corse des invasions. Cette déclaration de la part du Roi ne pouvoit pas être fort agréable à Côme ; mais cependant il fut obligé de s'y conformer, crainte de plus grands troubles. Il fit donc le 16 avril cette réponse aux douze du conseil de Corse : « Je ne tromperois pas la confiance que vous m'avez » témoignée, s'il étoit entièrement en » mon pouvoir d'apporter quelque » soulagement à vos maux ; car j'aime » sincèrement votre nation, & je » desirerois de tout mon cœur pouvoir » lui prouver combien je suis reconnoissant » du zèle qu'elle a toujours » témoigné pour ma Maison. Vous apprendrez » du capitaine Vincent, quel » est celui qui s'oppose à mes bonnes » intentions envers vous ; & il vous » certifiera combien je suis mécontent » de ne pouvoir pas faire mieux, ni » me conformer à votre demande & » au desir de la Corse. Il pourra vous » assurer encore que ma détermination, » quelque peu agréable qu'elle » puisse vous être, s'acorde avec vos

» intérêts ; & tend à vous épargner de » plus grands maux », &c. 1567.

La cour de France, au contraire, craignant que le roi Philippe ne se rendît maître de cette isle, non-seulement pressoit les Corses de se donner au duc de Florence, mais encore promettoit à ce Prince les secours dont il auroit besoin pour réussir. Elle voyoit que c'étoit-là l'unique moyen de le détacher de l'Espagne, & de l'engager à favoriser les desseins des François sur l'Italie. Mais toutes les sollicitations de la Reine, à ce sujet, ne purent rien sur lui : l'indifférence extrême qu'il affecta sur ce point, fut cause que les divisions survenues parmi les rebelles, & la retraite d'Ornano en France, rétablirent en Corse la paisible domination de la République. Parfaitement convaincu que de l'observation du traité de 1557, dépendoit le repos & la sûreté de sa Maison, il étoit résolu à l'observer fidèlement, & il n'y eut ni flatterie, ni espérance d'ajouter un royaume à ses Etats, qui pût l'engager à le violer. Il ne laissoit pas néanmoins de s'attacher la France par de fréquens servi-

1567. ces ; & à l'occasion de la révolution de Flandre, il lui fournit des troupes & l'aida de tout son pouvoir. Les nouveaux dogmes, qui depuis bien des années, fermentoient dans cette province, y avoient excité les peuples à la révolte ; & les grands, mettant à profit cette aliénation universelle des esprits, fomentoient le désordre, pour se rendre indépendans. Marguerite d'Autriche avoit espéré que la douceur & la dissimulation fissent rentrer tout le monde dans le devoir ; & ce systême, qui différa seulement pour quelque tems la révolte, laissa jeter à l'erreur de plus profondes racines. Le roi Philippe résolut d'aller en personne, appaiser ces tumultes ; mais il envoya auparavant le duc d'Albe, comme son précurseur ; il voulut que ce Général, dépositaire de l'autorité suprême, & soutenu d'une puissante armée, tirât le glaive, & que se montrant inexorable contre la rebellion, il répandît au loin la terreur & l'épouvante. Le Pape & Côme avoient confirmé Philippe dans cette résolution, qu'ils croyoient la plus convenable aux circonstances. Et le

Duc envoya Chiappino Vitelli, général de ses troupes, & d'autres officiers, servir en qualité de volontaires dans cette expédition. Chiappino jouissoit d'une grande réputation en Espagne. Le duc d'Albe lui donna le grade de mestre-de-camp général, & le chargea de faire élever plusieurs forteresses dans cette province : enfin, le Roi l'ayant demandé à Côme, le fit lieutenant du duc d'Albe. Philippe II songea aussi à ses Etats d'Italie, & il déclara son lieutenant dans ces mêmes Etats, don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles V. Il fit aussi don Juan son général de mer, & il lui donna le commandement d'une flotte considérable, pour purger la Méditerranée de tous les pirates, & réprimer l'audace des Turcs. A la flotte Espagnole devoient se joindre les galères Toscanes, qui, malgré qu'elles eussent tenté inutilement de surprendre Bona, repaire des pirates, sur la côte d'Afrique, n'avoit pas laissé par différentes prises qu'elles avoient faites, de jeter l'épouvante parmi ces barbares. 1567.

Les armemens des Turcs & les révolutions de Flandre n'avoient pour

tant pas autant nui au repos de l'Ita-
1567. lie, que lui causèrent d'allarmes les mouvemens inattendus des Huguenots de France. La tentative qu'ils venoient de faire d'enlever le Roi & la Reine à Monceaux, avoit rallumé dans cet Etat le feu des guerres civiles. La Cour, dépourvue d'argent & de troupes, recourut aux Princes d'Italie, & envoya demander encore au duc de Florence un prêt de deux cens mille ducats. Pour l'engager plus efficacement à secourir la France dans une si urgente nécessité, elle offrit en compensation de la somme demandée, un duché en France, pour le jeune prince don Pierre, avec l'espoir d'un mariage avantageux, qui propageroit avec éclat dans ce royaume, une branche de la Maison de Médicis; & cette Princesse lui fit observer que si elle avoit eu assez de crédit & de zèle, pour faire obtenir à un Gonzague le duché de Nevers, à plus forte raison rendroit-elle un pareil service à un Prince de son sang. Ces preuves d'attachement ne devoient pas même se borner à don Pierre: la Reine offroit encore pour le cardinal Ferdinand plu-

sieurs abbayes, & l'assistance des affaires de France en cour de Rome. Tant de promesses n'obtinrent de Côme que de vagues protestations d'attachement, le Duc ne voulant rien conclure à ce sujet, sans avoir consulté Rome. Pie V n'avoit pas de Catherine l'idée la plus avantageuse : il la regardoit comme très-peu esclave de sa parole, & aimant beaucoup mieux promettre que tenir. Il attribuoit à son ambition les présens troubles de France, & pensoit que très-indifférente pour la Religion Catholique, elle n'avoit d'autre desir que de surnager toujours au milieu de ces tourbillons. Ce Pontife étoit irrité de la faveur déclarée qu'elle accordoit à quantité de Protestans qu'elle avoit à sa Cour ; & il la soupçonnoit de fomenter secrètement la prétendue réforme, pour lui donner plus de poids & la mettre en état de balancer le parti catholique. Il croyoit donc dangereux de lui accorder des secours d'argent, craignant que les Réformés n'en profitassent ; & il ne jugeoit pas trop nécessaire de lui envoyer des troupes, bien informé qu'on traitoit secrètement de la paix. En

1567.

conséquence, le Duc ferma l'oreille
1567. aux offres séduisantes de la Reine; & il se contenta de fournir de l'argent au duc de Savoie, qui étoit infesté par les nouveaux sectaires, sur les frontières de ses Etats. Ces secours que le Duc & le Régent fournissoient avec tant de facilité aux Puissances, étoient pris sur les peuples de la Toscane, qu'ils surchargeoient d'impôts extraordinaires; mais le zèle de la religion & du repos de l'Italie, enfin l'honneur de se montrer généreux, les soutenoient contre toute autre considération. La prospérité du commerce de la Toscane leur rendoit cette générosité plus aisée, & étoit elle-même un motif qui les engageoit à veiller plus particulièrement à la tranquillité de l'Italie. Aussi, l'empereur Maximilien leur ayant demandé des troupes & des galères pour le siége de Final, & la réduction des peuples de ce pays, qui s'étoient révoltés contre lui, ils s'excusèrent d'entrer dans cette querelle. Comme les Génois y étoient mêlés & fomentoient la révolte, cette République déjà irritée de la négociation du Duc avec la Corse, n'auroit

pas manqué d'inquiéter la Toscane, 1567.
si elle eût aidé Maximilien à réduire Final. Ils remontrèrent donc au roi d'Espagne, combien il seroit contraire à son intérêt, qu'ils entretinssent la guerre dans un pays voisin de Milan; & Philippe convaincu de la solidité de cette remontrance, fit accepter leur excuse à l'Empereur. Ils eurent plus de peine avec le duç de Ferrare, qui, avec sa dispute de la préséance, & par ses intrigues auprès des Cours, ne cessoit de leur donner de l'inquiétude. Et comme la vanité & le point d'honneur étoient intéressés dans cette importante affaire, le duc Côme ne négligea rien pour la terminer à son avantage.

Lorsque le Prince-Régent, à l'occasion de son mariage, étoit à la 1568.
cour de l'Empeurer, ce Monarque desirant de raccommoder entr'eux ses deux beau-frères, proposa de juger leur contestation à l'amiable. Il fit part de son projet à Côme, qui s'y prêta de bonne grace, à condition cependant que Sa Majesté décideroit cette cause en qualité d'arbitre & non d'Empereur; beaucoup moins encore

1568. avec la participation de la diète ; & comme l'instance étoit pendante à Rome, tribunal compétent des deux parties, Pie V, à la requête des Médicis, agréa que Sa Majesté, comme Maximilien d'Autriche, & non comme chef de l'Empire, prononçât le jugement dans l'espace d'une année. La condition imposée par le Pape ne parut pas convenable à la dignité Impériale ; mais le Pontife ne crut pas pouvoir s'en désister sans déroger à ses droits ; & Côme, en qualité de Duc indépendant, ne reconnoissoit dans l'Empereur, d'autre jurisdiction que celle qui lui étoit attribuée par le compromis. Maximilien voulut éluder la difficulté en proposant divers accommodemens ; mais le duc Côme, qui étoit en possession de la préséance par déclarations des pontifes Paul III & Pie IV, & des empereurs Charles V & Ferdinand I, n'admettoit aucun tempérament. Le duc de Ferrare tendoit à retirer tout à fait cette affaire de Rome, où le parti des Médicis étoit trop puissant, & à la transférer à la diète Impériale, se flattant avec l'appui de plusieurs Princes d'Allemagne, d'y obtenir

en jugement favorable, ou au moins de rendre le procès éternel, ce qui lui laisseroit toujours le droit de tourmenter Côme. Ces débats échauffoient de plus en plus la querelle; & les mémoires imprimés, que les parties ne cessoient de répandre dans le public, augmentoient continuellement leur aigreur. Un si stérile sujet occupa tous les jurisconsultes & *les publicistes* du siècle. Les avocats de Côme soutenoient que les ducs de Ferrare ayant cédé à la république de Florence, devoient céder encore à celui qui la représentoit. On discuta conséquemment, si la constitution du gouvernement Florentin réunissoit en Côme toutes les prérogatives de la République; & à cette question, il fut répondu en démontrant que le duc Alphonse n'étoit pas subrogé à tous les droits de Ferrare. De là il fut aisé de tomber dans l'examen du pouvoir qu'avoit chacun des contendans sur son propre Etat, de discuter les qualités morales de l'un & de l'autre, & de s'injurier à l'envi. On rassembla tout ce qui avoit été dit sur le mérite & sur la noblesse, pour en faire l'application au cas présent; & 1568.

1568. on fit le parallèle des Azzon, des Guelfe, des Obizzon & des Hercule, avec les Côme, les Laurent, les Jean, les Pierre. On examina la différence qu'il y a à entretenir un comptoir & commander des bataillons, & si l'on devoit préférer une souveraineté déférée par un peuple qu'avoit soumis l'admiration des vertus, ou celle qui avoit été conquise par la force des armes. Ce n'étoit pas encore assez: après cette exacte revue des personnes & des familles, on passa au mérite des domaines qui leur appartenoient. Les bourbiers de Ferrare ne pouvoient pas être comparés avec les agrémens de Florence; mais l'Arno devoit nécessairement céder au Pô la préséance. Il ne restoit plus qu'à savoir si les manufactures & tous les monumens des Médicis devoient marcher avant ou après les chaussées faites le long du Pô par la Maison d'Este. « Il n'est pas » douteux, écrivoit l'avocat Ferrarois, » que la commodité & la dignité du » Pô ne le mettent au-dessus de l'Arno, & que la situation du nord en » Italie ne soit préférable à celle du » midi, sans compter que le pays de

» Ferrare

» Ferrare eſt plus ouvert, & par con- 1568.
» ſéquent plus ſalubre que celui de Flo-
» rence, qui eſt renfermé entre des
» montagnes », &c.

Plus la cauſe étoit frivole & prêtoit à rire aux courtiſans & aux obſervateurs, plus les deux partis s'irritoient & s'obſtinoient dans leur caprice : on auroit dit qu'ils alloient en venir aux mains, eux & leurs ſujets; déjà même il s'étoit élevé quelques conteſtations au ſujet des limites entre Florence & la Garfagnana ; ce qui avoit fait ameuter les peuples ſur les frontières. Il fallut envoyer des troupes pour appaiſer le tumulte & prévenir une rupture entière. On convint en même-tems de s'en rapporter au duc de Savoie, qui, après qu'on eut fait les recherches néceſſaires ſur les lieux, prononça en faveur de Côme. L'Empereur ſe flattoit toujours d'amener les deux rivaux à un accommodement ; mais le Duc rejetant tout acte qui ne feroit pas une ſentence définitive, temporiſoit, afin que le terme aſſigné par le Pape à l'Empereur étant paſſé, l'affaire fût repriſe en cour de Rome. Ce ne fut pas ſans raiſon qu'il prit ce parti : Maximilien paroiſſoit

1568. depuis quelque tems refroidi envers Côme, & au contraire, plus attaché que jamais au Duc de Ferrare. Les plaintes de l'archiducheſſe Jeanne, exceſſivement jalouſe de ſon mari, produiſoient apparemment quelque aigreur dans l'Empereur ſon frère; ou peut-être l'intérêt de ſa famille le portoit à favoriſer la prétention du duc Alphonſe. En effet, le bruit s'étoit répandu en Italie que ce Duc étant hors d'état d'avoir des enfans, & voyant ſa famille près de s'éteindre, parce que le Pape avoit refuſé au cardinal d'Eſte une diſpenſe pour ſe marier, avoit offert à Maximilien d'inſtituer ſon héritier univerſel un des Archiducs, fils de ce Monarque. Sous le prétexte de ce bruit, le Duc ceſſa de pourſuivre le jugement du procès, & fit entendre à l'Empereur que par égard pour l'héritier choiſi par le duc de Ferrare, il s'abſtenoit de demander à être maintenu dans la prééminence que lui avoient accordée Charles-Quint & Ferdinand I. Il ſongea d'autre part, à garantir ſa Maiſon du danger où étoit celle d'Eſte; voyant que le Prince-Régent n'avoit point encore d'enfant

mâle, & craignant que la désunion
qui étoit entre lui & l'Archiducheſſe 1568.
ne lui permît plus d'en avoir, il maria
don Pierre, ſon troiſième fils, à Eléonore, fille de don Garcia de Tolède. Don Pierre étoit âgé de quatorze ans; il avoit eu dans ſon enfance pluſieurs maladies qui avoient donné lieu de penſer qu'il ne vivroit pas long-tems; mais ſa ſanté depuis s'étant affermie, ſon père avoit cru pouvoir le deſtiner à doubler l'alliance des Médicis avec la Maiſon de Tolède. Don Garcia, père de la jeune épouſe & frère de la défunte ducheſſe Eléonore, s'étant démis du commandement général de la marine & de la vice-royauté de Sicile, mais comblé encore d'honneurs & de récompenſes qu'il avoit obtenues de Philippe, vint chercher en Toſcane plus de repos & de bonheur qu'il n'en auroit trouvé à la cour d'Eſpagne, où les funeſtes aventures de don Carlos avoient répandu la triſteſſe.

En France, quoique la paix eût été faite avec les Huguenots, le roi Charles IX ne laiſſoit pas de ſe diſpoſer encore à la guerre. Après avoir défendu dans tout ſon Royaume l'exercice de la

1568. religion prétendue réformée, & révoqué tous les édits qui la favorisoient, il reprit les armes & demanda de nouveaux secours aux Princes d'Italie. Le Duc lui fournit cent mille ducats; mais le Pape toujours décidé à ne point envoyer d'argent, préféra d'accorder des troupes entièrement à sa solde. Côme fut prié par Sa Sainteté de vouloir concourir avec elle à conserver à la Religion ce grand Royaume; & le Duc joignit aux troupes ecclésiastiques mille hommes d'infanterie & deux cens chevaux. Le comte de Sainte-Flore fut mis par le Pape à la tête de cette armée, & Fabiano di Monte, neveu de Jules III, eut sous ce général le commandement des troupes Toscanes.

1569. Cette condescendance de Côme aux desirs du Pontife, jointe aux autres preuves qu'il avoit données de son zèle pour la Religion, & aux témoignages continuels de sa vénération & de son obéissance envers la personne du Saint-Père, l'avoient rendu si agréable à Pie V, qu'on lui entendit souvent dire qu'il auroit desiré de l'avoir pour coadjuteur dans le Pontificat. Tout le monde étoit surpris de voir ce Pape si difficile

& si sévère à l'égard des Souverains, comme des sujets, s'humaniser de cette manière en faveur de Côme. Cela fut cause que Philippe même recourut à sa médiation pour obtenir quelque modération, à la rigueur exorbitante de certaines loix, qui non-seulement blessoient les droits incontestables de sa souveraineté, mais encore troubloient les peuples soumis à son pouvoir. Les nouveaux articles & les clauses insérées dans la bulle *In Cœna*, le peu de ménagement qu'on observoit dans leur publication, la hauteur avec laquelle les Evêques & les Dominicains les faisoient exécuter, troubloient par-tout le repos public & menaçoient l'autorité aussi bien que les finances des Princes. Les bons offices & les remontrances de Côme amollirent un peu la dureté de Pie V, & le tableau qu'il lui fit de l'état périlleux où se trouvoit la Religion, modérèrent la ferveur d'un zèle beaucoup trop aveugle. Se voyant donc encore une fois comme dépositaire de l'autorité pontificale, il commença dès-lors à préparer la voie à la future élection, & particulièrement à l'exclusion de ses ennemis.

1569.

1569. Dans cette intention il envoya résider à Rome le cardinal Ferdinand son fils, déjà instruit des manèges de cette Cour, & accompagné de sujets capables de le conseiller au besoin. Le principal but de sa commission étoit de faire renforcer le parti de ce pontificat par une promotion de Cardinaux la plus nombreuse qu'il seroit possible, & composée de personnages, non-seulement dignes d'un tel grade, mais encore attachés à la Maison de Médicis. Une lettre que Pie V écrivit de sa main à Côme le 5 février, montre clairement la singulière correspondance qui étoit entr'eux à cet égard. « Que » Votre Excellence, dit le Pape, ne » présume en aucune manière que nous » lui écrivions cette lettre pour une » autre fin que celle du bien public, » & de répondre à l'amour filial & sincère qu'elle nous porte. Nous croyons » appercevoir clairement le desir ardent qu'elle a de nous voir donner aux » gens de bien la satisfaction qu'ils attendent de nous; comme nous prions » continuellement sa Divine Majesté de » nous accorder le pouvoir de le faire. » Mais soit notre peu de mérite, ou

» que l'ennemi du genre humain l'em- 1569.
» porte ſur nous à cauſe de nos péchés,
» nous trouvons tant d'obſtacles & de
» difficultés à notre deſſein, que nous
» déſeſpérons preſque d'en venir à
» bout; de ſorte qu'il nous ſeroit plus
» doux de mourir que de vivre; & que
» ſi nous ne craignions d'offenſer celui
» qui par ſa providence, & ſans aucune
» intervention de notre part, nous a
» placés ſur un Siège où nous ne ſommes
» que ſur les épines, nous nous déli-
» vrerions volontiers d'un poids diſ-
» proportionné à notre foibleſſe. Mais
» puiſque Dieu nous encourage, par
» le moyen de Votre Excellence,
» nous la prions de ne pas manquer à
» nous donner les conſeils qu'elle ju-
» gera utiles au bien public & au ſer-
» vice de la Religion, & de nous éclai-
» rer des lumières de ſa prudence au
» ſujet de ceux qu'on nous donne; car
» en vérité, ils ſont bien rares ces
» hommes qui conſeillent avec droi-
» ture, & qui, ſous ombre du bien
» général, ne cherchent pas leur avan-
» tage particulier. Ainſi le Collège ſe
» trouvant compoſé comme il l'eſt,
» nous craignons fort, à parler hu-

1569. » mainement, de n'avoir pas un bon » fucceffeur. En effet, il nous a été » dit par des perſonnes dignes de foi, » que l'on commence déjà de manœu- » vrer à ce ſujet, tant à Rome que » dans les différentes Cours; & quoi- » que nous croyions la choſe trop » vraie, nous ne pouvons cependant » la mettre dans un jour aſſez clair » pour faire le procès à ces intrigans » & abaiſſer qui cherche à s'élever » par des moyens illicites; car ce ſe- » roit là rompre les liens d'iniqui- » té », &c. Après avoir vu cette preuve de l'union intime de Côme avec le Pape, on ne s'étonnera plus d'apprendre comment le Pontife le délivra de l'importune concurrence du duc de Ferrare.

Déjà le terme que le Pontife avoit fixé à l'Empereur, pour décider en qualité d'arbitre la cauſe de la préſéance, étoit paſſé; & cette affaire revenoit à Rome, tribunal compétent où elle avoit d'abord été inſtruite. La partialité manifeſte de Maximilien pour le duc Alphonſe, les yeux de l'Italie entière fixés ſur les deux concurrens, & l'honneur que chacun d'eux attachoit

à la victoire, obligeoient Côme à ufer de la plus grande circonfpection. 1569.
Il fongeoit avec peine à l'ancienne délégation des Cardinaux, perfuadé que la multiplicité des Juges, en multipliant les difficultés, & en retardant le jugement, rendroit le fuccès encore plus incertain. Il envoya néanmoins à Rome un habile Jurifconfulte, avec ordre de terminer le différent de quelque manière que ce fût, & en même tems il fonda le Pape dans le deffein de l'engager à s'emparer de l'affaire & à révoquer ainfi la délégation, afin de fermer la voie aux fouterreins d'Alphonfe. Il eft certain que les vœux du Pape étoient plus conformes à ceux de Médicis; car, outre qu'il étoit perfuadé de la juftice de fa caufe, il avoit des fujets de mécontentement contre le duc de Ferrare; & il défiroit terminer d'un feul coup une querelle foutenue avec tant d'animofité. Le préfident Camaiani, vaffal affectionné de Côme, avoit la confiance du Pontife, qui le confultoit fouvent dans les caufes importantes. Ce Magiftrat intelligent devina l'inclination du Pape; & les fervices qu'il lui avoit rendus venant à

1569. l'appui du bon droit de son Prince, il fit part au Pontife du conseil précédemment donné par Zasio, sur le titre de Grand-Duc; conseil que Pie IV avoit approuvé, & que la mort seule l'avoit empêché de mettre à exécution. Camaiani en même-tems remontra au Pape combien, en remplissant les vues de son prédécesseur, il obligeroit le duc de Florence. « Je ne puis, ré» pondit Pie V, refuser rien de ce qui » est en mon pouvoir, à un Prince qui » s'est acquis tout pouvoir sur moi, par » les singulières preuves qu'il a don» nées de son attachement & de son » obéissance envers moi & le Saint» Siège ». Aussitôt il ordonna au Président de tout disposer pour l'exécution avec le plus grand secret, & de choisir le tems le plus favorable pour la publication. Le Duc accepta bien volontiers la bonne volonté du Pontife, & il jugea que le nouveau titre lui étant conféré par lui, seroit mieux justifié que s'il l'avoit obtenu de Pie IV, si étroitement lié & attaché à la Maison de Médicis. Camaiani fut pleinement instruit de ce qu'il devoit faire pour rendre la concession du

Pape plus honorable au Duc; & en attendant, pour confirmer Sa Sainteté dans la résolution qu'elle avoit prise, on rechercha tous les actes possibles de ses prédécesseurs, qui avoient quelque rapport avec la concession dont il s'agissoit. En même-tems on lui remontra que si un Pape avoit pu conférer le titre d'Empereur à Charlemagne, à plus forte raison un autre pouvoit-il donner celui de Grand-Duc à un Prince qui avoit servi si utilement l'Eglise. On lui certifia le consentement donné à cette concession par l'empereur Maximilien, sous le pontificat de Pie IV; & enfin on lui mit sous les yeux tout ce qui avoit été fait pour obtenir cette approbation. Le Pontife signa de sa main, le 24 août, le *motu proprio*; & ordonna que l'on dressât la bulle dans les formes ordinaires, & que l'on marquât la forme de la couronne *royale* qui devoit y être dessinée. Dans l'intérieur du cercle de cette couronne devoit être gravée cette inscription : *Beneficio Pii V, Pont. Max.* (*a*), & il fut ordonné que

1569.

(*a*) Par le bienfait de Pie V, souverain pontife.

1569. l'on prît garde de ne pas imiter la couronne d'Espagne ou de France, & beaucoup moins celle de l'Empereur. Les conseillers de Côme lui suggèrent de prendre pour cette couronne, *la forme radiée* de celles des anciens Rois, avec le lys rouge des armoiries de Florence. Le Duc la fit exécuter secrètement avec beaucoup de magnificence, pour s'en servir à son couronnement solemnel.

La bulle fut signée le 27 août. Elle rapportoit les anciens services de la Toscane, & particulièrement ceux de Côme envers le Siège Apostolique. On y exaltoit son zèle pour la pureté de la foi, la poursuite des hérétiques, sa complaisance à les livrer à l'Inquisition de Rome, & les secours qu'il avoit accordés contr'eux à la France. Cette bulle ne louoit pas moins son zèle ardent à combattre les Turcs, & les preuves qu'il en avoit données en instituant un Ordre de chevalerie, employant continuellement ses forces de mer, & secourant l'Empereur contre ces infidèles. Comme tant de mérites exigeoient une récompense, Pie V le déclaroit grand-duc de Toscane, dans la

partie ſeulement qui lui appartenoit, & ſans préjudice des droits que l'Empereur & le roi d'Eſpagne pouvoient avoir ſur l'une ou l'autre partie de cette contrée. Les prérogatives de ce titre devoient conſiſter dans le droit de porter la couronne deſſinée dans la bulle, & dans la ſupériorité du rang ſur tous les Ducs & Princes, le Grand-Duc ne devant céder qu'aux Rois, ce qui emportoit le jugement définitif de la diſpute de la préſéance. Le Pontife voulant conſigner dans cette bulle l'eſtime ſingulière qu'il avoit conçue pour ce Prince & pour ſon gouvernement, s'exprimoit ainſi : « Dieu l'ayant appelé au pouvoir ſuprême avec le conſentement univerſel des citoyens de Florence & de preſque toute la Toſcane qu'il gouverne très-heureuſement ; & ce Prince conſervant avec une incomparable prudence & ſageſſe, dans une paix tranquille & aſſurée ſous la garde de la juſtice, cette ſouveraineté qui lui a été déférée d'une manière ſi merveilleuſe dans ſa jeuneſſe, employant la puiſſance dont il jouit ſur mer & ſur terre de la manière la plus louable, ſe montrant l'implacable 1569.

1569. » ennemi des pirates, des scélérats, assassins & perturbateurs du repos public, & particulièrement des sujets rebelles à l'autorité du Saint-Siège Apostolique; châtiant avec sévérité les criminels & les scélérats; jouissant en outre d'Etats peuplés & d'un bon rapport; & ayant encore des troupes nombreuses d'infanterie & de cavalerie; des villes décorées d'églises cathédrales & métropolitaines; des universités & des collèges pour les études; des ports bien pourvus; des forteresses importantes bien gardées; des places très-fortes; des galères équipées, tant pour la sûreté de la mer de Toscane, que pour la défense de nos pays maritimes », &c. Le Pape fut très-satisfait de cette résolution qu'il avoit prise; & la tenant cachée avec soin, il attendoit le tems & l'occasion convenables pour la publier. Le duc Côme s'attachoit à maintenir les bonnes dispositions du Pontife à son égard; & pour mériter encore plus les éloges que lui donnoit la bulle, il s'obligea, le 4 décembre, à secourir & défendre les rivages de Rome avec quatre galères à

ses dépens, pourvu que les Ministres de l'Etat Ecclésiastique lui accordassent tous les criminels condamnés à la rame, & que l'on donnât aux galères la facilité de se pourvoir de vivres. Il crut aussi devoir prévenir l'Empereur & le roi d'Espagne, pour leur témoigner sa déférence envers eux; mais il résolut de le faire lorsqu'ils n'auroient plus le tems de s'opposer à la publication, déjà fixée au milieu de décembre. La dépêche envoyée à ces deux Monarques, portoit que le Pape, non par ses prières & son importunité, mais seulement par le desir de mettre fin à la cause de la préséance, & trancher ainsi d'un seul coup sur les fastidieuses conséquences d'une dispute si opiniâtre, avoit résolu de lui accorder cet accroissement de dignité qui ne nuisoit aux prérogatives de personne; qu'il en avoit été lui-même instruit accidentellement par un confident de Sa Sainteté; qu'il ne pouvoit pas leur dire comment; mais qu'il se flattoit que l'un & l'autre se réjouiroient de sa bonne fortune. Maximilien & Philippe répondirent officieusement qu'ils étoient charmés de tout ce qui pouvoit plaire 1569.

1569. au Duc : & ce Prince reçut leur acquiescement comme un prélude favorable de son inauguration.

Les heureux succès des armes catholiques en France contre les Huguenots, leurs forces dispersées, le prince de Condé leur chef demeuré sur le champ de bataille, & les secours de l'Allemagne rendus inutiles, faisant espérer de voir rétablir dans ce Royaume la paix & la Religion Catholique, remplirent le Pape d'une joie inexprimable. Il n'est aucune sorte de fête qu'on n'en fît à Rome; & l'Italie entière retentit des actions de graces rendues au Ciel à cette occasion. Pie V jugea la circonstance de cette allégresse universelle, favorable pour publier la promotion du duc de Florence à un titre plus éminent; d'autant plus qu'ayant concouru avec tant de zèle à secourir de troupes & d'argent le Roi Très-Chrétien, il avoit beaucoup contribué au bien du royaume de France & de la Religion. Le Pontife envoya donc à Florence don Michel Bonelli son arrière-neveu, présenter solemnellement la bulle à Côme, & y publier en présence des magistrats & du peuple l'augmentation du

titre. Avec ce jeune homme, furent envoyés deux autres parens du Pape, d'un âge plus mûr. Tous les trois eurent ordre de faire leur voyage sans aucune pompe, & de tenir sur la route leur commission secrète. Cependant Côme voulant faire honneur à don Michel, le fit recevoir sur les confins de Sienne par quelques gentilshommes; & à Sancasciano, ville peu distante de la capitale, il fit aller au-devant de lui sa Maison, sa Cour & ses équipages. Près des murs de la ville, l'ambassadeur du Pape fut reçu par le Prince-Régent, le Cardinal, & don Pierre, accompagnés du corps de la noblesse, d'une suite nombreuse & de gardes. Le canon annonça son entrée à Florence; & un concert d'instrumens, de tems en tems interrompu par le bruit des tambours, accompagna tout le cortège au palais ducal: c'étoit l'habitation du Prince & de sa Cour, depuis que Côme avoit renoncé au gouvernement, & vivoit en simple particulier au palais Pitti. On avoit fait tous les préparatifs convenables pour recevoir un neveu du Pape dans une si solemnelle ambassade. Le Duc fut visité en céré-

1569.

1569. monie ; & l'on fixa au 13 novembre la publication de la bulle. Côme étoit dans la grande salle du palais ducal, assis sur le trône, & autour de lui étoient placés par ordre, ses fils, don Michel, & le nonce du Pape. Après eux venoient les ambassadeurs résidens de Ferrare & de Lucques ; ensuite le sénat des Quarante-huit, les autres corps de magistratures de la ville, les chevaliers de Saint-Etienne, la noblesse & les principaux du peuple, chacun selon son rang. Jean-Baptiste Concino, fils du premier secrétaire de Côme, Barthelemi Concino, fut nommé pour exercer dans cette assemblée les fonctions de grand Chancelier. Bonelli présenta à Côme le bref de Pie V, & lui adressa un compliment flatteur ; puis Concino le lut à haute voix ; il en fut fait autant de la bulle ; & toute l'assemblée applaudit aux éloges que le Pape faisoit du nouveau Grand-Duc. Les Princes, don Michel, les Ambassadeurs & les Magistrats terminèrent la cérémonie en lui baisant la main, tandis que la place retentissoit d'acclamations, & que l'artillerie annonçoit l'accomplissement de l'acte. Aussitôt

on plaça dans la ville les armes de Médicis avec la couronne royale ; & l'on notifia aux ſujets, qu'ils euſſent à donner au Grand-Duc les titres d'Alteſſe & de Séréniſſime ; & la cérémonie fut terminée par un *te Deum* chanté ſolemnellement dans la cathédrale de Florence. Elle fut ſuivie de réjouiſſances, de jeux, de feſtins, & de tout ce que l'attention & la magnificence de Côme purent lui faire imaginer pour amuſer don Michel, & pour témoigner au Pape la ſatisfaction qu'il reſſentoit de la faveur ſignalée qu'il en avoit reçue. Le peuple ſe réjouit ſincèrement de ce triomphe de ſon Prince, à l'exception de quelques citoyens qui, conſervant encore des ſentimens républicains, s'affligèrent intérieurement de voir confirmé par cet acte le gouvernement d'un ſeul. 1569.

Côme notifia cet événement par des Ambaſſadeurs extraordinaires à toutes les Cours, afin qu'elles ſe conformaſſent à la délibération du Pape, & qu'elles lui accordaſſent les mêmes prérogatives dont le Saint Père l'avoit gratifié. Le roi Philippe, aſſuré que ce titre ne nuiſoit point à ſes droits

1569. sur la Toscane, témoigna qu'il l'approuvoit; mais avant de donner sa réponse, il voulut prendre l'avis de son conseil. La cour de France parut dans des dispositions favorables; mais avant de rien décider, elle voulut examiner le contenu de la bulle. Pour l'Empereur, on lui remontra que cette illustration des Médicis devoit passer à la postérité de sa sœur, & que le consentement dont il avoit assuré à Vienne le prince François du vivant de Pie IV, faisoit espérer une entière approbation de sa part. Maximilien reçut cependant la signification avec beaucoup de froideur; & sans prendre aucune résolution, dit qu'il feroit ce qu'exigeoit son alliance avec la Maison de Médicis. En Italie, la concession faite à cette Maison eut des succès divers. Le duc de Savoie, certifié par le Pape & par Côme qu'elle ne nuiroit point à sa préséance, la ratifia. Les autres Souverains Italiens en firent autant, excepté les ducs de Ferrare & de Mantoue. Le premier avoit reçu l'ambassadeur de Florence avec beaucoup d'honnêteté; alors il tâcha de dissimuler l'envie dont il étoit dévoré, & il

déclara qu'il étoit ſatisfait de ce que l'ennuyeuſe diſpute de la préſéance ceſſeroit enfin ; mais la ſuite ne répondit pas à cette conduite ; & ce Prince refuſa ſon conſentement, ſous prétexte qu'il devoit ſe conformer à l'exemple de l'Empereur & du roi d'Eſpagne. En effet, il envoya don Alphonſe d'Eſte ſon oncle à la Cour Impériale, & d'autres députés en Eſpagne, en France & aux Cours d'Italie, pour ſoulever les Princes contre le Pape & le Grand-Duc. Le duc de Ferrare étoit déjà fort mal dans l'eſprit du Pape, moins à cauſe de quelques différens ſurvenus entr'eux au ſujet de certains droits, que parce qu'Alphonſe protégeoit les novateurs, & refuſoit de les chaſſer de ſes domaines. A tout cela ſe joignoient les dommages cauſés à Bologne par une conteſtation ſur les eaux, & une forteresse élevée à Lugo dans la Romagne, pour tenir l'Etat Eccléſiaſtique en bride. Tant de motifs auroient engagé Pie V à priver le Duc de ſon fief, s'il n'avoit été retenu par la crainte de ſuſciter une guerre en Italie. Dans ces conjonctures, la querelle du titre vint fort à propos fournir au prince

1569.

1569. Ferrarois un moyen de jetter le Pape dans de nouveaux embarras, & de se ménager de l'appui contre lui dans les Cours ultramontaines. Don Alphonse réussit parfaitement dans sa commission: il souleva l'esprit de Maximilien, en lui remontrant que la dignité Impériale avoit été blessée par le nouveau titre que le Pape avoit conféré à Côme, & par l'acceptation de ce Prince. Il acheva de le décider en lui rappelant les anciennes prétentions que l'Empire avoit sur la Toscane. Il fut aussi intéresser contre ce prétendu crime de leze-Majesté plusieurs Souverains d'Allemagne. Aussi ardent que s'il eût prêché une croisade contre le Pape & le Grand-Duc, il mit en rumeur toute cette contrée, & détermina l'Empereur, malgré son précédent aveu, à se déclarer ouvertement contre la bulle du Pape. De la cour de Vienne, ce feu gagna aisément celle d'Espagne; & les deux Monarques firent cause commune dans cette affaire. Cette animosité de la Maison d'Este ne fut point un mystère pour l'Italie, puisqu'elle y fit paroître une bulle d'Alexandre VI, qui accordoit au duc Alphonse I la

faculté de jouir de tous les privilèges & prérogatives dont jouissoient les grands Ducs. Cette querelle peu réfléchie, intéressant toutes les Cours de l'Europe, fit imaginer des deux côtés bien des fables qui l'animoient encore plus ; il se répandit même à Rome des bruits qui tendoient à mettre toute l'Italie en armes. Néanmoins ces troubles n'ébranlèrent point le Pape ; & Côme se mit en disposition d'aller recevoir la couronne royale de la main de Sa Sainteté. 1569.



CHAPITRE VI.

Le Grand-Duc va à Rome, où il est couronné par Pie V. Il propose au Pape de concerter avec les Princes la ligue sainte. Etant retourné à Florence, il épouse en secondes noces Camille Martelli. Vif ressentiment de l'Empereur au sujet du titre & du couronnement. Fermeté du Pape & de Côme. Le roi d'Espagne se joint à l'Empereur, & menace de déclarer la guerre. La France offre sa protection au Grand-Duc.

1570. LA reconnoissance de Côme, & peut-être aussi sa vanité, le pressoient d'aller à Rome faire ses remercîmens au Pape, & rendre plus solemnelle par sa présence la cérémonie du couronnement. Pie V ne desiroit pas moins d'avoir une entrevue avec le Grand-Duc, pour lui demander ses avis sur la conduite qu'il devoit tenir au milieu des troubles de l'Europe, & comment il s'opposeroit avec succès aux Turcs, qui menaçoient l'Italie d'une invasion.

invasion. Côme résolut de faire ce voyage avec la plus grande pompe. 1570.
Pour cet effet, il prit à sa suite quinze personnages des plus qualifiés de toute l'Italie, trente gentilshommes Florentins, & dix Siennois. Ce train, sans compter un nombreux équipage, étoit encore augmenté d'une compagnie de gardes à cheval, & d'une troupe considérable de bourgeois aisés, qui s'étoient offerts volontairement pour grossir son cortège. Le Pontife se disposa de son côté à le traiter en Roi, & en Roi qui seroit venu triompher à Rome. Le Grand-Duc partit de Florence le 9 février. Après avoir traversé la Valdichiane, il arriva le 12 à Radicofani. A la descente du pont de Centeno, il fut reçu au nom du Pontife par l'évêque de Narni, à la tête d'une compagnie de gentilshommes, & par Jacques Malatesta, suivi de soixante-dix chevaux-légers de la garde du Pape. Dès qu'il fut de l'autre côté du pont, il trouva Jérôme Bonelli, arrière-neveu de Sa Sainteté, avec un nombreux cortège. Marc-Antoine Colonne, accompagné de beaucoup de noblesse de l'Etat Ecclésiastique, l'attendoit à Mon-

terosi, où son logement étoit préparé.
1570. De là, poursuivant son chemin vers Rome, il fut reçu à Storta par huit Cardinaux : parmi eux étoit celui d'Alexandrie. Ce Cardinal l'assura que le Pape seroit venu en personne à sa rencontre, s'il l'avoit osé. Aux approches de la capitale, Côme vit venir au-devant de lui les conservateurs de Rome, le Sénateur, & les maisons de tous les Cardinaux. Le 15 au soir, il descendit à la vigne de Jules III, où huit autres Cardinaux & l'ambassadeur de l'Empire, avec ceux de France & d'Espagne l'attendoient. Dès qu'il se fut acquitté des devoirs de politesse envers tous, il alla au commencement de la nuit rendre secrètement ses respects au Pape. Sa Sainteté en le voyant, ne put se tenir de pleurer de joie. Après avoir passé quelque tems avec lui, pour satisfaire le desir qu'ils avoient l'un l'autre de se voir, le Grand-Duc vint se reposer à son logement, d'où il fit ensuite une entrée plus flatteuse pour lui, & plus satisfaisante pour la curiosité du peuple. Ayant choisi pour cette entrée le 18 février, il monta un cheval d'Espagne & partit ce jour-là de la vigne de Jules III

avec tout son cortège, & suivi de sa cavalerie armée de toutes pièces. Près de la porte, le gouverneur de Rome, accompagné de toute la cour du Pape, & d'un grand nombre de Prélats, vint au-devant du Grand-Duc. Après le Gouverneur, étoient les maisons de tous les Cardinaux & celles des principaux Seigneurs de Rome. Les deux derniers Cardinaux de l'ordre des Prêtres, le reçurent à la porte, & marchant à ses côtés, l'introduisirent dans la ville. Le sénateur de Rome, les magistrats du Capitole, tous les Florentins & les Siennois, superbement vêtus en uniforme, augmentèrent sa suite; & les Suisses du Pape avec ceux de Toscane, bordoient la haie. Il y eut à cette entrée plus de cinq mille chevaux. Depuis le tems heureux de Léon X, Rome n'avoit point vu de cortège aussi brillant. Le Grand-Duc fut introduit dans la salle des Rois. Le Pape y étoit au milieu de tous ses Cardinaux. Là, Côme rendit hommage au Pontife; & le Saint Père le fit asseoir à sa droite, quoique suivant l'usage, cet honneur ne fût accordé qu'à l'Empereur & aux Rois. Après lui, sa Cour & toute sa suite fléchit 1570.

1570. le genou aux pieds du Pontife. Sa Sainteté quittant alors sa fierté naturelle, leur fit à tous le plus gracieux accueil. Chacun s'étonnoit de voir un Pape si altier à l'égard des têtes couronnées, se montrer si doux & affectueux envers Côme; & l'on en eut encore plus d'estime pour lui. Ses ennemis dissimulèrent adroitement leur jalousie, excepté l'ambassadeur de l'Empire, qui, plein de dépit, sortit de la salle au moment le plus intéressant de la cérémonie.

Cet Ambassadeur étoit le comte Prosper d'Arco, qui, familiarisé depuis long-tems avec les Maisons d'Este & Farnèse, avoit épousé leurs intérêts & leurs passions. Il avoit été un de ceux qui s'étoient donné le plus de mouvemens pour engager l'Empereur à condamner la concession que le Pape avoit faite à Côme; & il avoit reçu ordre de protester contre le couronnement. Il signifia donc au Pape cet ordre de l'Empereur; mais le Pontife lui répondit que Sa Majesté Impériale étoit fort mal conseillée, & que la protestation lui produiroit une réponse peu satisfaisante. Le Comte insistant,

& demandant qu'il lui fût permis de porter le Duc à se désister de sa prétention : « Faites ce qu'il vous plaira, 1570.
» continua le Pontife, pour moi je n'ai
» rien accordé sans savoir ce que je
» faisois ». Cependant le comte d'Arco voulut faire sa sommation à Côme. Mais le Duc déclarant qu'il s'agissoit d'une dispute entre le Pape & l'Empereur, protesta qu'il n'y vouloit avoir aucune part, & qu'il prétendoit satisfaire à ce qu'exigeoient son honneur & l'intention de Sa Sainteté. L'Ambassadeur interposa la médiation de plusieurs Cardinaux, & notifia enfin au Pape & au Grand-Duc les raisons de sa protestation. Il soutenoit premièrement, qu'on préjudicioit au droit de souveraineté que l'Empereur prétendoit avoir sur la Toscane ; & en second lieu, que c'étoit à l'Empereur à donner des titres, comme on ne pouvoit le contester, puisque c'étoit à lui que le prince François avoit d'abord demandé celui de Grand-Duc. Ces raisons, loin d'intimider le Pontife & Côme, ne firent que les affermir davantage dans leur dessein. L'un allégua qu'il ne vouloit point préjudicier à l'autorité pon-

tificale ; l'autre, qu'il ne vouloit pas
1570. déroger à la liberté & à l'indépendance du domaine de Toscane ; & on accéléra les préparatifs du couronnement, qui devoit s'effectuer dans l'église de Saint Pierre. Le dimanche *Lætare*, 5 mars, fut le jour que l'on choisit pour la cérémonie. Elle fut précédée de la protestation de l'ambassadeur de Vienne, qui, ayant attendu le Pape à l'entrée de l'église, exécuta publiquement sa commission, & en présenta l'acte. Le Procureur fiscal le reçut, le déclarant néanmoins défectueux, comme n'étant point autorisé par une procuration en forme, & sans en examiner le fond. Cette protestation ne produisit aucun effet ; le Pape, loin de s'arrêter, entra dans la salle du consistoire, où étoient rassemblés trente-trois Cardinaux. Le Grand-Duc y vint ensuite, en robe de brocard d'or, avec un manteau cramoisi, doublé d'hermine, & le bonnet ducal. Après qu'on eut rempli les formalités préliminaires, le Pape s'avança vers la chapelle dite de Jules, le Grand-Duc lui portant la queue. Le Pontife ayant pris sa place, Côme prit la sienne entre les deux derniers Car-

dinaux de l'ordre des Prêtres. La messe fut célébrée ; & après l'épître, le Grand-Duc ayant été amené devant le Pape, prononça le serment en ces termes : « Moi, Côme de Médicis, Grand-Duc » de Toscane, je promets & jure à la » sainte Eglise Catholique, au Saint » Siège, & à vous Pie V, par la grace » de Dieu, Souverain Pontife, une » obéissance & un dévouement en- » tiers, comme j'ai accoutumé de le » faire par mes représentans, & comme » doivent le faire tous les Princes Chré- » tiens, étant disposé à contribuer de » tout mon pouvoir à l'exaltation & » à la défense de la sainte foi catholi- » que, & à prouver dans l'occasion à » Votre Sainteté & à ses successeurs les » vicaires de Jesus-Christ, ma sou- » mission comme bon catholique, & » ma reconnoissance pour toutes les » graces, les faveurs, les honneurs, » que Votre Béatitude & le Saint Siège » ont daigné accorder à ma personne » & à mes successeurs ». Après ce serment, Marc-Antoine Colonne ayant présenté la couronne, le Pape la mit sur la tête du Grand-Duc, prononçant les prières d'usage. Paul Jourdain des 1570.

Urſins apporta le ſceptre, qui fut pré-
1570. ſenté au Prince de la même manière.
Enſuite le Pontife baiſa ſur l'une & l'autre joue le Grand-Duc, qui retourna dans le même ordre à ſa place; & la meſſe fut continuée. A l'offertoire, Côme ſe préſenta de nouveau au Pontiſe, & lui offrit un calice & des ornemens très-riches, tant pour la matière que pour l'ouvrage. Le Pape enſuite bénit une roſe d'or, qu'il donna au Grand-Duc en préſence du conſiſtoire. La meſſe finie, Côme, la couronne en tête & la roſe à la main, fut accompagné par tous les Cardinaux juſqu'à l'intérieur de ſon logement. Il y eut un concours extraordinaire de nobleſſe & du peuple à cette cérémonie; mais il n'y vint aucun Ambaſſadeur, excepté celui de Savoie. L'ambaſſadeur de France avoit été retenu chez lui par une maladie: la reine Catherine l'avoit chargé de remercier le Pape de la dignité accordée à Côme, qu'elle ne manqua pas de reconnoître auſſitôt en qualité de Grand-Duc.

Cette pompe faſtueuſe & cette magnificence ne furent pourtant pas le ſeul objet de Côme. Se rappelant donc

combien ſon premier voyage à Rome ſous Pie IV avoit été utile pour la repriſe du concile, il voulut ſignaler le ſecond en procurant l'exécution d'une entrepriſe non moins glorieuſe ni moins avantageuſe à la chrétienté, & particulièrement à l'Italie. Une formidable armée Turque tenoit l'Europe en allarmes, & chacun avoit ſes conjectures ſur l'objet de ſa deſtination. Les uns vouloient qu'elle allât faire le ſiége de la Goulette & de Malthe; les autres qu'elle s'avançât pour ſecourir les Maures de Grenade, lorſqu'on apprit qu'elle avoit envahi le royaume de Chipre. Les Vénitiens, qui depuis long-tems étoient ſpectateurs tranquilles des déſaſtres d'autrui, s'ébranlèrent à la nouvelle de cet événement, & implorèrent le ſecours du Pape pendant que le Grand-Duc étoit à Rome. La dureté des tems & les conjonctures ne permirent au Pontife de donner d'autre ſecours que la permiſſion d'impoſer une décime ſur les biens eccléſiaſtiques; mais Côme ſentoit bien qu'il falloit oppoſer à ce torrent une digue plus puiſſante. Il remontra à Sa Sainteté qu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement dans 1570.

cette occasion des royaumes de Chi-
1570. pre & de Candie, que menaçoit l'armée Turque; mais qu'on devoit considérer la prise de ces isles comme un acheminement qui les conduiroit à la conquête de l'Italie; que la sûreté commune exigeoit que l'on formât une ligue offensive par mer & par terre, ligue qui devoit réunir les forces de tous les Princes du christianisme contre un si puissant ennemi; qu'il falloit donc, outre une flotte nombreuse, une armée en Hongrie, afin de reprendre ce qui avoit été conquis dans ce Royaume, & de faire en même tems une puissante diversion du côté de la mer. Il traça sur le papier le plan de cette expédition; & il inspira au Pontife un si grand desir de la voir exécuter, que Sa Sainteté en traita aussitôt avec le roi d'Espagne & la république de Venise, comme étant plus intéressés qu'aucune autre Puissance à former cette ligue. D'un autre côté, le Grand-Duc ne négligea pas d'éclairer le Pape sur l'état actuel des affaires de l'Europe; mais particulièrement sur celles de Rome, contribuant avec lui à élever au cardina-

lat des sujets d'une vertu connue, & incapables d'altérer par leur ambition 1570. la tranquillité actuelle du Siége Apostolique. Par une suite de ses conseils, le 17 mai, il fut publié une nomination de Cardinaux qui déconcerta les vues que Farnèse avoit sur le Pontificat. Ayant ainsi satisfait aux desirs de Pie V, le Grand-Duc résolut de partir de Rome le 13 mars. Son assiduité à suivre les exercices de la Religion, ses abondantes aumônes, ses générosités, & les graces qu'il obtint pour quantité de particuliers, le firent beaucoup regretter dans cette ville, & y laissèrent une grande idée de ses vertus. Le cardinal Alexandrin, les autres neveux du Pape & les autres Cardinaux amis de Côme, l'accompagnèrent jusqu'à Bracciano, mais sans cérémonie. Après avoir reçu dans cet endroit l'accueil de Paul Jourdain des Ursins son gendre, & pris congé de ces Prélats, il prit le chemin de Sienne, passa par Montalcino, où l'on travailloit à quelques fortifications. Il entra le 17 mars à Sienne, où les magistrats, la noblesse & le peuple le reçurent avec de singulières démonstrations de

1570. joie. S'étant reposé quelques jours dans cette ville, il se rendit à Florence. Le Prince son fils & l'Archiduchesse sa belle-fille vinrent au-devant de lui. Dans ce retour, il évita tout appareil de marche, de réception, d'entrée & de fêtes pour le couronnement, de peur d'irriter l'Empereur davantage; car Sa Majesté, animée par ses confidens, menaçoit avec colère le Pape & le Grand-Duc, dont elle se croyoit offensée.

Les artificieuses relations du comte d'Arco avoient tellement préoccupé l'esprit de Maximilien II, que ce Prince regardoit ce qui venoit de se passer à Rome comme une preuve manifeste du peu de cas que le Pape & Médicis faisoient de sa puissance & de son autorité. Côme, peu de tems avant son voyage à Rome, l'avoit confirmé dans cette idée par une lettre, dans laquelle il lui disoit, avec une sorte d'ironie, qu'il ne savoit pas trop ce qui pouvoit lui arriver, depuis qu'il avoit mis sa couronne dans une malle & concerté son inauguration. Les partisans des Maisons d'Este & Farnèse ne manquoient pas

d'irriter encore plus l'eſprit ſoupçonneux de l'Empereur, par ce qu'ils lui rapportoient des propos de Côme, & des entretiens qu'il avoit avec le Pape, touchant la foibleſſe de Sa Majeſté, & le peu de crainte que devoit inſpirer ſon reſſentiment. Indigné de ce prétendu mépris, & ſans ceſſe aiguillonné par ſes confidens, il ratifia ſolemnellement à Prague, le 25 mars, la proteſtation faite à Rome par le comte d'Arco, déclarant nulles & invalides la conceſſion du titre & la formalité du couronnement, comme bleſſant les droits de l'Empire dont relevoit la Toſcane. Il réſolut en outre d'envoyer à Rome deux conſeillers, qui en préſence du Pape, & dans un conſiſtoire public, renouvellaſſent la même proteſtation, & demandaſſent une réparation authentique de ces offenſes; enfin, l'Empereur défendit aux Princes de l'Empire d'accorder à Côme le titre de Grand-Duc, & il menaça de ſoulever toute l'Allemagne contre le Pontiſe dans la prochaine diète. Le duc de Ferrare, craignant que le Pape & le Grand-Duc n'euſſent déjà concerté enſemble de le priver de ſon fief,

1570.

1570. n'oublioit aucun des moyens possibles de susciter une guerre, qui donnât d'autres occupations au Pontife. Voulant se lier encore davantage avec l'Empereur, il lui demanda le titre d'Exarque & de Vicaire-Général de l'Empire en Italie. Les Princes d'Allemagne rioient pour la plupart des transports de Maximilien; les Ecclésiastiques y soutenoient l'autorité du Pape, & Côme ne manquoit pas de s'y faire des amis, parmi lesquels le duc de Bavière & le marquis de Brandebourg étoient les plus ouvertement déclarés en sa faveur. Le Pape convaincu qu'il avoit le droit d'accorder le titre & la couronne de Grand-Duc, persévéroit constamment & offroit à l'Empereur de lui rendre justice dès qu'il produiroit ses raisons. Zasio, dont le crédit auroit pu éteindre ce feu, étoit mort le 27 avril. Mais Côme, assuré que Philippe occupé en Flandre & dans son royaume de Grenade, par des intérêts plus essentiels pour lui, ne se prêtoit que par bienséance à cette querelle, ne s'effrayoit pas de tout ce bruit que faisoit Maximilien. Il pensa donc uniquement à soutenir sa dignité & à de-

meurer fermement uni avec le Pape, en dépit de ceux qui ne songeoient qu'à les diviser. Les Impériaux, pour mieux réussir, disoient que le Pape avoit pu agir de bonne foi croyant la Toscane libre; mais non pas Côme, puisqu'il devoit savoir qu'il étoit vassal de l'Empire; qu'une simple déclaration auroit dégagé le Saint-Père; sur quoi l'Empereur auroit accordé le titre, pourvu qu'on voulût bien reconnoître le tenir de son autorité. Mais le Pape étoit sourd à ces insinuations, & Côme n'étoit aucunement disposé à soumettre à l'Empire le domaine de Florence, jusqu'alors indépendant. Néanmoins le Pontife & Côme se comportèrent de manière à ne pas pousser plus loin la contestation; & ils se proposèrent à force de tems & de patience d'entraîner l'Empereur dans quelque démarche d'où il ne pût plus ensuite se tirer. Deux réflexions se présentoient naturellement; l'une que Charles-Quint, qui emprisonnoit les Papes & saccageoit Rome, n'eut aucun égard au titre de duc de Plaisance, que Paul III avoit donné à son propre fils don Louis, l'Empereur sa- 1570.

chant bien que le Pape n'avoit aucun
1570. droit ſur ce Duché, dépendant de Milan; l'autre, que Maximilien II, qui avoit tant à faire à défendre ſes propres Etats, ſe mît ſi fort en peine d'un titre conféré par le Saint-Père à un Etat qui, pendant cinq ſiècles, n'avoit reconnu la ſupériorité de perſonne. Mais d'autres raiſons allumoient un courroux que fomentoit peut-être l'archiducheſſe Jeanne ou ſes confidens.

Côme ayant marié ſa maitreſſe Eléonore des Albizzi, & ne pouvant reſter ſans quelque intérêt de cœur, étoit devenu amoureux de Camille, fille d'Antoine Martelli, gentilhomme d'une illuſtre naiſſance, mais très-pauvre. La beauté de cette jeune perſonne, ſa modeſtie, & une réſerve convenable à l'âge du Grand-Duc, l'enflammèrent pour elle; il la prit pour compagne de ſes plaiſirs avec l'agrément du père. L'exemple d'Eléonore laiſſa le Prince-Régent tranquille au ſujet de celle qui la remplaçoit. Mais le Grand-Duc ouvrant ſa conſcience à Pie V, reçut du Pontife des exhortations paternelles, par leſquelles Sa Sainteté l'en-

gageoit à ſortir de la voie du péché, & de réparer par le mariage une conduite indigne d'un Prince Catholique, & qui étoit d'un mauvais exemple pour ſes ſujets. De retour à Florence, le Grand-Duc, ſans communiquer ſa réſolution au Prince, épouſa le 29 mars, dans le palais des Pitti, en préſence du Curé, du père & de quelques proches parens, Camille Martelli, reconnoiſſant pour être à lui une fille qu'il en avoit eue peu auparavant, & connue depuis ſous le nom de dona Virginia. Le prince François n'apprit pas cette nouvelle avec plaiſir; mais il diſſimula de ſon mieux, & fit ſon poſſible pour paroître content. Il eut d'autant moins de peine à y réuſſir, que ſon père, par égard pour l'Archiducheſſe, déclara que Camille n'auroit point le titre de Grande-Ducheſſe & ne ſeroit pas traitée comme telle. Le Grand-Duc, pour achever de les raſſurer tous les deux, congédia ſa Cour, & alla mener à la campagne une vie entièrement privée. Le cardinal Ferdinand qui ſe trouvoit à Rome, apprit ce mariage de la bouche du Pape, qui lui conſeilla de prendre en bonne part ce qui pou-

1570.

voit contribuer au bonheur de ſon
1570. père. Quoique le Prince-Régent continuât toujours de ſe contraindre, voici pourtant comme il s'exprimoit dans une lettre qu'il écrivit au Cardinal le 28 avril. « Que Votre Seigneurie Il-
» luſtriſſime ne s'afflige point de la
» nouvelle qu'elle doit déjà ſavoir; c'eſt
» que le Grand-Duc, notre Seigneur,
» a épouſé la fille d'Antoine Martelli;
» je connois ſa prudence: pour moi,
» j'avoue que j'ai été troublé de ma-
» nière à ne me plus connoître. Mais
» la choſe étoit ſans remède, puiſ-
» qu'elle a été faite avant qu'on en eût
» rien ſu. Je deſire que Votre Sei-
» gneurie Illuſtriſſime ne paroiſſe point
» trop affligée, pour ne pas donner à
» nos ennemis un plus grand ſujet de
» mécontentement, mais qu'elle tâche
» de ſupporter cet accident avec pa-
» tience; qu'elle en parle le moins
» poſſible, & dans le cas où cela ſeroit
» néceſſaire, qu'elle excuſe Son Al-
» teſſe d'avoir voulu, à l'âge où elle
» ſe trouve, & au milieu de ſes infir-
» mités, ſe procurer un ſervice plus
» affectueux que celui des mercénai-
» res. Que Votre Seigneurie Illuſtriſ-

» ſime ne ſe chagrine point, puiſque
» ce mariage ne peut faire aucun tort 1570.
» ni à ſon honneur ni au mien. Son
» Alteſſe, après tout, eſt notre père
» & ſeigneur, & nous devons nous
» prêter à tous ſes goûts. Il n'eſt pas
» le premier qui ait choiſi une femme
» à ſa fantaiſie, & qui tienne tout de
» lui, non de ſa qualité, l'ayant priſe
» en quelque manière comme un do-
» meſtique honnête. Il faut donc ſouf-
» frir la choſe le plus honnêtement
» qu'il ſe peut, afin de ne point donner
» de mécontentement à Son Alteſſe, &
» aux mal intentionnés le plaiſir de nous
» voir déſobéiſſans à un père, & mal
» avec lui ». L'Empereur fut très-irrité de ce mariage, & de ce que ſa ſœur devenoit en quelque manière l'inférieure d'une vaſſale. Voici comme il s'expliquoit ſur ce point, dans une lettre qu'il écrivit de Prague à l'Archiducheſſe le 28 mai: « Je ne puis
» imaginer où le Duc avoit ſon eſprit,
» quand il a fait une alliance ſi hon-
» teuſe, ſi peu ſortable, & qui eſt la
» riſée de tout le monde. Chacun croit
» que le bon Duc avoit perdu la tête.
» Je prie Votre Alteſſe de ne point

» souffrir que cette impudente ait l'hon-
1570. » neur de sa compagnie. Si ma sœur » ne montre pas à cette occasion sa » grandeur d'ame, elle peut compter » que je ne le lui pardonnerai de ma » vie ». La Princesse eut l'imprudence de communiquer à son beau-père la lettre de l'Empereur; le Grand-Duc en fut indigné au point que ne se possédant plus, il écrivit le 16 juin à ce Prince, & lui dit : « Quant à ce qui » concerne mon mariage, Votre Ma- » jesté dit que je n'étois peut-être pas » dans mon bon sens : à cela je ré- » ponds que je puis prouver, quand il » le faudra, que j'étois dans mon bon » sens; j'ai épousé cette personne pour » le repos de ma conscience; & sur » cela je ne dois de compte qu'à Dieu: » je n'importune qui que ce soit, & » l'on ne veut pas me laisser vivre : » si je faisois tort à qui que ce fût » dans cette affaire, ce seroit tout au » plus à moi-même, & sur cela on » pouvoit me dire que je n'étois pas » dans mon bon sens lorsque j'aban- » donnai le gouvernement à mon fils, » avec sept cens mille ducats de rente. » Je l'ai fait volontairement, (& je

» suis disposé à l'y maintenir, quoique 1570.
» je sois bien le maître à cet égard) :
» je l'ai fait, dis-je, librement, ayant
» eu affaire à des hommes; mais sur
» mon mariage, ayant eu affaire à
» Dieu, il n'en étoit plus de même.
» Je ne suis pas le premier Prince qui
» aie épousé une de ses vassales, & je
» ne serai pas le dernier. Elle est no-
» ble, elle est ma femme & le sera.
» Je ne cherche pas de dispute; mais
» je sais répondre à qui vient m'en
» chercher chez moi; je suis ferme
» quand je prends un parti, & je pré-
» vois ce qui peut en arriver: au reste,
» je mets ma confiance en Dieu, &
» ensuite dans mes bras », &c. Quant
au Prince, le Grand-Duc lui écrivit
en termes précis: « Je prétens être
» laissé tranquille par ceux du dedans,
» comme par ceux du dehors. Ce n'est
» pas moi qui ai donné l'exemple; je
» n'inquiète personne, ni dehors, ni
» chez moi; je ne crois pas avoir de
» dispute avec vous, si vous voulez
» être juste, & il me semble que c'est
» tout ce qu'il faut ici », &c.

Cette querelle que l'Empereur faisoit au Pape & au Grand-Duc, parut

déplacée à tout le monde, non-seu-
1570. lement parce que les circonstances où se trouvoit l'Allemagne ne permettoient pas qu'il fût mal avec le Pontife, mais encore parce qu'il paroissoit peu séant & peu glorieux pour lui d'épouser ainsi les passions des autres, & de s'y livrer aveuglément. Les modestes remontrances du Pape, & les justifications respectueuses de Côme ne faisoient que l'animer davantage à leur demander une rétractation. Malgré la conduite que le roi d'Espagne tenoit envers le Grand-Duc, il désapprouvoit intérieurement la conduite de l'Empereur, & cherchoit à se rendre l'arbitre de cette dispute. En France la reine Catherine, qui avoit déjà reconnu le titre accordé à Côme, avoit conçu pour lui une affection particulière, depuis que l'autorité que le Pape avoit dans le Royaume lui étoit devenue absolument nécessaire pour se soutenir contre les Guise & le cardinal de Lorraine qui étoient contr'elle. L'ancienne amitié qui régnoit entre les Montmorenci & les Médicis, disposoit le Maréchal de ce nom à maintenir cette union formée par ses

conseils. Conséquemment Charles IX, & toute la noblesse de France, reconnoissoient Côme en qualité de Grand-Duc, & s'employoient à faire désavouer par les Princes d'Allemagne, & sur-tout par les Protestans, le violent procédé de l'Empereur. Les Vénitiens n'oublièrent rien pour l'appaiser, à dessein de l'engager à se lier avec le Pape & le Roi Catholique contre le Turc; mais tout étoit inutile, & à Rome on fouilloit dans les archives, on préparoit des mémoires pour réveiller la vieille dispute entre le Sacerdoce & l'Empire. Le Grand-Duc de son côté crut nécessaire de justifier l'indépendance de son domaine & d'en convaincre le roi Philippe. D'abord, quant au droit, il démontra que les villes de Toscane n'ayant point été comprises dans le traité de Constance, on ne pouvoit prouver par aucun acte authentique qu'elle fût passée de la domination Françoise sous celle d'Allemagne; & quant au fait, que les Empereurs d'Allemagne ayant eu sur elle des prétentions pendant trois siècles, son Etat fut flottant à cette époque entre la sujétion & la liberté, selon 1570.

1570. la supériorité alternative de l'un ou de l'autre; qu'ensuite elle acheta la paix, & l'empereur Rodolphe la déclara libre: que si les successeurs de ce Prince firent de nouvelles tentatives pour l'assujettir ou acquérir quelque droit sur elle, ils avoient été repoussés avec succès. Côme cita beaucoup de déclarations d'Empereurs, qui reconnurent la liberté de Florence: quelquefois même ils demandèrent des sauf-conduits pour passer avec leur armée sur ses terres; & les Florentins ayant fait des confédérations & des ligues contr'eux, aucun de ces Princes ne les avoit jamais traités de rebelles. Charles-Quint lui-même, dans le manifeste donné à Valladolid le 20 mars 1523, avoit reconnu cette même indépendance, & ce qu'il fit ensuite pour changer le gouvernement de cette République fut précisément en faveur de cette liberté que l'on contestoit. Le même Empereur, forcé de faire la guerre contre Florence, ne la mit pas au ban de l'Empire & ne la déclara point rebelle, mais il traita avec elle d'égal à égal. Il établit la forme du gouvernement, non par son autorité propre, mais en vertu des capitulations

ſions & du compromis, & il prononça une ſentence purement arbitrale, qui ne préſentoit pas la moindre marque de ſouveraineté. Si l'Empire avoit été intéreſſé dans quelque clauſe de cet acte, il y étoit intervenu comme garant du gouvernement établi, & nullement comme Seigneur direct de la République. L'Etat de Florence étoit à cet égard le même que celui de beaucoup de villes d'Italie incorporées dans le domaine de Veniſe & dans celui du Pape, & dont l'indépendance étoit reconnue pour les mêmes cauſes. Fondé ſur ces raiſons, Côme démontroit à Philippe qu'il n'avoit fait tort à perſonne en acceptant du Pape la conceſſion d'un titre, puiſque perſonne ne conteſtoit au Pontife le droit d'en accorder. Il donna pluſieurs exemples de titres royaux donnés par les Papes à différens Princes & Etats, dont quelques-uns étoient énoncés dans la bulle de Pie V; & Côme finit en obſervant que le Roi Catholique devoit être plus convaincu que perſonne de ce droit du Saint-Siège, puiſqu'ayant, quelques années auparavant, aſpiré au titre d'Empereur des Indes, il s'étoit adreſſé 1570.

1570. pour l'obtenir, non à l'Empereur, mais au Pape.

La réponse de Pie V s'accordoit avec la justification du Grand-Duc; & quoique l'une & l'autre en imposassent au Ministère Allemand, celui-ci feignoit cependant de n'en être pas convaincu. « Que l'Etat de Florence, disoit le » vice-chancelier Weber à l'ambassa- » deur du Grand-Duc, soit libre au- » tant qu'on voudra ; car nous ne » prétendons lui ôter ni sa liberté ni » ses privilèges ; mais qu'il soit li- » bre comme la France & l'Espagne, » & qu'il soit membre séparé de l'Em- » pire, c'est ce que nous n'accorderons » point; comme il ne sera pas dit que » nous renoncions aux droits de l'Em- » pire. Que Rodolphe ait fait ce qui » lui a plu, il ne le pouvoit pas faire » au préjudice d'autrui. L'Empereur » n'approuveroit pas ce qu'a fait le Pa- » pe, fût-il même à Rome en puis- » sance de Sa Sainteté. Comme nous » n'attentons pas à l'autorité du Pape, » nous ne souffrirons pas non plus qu'il » touche à la nôtre ». Une réponse si déterminée n'épouvanta pas le Grand-Duc. Il fit repliquer que lorsqu'il fut élu

Souverain de ſa patrie, il la trouva libre, & qu'il ne pouvoit pas faire à ſes 1570.
concitoyens le tort de les aſſujettir à un autre maître ; que ſi quelqu'un entreprenoit de leur faire cette violence, de quelque manière que ce fût, il avoit lui-même une épée, & qu'il étoit réſolu à tout, excepté à ce qui étoit contraire à ſon honneur & à ſa dignité. Le Miniſtère Eſpagnol ſe montra plus docile : après un long & mûr examen, il parut convaincu de la liberté de Florence ; & il auroit admis ſans peine le titre de grand-duché, s'il ne s'étoit pas étendu ſur toute la Toſcane ; mais comme il n'y avoit point de doute ſur la féodalité de Sienne, le Pape, diſoit-il, ne pouvoit, ſans être injuſte envers le Roi, comprendre les Siennois ſous ce titre. Cependant ce Miniſtère ne jugea pas à propos de témoigner du reſſentiment à Sa Sainteté : au contraire, il chargea l'Ambaſſadeur réſident à la Cour Impériale, de veiller à ce que l'Empereur dans cette controverſe ne ſe laiſſât pas emporter à faire quelque tort au Pontife. Cela fut cauſe que Maximilien étant à Spire, où il avoit convoqué la diète, pro-

pofa aux Electeurs de délibérer fur ce
1570. différent. Le Nonce réclama contre cette nouvelle manière de procéder, craignant que les Electeurs proteftans n'opinaffent avec trop d'animofité; & il dit que fe pourvoir contre le Pape dans une diète, c'étoit comme fi le Saint Père plaidoit contre Sa Majefté dans un concile. Ce procès ne parut pas fort important à l'affemblée : les Electeurs, affez peu convaincus des droits de l'Empire fur Florence, & voyant d'ailleurs par le contenu de la bulle, que le Pape n'avoit eu intention de porter préjudice à perfonne, opinèrent d'un commun accord à ce que, fans faire tant de bruit fur cette affaire, on prît des mefures pour l'accommoder avec dignité. Ce confeil de la diète ne calma pas la fureur de Maximilien; mais il le fit réfléchir fur le danger où il étoit de fe trouver feul de fon parti, & d'être enfuite forcé de fe rendre malgré lui. Il voyoit le Grand-Duc avancer chaque jour dans la poffeffion de fon titre, qui avoit encore été reconnu par la Suiffe, & même jufqu'en Angleterre par la reine Elifabeth : car, quoique ce Prince, pour

ne pas aigrir davantage l'Empereur, se fût abstenu le jour de saint Jean-Baptiste de recevoir les hommages de son peuple, & de faire usage de sa couronne, il ne laissoit pas de travailler sourdement à faire reconnoître son titre par les Souverains. Dans cet état des choses, l'Empereur usant de dissimulation, ne songea plus qu'à séparer les intérêts de Côme de ceux du Pape. Fier avec le Nonce, il se montra doux avec l'ambassadeur de Florence; & accusant tantôt la froideur de Philippe, tantôt l'opiniâtreté de Pie V, il temporisoit, afin de pouvoir prendre un parti suivant l'occasion. 1570.

Le duc de Ferrare prenoit plaisir à considérer l'incendie qu'il avoit allumé; d'un autre côté néanmoins, il étoit un peu mortifié de ce que l'Empereur, si ardent à servir sa jalousie, étoit froid pour ses intérêts; car il ne lui avoit encore accordé ni le titre d'Exarque, ni le vicariat de l'Empire, qu'il lui avoit demandés avec instances. Mais il se flattoit du moins que Maximilien consentiroit aisément à prononcer en sa faveur dans la cause de la préséance, vu le ressentiment que Sa

Majesté avoit encore contre le Pape
1570. & le Grand-Duc, ou que cette cause étant portée à la diète Impériale, il pourroit encore, avec l'appui des Electeurs, causer de nouveaux troubles aux Médicis. Il avoit déjà fait compiler par son secrétaire Pigna un volume sur sa généalogie, & l'avoit envoyé aux Princes d'Allemagne ; & après avoir député un procureur pour instruire la cause pardevant le conseil Impérial, il en commença formellement l'instance. Il supposoit dans son mémoire, que Côme aussi-bien que lui, étant vassal de l'Empire, c'étoit-là le tribunal compétent de cette affaire, qu'il prétendoit durer depuis le règne de Ferdinand. L'Empereur profita volontiers de cette nouvelle occasion de molester Côme; & il le fit assigner à comparoître, & à produire ses raisons dans l'espace de six mois. La lettre de jussion émanée le 28 septembre, fut envoyée à l'Ambassadeur Impérial à Venise, pour être remise en main propre. Ce Ministre dépêcha aussi-tôt à Florence un de ses domestiques, qui, s'étant aposté pour faire son coup, surprit le Grand-Duc tandis qu'il étoit

à l'office divin dans l'église de saint Laurent. Côme fut également surpris & de la lettre & de la manière dont elle lui étoit présentée ; mais il se contint ; & il répondit à l'Empereur que le tems du compromis étant passé, Sa Majesté ne devoit plus avoir la peine de juger cette affaire ; mais qu'elle étoit de nouveau pendante à Rome, seul tribunal où elle pût être portée. A cette réponse l'Empereur repliqua par un décret, défendant de mettre dans aucun acte & écriture quelconque, le titre de Grand-Duc ; & déjà il menaçoit d'en interdire l'usage à tous les vassaux de l'Empire. Cette manière de procéder étoit regardée par Pie V comme un abus insultant de sa patience ; & ce Pontife, souverainement jaloux de son autorité, la voyant si peu respectée, voulut s'en venger sur celle de l'Empereur. Pour cet effet, il ordonna au cardinal Sirleto de recueillir tous les actes & écritures du Saint-Siège, concernant l'obéissance & les obligations des Empereurs envers l'Eglise, avec tous les exemples des censures, peines & soumissions des mêmes Empereurs, pour les faire imprimer & publier par-tout.

1570.

1570. L'esprit de Grégoire VII animoit Pie V; mais les tems n'étoient plus les mêmes: le Cardinal qui le sentit bien, exécuta sa commission avec tant de lenteur, qu'enfin elle fut oubliée. Seulement le Pontife envoya au duc de Ferrare un bref, en forme de monitoire, pour l'obliger à se désister de sa prétention, à rappeler son procureur, & à signifier dans l'espace de six jours cette révocation au légat de Bologne. Quoiqu'il fût porté de lui-même, & poussé par les partisans de Côme à déclarer le duc de Ferrare déchu de son fief, cependant il se rendit à la considération du repos public, & à l'espérance d'assoupir cette querelle par la douceur plutôt que par la sévérité.

La diète Impériale s'étant séparée, sans qu'on y eût procédé à aucun acte irrévocable & injurieux au Pape & au Grand-Duc, on crut à Rome & à Florence, que l'Empereur ne cherchoit plus qu'à se dégager décemment de cette querelle mal fondée. Mais soit dépit de l'injonction faite au duc de Ferrare, soit ruse imaginée dans le dessein d'épouvanter le Grand-Duc, Maximilien écrivit à Côme le 26 dé-

cembre, l'exhortant à renoncer à son titre & à se soumettre à l'Empire, de qui il pouvoit espérer autant & même plus d'avantages; mais ensuite, le menaçant, en cas de refus, de le déclarer déchu de ce même titre; & s'il le falloit, de recourir à la force. D'un autre côté, il chargea le comte d'Arco de représenter au Saint Père, qu'ayant communiqué aux Electeurs la bulle d'inauguration, & la réponse qui avoit été faite à ses protestations, ils avoient tous déclaré que l'un & l'autre étoit contraire aux droits de l'Empire; & qu'il l'avertissoit de leur consentement, de révoquer la bulle, ou de s'attendre à voir la tranquillité publique & le Saint Siège souffrir beaucoup de son défaut de complaisance. Le Pape répondit avec douceur, qu'il feroit examiner par les Cardinaux, les sujets de plainte de Sa Majesté. Mais l'Ambassadeur refusa d'entendre aucune réponse qui ne fût pas conforme à sa demande. Le ressentiment de l'Empereur ne se borna pas même là; il écrivit encore aux rois de France & de Portugal, & à tous les Princes d'Italie, les exhortant avec instance de s'abstenir

1570.

ou de cesser d'user de ce titre si in-
1570. jurieux à sa dignité. Il fit la même prière à beaucoup de Cardinaux ; & il donna sur ce point un ordre formel à ceux d'Allemagne. Ce nouveau trait d'emportement fut reçu du Pape & de Côme sans beaucoup d'émotion ; & ils le regardèrent comme un caprice qui ne seroit point soutenu par les armes, ou qui ne feroit qu'apprêter à rire à l'Europe : du reste ils étoient très-décidés à rester unis, & à ne rien faire qui ne fût d'accord avec leur honneur & leur indépendance. Bientôt la connoissance qu'on eut du sentiment des Electeurs, sentiment qui ne s'accordoit pas avec celui que leur attribuoit Maximilien ; les expressions échappées en parlant au Nonce & à l'ambassadeur de Florence, & qui contredisoient la déclaration faite au Pontife par l'ambassadeur de Vienne ; l'impuissance où l'on savoit bien que l'Empereur étoit de faire la guerre, & l'intérêt qu'avoit Philippe à s'opposer à lui en Italie, firent croire que le courroux de Maximilien ne tendoit qu'à être appaisé par quelque accommodement. On étoit confirmé dans cette

opinion par les démarches qu'avoient faites le comte d'Arco & le cardinal Moron, protecteurs de l'Empire, pour faire proposer à l'Empereur quelque expédient qui sauvât la dignité de tous ceux qui étoient intéressés dans cette dispute : mais il étoit trop difficile d'y réussir ; le Pape étoit inébranlable, & Côme n'entendoit aucune raison. Le seul accommodement qu'ils pussent accepter l'un & l'autre, étoit que l'Empereur, en vertu de son autorité, accordât au Grand-Duc le titre de roi de Toscane. Etant ainsi disposés, ils convinrent pourtant ensemble de tenir un milieu entre la crainte & le mépris, afin de n'être ni avilis, ni taxés de témérité. Il fut ordonné aux ducs de Parme & d'Urbin, feudataires de l'Eglise, de reconnoître le titre sans s'arrêter aux défenses de l'Empereur, & on fit sur ce point de fortes plaintes au comte d'Arco; enfin on remontra modérément aux Cardinaux Allemands, & à ceux des autres nations, leur devoir envers le Pontife. Mais Pie V se montra vivement indigné de l'obstination & de la hauteur du duc de Ferrare. Ce Prince n'avoit eu aucun égard

1570.

au monitoire concernant *la révocation*
1570. *des actes* dans la cause de la préséance ;
& quoique dans la consternation causée par les tremblemens de terre qui s'étoient fait sentir à Ferrare, il eût envoyé demander des pardons, il n'avoit pas pour cela effacé les fâcheuses impressions qu'il avoit données au Pape contre lui. Il étoit soupçonné plus fortement que jamais à Rome, de faire espérer la succession de tous ses Etats, au défaut d'héritiers naturels, à un fils de l'Empereur, & de chercher à lui transporter la suzeraineté de Ferrare, en traitant de fables les anciennes donations de Pepin & de Charlemagne. Il est certain que la dispute de ce Prince contre le Grand-Duc, & la conduite qu'il tint en conséquence envers les Papes, ont été l'époque des disgraces de sa Maison, puisqu'elles attirèrent sur lui & les siens l'inimitié de Rome, & empêchèrent le Cardinal son frère, d'obtenir une dispense pour lui donner des successeurs du même sang.

1571. Cependant le Pape & Côme ayant concerté entr'eux les réponses qu'il convenoit de faire à l'Empereur, le

Grand-Duc lui remontra qu'il étoit bien éloigné de vouloir entrer en con- 1571.
currence avec lui, mais que son honneur l'obligeoit à soutenir ses droits, & qu'il ne pourroit les trahir sans se dégrader. Qu'à l'égard du fief de Sienne il étoit prêt à reconnoître, par telle déclaration qui seroit nécessaire, sa dépendance incontestable ; & enfin qu'il ne prétendoit pas s'ériger en juge du Pape, en examinant s'il avoit pu ou non lui accorder le titre contesté, ni lui conseiller de se déclarer menteur ou mauvais juge du mérite. La réponse du Pape étoit à-peu-près de la même teneur, excepté qu'elle abondoit en exhortations paternelles à la paix, & que le Pontife s'y déclaroit disposé à terminer le différent à la commune satisfaction des deux parties. Ce desir de Pie V étoit traversé par les intrigues du duc de Ferrare, qui ayant gagné l'électeur de Saxe, de tous les Electeurs protestans le plus animé contre le Pape, ne négligeoit aucun moyen d'irriter de plus en plus l'Empereur. Outre cela il semoit de faux avis en Italie, augmentoit chaque jour les soupçons & la méfiance. Pie V,

1571. lui envoya le 9 avril un internonce avec un autre monitoire, pour l'engager à l'obéiſſance due au Saint-Siège, lui conſeillant de ne pas obliger, par ſon obſtination, Sa Sainteté à ſe porter à quelque parti extrême, & lui aſſignant un terme pour révoquer ſon procureur & ſe déſiſter de l'action intentée au conſeil Impérial, nonobſtant la déclaration qui l'admettoit à comparoître devant ce conſeil comme vaſſal de l'Empire pour les villes de Modène & de Reggio. Le terme aſſigné au Grand-Duc pour produire ſes défenſes, étant ſur le point d'expirer, il députa un Juriſconſulte, fils de ſon premier ſecrétaire Concino, avec le caractère d'Ambaſſadeur, afin qu'il proteſtât contre l'incompétence du tribunal & contre le jugement qui en émaneroit. Ce Miniſtre refuſa de comparoître en juſtice, regardant comme nul un ajournement dans lequel le nouveau titre de Côme n'étant pas repris, l'obéiſſance en pareil cas auroit été priſe pour un acte de renonciation à ce même titre, outre que c'eût été reconnoître pour légitime & compétente la ſupériorité de ce tribunal.

L'Ambaſſadeur ne trouva pas le Miniſtère Allemand peu indiſpoſé contre le Pontife, tant à cauſe de la bulle & du couronnement, que de ſa fermeté & de l'indifférence qu'il avoit témoignée pour les ordres de l'Empereur. 1571. Ce Miniſtère n'en vouloit pas moins à Côme; & il fulminoit de ce que Ferdinand & Maximilien n'ayant pas été couronnés par le Pape, un petit Prince avoit oſé recevoir la couronne des mains du Pontife avec tant de ſolemnité; & comme il ſoupçonnoit que le Pape lui préparoit ſecrètement de plus grandes & plus honorables conceſſions, il craignoit qu'avec le tems Côme n'en vînt jusqu'à concourir avec les Archiducs & les Electeurs. On lui reprochoit en outre, comme une marque de mépris, que devant toute ſa grandeur à Charles-Quint & à Philippe II, il eût fait relever dans la bulle avec tant d'emphaſe ſes mérites envers la cour de France; mais ſur-tout on craignoit que l'Empereur, engagé trop avant dans cette affaire par tant de ſommations & de menaces, ne demeurât ſeul, & ne pût plus s'en tirer avec dignité: ce fut pour cette raiſon qu'on ſollicita auſſi le

1571. roi Philippe de montrer quelque ressentiment au Pape & à Côme, afin d'aider l'Empereur à trouver un expédient convenable. Tant que durèrent à Rome les conférences pour la ligue sainte, à l'occasion de laquelle Philippe faisoit des demandes considérables, ce Monarque se montra non-seulement indifférent sur les intérêts de Maximilien, mais encore zélé à défendre la dignité du Pape. Il n'en fut plus de même lorsqu'enfin cette ligue concertée entre le Pape, le Roi & Venise, eut été conclue le 20 mai & ensuite publiée. Philippe alors put prêter la main à l'Empereur au sujet de la bulle. L'Ambassadeur Espagnol se présenta au Pontife, & déclarant qu'il avoit à faire une protestation contre l'inauguration de Côme, il offrit de s'y prendre de manière à éviter toute publicité. A cette déclaration Pie V étonné s'éleva contre le Roi, qui avoit attendu à s'expliquer avec lui jusqu'à ce qu'il eût obtenu tout ce qu'il desiroit, & venoit ainsi mettre un nouvel obstacle à la ligue, enfin chagriner un Prince dont il avoit tant à se louer. Le Pape ensuite avertit l'Ambassadeur que si le Roi abandon-

noit la ligue, comme il sembloit en menacer pour mortifier le Grand-Duc, il auroit à faire à un Prince qu'on ne jouoit pas aisément, & qu'ils seroient toujours deux contre un. « Ainsi donc, » répondit l'Ambassadeur, le Duc pré- » tendra faire tête au Roi ? Non, re- » prit le Pape ; il est & veut être le ser- » viteur de Sa Majesté ; mais il défendra » toujours son bien. Allez à présent & » faites votre protestation publique- » ment ou en secret, comme il vous » plaira ; vous nous trouverez prêts à » vous répondre, & de manière que » le Roi n'aura pas à se féliciter de sa » démarche ». L'Ambassadeur ayant été ainsi congédié, il fallut ensuite que le cardinal de Médicis employât les plus fortes remontrances pour adoucir le Pontife & le disposer à souffrir paisiblement la protestation. 1571.

Le Ministre Espagnol accompagna cet acte des plus fortes marques de l'indignation du Roi contre le Grand-Duc, & tous les agens que Philippe avoit en Espagne & en Italie, répandirent à Rome & dans les autres Cours que le Roi fâché d'avoir cédé l'Etat de Sienne, étoit résolu à le reprendre

pour en investir don Juan d'Autriche; qui effectivement lui faisoit ombrage. Les lettres que recevoient les Ministres retentissoient toutes de cette nouvelle. On faisoit des recrues en Italie pour le Roi, & on avoit augmenté les garnisons des places Espagnoles de l'Etat de Sienne. Le duc de Ferrare se vantoit de faire bientôt descendre en Italie tous les Protestans d'Allemagne, & lui-même recrutoit des troupes, fortifioit ses frontières; & pour faire peur au Grand-Duc, il envoya des ingénieurs observer les fortifications de Pistoia & de Pise. Quoique le Grand-Duc de son côté fût rassuré par des avis secrets de la Cour Impériale & de celle d'Espagne, il ne laissoit pas de remplir ses coffres & de fortifier Grosseto & Pistoia, de peur d'être surpris. Mais comme il n'auroit pas pu lui seul affronter l'orage qui pouvoit fondre sur lui, il profita de l'occasion que lui fournissoit le systême actuel de l'Europe pour se faire craindre de l'Empereur & de l'Espagne. La paix avantageuse que les Huguenots de France avoient faite précédemment, avoit en apparence rétabli le calme dans cette Mo-

1571.

narchie; mais Charles IX ne pouvoit guère ſe flatter de jouir long-tems de cet avantage, après tant d'années de guerre civile & au milieu d'une ſecte qui, endurcie au carnage & échauffée par l'ambition & le fanatiſme, ne reſpiroit que guerre & que révolutions. La haine nationale l'envenimoit contre Philippe, & l'intérêt de ſa Religion le pouſſoit à ſecourir les rebelles de Flandre. Ce deſir s'accordoit parfaitement avec la politique de la Cour & ſes projets de conquête. En effet, une guerre au dehors aſſuroit la tranquillité du dedans, puiſqu'elle en éloignoit les ſéditieux; & elle pouvoit accroître la puiſſance du Monarque en même tems qu'elle affoibliſſoit ſes ennemis. Le maréchal de Montmorency voulant tourner au profit de ſa patrie, les différentes paſſions qui la déchiroient, forma, conjointement avec les Huguenots, le plan d'anéantir la Maiſon d'Autriche & de changer la face de l'Europe. Conſéquemment on devoit d'abord porter la guerre en Flandre avec toutes les forces du Royaume, pour ôter cette province au roi Philippe, & tomber enſuite avec la même

1571.

1571. vigueur ſur les Etats que ce Monarque poſſédoit en Italie. Les Huguenots de France unis aux troupes fournies par la reine Eliſabeth, & ayant à leur tête le prince d'Orange, devoient être les principaux acteurs en Flandre, & leur appui devoit donner aux Proteſtans d'Allemagne, qu'on auroit fait entrer ſans peine dans cette ligue, le moyen de faire la loi à l'Empereur. En Italie on devoit ſoulever Gênes, & déjà on avoit ménagé à ce deſſein des intelligences dans cette République. A la faveur de cette révolte, & des ſecours qu'auroit fournis le duc de Savoie, on vouloit faire la conquête du Milanois, ce qui auroit applani la voie vers le royaume de Naples. Le Grand-Duc fut invité à entrer dans cette ligue pour ſe venger des torts qu'il recevoit de la Maiſon d'Autriche. Pour le décider, on lui promit, non des titres & des patentes, mais la ſouveraineté de Gênes & celle de la Corſe. Une ſomme qu'il auroit fournie au prince d'Orange devoit être le gage de la bonne foi avec laquelle il entreroit dans ce traité, & pour tous les Princes proteſtans d'Allemagne un nouveau motif de tra-

vailler à rendre l'Empereur plus traitable à ſon égard. Charles IX communiqua lui-même ce plan à l'ambaſſadeur du Grand-Duc. « Je vois, lui dit ce » Prince, que le roi d'Eſpagne veut » rompre avec l'Italie & faire la guerre » en France ; & pour l'en empêcher, » je voudrois que le Grand-Duc s'en- » tendît avec moi, & que, ſans dé- » couvrir d'abord nos deſſeins, nous » aidaſſions le prince d'Orange, qui, » j'en ſuis bien sûr, dans peu de tems » le fera penſer à autre choſe qu'à trou- » bler l'Italie & mes Etats. Pour ſonder » ſur cela Son Alteſſe, je vais lui dé- » puter Jean Galeas Frégoſe : quoiqu'il » ne ſoit pas François, il ne m'en » aime pas moins, & il ne donnera » pas lieu de ſoupçonner la négocia- » tion ». 1574.

Frégoſe s'acquitta de ſa commiſſion, & n'oublia rien pour perſuader au Grand-Duc d'entrer dans ce traité. Il lui mit devant les yeux la haine que lui portoient les Eſpagnols, l'envie des Italiens, la vieilleſſe du Pape, & le danger de ſe trouver avec un autre qui lui fût contraire, & qui le ſacrifiât à l'Empereur ; il exagéra l'attachement

qu'avoient pour un Prince si estimable.
1571. Leurs Majestés Très-Chrétiennes, l'intérêt qu'elles prenoient à sa grandeur & à sa prospérité, la haute idée qu'avoient tous les Protestans de ses talens, de ses forces & de ses richesses; & enfin, lui ayant fait part des intelligences qu'il avoit à Gênes, il le pressa de se déclarer au plutôt par paroles & par effets. Le Grand-Duc jugea ce projet mal combiné, connoissant bien l'épuisement extrême où les guerres passées avoient réduit la France, aussi-bien que l'impossibilité de tenir les Catholiques unis avec les Protestans, & d'accorder l'ambition & les intérêts de tant de Princes, naturellement portés à se détruire les uns les autres. Il se confirma dans son idée, en réfléchissant sur la conduite équivoque & dissimulée que le roi Charles tenoit envers ses sujets, qui s'étoient révoltés & ensuite réconciliés avec lui, & aux caresses affectées dont il combloit l'Amiral, de qui il avoit reçu tant d'outrages. Sa conclusion fut que ces beaux discours pourroient bien ne tendre qu'à lui soutirer quelque somme considérable, & à le laisser ensuite à

la discrétion de ses ennemis. Mais pour se ménager au besoin, & sans aucun risque, les avantages qu'on lui proposoit, il remercia le Roi de l'affection qu'il lui montroit, & il fit espérer de le satisfaire lorsque les choses seroient plus avancées, assurant qu'on le trouveroit toujours disposé à servir de tout son pouvoir cette Monarchie. Effectivement, pour commencer, il traita dès-lors en Cour de Rome certaines affaires qui lui avoient été recommandées par la Reine; & afin de s'attirer encore plus la confiance de cette Princesse, il la mit aussi bien qu'il lui fut possible dans l'esprit du Pape. Un des plus certains avantages qu'il se proposa de tirer de l'offre qu'on lui avoit faite, fût de s'en servir à sonder les dispositions de Philippe. Dans ce dessein, il envoya un député à Madrid, pour communiquer à ce Monarque les articles principaux du traité, & lui faire sentir par cette marque d'ingénuité & de bonne-foi, qu'il ne méritoit point son refroidissement ni les menaces de guerre que lui faisoient tous les jours ses Ministres. Cet avis fournit au Ministère Espagnol de quoi exercer long- 1571.

1571.

tems la subtilité de sa politique ; on n'y omit rien pour constater ce que l'avertissement contenoit de vrai. Guidé par les soupçons les plus graves, le conseil dressa donc au nom du Roi une réponse dans laquelle Sa Majesté sembloit vouloir calmer les inquiétudes de Côme par des expressions obligeantes & affectueuses, sans cependant se relâcher en rien de la rigueur de ses demandes. Quoique cette réponse laissât le Grand-Duc incertain des vraies dispositions du Roi, il comprit au moins qu'il lui avoit inspiré quelque crainte, sur-tout lorsqu'il vit la vigilance espagnole plus attentive à éclairer ses démarches, & principalement les conférences de son Ambassadeur en cour de France. L'arrivée de don Juan en Italie devoit tout éclaircir. En attendant, Côme jugea à propos de témoigner au Roi beaucoup de déférence & de zèle pour le service de Sa Majesté, sans oublier pourtant de bien fortifier ses côtes & ses frontières, & d'augmenter toutes les milices de son Etat.



CHAPITRE

1571.

CHAPITRE VII.

Le roi Philippe promet au Grand-Duc de ne lui point déclarer la guerre; mais il continue de se montrer indisposé contre lui. L'Empereur & le duc de Ferrare persistent à molester le Pape & le Grand-Duc, au sujet du titre & de la préséance. Sollicitation du Pape en faveur du Grand-Duc & de sa dignité. Mort de Pie V: Grégoire XIII lui succède. L'Empereur inquiète de sa querelle le nouveau Pape, qui enfin engage Philippe à traiter d'un accommodement.

QUELQUE différens que les intérêts de Philippe fussent de ceux du Pape & des Vénitiens dans la ligue sainte, cependant l'ardeur de Pie V, aidée des conseils de Côme, avoit pu le faire concourir à l'attaque de l'ennemi commun. Don Juan d'Autriche devoit être le Généralissime de toutes les troupes; & en son absence, Marc-Antoine Colonne, général du Pape,

1571. L'Etat Eccléſiaſtique n'avoit point de galères en propre, ni de moyen de s'en procurer bientôt ; le Pontife, qui en avoit promis douze, recourut à celles de Côme. Le Grand-Duc contribua volontiers à l'entrepriſe ; & il fut arrêté que des douze galères qu'il fourniſſoit, ſix ſeroient payées par la Chambre Apoſtolique, à raiſon de ſept cens cinquante ducats d'or chacune par mois, & que les ſix autres ſeroient entièrement à la charge de Côme. Elles devoient cependant être toutes commandées par le Général du Pape, & regardées comme appartenantes à Sa Sainteté. Le Duc auroit déſiré encore de fournir à la ligue d'autres ſecours en ſon propre nom ; mais la petite querelle du titre fut cauſe que Philippe ne voulut pas permettre qu'il fût compris au nombre des confédérés. Les galères fournies par le Grand-Duc étoient commandées par Alphonſe d'Appiano, & bien pourvues de troupes & d'artillerie ; & beaucoup de chevaliers de Saint-Etienne s'y étoient embarqués pour faire les caravanes preſcrites par leur inſtitut. Elles ſe rendirent au mois d'avril à Civitavecchia pour

aller de là à Meſſine, où devoit ſe faire la revue générale de toutes les forces des confédérés à l'arrivée de don Juan. Celui-ci équipoit ſa flotte à Barcelonne ; il avoit avec lui les archiducs Rodolphe & Erneſt, que l'Empereur leur père venoit de rappeler en Allemagne. Le Grand-Duc, par une attention qui marquoit combien il déſiroit ſe raccommoder avec la Maiſon d'Autriche, avoit envoyé un gentilhomme à Madrid aux approches de leur départ, pour les inviter à ſe repoſer à Florence en paſſant ; & il avoit prié l'Empereur de permettre qu'ils fiſſent quelque ſéjour. Maximilien ayant rejeté cette obligeante prière, Côme envoya le Prince-Régent complimenter à Gênes les archiducs. François partit avec une ſuite brillante & diſtinguée ; & contre ſon attente, il reçut des deux jeunes Princes & de don Juan toutes les amitiés poſſibles. Don Juan ſur-tout, laiſſant à part la gravité eſpagnole, traita Médicis avec beaucoup de cordialité : non-ſeulement il le raſſura de la part du Roi contre la crainte de la guerre, mais encore il lui proteſta que Philippe étoit toujours 1571.

M ij

1571. ami de ſa Maiſon, & qu'il étoit ſincèrement diſpoſé à interpoſer ſon crédit auprès de l'Empereur, pour terminer enfin la faſtidieuſe querelle du titre. Il lui apprit en même tems que les troubles de Flandre exigeant l'union des deux Monarques, Philippe n'avoit pu refuſer à l'Empereur ces démonſtrations néceſſaires pour l'aider à ſe tirer d'embarras. Don Juan dit encore au Prince, que dans cette guerre il comptoit auſſi bien que le Roi ſur les ſecours & les conſeils de Côme, & qu'il étoit prêt à faire pour le Grand-Duc tout ce qui ſeroit en ſon pouvoir. Le Prince fut très-ſatisfait de ces aſſurances; & il ſe réjouit intérieurement de voir tromper par un accueil ſi gracieux l'eſpoir de ſes ennemis, qui étoient accourus à Gênes dans l'idée de le voir humilié. Parmi eux ſe diſtingua le prince Alexandre Farnèſe, qui, ſe trouvant avec don Juan lorſque Médicis arriva, feignit de ne le pas connoître, & ne daigna pas même ôter ſon chapeau. Ce trait de jeuneſſe fut condamné enſuite par le duc Octave ſon père, qui envoya exprès un gentilhomme à Florence pour en faire

des excuſes. Les ſentimens de don Juan d'Autriche étoient dignes de ſa naiſſance; & il étoit rempli de belles qualités. Ce Prince avoit déjà donné dans la guerre contre les Maures des preuves d'une grande valeur. Il étoit libéral, ouvert; & il marchoit vers la gloire ſur les traces de Charles-Quint ſon père. Il étoit ſingulièrement aimé de toute l'Eſpagne; ce qui le rendoit ſuſpect au roi Philippe. Il avoit une eſtime particulière pour le Grand-Duc, moins à cauſe du rapport qu'il lui trouvoit avec Charles-Quint, que de l'idée qu'il avoit conçue de ſa rare prudence. Don Juan auroit deſiré de paſſer par Livourne, où Côme l'attendoit; mais l'été approchant, il ne voulut pas retarder davantage ſon expédition, & fit voile pour Meſſine. 1571.

Pie V ſe réjouiſſoit de voir toutes les peines qu'il s'étoit données pour effectuer la ligue, couronnées par le ſuccès, & il en attendoit les fruits ultérieurs; mais il auroit deſiré de faire entrer dans la confédération toutes les autres Puiſſances de la Chrétienté. Le cardinal Alexandrin ſon neveu fut en-

1571. voyé en Espagne avec le caractère de légat, pour confirmer Philippe dans ses dispositions, & de là passer en Portugal, afin d'engager le Roi à se confédérer. Le cardinal Commendon eut la même commission pour la Cour Impériale & pour la Pologne, dont le concours devoit opérer une puissante diversion des forces Turques. La délégation de ces deux Cardinaux eut pour second but, intéressant à plusieurs égards, de terminer la querelle du titre. Après le monitoire envoyé à Ferrare, pour faire révoquer les procédures faites pardevant l'Empereur au sujet de la cause de la préséance, le duc Alphonse contraint d'obéir au Pape, envoya un Jurisconsulte à Rome faire la révocation exigée, révocation qu'il devoit lui-même ratifier au bout de six mois, & en attendant justifier l'instance pendante au conseil Aulique. Par ce moyen l'Empereur eut le tems d'interposer son autorité pour faire poursuivre l'affaire à son tribunal : le comte d'Arco, exerçant plutôt les fonctions d'avocat Ferrarois que celles d'ambassadeur Impérial, eut le tems d'élever de nouvelles questions sur la

féodalité de Florence & sur la compétence du tribunal. Le Pape auroit voulu faire usage de son autorité envers le duc Alphonse; la crainte de la compromettre, & celle d'empêcher par de nouveaux débats que l'Empereur n'entrât dans la confédération, ne lui permirent point de s'éloigner du parti de la douceur qu'il avoit embrassé. Mais comme il vouloit se convaincre lui-même de la validité de ses raisons pour se mettre plus en état de proposer un accommodement capable de satisfaire tous les intéressés, il chargea quatre Cardinaux des plus savans du sacré Collège, d'examiner toutes les écritures concernant la liberté de Florence & d'en faire leur rapport, afin qu'il sût s'il avoit passé son pouvoir en accordant le titre contesté. Le Grand-Duc envoya à Rome le jurisconsulte Jérôme Papponi, avec les renseignemens nécessaires pour instruire la députation & éclaircir les difficultés & les doutes continuellement proposés par le comte d'Arco. On devoit principalement examiner la sentence arbitrale de Charles-Quint, qui établissoit la forme du gouvernement & l'ordre

1571.

de la succession dans la Maison de Mé-
1571. dicis ; car il passoit pour constant que, suivant la jurisprudence Impériale, toute concession, privilège & confirmation des uns & des autres avoit force d'investiture. Les quatre Cardinaux firent leur rapport au Pape, & reconnurent d'un commun accord la liberté de Florence, & le droit qu'avoit eu conséquemment le Pape, d'accorder le titre par rapport à cet Etat. Ils ne pensèrent pas de même à l'égard de celui de Sienne, qui relevant indubitablement de l'Empire, ne pouvoit recevoir un nouveau titre, sans troubler l'ordre de la préséance parmi les Princes de l'Empire. D'après ce rapport on dressa les instructions des Légats, & l'on établit qu'on devoit engager l'Empereur, ou à consentir que la cause fût annullée, ou à forcer l'opiniâtre duc de Ferrare à y renoncer solemnellement. Les deux Légats partirent pour se rendre chacun à sa destination ; & en passant par Florence, ils s'instruisirent plus à fond de cette affaire. Le roi d'Espagne témoigna qu'il étoit convaincu de la droiture des intentions du Pape & de

Côme ; mais il dit qu'il ne pouvoit répondre sur l'affaire du titre sans la participation de l'Empereur, qu'elle regardoit principalement ; & que pour plaire à Sa Sainteté, il travailleroit de toutes ses forces, à procurer un accommodement & la paix. Commendon jugea convenable de parler ferme à l'Empereur, sur qui les modestes remontrances & les exhortations n'avoient pas beaucoup de pouvoir. Le Légat crut qu'il réussiroit mieux avec lui par les reproches, & en lui démontrant combien ses prétentions étoient peu fondées. Cette fermeté lui parut d'autant plus nécessaire, que l'Empereur, après avoir montré quelques dispositions à un accommodement, s'en étoit éloigné ensuite sous différens prétextes. 1571.

Le comte d'Arco & le cardinal Moron, craignant quelque détermination vigoureuse du Pape contre le duc de Ferrare, avoient déclaré que l'Empereur étoit disposé à satisfaire Sa Sainteté, pourvu que la dignité Impériale ne fût point blessée. Pie V y avoit aisément consenti pour le bien de la paix, & il avoit proposé de demander

M v

1571. que l'Empereur voulût accorder à Côme le titre de Roi : mais comme cet expédient n'auroit pas eu l'approbation des Espagnols, & que peut-être encore, Maximilien n'auroit pas consenti à une telle demande ; on imagina une compensation plus simple, & non moins convenable pour tous. Le Grand-Duc remontra donc à ce Prince, que, comme il n'étoit plus possible que le Pape se rétractât, ni que lui-même renonçât à un honneur qui lui étoit accordé par la plus grande partie des Puissances, lassé néanmoins de se donner en spectacle à ses envieux, il le supplioit de laisser un peu fléchir sa rigueur : qu'il ne prétendoit point disputer avec lui, ni avec la diète ; mais qu'il ne pouvoit pas soumettre ses Etats à un nouveau joug, ni diminuer leurs prérogatives ; que son dévouement sincère envers la Maison d'Autriche ne seroit peut-être pas toujours inutile à Sa Majesté, qu'il méritoit donc un regard favorable de sa part ; & que Sa Majesté pouvoit lui accorder de son propre mouvement le titre de Grand-Duc, avec quelque nouvel accessoire ; ce qui ne

blesseroit point la dignité Pontificale, puisque ce ne seroit point défaire ce qu'avoit fait le Pape, mais simplement y ajouter. L'Empereur parut approuver la lettre affectueuse de Côme, & il convint des avantages de sa proposition; mais comme la demande étoit importante, & intéressoit tout l'Empire, il voulut l'examiner mûrement & avec soin. L'examen duroit encore lorsque le légat Commendon arriva, & résolut de le faire finir. Dans cette intention, il rappella nombre d'exemples frappans de concessions faites par les Papes, de titres & de prérogatives accordés à différens Etats & Princes de l'Empire; & il nomma les Empereurs qui, en pareils cas, n'avoient pas fait le moindre bruit; il remontra que les papes Clément IV, Benoît XI & Léon X, avoient exercé une telle autorité sur la Toscane, sans que jamais aucun Empereur s'y fût opposé; & finalement il conclut que Maximilien II étoit le premier qui se fût emporté pour un sujet de cette nature, & qu'il étoit bien surprenant qu'il s'occupât si fort d'une minutie, au lieu de s'intéresser à la ligue formée pour

1571.

1571. le bien de la chrétienté ; que le Pape n'avoit point outragé l'Empire, en attribuant à Côme les prérogatives qu'il avoit déjà par lui-même, puisque personne ne pouvoit nier qu'il ne fût & Duc de Toscane, & grand parmi les Ducs ; qu'il devoit connoître les sentimens des Electeurs, dont les uns blâmoient sa conduite & les autres en rioient. Il le fit convenir de son erreur, au sujet de la prétendue vassalité contenue dans les déclarations de Charles-Quint ; & il l'exhorta, pour son plus grand bien, & pour l'honneur de sa mémoire, à ôter une fois pour toutes, cette épine inquiétante à un si saint Pontife ; & à profiter de l'amitié d'un des plus puissans Princes d'Italie, pour le soutien de sa grandeur & de celle de l'Empire ; enfin, à justifier l'idée que le monde avoit de sa piété, en se liguant contre les infidèles. La fermeté du discours de Commendon ne laissa à l'Empereur d'autre parti à prendre que de rejeter sur Philippe la faute de cette querelle. Il demanda au Légat qu'il lui mît par écrit ce qu'il lui avoit exposé ; mais Commendon s'en excusa, & dit que Sa

Sainteté trembloit qu'on n'alimentât par de nouveaux écrits une dispute dans laquelle le chef de l'Empire avoit fait tort à son caractère & à sa dignité par tant de déclarations, annullations & protestations. Cette manière de procéder du Légat, jointe à l'estime que la Cour Impériale avoit de son mérite, parut faire quelque impression sur l'esprit de l'Empereur, qui dans l'audience de congé qu'il donna au même Légat prêt à partir pour la Pologne, lui dit : « allez, & revenez » vîte ; car je veux que cette affaire » de Florence soit terminée de votre » main ». Cependant Maximilien demeura irrésolu sur ce point. Il ne fut pas plus décidé au sujet de la ligue par l'éloquence de Commendon : il ne le fut pas même à la nouvelle de l'étonnante victoire remportée par les confédérés aux isles de Cursolari. 1571.

Toutes les forces de la ligue étant rassemblées à Messine, il se trouva qu'elles formoient une flotte de deux cens huit galères, sans compter beaucoup de vaisseaux de transport & d'autres bâtimens qui étoient à son service. Il y avoit sur cette flotte vingt-quatre

mille combattans de diverses nations;
1571. beaucoup de Princes & de Seigneurs Italiens y étoient venus volontairement faire preuve de leur valeur contre l'ennemi commun. Les princes de Parme & d'Urbin, Paul Jourdain Orsini, & le comte de Sainte-Flore, étoient de ce nombre. L'armée étoit bien pourvue d'artillerie & de vivres; & le Pape n'avoit pas oublié de la garnir de Capucins & de Jésuites, chargés d'animer les troupes à combattre vaillamment pour la foi. La flotte Turque étoit supérieure à la Chrétienne, de trente galères & d'un nombre considérable de combattans; elle étoit commandée par Aly, qui ayant inutilement tenté de surprendre Corfou, attendoit dans le golfe de Lépante l'occasion de se mesurer contre les Chrétiens. Mais à l'approche de leurs vaisseaux il sortit du golfe; & le 7 octobre les deux armées se trouvèrent en présence l'une de l'autre aux isles de Cursolari. Les exhortations de don Juan & des Capitaines, le zèle de la Religion & l'amour de la gloire animèrent le courage des troupes, & les armées s'étant rangées en bataille commencè-

rent l'attaque. Au premier choc la victoire demeura quelque tems indécise ; mais les Chrétiens ayant pris la *Royale Turque*, & la tête d'Aly leur ayant été montrée au bout d'une pique, leur furie étant outre cela animée par l'espérance de la victoire, mit en désordre l'armée ennemie, & le reste du jour ne fut plus employé qu'au massacre. Environ deux cens bâtimens demeurèrent au pouvoir des vainqueurs ; le nombre des Turcs qui périrent dans cette journée fut évalué à vingt mille, & plus de quatre mille furent faits prisonniers. Les confédérés perdirent trois mille hommes & sept galères, dont une appartenante au Grand-Duc. Le butin fut immense, & les débris de cette bataille flottans sur la mer, offrirent pendant plusieurs jours un spectacle horrible. L'Italie entière fut transportée de joie à la nouvelle de cette victoire étonnante, qui la rassuroit contre les attaques de son plus puissant ennemi, & rétablissoit dans le Levant l'honneur des armes Chrétiennes. Quelques-uns l'attribuèrent à un vent favorable aux confédérés, qui s'éleva pendant le plus fort

1571.

1571. de la mêlée, d'autres aux prières du Pontife; mais l'opinion commune en attribua aussi un peu la gloire à don Juan. Toutes les villes d'Italie, & surtout Rome & Venise, la célébrèrent par des réjouissances extraordinaires, accompagnées par-tout d'actions de graces publiquement rendues au Ciel, de services pour les morts, d'oraisons funèbres, & de l'ouverture des prisons. Le Pape étoit dans une joie inexprimable; & pour rendre à jamais célèbre cette journée, il ordonna qu'elle seroit fêtée tous les ans par l'Eglise Catholique. Rome honora Marc-Antoine Colonne d'un triomphe pareil à celui qu'elle décernoit anciennement aux conquérans du monde: on fit aux murs de la ville une large ouverture pour son entrée, & le Capitole, qui depuis long-tems n'étoit plus accoutumé à recevoir des triomphateurs dans son enceinte, ne lui épargna ni honneurs, ni témoignages d'allégresse. Le Grand-Duc se réjouissant de voir le fruit de ses conseils, envoya le Cardinal son fils témoigner ses sentimens au souverain Pontife. Ces transports de l'Italie ne se communiquèrent point à la cour

d'Espagne. Philippe & son conseil avoient donné à don Juan d'autres instructions; ils lui avoient défendu de se porter vers le Levant, & lui avoient ordonné d'agir uniquement sur les côtes d'Afrique; ils blâmèrent donc sa conduite, comme ayant imprudemment risqué les forces de la Monarchie, sans que sa victoire pût produire à l'Espagne aucun avantage. Il se trouva même des conseillers qui osèrent dire que si don Juan n'étoit pas frère du Roi, il mériteroit d'avoir la tête tranchée pour avoir hasardé tout, sans espoir d'aucun profit. Ce Prince fut du moins sévérement réprimandé, & la jalousie de Philippe rendit inutile cette grande victoire, & même fut cause de l'entière dissolution de la ligue. 1571.

Le succès de don Juan plut encore moins à la France, alliée naturelle des Turcs à cette époque, & qui, dès les commencemens, s'étoit efforcée de mettre obstacle à la ligue. Charles IX persistoit toujours à vouloir occuper les Huguenots hors du Royaume, & à effectuer le plan que lui avoit proposé Montmorency. Il ne concevoit

1571. pas comment le Grand-Duc pouvoit demeurer uni à la Maison d'Autriche, qui ne cessoit de lui causer de nouveaux chagrins, & il s'attachoit à le gagner par des distinctions flatteuses qu'il accordoit à l'ambassadeur de Florence; par les bons offices qu'il lui faisoit rendre au sujet du titre dans les Cours protestantes d'Allemagne, par ceux qu'il lui rendoit lui-même auprès de l'Empereur, & enfin en travaillant secrètement à le rendre suspect au roi Philippe; ce qui ôtant à Côme la protection de la Maison d'Autriche, l'auroit contraint à se jeter dans les bras de la France. Charles desiroit vivement cette alliance, parcequ'outre l'argent dont il avoit grand besoin, elle auroit pu lui procurer la faveur du Pape, fort mécontent de celle dont paroissoit jouir à la cour de France l'amiral de Coligni, & du mariage proposé entre le prince de Béarn & Marguerite sœur du Roi, mariage que le Saint Père refusoit absolument d'approuver. Cette disposition défavorable du Pontife, artificieusement entretenue par le cardinal de Lorraine, rendoit ce Monarque non moins défa-

gréable à ceux de ſa religion qu'aux Huguenots, & s'oppoſoit à la réunion projetée des uns avec les autres; nouvelle raiſon de faire rechercher par la cour de France l'alliance de Côme. Le Roi & ſa mère lui députèrent une ſeconde fois Frégoſe, pour le prier de ſe déterminer. Cet Envoyé offrit l'amitié de la France & les ſecours de cette Couronne contre Philippe. En échange, il lui demanda d'abord de s'employer à détacher de la ligue les Vénitiens, en leur aſſurant que Charles ſe chargeroit de leur procurer des conditions avantageuſes de la part des Turcs; enſuite, & c'étoit-là le principal, il pria Côme d'obtenir du Pontiſe une diſpenſe pour le mariage du prince de Béarn, & de lui préſenter ſous des couleurs favorables, l'accueil que recevoient à la cour de France les Huguenots, & particulièrement l'amiral de Coligni; ce traitement étant, diſoit-il, le meilleur moyen de les diſpoſer à devenir catholiques, & de ramener par leur exemple toute la ſecte au giron de l'Egliſe. Fregoſe devoit reſter à Florence avec le caractère d'Envoyé de Sa Majeſté, juſqu'à 1571.

ce qu'il fût parvenu à conclure l'al-
1571. liance secrète entre le Roi & le Grand-Duc, & à tirer de lui la promesse de s'employer en faveur de la France auprès du Pape & des Vénitiens. Cette nouvelle tentative que faisoit Charles pour détacher le Grand-Duc de la Maison d'Autriche, lui donna beaucoup d'inquiétude. Il vit d'un côté, qu'en continuant ces manœuvres, après les assurances qu'il avoit reçues de don Juan d'Autriche, il pourroit s'attirer avec raison le courroux de Philippe, & se donner la réputation d'un Prince inconstant & de mauvaise foi. Il sentoit encore qu'en perdant la protection de l'Espagne pour s'acquérir celle de la France, outre qu'il s'exposoit aux calamités de la guerre, il se mettoit à la discrétion d'une nation son ennemie naturelle; d'un autre côté, il savoit ce que c'étoit que de s'attirer l'inimitié des grands Potentats, & il ne vouloit pas être mal avec la reine Catherine. Résolu donc de se ménager entre ces deux Puissances, & de ne point risquer de se perdre pour autrui, il congédia Fregose, en lui répondant que Philippe ne lui avoit pas

encore donné sujet de manquer à la foi qu'il lui devoit, & qu'il ne pouvoit faire aucun traité sans la participation de ce Monarque; mais il promit de s'employer auprès du Pape à obtenir la dispense, & à lui faire approuver la réunion de la cour de France avec les Huguenots; enfin, pour gagner les bonnes graces de la Reine, il lui restitua beaucoup de joyaux qui lui avoient été remis en assurance d'une somme de cent quatre-vingt mille ducats. Ensuite il fit part à Philippe de tout ce qui s'étoit passé entre lui & Fregose, tant pour justifier sa conduite, que pour montrer sa droiture & sa franchise, dans un tems où sa réputation étoit attaquée de toutes parts, & où l'on s'efforçoit de le dénigrer aux yeux de tout le monde, mais principalement auprès du Pontife. 1571.

La haine que les Princes d'Italie portoient au Grand-Duc naissoit plutôt de l'envie qu'inspiroit sa grandeur, que d'aucun ressentiment causé par quelqu'offense, & il n'est pas étonnant que de cette source impure il sortît des artifices honteux pour le diffamer,

1571. On avoit répandu dans toute l'Italie l'année précédente, que le Grand-Duc étoit l'auteur d'un très-grand incendie à l'arsenal de Venise. Pour rendre cette calomnie plus vraisemblable, on avoit imaginé des lettres antérieures à cet accident, par lesquelles on avertissoit quelques particuliers de se tenir sur leurs gardes; & ensuite on avoit écrit au conseil *des Dix*, sous des noms empruntés, d'autres lettres, par lesquelles on demandoit des sauf-conduits & des récompenses, pour prouver que le Grand-Duc étoit coupable de cette prétendue atrocité. Ces avis furent cause que l'on arrêta quantité de personnes, & que l'on fit bien des procès sans pouvoir en rien tirer de clair; mais ces bruits diffamans pour le Grand-Duc, entretenus par ses ennemis, avoient toujours cours parmi le peuple. Le cardinal Farnèse, confus d'avoir été reconnu pour un des complices de la conjuration de Pandolfe Pucci, & n'attendant que l'occasion de se venger, encouragé probablement par le succès de la calomnie dont on avoit noirci le Grand-Duc, en imagina une autre qui n'étoit guère moins

infamante contre le prince François. 1571.
Il envoya au mois de septembre à Florence un de ses auditeurs, pour notifier au Prince qu'il avoit en son pouvoir deux assassins arrêtés dans les montagnes de Viterbe, qui, dans leurs dépositions, avoient déclaré que lui, prince de Toscane, aidé des secours de Chappino Vitelli, d'un des marquis del Monte & du comte de Monte-Doglio, avoit tenté différens moyens de le faire assassiner, & que ces deux coupables avoient été payés pour se tenir dans ces montagnes, & tâcher de le surprendre à Caprarola, maison de plaisance où il étoit alors. Il lui envoya par le même auditeur les dépositions supposées des prétendus assassins, qui, disoit-il, devroient avoir subi la peine de leur scélératesse. Le Prince resta foudroyé de cet avis. Mais assuré de la trame du Cardinal, il dépêcha, avec la plus grande célérité un exprès au Pape, le priant de demander les prisonniers à Farnèse, & de les faire transférer à Rome, afin de commencer un procès plus authentique. Pie V acquiesça volontiers à la juste demande du Prince, & les gentils-

hommes que Farnèſe avoit nommés, ſe portèrent d'eux-mêmes à Rome, pour y être confrontés avec les deux ſcélérats. On ſuivit dans la plus grande rigueur les procédures de la juſtice pour découvrir la vérité, & on s'aſſura enfin que ces hommes étoient deux fauſſaires, & que leur première dépoſition leur avoit été ſuggérée par le cardinal Farnèſe avec promeſſe d'évaſion & de récompenſe. Les coupables ſubirent la peine dont ils étoient dignes; & le Pape auroit ſévi contre l'auteur de la calomnie, s'il n'eût été retenu par la conſidération de la dignité dont Farnèſe étoit revêtu, & de ſa parenté. Toutefois, pour juſtifier le Prince & mortifier le calomniateur, Pie V fit publier à Rome une relation authentique de cette affaire avec un ſommaire de la procédure; & les ayant fait imprimer avec les armes Pontificales, il les fit répandre en 1572 par toute l'Italie. Il eſt facile d'imaginer le tort que fit cette publicité à la réputation du cardinal Farnèſe. Privé entièrement de la conſidération du Pape, & avili aux yeux de tous les Cardinaux, il eut encore l'affront d'être

1571.

publiquement

publiquement exclu du Pontificat par la cour d'Espagne. Ces coups portés 1571.
à la Maison de Médicis par les envieux de sa grandeur ne furent pas les seuls ; pendant que le Prince manifestoit devant les tribunaux de Rome qu'il n'étoit pas un assassin, le Grand-Duc étoit contraint de prouver à la cour d'Espagne qu'il n'étoit pas infidèle à sa parole & traître envers le Roi. Le duc d'Albuquerque, gouverneur de Milan, soit par un effet de la haine qu'il avoit pour Côme, soit qu'il eût été gagné par les ennemis de ce Prince, avoit fait croire à Philippe qu'il s'étoit formé une ligue entre le Pape, le Grand-Duc & le duc de Savoie, pour conquérir le royaume de Naples. Cette prévention, jointe à la correspondance de Côme avec la cour de France, indisposa Philippe contre lui, & le fit veiller avec plus d'attention sur le Milanois & sur ses places de l'Etat de Sienne. Le Grand-Duc s'éleva contre la fausseté de ces suppositions, se plaignant de sa mauvaise fortune qui l'exposoit à tant de calomnies. « Il est » étonnant, écrivoit-il au Roi, que je » sois si exposé aux persécutions des » envieux & des méchans ; à peine ai-je

1571. » tranché, avec le glaive de l'inno-
» cence, une tête à cette hydre de la
» calomnie, qu'il en repousse une au-
» tre; & il n'est pas possible que, mal-
» gré ma patience & la force de la
» vérité, je me défende contre sa dent
» meurtrière, si la main puissante de
» Votre Majesté ne vient à mon se-
» cours. C'est la bienveillance d'un si
» grand Prince, qui fait mon espoir &
» que j'implore, avouant mon insuffi-
» sance à repousser les violentes atta-
» ques de ceux qui me persécutent sans
» sujet & sans raison ».

1572. Le Grand-Duc n'eut pas moins besoin de se justifier auprès du Pape, à qui les ennemis de ce Prince avoient inspiré des soupçons, à l'occasion de l'intérêt qu'il prenoit aux affaires des Huguenots, c'est-à-dire, au mariage du prince de Béarn & à la réconciliation de Coligny & de ses partisans; mais il fut aisé à Côme de détruire ces soupçons & de s'attacher toujours plus le Pape. Ce petit nuage fut dissipé au tems même où le duc de Ferrare se disposoit à lui donner de nouveaux chagrins au sujet de la préséance. Alphonse obligé par le monitoire de révoquer

ſon procureur, de renoncer au procès & de laiſſer le Grand-Duc jouir tranquillement de ſes honneurs, imagina un expédient pour ne point avoir cette mortification & demeurer libre de ſuivre ſon ancien plan; il pria le comte d'Arco de ſe rendre auprès du Pape, & après avoir fait valoir l'exactitude avec laquelle Sa Sainteté avoit été obéie, de lui faire obſerver qu'il devoit être permis à chacun d'uſer de ſes titres: que ſi le Saint Père n'approuvoit pas qu'Alphonſe comparût en juſtice comme duc de Ferrare & feudataire de l'Egliſe, il pouvoit lui permettre au moins de ſe préſenter au tribunal qui le compétoit comme duc de Modène & de Reggio. Le Pape, un peu embarraſſé, ayant fait une réponſe équivoque, le Comte la prit pour un conſentement bien clair. Il en fit part à l'Empereur, qui auſſitôt fit citer le Grand-Duc à l'inſtance du duc de Modène & de Reggio. Côme fut déconcerté de ce tour de ſoupleſſe, & il vit avec peine le ridicule qu'on jetoit ſur la cauſe, & le rôle indécent qu'on faiſoit faire à l'Empereur qui ſe prêtoit à ſoutenir une indigne chicane, 1572.

1572. tendante uniquement à causer des dégoûts au Pontife & à troubler l'Italie par de nouvelles discordes. L'indignation du Pape fut plus grande encore; car ignorant qu'il eût donné le consentement prétendu, il fut outré de la surprise dont avoit usé à son égard le comte d'Arco, & des artifices du duc de Ferrare, pour éluder sa défense & ébranler la concession du titre. Le Grand-Duc ensuite remontra combien étoit dangereuse cette citation, puisqu'il ne pouvoit comparoître sans blesser l'indépendance de sa souveraineté qu'il avoit soutenue avec tant de vigueur, & qu'en se laissant déclarer contumace, outre qu'il se fermeroit la porte à un accommodement, peut-être porteroit-il l'Empereur à donner quelque déclaration irrévocable, qui augmenteroit encore l'embarras. Côme remontra de plus que ce nouvel incident ne tendoit qu'à donner plus d'apparence aux raisons précédemment avancées, à jouer le Saint Père, & à anéantir les droits & les prérogatives du Siège Apostolique. Le Pape nomma pour examiner cette affaire trois Cardinaux, qui déclarèrent la nouvelle procédure

contraire à la raiſon & préjudiciable au Saint Siège, premièrement parce que la cauſe de Ferrare comprenoit implicitement celle des deux autres villes, & qu'il ne ſeroit pas de la dignité du Pontife de ſouffrir qu'au moyen d'un changement de titre, on pût éluder impunément ſes ordres. Ils conſidérèrent enſuite que cette tolérance renverſeroit les prétentions & les droits du Saint Siège, provenans des antiques donations de l'Emilie, comme partie de l'Exarcat, donations confirmées par Othon IV & ſes ſucceſſeurs, juſqu'à Charles IV, tenues enſuite en vigueur par les proteſtations de Paul III, contre la ſentence arbitrale de Charles-Quint, & qui jamais n'avoient été contredites par la Maiſon d'Eſte elle-même, qui avoit ſu s'en prévaloir dans le beſoin. Pour concluſion, le duc de Ferrare devoit être rappelé à ſon devoir par un autre monitoire. Un meſſager apoſtolique étoit chargé de l'exhorter avec douceur à ne plus prétendre, par de vaines ſubtilités, s'oppoſer à la juſte volonté du Pontife, ni préjudicier aux droits du Saint Siège; mais à céder comme il 1572.

1572. étoit convenable, & à ne pas faire d'autre inſtance. Que ſi le Duc perſiſtoit à ſe prévaloir de la ſuzeraineté de l'Empire ſur Modène & Reggio, l'Envoyé Apoſtolique devoit déclarer l'acte d'Alphonſe une renonciation formelle aux avantages qu'il pouvoit retirer des prétentions du Saint Siège, & dont il s'étoit prévalu à ſa commodité; en outre ce Commiſſaire avoit ordre de lui ſignifier ſévèrement de ſe déſiſter de cette pourſuite, ſous peine de confiſcation & de cenſure. L'Empereur fut prié de ne point entrer dans ces miſérables diſputes, qui ne laiſſoient pas d'inquiéter, pouvant, ſans aucune formalité de juſtice, donner dans ſa Cour la préſéance à qui bon lui ſembleroit, comme avoient fait Charles-Quint & Ferdinand, ſes prédéceſſeurs.

Comme le terme de la citation approchoit, & qu'il falloit répondre de quelque manière à la procédure imaginée par le duc de Ferrare, le Grand-Duc fit comparoître pardevant le conſeil Aulique la république de Florence, agiſſant lui-même au nom de cette République, & proteſtant qu'il ne conſentoit point à l'inſtance, & qu'il ne

reconnoissoit aucunement la compétence du tribunal. Les avocats de Ferrare, qui jusqu'alors avoient employé tant de finesse & de métaphysique à prouver que les prérogatives de Florence n'étoient point passées à Côme, soutinrent alors que Florence ne pouvoit pas être considérée séparément de Côme, puisque l'un & l'autre ne formoient plus ensemble qu'un même corps politique. La discussion des qualités devint le principal objet de cette cause, qui étoit traitée au conseil Aulique avec toute la gravité imaginable, lorsque l'état dangereux du Pape donna au Grand-Duc des pensées plus sérieuses. Le Pontife étoit affligé d'une maladie qui le consumoit lentement depuis bien des années, sans que Cardan ni ses autres Médecins pussent en découvrir la cause ni le remède. A la fin de mars le Pontife eût une attaque qui donna lieu de craindre pour sa vie; mais quelques bons intervalles qu'il eut, donnèrent le tems à ceux qui aspiroient à lui succéder, de dresser leur plan & de se faire un parti. Le Grand-Duc de son côté faisoit préparer une bulle qui obligeât le futur Pontife à sou- 1572.

1572. tenir la conceſſion du titre; mais au moment qu'elle alloit être ſignée, Pie V ſurpris d'une nouvelle attaque, termina ſes jours le premier mai. A l'ouverture de ſon corps, les Médecins reconnurent enfin ſon mal en voyant une pierre. L'idée que chacun avoit de la ſainteté de ce Pontife, le fit plaindre généralement; & le peuple s'attroupant autour de ſon corps, le baignoit de larmes, coupoit des morceaux de ſes habits, ou ſe contentoit de lui faire toucher des couronnes. Ainſi s'accomplit la prédiction qu'il avoit faite, lorſqu'ayant appris peu de tems après ſon exaltation, que Rome en étoit mal ſatisfaite, il répondit : *Elle le ſera encore moins à ma mort.* Plein de la dignité de ſa place, il s'étoit montré ferme envers les Princes; mais quoique mécontens de ſa fierté, ces mêmes Princes ne laiſſoient pas de le reſpecter à cauſe de ſes vertus. Peu au fait des détours de la politique, il indiſpoſoit les Cardinaux en décidant ſans eux les plus importantes affaires. Un zèle trop ardent l'emportoit quelquefois au delà des bornes, mais ſa piété ſingulière & ſa compaſſion pour les malheureux lui

conciliolent l'amour des peuples ; sa vie pénitente & exemplaire au milieu de tant de grandeur, son désintéressement & son aversion pour le népotisme, lui attiroient leur vénération. Il aimoit le Grand-Duc, parce qu'il estimoit ses vertus, & son zèle pour le maintien de la Religion & la réforme des mœurs. De plus, Pie V avoit pour maxime que quelque Prince qui fût maître de la Toscane, les souverains Pontifes devoient l'intéresser à la grandeur & à la sûreté du Siège Apostolique, regardant ce pays comme la défense & le boulevard de l'Etat Ecclésiastique. Avant d'expirer il recommanda aux cardinaux Alexandrin & Rusticucci, l'un son neveu, l'autre son confident, de se garder de donner leur voix à Farnèse dans le prochain conclave, mais de suivre les conseils & la direction de Côme.

1572.

Les deux factions les plus récentes, c'est-à-dire, celles de Pie IV & de Pie V, prévaloient dans le sacré Collège, n'y ayant plus qu'un petit nombre de créatures des Papes antérieurs. La mort & le changement d'intérêts avoient beaucoup diminué le parti

1572. de Farnèſe ; & pour exclure ce Cardinal, le Grand-Duc n'eut qu'à tenir réunies ſes deux factions prédominantes : le cardinal Ferdinand de Médicis étoit chargé de ce ſoin ; & ſes talens, qui commençoient à ſe développer, appuyés de ſon crédit & de celui de ſa Maiſon, l'aidoient merveilleuſement à ſe faire un parti nombreux. Le vieux Concino, rompu aux brigues des conclaves, fut envoyé à Rome pour lui donner du ſecours ; mais il trouva l'affaire de la réunion terminée par le jeune Ferdinand, & le ſujet qu'on vouloit nommer au pontificat déjà tout choiſi. C'étoit le cardinal Boncompagni, Bolonois, créature de Pie IV, depuis long-tems dévoué à la Maiſon des Médicis, & élevé à la pourpre par la faveur de Côme. Il avoit la réputation d'un homme droit & vertueux, peu intrigant, & peu intéreſſé aux affaires des Cours ; ce qui lui avoit gagné l'eſtime & le reſpect de tout le ſacré Collège, tellement que les plus ambitieux Cardinaux, & Farnèſe lui-même, n'auroient pas oſé ouvertement concourir avec lui. Les créatures de Pie V n'avoient aucun ſujet de le réjeter, puiſque ce

Pape lui avoit donné plusieurs témoignages d'estime. D'après tout cela, 1572.
le cardinal de Médicis alla le trouver secrètement, & lui offrit la tiare de la part du Grand-Duc, l'exhortant cependant à se taire, & en attendant, à faire agir ses amis. L'aspect de ce conclave n'étoit pourtant pas tout-à-fait paisible : Farnèse avoit fait venir à Rome le prince de Parme ; le prince d'Urbin s'y trouvoit déjà ; leur présence, & les troupes qu'ils assembloient l'un & l'autre, faisoient craindre quelque violence. Les bruits qui couroient à ce sujet, déterminèrent le Prince-Régent à faire poster à Radicofani, mille hommes d'infanterie, avec ordre de marcher au premier signal du cardinal Ferdinand. Sur ces entrefaites, le cardinal Granvelle arriva de Naples ; son autorité, jointe aux intentions que le roi Philippe lui avoit manifestées sur l'exclusion de Farnèse, appaisèrent ces rumeurs, & les deux Princes se retirèrent de Rome. Tout étant donc devenu tranquille dans le conclave, les Cardinaux, après quelques légères conférences, élurent d'une commune voix, le 13 mai, Boncompagni, qui

1572. prit le nom de Grégoire XIII. Les premiers actes de son pontificat furent une approbation publique de tout ce qu'avoit fait son prédécesseur, & une promesse de suivre fermement ses traces. Il se proposa de gagner les esprits de tous les Princes, de manière à se faire considérer de chacun d'eux comme un père commun, & sans prédilection particulière; se flattant de rendre, par ce moyen, son autorité plus respectable, & ses exhortations plus efficaces dans les conjonctures. Il écrivit au Grand-Duc qu'il ne lui seroit pas moins attaché dans le fond de l'ame, que ses deux derniers prédécesseurs; mais qu'il ne s'étonnât point s'il s'abstenoit de lui en donner des témoignages publics. Tout-à-coup le comte d'Arco, suivant ses anciens erremens, essaya de lui faire prendre d'autres dispositions: il demanda au Pape, au nom de l'Empereur, qu'il supprimât dans toutes les occasions le titre de Grand-Duc, comme contraire aux droits de ce Monarque, & propre à causer de nouvelles dissentions; & pour le cas où le Saint Père reçevroit l'ambassade solemnelle que Côme lui députeroit sous

ce titre, il lui montra un ordre de protester publiquement contre cette innovation. Le Pape répondit avec douceur, que son desir unique étoit de complaire à Sa Majesté dans tout ce qui n'offenseroit point la dignité pontificale ; mais que cette demande tendant à contrarier l'autorité du Saint Siège, & à priver Côme d'un honneur dont il étoit en possession, elle ne pouvoit être admise sans connoissance de cause ; & qu'il étoit prêt à faire justice à tout le monde. Continuant donc de donner au Grand-Duc ce titre dans le particulier, il résolut de ne prendre publiquement aucun parti à cet égard ; en conséquence, il rappela de Ferrare le messager apostolique, envoyé au Duc par Pie V ; & il exhorta Côme à supprimer l'ambassade d'obédience, pour ne se point fermer la voie à un accommodement qu'il vouloit entreprendre avec vigueur. 1572.

La prudence & la circonspection du Pape furent prises par l'Empereur, pour foiblesse & crainte ; & il se flatta de le réduire aisément par menaces. Le comte d'Arco vint donc se

1572. présenter une seconde fois au Pontife, ayant en main une lettre de créance très-laconique, & une autre de félicitation, écrite d'un style sec & peu obligeant. Après les avoir présentées, il se plaignit fortement de l'injustice du titre, de l'insulte que Pie V, en l'accordant, avoit faite à tout l'Empire, de l'obstination de ce Pape à le soutenir; & il insista sur l'obligation où sont les chefs de l'Eglise de ne pas se prêter aux injustices d'autrui, & de ne pas outrager les têtes couronnées. Grégoire XIII eut besoin de toute sa prudence pour contenir l'indignation que lui causoit un procédé si altier. Il répondit cependant que l'Empereur devoit être enfin fatigué de s'occuper & de parler de cette bagatelle, qui lui étoit indifférente, & à laquelle il n'avoit d'autre intérêt que celui de molester les gens; qu'il auroit bien mieux fait de se rendre utile à la chrétienté, en se liguant contre les Turcs, & en abandonnant la foible politique de se croire en sûreté contre l'ennemi commun, parce qu'il le voyoit occupé contre d'autres Puissances; que pour lui, il se seroit attendu que

Sa Majesté l'engageroit par quelques prévenances à coopérer, comme père tendre, à l'élection du Roi des Romains dans la personne de son fils aîné, & à contribuer par ce moyen à établir la grandeur & la puissance de sa Maison, plutôt que d'être chagriné pour une affaire qui étoit devenue la risée de tout le monde. A cette réponse, l'Ambassadeur repliqua par une humble demande qu'il fit à Sa Sainteté, de vouloir au moins s'abstenir pendant trois mois de faire usage du titre, espérant qu'avant l'expiration de ce terme, il seroit survenu quelque accommodement. Non, reprit le Pape, l'usage d'une possession n'est pas suspendu sans cause; & il termina par-là l'audience. Mais temporiser, compter sur les négociations & sur les événemens, parut au Grand-Duc une marche peu convenable à un souverain Pontife, âgé de soixante & dix ans. Considérant encore que la suspension d'une reconnoissance publique de son titre pourroit donner lieu à des actes qui seroient préjudiciables à ses prérogatives, & encourager le Duc de Ferrare à lui causer de nouvelles inquiétudes, il pria

1572.

1572. instamment Sa Sainteté de faire un effort pour le délivrer une fois pour toutes de cette épine. Il fut donc résolu entr'eux de faire les dernières tentatives sur l'esprit de Philippe, qui, de tous les Potentats, paroissoit le plus attaché au nouveau Pape. Le Ministre le plus accrédité de la cour d'Espagne, étoit le cardinal Spinosa, président du conseil de Castille. Ce fut à lui que le Pontife, par le moyen du Nonce, confia le soin d'intéresser le Monarque à la conclusion de l'affaire dont il s'agissoit. Spinosa eut assez de pouvoir sur ce Prince, pour l'engager à prêter une oreille favorable aux sollicitations du Nonce, & à se départir de la sévérité avec laquelle il avoit coutume de traiter cette matière. Le Ministre du Pape exposa donc à Philippe que la querelle faite au Grand-Duc étoit non-seulement injurieuse au Saint Siège, mais encore préjudiciable à Sa Majesté, puisque la maxime adoptée par son conseil, que les souverains Pontifes n'ont aucun droit ni autorité au temporel, sur les Etats qui ne lui sont point soumis, pouvoit rétorquer contre lui-même; que l'Espagne ne pensoit pas

ainſi, lorſqu'elle ſe mit en poſſeſſion de la Navarre, que Jules II avoit ôtée à la Maiſon de Vendôme ; que ſi le droit devoit ſe régler ſur l'intérêt, il fît attention qu'il ne lui étoit pas avantageux de ſoumettre Florence à l'Empire, puiſque la dignité Impériale n'étant pas héréditaire dans la Maiſon d'Autriche, le premier Empereur ennemi de cette Maiſon profiteroit des forces & de tous les avantages de la Toſcane pour le troubler dans la poſſeſſion des Etats qu'il poſſédoit en Italie ; qu'il réfléchît ſur ces conſéquences ; & qu'en même tems qu'il obligeroit le Pape, il ôtât cette cauſe de diſſentions à l'Italie. Le Roi fut frappé de ce raiſonnement, & promit de s'intéreſſer auprès de l'Empereur, afin de terminer ce différent à la commune ſatisfaction. En attendant, il demanda un dédommagement pour ce Prince ; mais le Pape ne crut pas qu'il fût de ſa dignité de marchander un accommodement ; & le Grand Duc aſſura que cette propoſition n'étoit faite que pour amener des longueurs & les tenir tous les deux en bride. 1572.

Quelle que fût donc la ſollicitude

1572. du Pontife pour terminer avec décence la contestation, Côme ne se reposoit pas tellement sur lui, qu'il négligeât cette affaire, & sa vigilance n'étoit pas moindre à tout autre égard : la dextérité admirable avec laquelle il se gouvernoit envers les cours d'Espagne, de France & de Vienne, rendoit importante à chacune d'elles son amitié, & par conséquent le mettoit à l'abri de toute crainte de guerre. Il justifioit sa conduite à Philippe ; il démontroit au soupçonneux conseil de ce Roi, la fausseté de la prétendue ligue, & il lui faisoit sentir combien il importoit à l'Espagne de l'avoir pour ami. Ce Prince adroit avoit soin de ne s'engager dans aucun traité avec la France ; & il profitoit de la faveur de la Reine pour en imposer au Ministère Espagnol, & de sa correspondance avec Montmorenci, pour s'attirer par son moyen l'amitié des Protestans d'Allemagne. Effectivement, le comte Palatin avoit déjà promis d'épouser sa cause dans la prochaine diète, & de travailler fortement à lui en faire voir la fin telle qu'il pouvoit la desirer. Côme usoit de souplesse

avec l'Empereur, & ne laiſſoit pas de ſe montrer ferme à ſoutenir ſes droits 1572.
& la faveur qu'il avoit reçue de Pie V. Il employoit en outre beaucoup de circonſpection envers tout le monde, lorſque les circonſtances l'obligèrent à montrer ſa préférence pour l'Eſpagne. La Flandre s'étoit juſqu'alors contentée de frémir d'indignation contre ceux qui la gouvernoient : cette année elle ſe révolta ouvertement ; & ſoutenue en ſecret par les Huguenots de France, elle entreprit de chaſſer les Eſpagnols de ſes principales places. Le duc d'Albe, dans ce moment, étoit aſſez mal pourvu de troupes, & n'avoit pour tout tréſor que douze mille ducats. La néceſſité, qui n'a point de loi, lui fit oublier la ſévérité affectée du gouvernement d'Eſpagne envers le Grand-Duc, & il dépêcha un meſſager en toute diligence, pour demander de l'argent à ce Prince. Le Grand-Duc s'empreſſa de renvoyer l'Eſpagnol avec un de ſes gens, qu'il chargea d'emprunter deux cens mille ducats aux principaux négocians de Flandre. Ce trait obligeant & généreux de Côme bleſſa la hauteur de Philippe; &

ce Monarque envoya au duc d'Albe
1572. des sommes considérables, avec défense d'employer le crédit d'autrui : & afin que l'Empereur ne le soupçonnât pas à cette occasion d'avoir rien ourdi sur l'affaire du titre, il ordonna au même Duc de faire part à Maximilien de ce qui s'étoit passé, & de déclarer que c'étoit de son propre mouvement, & sans aucun ordre, qu'il avoit fait demander de l'argent à Florence. Néanmoins Philippe demeura convaincu de la bonne volonté de Côme, & il lui écrivit pour l'en remercier. Le Grand-Duc n'avoit pas trop lieu d'être satisfait ; mais convaincu qu'il devoit attendre de l'Espagne la fin de sa peine, il résolut de s'attacher toujours plus à Philippe, & il offrit de le servir de tout son pouvoir en Italie. Il ne fut ébranlé dans cette résolution ni par le vif ressentiment de Catherine, ni par les menaces des Huguenots, qui lui reprochèrent d'abuser pour la seconde fois de la faveur de la France & de la sacrifier à la Maison d'Autriche, tantôt pour s'en faire aider dans la conquête de Sienne, tantôt pour en obtenir la

confirmation d'un nouveau titre. La Reine en particulier étoit piquée de voir Côme répondre mal à ses avances. Jalouse de contribuer à l'agrandissement de sa Maison, elle lui avoit ménagé la protection du Roi son fils; elle avoit offert à don Pierre de Médicis un riche établissement en France, & au cardinal Ferdinand de gros bénéfices; peu content néanmoins de la refuser, Côme, disoit-elle, n'a pas craint de désobliger le Roi en secourant le duc d'Albe & en mettant tout à la merci des Espagnols. Comme il n'y avoit point de rupture déclarée entre la France & l'Espagne, & que ces deux Couronnes feignoient même d'être unies, il étoit facile au Grand-Duc de se justifier des deux côtés; mais les Huguenots insistant pour que Charles IX déclarât la guerre à Philippe, il fallut que le roi de France feignît d'entrer dans leurs sentimens. Alors la position de Côme changea, & les menaces de la France contre l'Espagne fournirent à ce Prince un moyen de déterminer Philippe à le servir auprès de l'Empereur, & à tâ-

1572.

cher de le mettre en pleine possession
1572. de son titre.

Les instances consécutives des deux Pontifes, Pie V & Grégoire XIII, avoient précédemment engagé le roi d'Espagne à faire examiner s'il falloit porter Maximilien à la sévérité ou à la complaisance au sujet de ce titre. Le conseil, voulant accorder le service du Pape & du Grand-Duc avec l'intérêt de Sa Majesté, remontra au Roi, que pendant la révolte de Flandre, il étoit d'une importance extrême, non-seulement de tenir l'Italie tranquille, mais encore d'y avoir des amis dont on pût tirer des secours; que le Grand-Duc ayant désormais justifié sa conduite & son sincère attachement pour la Maison d'Autriche, méritoit de plus quelque ménagement, tant à cause de sa puissance, que du crédit dont il jouissoit en cour de Rome. On fit considérer encore à ce Prince, qu'il seroit digne de lui de se rendre l'arbitre de ce différent, qui d'ailleurs, vu la fermeté du Pape & l'inébranlable constance de Côme, ne pouvoit être terminé qu'à leur avan-

tage, ſur-tout dans un tems où la France, l'Angleterre, le Portugal, & beaucoup d'autres Couronnes, reconnoiſſoient le titre conteſté; que l'Empereur, attaqué d'une cardialgie, pouvoit bien ne pas fournir une longue carrière, & manquer même au premier jour; & ſon ſucceſſeur ne pas négliger de ſe faire un puiſſant ami de Côme, en abandonnant une querelle plus capricieuſe que juſte; qu'alors, tout l'odieux de cette affaire tomberoit ſur Sa Majeſté, qui auroit en outre le chagrin d'avoir éloigné à ce prix, le plus conſtant & le plus fidèle de ſes alliés. La remontrance du conſeil fut appuyée d'un meſſage du Grand-Duc, pour demander à Philippe ſa réponſe définitive. L'Envoyé remontra au Roi que la Maiſon de Médicis reconnoiſſoit tenir ſa grandeur de lui & de Charles-Quint, & qu'elle avoit en conſéquence apporté toute ſon attention & employé tout ſon pouvoir à leur témoigner ſa gratitude & ſon dévouement. Il fit l'énumération des ſervices, & il rappela le refus que le Grand-Duc avoit fait de la Corſe, & des offres avantageu- 1572.

1572. ses de la France ; puis il prouva la fidélité constante des Médicis envers la Maison d'Autriche, par les avis qu'ils avoient donnés aux Princes de cette Maison, dans les conjonctures les plus difficiles. Cet Envoyé ajouta que par un effet de cet attachement inviolable, les ennemis de la monarchie d'Espagne étoient devenus ceux de Côme; & qu'ils le menaçoient avec insolence, depuis qu'ils le croyoient disgracié de Sa Majesté. Un vain titre, qui ne préjudicie à personne, poursuivit-il, est la cause d'une malheureuse mésintelligence, qu'un signe de tête de Sa Majesté pourroit terminer : le Grand-Duc ne lui demande que cette grace, &, en revanche, il s'offre à lui tout entier, pour le service de la ligue, & contre les rebelles. Quoique Philippe vît dans cette démarche de Côme, & dans beaucoup d'autres, autant d'intérêt que de zèle, gagné cependant par ces offres & par les remontrances de son conseil, il résolut de se prêter à ce qu'on lui demandoit. Il fit donc écrire à l'Empereur, qu'il étoit tems de songer à terminer l'affaire de Toscane, de la manière la plus

plus convenable pour la satisfaction commune & pour sa propre dignité. 1572.
D'un autre côté, l'ambassadeur d'Espagne à Rome eut ordre de ne point concourir avec celui de Vienne dans ce qui pourroit contrarier le Pape & le Grand-Duc, relativement à cette instance. Le conseil ne crut pas convenable d'offrir à l'Empereur aucun dédommagement; mais insistant sur la conclusion, il annulla toute prétention de ce Monarque à ce sujet. Le Roi déclara ouvertement qu'il ne souffriroit point qu'on accordât au duc de Ferrare, des prérogatives égales ou supérieures à celles que Côme avoit obtenues, & qu'il faisoit de cela son affaire propre. Philippe ne s'en tint pas là : il voulut confirmer à Côme ses bonnes dispositions, par une lettre qu'il lui écrivit. « Quant au titre, lui » disoit-il, je conviens que j'ai été » mécontent de ce qui a été fait à cet » égard, & de la manière dont on » avoit agi; mais je ne l'ai pas tant » été que je ne me sois rappellé depuis, » les motifs que j'ai de conserver votre » amitié, & de me prêter à tout ce » qui peut intéresser votre grandeur

» & votre autorité; pour ces raisons,
1572. » j'ai écrit à l'Empereur de se désis-
» ter des longueurs & des délais qu'il
» vous a fait essuyer jusqu'aujourd'hui;
» & j'ai pourvu & pourvoirai à ce que
» cette résolution que j'ai prise, tour-
» ne à la satisfaction commune ».
Quelques membres du conseil écrivirent au Grand-Duc sous ce titre, & l'on espéroit voir enfin la conclusion desirée; mais les événemens qui suivirent, la reculèrent encore de quelques années.



1572.

CHAPITRE VIII.

La froideur du Pape anime le duc de Ferrare à molester davantage le Grand-Duc dans la cause de la préséance. L'Empereur met au ban de l'Empire, le comte Orso de Pitigliano : discordes civiles de Gênes ; le Régent de Toscane en prévient les suites. Maladie & mort du Grand-Duc : situation dans laquelle il laisse sa famille & son Etat : ses qualités politiques & morales : Ecrivains de sa vie.

LA politique des différentes Cours, à l'époque où nous sommes, sembloit avoir quelque chose de bizarre & d'incompréhensible ; mais ce que nous jugeons imprudence & caprice, n'est souvent tel à nos yeux, que parce qu'il tient à une multiplicité de causes secrètes. On ne peut guère douter que les contradictions qu'essuya Côme au sujet de la concession de son nouveau titre & de la préséance, ne vinssent de l'ombrage que causoit à la Maison

1572. d'Autriche, l'union de ce Prince avec le Pontife, & de ce qu'elle croyoit nécessaire de l'en détacher, afin d'affoiblir le pouvoir que cette union lui donnoit en Italie. La feinte de Philippe & son accord avec l'Empereur tendoient directement à ce but. Ce fut encore pour cette raison que, tandis que l'un se radoucissoit & se rapprochoit, l'autre devenoit plus difficile & plus intraitable; & que les espérances que l'Espagne donnoit étoient aussitôt détruites par l'Allemagne. Cette conduite artificieuse trompoit également le Pape & le Grand-Duc, qui ne croyoient pouvoir l'attribuer qu'à l'envie d'Alphonse, & à la malignité des Ministres; & par conséquent la détermination qu'ils avoient prise, l'un de lasser l'Empereur par la patience & la fermeté, l'autre de le gagner par les justifications & les prévenances, portoit à faux des deux côtés. L'Empereur tenoit la cause de la préséance pendante au conseil Aulique, afin de pouvoir alimenter la discorde, par des décrets étudiés, & il avoit soin d'animer tantôt l'une, tantôt l'autre partie, pour les tenir toutes les deux en ref-

pect, & mettre un frein au Pontife. Sous prétexte de ne point empêcher l'exécution de la ligue sainte, il avoit accordé au Pape une suspension de toute procédure au sujet du titre, pourvû que Sa Sainteté ne reconnût ce titre par aucun acte public dans cet intervalle, & qu'elle voulût ensuite lui rendre justice sur la prétendue lésion de ses droits. Il écoutoit volontiers tous les projets que le Pape & le Grand-Duc lui proposoient, par le canal d'un Jésuite, directeur de l'Impératrice; & à tout il répondoit qu'il vouloit attendre l'avis du roi Philippe, & voir comment réussiroit la ligue dans le courant de l'année. Grégoire n'étoit pas moins ardent que Pie V l'avoit été, à former une confédération contre les infidèles; & le Grand-Duc avoit continué avec lui le précédent traité touchant les galères. Les Vénitiens avoient fait mieux encore: ils avoient renforcé leur armée; mais les contributions de l'Espagne furent beaucoup trop foibles, & don Juan d'Autriche, sous prétexte d'attendre les événemens de Flandre, ne sortit point du port de Messine. La retraite 1572.

1572. de la flotte Turque fut l'unique fruit de cette campagne, qui ne causa pas peu de dégoût au Pape, ni de médiocres murmures dans le public, & qui fit craindre aux Vénitiens de se voir à la discrétion du Turc. Mais le Pontife se consola par un autre événement qu'il jugea plus avantageux à son autorité, qu'une bataille gagnée sur les infidèles. La réconciliation de Charles IX avec les Huguenots, rendoit sa souveraineté toujours plus précaire; leur éloignement du Royaume, pour les envoyer faire la guerre contre l'Espagne, exposoit la Monarchie à de dangereux revers; l'ambition & le fanatisme éteignirent dans ce Monarque tout autre sentiment, & lui inspirèrent l'horrible massacre exécuté la nuit du 24 août, contre l'Amiral & tous ceux de cette secte, qui, pour leur malheur, se trouvèrent alors à Paris, & dont plusieurs y étoient venus célébrer les noces du roi de Navarre. Tel étoit l'aveuglement de ces tems, que le Pape & le cardinal de Lorraine solemnisèrent à Rome ce tragique événement comme une glorieuse victoire, & que le Grand-Duc lui-même

fit à cette occaſion des réjouiſſances publiques, & envoya une ambaſſade exprès pour féliciter le Roi & la Reine ſur ce funeſte triomphe. Comme promoteur de la ligue, il tenta d'engager ce Monarque à ſe confédérer contre le Turc, ſe flattant que cet exemple ne manqueroit pas de déterminer auſſi l'Empereur. Mais le trône de Pologne étant vacant, Charles ne pouvoit pas ſe brouiller avec le Grand-Seigneur, qui protégeoit avec chaleur le duc d'Anjou, un des compétiteurs de cette Couronne. La Maiſon d'Autriche auroit deſiré de faire élire l'archiduc Erneſt, fils puîné de l'Empereur; & de là naquirent contre la France, de nouveaux ſujets de jalouſie, qui contribuèrent à augmenter encore les troubles de l'Europe, & donnèrent lieu aux ſectaires de Flandre d'aſſurer leur révolte par des moyens plus ſolides. L'Italie cependant étoit tranquille; mais le Grand-Duc n'étoit pas encore au bout des inquiétudes que devoit lui cauſer l'importune querelle de la préſéance & du titre. 1572.

Quoique la cour d'Eſpagne ſe montrât zélée pour le Duc, & qu'en con-

1572. séquence Maximilien parût s'être un peu relâché de sa rigueur, il refusoit pourtant de prendre un parti jusqu'à ce que le Pape consentît à lui donner la satisfaction qu'il lui avoit fait espérer dès le commencement de son pontificat; ainsi la flotte étoit à peine rentrée au port de Messine, que l'Ambassadeur Impérial supposant le Pontife libre de tout souci au sujet de l'expédition projetée, vint se présenter à Sa Sainteté, pour lui demander la justice promise à l'Empereur. Le Pape répondit qu'il avoit long-tems cherché comment il pourroit donner à Sa Majesté une satisfaction publique sans blesser sa propre dignité; mais que d'après un mûr examen il se voyoit contraint à lui faire entendre qu'il n'étoit ni juste ni convenable de révoquer une concession faite par son prédécesseur; que cependant dès que Sa Majesté lui exposeroit ses raisons avec les formalités requises, il embrasseroit tous les moyens légitimes de condescendre à quelque satisfaction particulière. Il parut étrange à l'Ambassadeur que l'Empereur dût se soumettre au jugement du Pape; mais il

ne paroiſſoit pas moins ſingulier au Pontife que l'Empereur voulût ſe rendre juge des prérogatives du Saint Siège. Sur cela ſe renouvellèrent les conflicts de juriſdiction, les propoſitions faites par le canal du Jéſuite à la Cour Impériale de quelqu'indemnité; mais on répondoit toujours par la demande de la révocation ou de l'invalidation de la bulle de Pie V. Ainſi ſe maintenoit toujours la cauſe de la préſéance; & à force de proteſtations, d'inſtances & d'arrêts, on la prolongeoit de manière à la rendre éternelle. Ces longueurs déplaiſoient fort au Grand-Duc, qui n'étant pas immortel, craignoit que l'Empereur, ſurpris ou gagné dans la ſuite par quelque nouveau don de ſon adverſaire, ne donnât un décret bizarre qui ne laiſſeroit pas d'avoir des conſéquences faſtidieuſes. Il regardoit comme indolence & foibleſſe la conduite du Pape qui, en affectant de temporiſer, aviliſſoit la bulle de Pie V, & mettoit ſa propre réputation & celle d'autrui à la merci de ſes adverſaires. Il étoit encore inquiet de ſavoir que le duc de Ferrare ſe diſpoſoit à ſe rendre à Rome, ſe 1572.

1572. vantant d'avoir le Saint Père pour lui, & de tenir déjà la victoire dans ses mains. Ce même Duc n'oublioit rien pour piquer Côme. Au titre de *Magnus Dux*, que Côme avoit pris, Alphonse avoit opposé une monnoie qu'il avoit fait battre, & où étoit l'aigle de sa Maison, avec cette légende: *Maxima in Maximis* (très-grand parmi les plus grands). Il fit insérer dans une histoire que Manolessi imprima cette année à Venise, des expressions injurieuses contre le Grand-Duc, & soutint la prétendue féodalité du domaine de Florence. Il fut donc nécessaire de tirer le Pape de son assoupissement, en le faisant prier par le cardinal de Médicis d'évoquer à Rome la cause de la préséance, commencée depuis dix ans sous Pie IV, & d'obliger le duc de Ferrare d'obéir au monitoire de Pie V, qui lui ordonnoit de reconnoître la supériorité du Saint Siège à son égard & la compétence de son tribunal. On lui remontra que ce Duc, outre qu'il étoit tombé dans les censures ecclésiastiques à cause de ses contumaces réitérées, s'étoit encore rendu coupable de haute trahi-

ſon, en mépriſant la ſupériorité du
Saint Siège ſur le fief de Ferrare, & 1572.
en conſtituant l'Empereur juge pour le
fief de Modène & de Reggio, avec
déclaration expreſſe que l'Egliſe n'y
avoit aucun droit; que jamais le Saint
Siège n'avoit ſouffert autant d'inſultes
& d'hoſtilités d'aucune autre maiſon
que de celle-là, qui avoit été élevée &
agrandie par les donations & les ſe-
cours de l'Egliſe, comme on pouvoit
le prouver par tant de monitoires de
Jules II, Léon X, Clément VII &
Jules III; on lui obſerva que tous les
Princes étant alors occupés d'intérêts
ſérieux, ce ſeroit le tems de lui ôter
ſon fief, & que le Duc en ſoutien-
droit la confiſcation avec toutes ſes
forces. Grégoire avoit un fils naturel,
nommé Jacques Boncompagno, &
qui étant gouverneur du château Saint-
Ange, étoit connu ſous le nom de
Caſtellano. Il étoit le ſeul homme
pour qui le Pontife témoignât quel-
que affection, l'ayant deſtiné à per-
pétuer ſa race. Comme fils de Pape,
il ne manquoit pas d'avoir beaucoup
d'ambition & un deſir extrême de ſe
procurer un Etat, comme avoient fait

1572. les Farnèſe ; mais s'il étoit dévoré de la même ſoif que Pierre-Louis, il ne trouvoit pas dans ſon père la tendreſſe & l'affection de Paul III. Cependant les Miniſtres du Grand-Duc ne laiſſoient pas de lui donner envie du duché de Ferrare, lui promettant, s'il pouvoit en obtenir l'inveſtiture, tous les ſecours de la Maiſon de Médicis, & une princeſſe de Toſcane pour épouſe. Mais le Pape ſut réſiſter à la tentation, & il aſſura le Grand-Duc que l'arrivée d'Alphonſe à Rome ne lui porteroit aucun préjudice.

Le Pape eſſuyoit de ſemblables attaques de la part de beaucoup d'autres

1573. Princes qui s'efforçoient de l'écarter de ſon ſyſtême d'équilibre & de neutralité envers tous : il s'attachoit uniquement à fortifier la ligue contre les Turcs, prévenant avec ſoin, tout ce qui pouvoit indiſpoſer contre lui quelque Puiſſance Catholique. Le duc de Ferrare étoit un de ceux qui mettoient le plus ſa fermeté à l'épreuve ; à l'occaſion de ſon ambaſſade ſolemnelle d'obédience, il s'étoit même fait donner dans le compliment, le titre de Séréniſſime. Les Cardinaux partiſans des Médicis

firent de grandes plaintes de cette tentative ; & elle fournit aux Romains un ſujet de riſée, ce qui obligea le Pape de s'y oppoſer. Sa Sainteté refuſa donc de répondre aux Ambaſſadeurs jusqu'à ce qu'ils euſſent montré leurs diſcours ſans ce titre, & il en défendit abſolument l'impreſſion. Le Duc vint à Rome ; mais le Pape s'abſtint de lui donner aucune marque de bienveillance particulière, & même de le loger dans ſon palais ; il évita cependant de l'indiſpoſer, & il tâcha de l'engager par douceur, à ſe déſiſter de ſa querelle. Lorſqu'il fut préſenté au Pape, le Saint-Père le reçut ſimplement dans ſa chambre ſans autre cérémonie que de le faire accompagner par deux Cardinaux, & de le faire aſſeoir ſur une eſcabelle, comme on l'avoit pratiqué à l'égard du duc de Mantoue. Ayant enſuite commencé à parler d'affaires, il releva le crédit dont il jouiſſoit auprès de l'Empereur, & il ſe fit fort de le faire entrer dans la ligue, s'il plaiſoit à Sa Sainteté de le charger de cette commiſſion. Enſuite il ſe plaignit de la dureté dont Pie V avoit uſé à ſon égard, & de ſa partialité pour le Grand- 1573.

1573. Duc. Il demanda que ses raisons fussent mieux examinées, & qu'il lui fût permis de suivre la cause pardevant l'Empereur, prétendant que la bulle du titre préjudicioit à ses droits & dérogeoit à une autre d'Alexandre VI, qui élevoit Alphonse I, l'un de ses ayeux, au rang de Grand-Duc; il pria, ou que l'on ôtât au duc de Florence la place particulière qui lui avoit été accordée dans la chapelle pontificale, ou qu'il fût mis lui-même en possession d'un pareil honneur. Il fit beaucoup d'autres demandes, particulièrement sur les affaires qu'il avoit pardevant la Chambre Apostolique, du nombre desquelles fut une dispense de mariage pour son frère le cardinal d'Este: toutes lui furent refusées; quant à celle qui concernoit le titre & la préséance, l'examen en fut donné à une commission de quatre Cardinaux & de trois généraux d'Ordres, qui furent chargés d'en faire leur rapport au Pape. L'objet des recherches devoit être surtout de savoir si ce Prince avoit pu, non comme duc de Modène & de Reggio, mais comme duc de Ferrare, porter sa cause pardevant le conseil Au-

lique. Le tems fixé pour cet examen devoit être court, & le Pape desiroit qu'Alphonse fût convaincu d'avoir tort, afin que la cause pût être évoquée en cour de Rome. Les Jurisconsultes de Florence & de Ferrare présentèrent leurs mémoires à la commission. Le Duc l'avoit lui-même demandée, cette commission au Pontife, parce que voyant son crédit tomber à la Cour Impériale, & commençant à douter du succès, il vouloit s'ouvrir une porte à Rome pour commencer au besoin une nouvelle instance, croyant être victorieux tant qu'il n'y auroit rien de décidé sur le titre de Grand-Duc. Le chef de cette commission étoit le cardinal Moron, qui ayant été exclu du pontificat par Côme, haïssoit intérieurement les Médicis, & protégeoit en secret la Maison d'Este en cour de Rome. Ce Cardinal se proposa d'obscurcir tellement la question, que l'examen en pût être aisément prolongé, afin que le duc de Ferrare eût le tems de suivre sa cause au conseil Aulique, & profiter des événemens qui pourroient favoriser ses desseins. Il étoit bien servi par le caractère du Pape, qui naturellement 1573.

1573. circonfpect, timide & lent, faififfoit volontiers les occafions d'éviter le reffentiment des Princes, & de refter indécis. A tout cela fe joignirent les affaires générales de l'Europe & les événemens relatifs à la ligue, qui attiroient fon attention fur les intérêts de l'Eglife & de l'Italie.

La république de Venife, perfuadée que le roi Philippe n'agiffoit pas avec un efprit d'égalité, & qu'il fongeoit uniquement à faire tourner à fon avantage les forces communes, crut devoir penfer à fa sûreté particulière, & à faire fa paix avec le Turc. Le roi de France fut le médiateur; & quoique les conditions propofées à cette République fuffent peu avantageufes, elle aima mieux néanmoins les accepter, que de s'expofer au rifque de faire de plus grandes pertes. Autant cette nouvelle furprit le Pontife, autant elle lui fut fenfible & douloureufe; il déclama violemment en plein confiftoire contre ce traité, qu'il nomma perfidie; il fit défendre à l'ambaffadeur de Venife de fe préfenter devant lui; & reprochant à la République les graces que lui avoit accordées Pie V en con-

ſidération de la ligue, il déclara cette ligue diſſoute. En conſéquence, on remit au Grand-Duc ſes douze galères, dont il réforma ſix, réſervant les autres pour le ſervice du Roi, ſous le commandement de don Juan d'Autriche. Le Pape & le Grand-Duc furent d'autant plus ſenſibles à ce procédé, qu'ils eurent lieu de ſoupçonner quelque alliance entre la république de Veniſe & la France, au préjudice de l'Italie & de l'Eſpagne, ſur ce que la cour de France ne laiſſoit échapper aucune occaſion de conteſter la primauté à la Maiſon d'Autriche. Cette crainte prit de nouvelles forces, lorſqu'on apprit l'élévation du duc d'Anjou, frère de Charles IX, ſur le trône de Pologne, avec l'aſſiſtance du Grand-Seigneur. De là naquit une forte défiance de l'Empereur contre le Pape & le légat Commendon, aux intrigues deſquels il attribuoit principalement l'excluſion de l'archiduc Erneſt ſon fils. Ce Prince conſidéra de plus, que l'acquiſition que la France faiſoit de ce Royaume, étoit un coup mortel porté à la Maiſon d'Autriche, à cauſe de l'ancienne alliance de la France avec

1573.

le Turc, & de l'union supposée de Venise avec ces deux Puissances. Enfin, il craignoit extrêmement que les forces de l'Angleterre & celles du prince d'Orange venant à se joindre avec celles des Réformés de France & d'Allemagne, il ne naquît de cette confédération & de la précédente, une guerre très-dangereuse pour lui & pour le roi Philippe. Ces circonstances obligeoient les deux Monarques, non-seulement à se lier fortement entr'eux, mais encore à se concilier des amis, parmi lesquels le Grand-Duc n'étoit pas à négliger, soit qu'on eût égard à ses forces ou à ses richesses. Cette considération fut cause que l'Empereur se radoucit autant que Philippe envers Côme, & que chacun d'eux promit formellement de terminer bientôt la question du titre à la satisfaction de tout le monde. Cette crainte & cette circonspection les rendant attentifs à étouffer toute semence de guerre, empêcha l'ambition & l'intérêt de troubler la tranquillité de l'Italie. Dans ces circonstances, le fief de Pitigliano, toujours fatal au repos de la Toscane, fournissoit de nouveaux sujets de divisions.

1573.

Après que Côme eut restitué la ville & la citadelle au comte Jean-François, ce fief étoit resté divisé en deux parties. Sorano continua d'obéir au comte Nicolas, & Pitigliano fut soumis au comte Orso, qui l'occupa au nom de son père. La vigilance de Côme prévenoit toute violence entre les deux frères ; & après s'être promis réciproquement de ne se faire aucun mal, ils n'employoient plus que la ruse au défaut de la force. Le comte Jean-François étant depuis mort à Rome en 1567, le cardinal Farnèse supposa un testament du même, par lequel le comte Nicolas héritoit de toute la succession. Le comte Orso s'étoit fait prêter serment par les habitans de Pitigliano, & se maintenoit dans sa possession par la protection de la Maison de Médicis. Nicolas se pourvut pardevant le conseil Aulique, pour obliger son frère à lui rendre cette place, & le Grand-Duc à cesser de soutenir Orso. Il se fondoit d'abord sur le prétendu testament, & ensuite sur l'incapacité du même Orso à succéder, par la raison que sa légitimité n'étoit pas constatée. Effectivement, le comte Jean-Fran- 1573.

çois, après la mort de sa première femme, s'étoit associé une Plébéienne de Sorano, qui lui avoit donné deux fils, Orso & Latino. Cette personne étant aussi morte, & ses enfans attaqués comme illégitimes pardevant le conseil Aulique, il ne leur fut pas possible de prouver le mariage de leur mère, qui fut conséquemment déclarée concubine. Le Grand-duc, qui avoit intérêt d'exclure Nicolas, reconnut Orso & Latino pour légitimes, & les reçut dans l'ordre de Saint-Etienne; mais l'Empereur les déclara bâtards, ce qui rendoit Orso incapable de succéder au fief. Celui-ci ne s'émut pas beaucoup de la sentence; & se riant des citations & des monitoires impériaux, il se tenoit ferme dans sa possession, résolu de repousser par la force, quiconque viendroit l'attaquer. Il étoit encouragé dans sa résolution par les secrets messages du Grand-Duc, & la constante détermination du peuple, qui ne vouloit plus en aucune manière entendre parler de Nicolas. Néanmoins, quoique la communauté de Pitigliano eût plusieurs fois supplié l'Empereur de ne pas la soumettre à un si cruel tyran, le comte

1573.

Orso, après les délais judiciaires, fut mis au ban de l'Empire, & les voisins furent exhortés à le chasser du fief dont il étoit en possession. Les Farnèse, parens de Nicolas, & ennemis du Grand-Duc, ne manquèrent pas une si belle occasion de pousser Côme à prendre la défense d'Orso, & à irriter véritablement l'Empereur contre lui. Pour en profiter, Fabio Farnèse, ayant fait une levée de troupes dans le duché de Castro, sous prétexte de vouloir venger son frère, qui avoit été assassiné par ordre d'Orso, se mit à roder autour de Pitigliano, pillant & saccageant tout ce qu'il pouvoit. Le comte Alexandre, fils de Nicolas, qui commandoit à Sorano pour son père, conseilloit & aidoit Farnèse. Ainsi s'alluma dans ces campagnes une petite guerre, dont le feu habilement soufflé par divers factieux, pouvoit s'étendre & embraser l'Italie. Le Grand-Duc ne mordit pas à l'hameçon, & au lieu de s'armer, il se contenta de prier le Pape de remédier promtement à ce désordre. Le Pontife dépêcha aussi-tôt un commissaire à Farnèse, avec un bref comminatoire, pour l'obliger à mettre 1573.

1573. fin à ses hostilités ; & le Grand-Duc exhorta Orso à condescendre à la restitution réciproque du butin. Quoique ce premier feu eût été ainsi éteint, on n'étoit pas sans crainte de le voir éclater de nouveau ; car on étoit instruit que Nicolas étant parti d'Allemagne, venoit en Italie pour publier le ban Impérial. Le Pape regarda cet événement comme un signal de guerre, qui, s'élévant dans le sein de l'Etat Ecclésiastique, avertissoit de pourvoir à la sûreté du Saint Siège. Le cardinal Farnèse augmentoit la pusillanimité du Pontife, en lui représentant le danger qu'il y auroit d'empêcher l'exécution du ban de l'Empire ; & il lui peignoit sous des couleurs noires, l'ambition de Côme, qui, en soutenant Orso, ne cherchoit qu'à profiter de la ruine de ses voisins. Comme les tableaux que présentoit Farnèse faisoient la plus grande impression sur l'esprit du Pape, le Grand-Duc eut besoin d'employer les plus forts raisonnemens pour le détourner d'envoyer du secours à Nicolas par complaisance pour l'Empereur.

Peu de tems après, Nicolas vint à

Florence, avec des lettres de recommandation de la propre main de l'Empereur au Prince-Régent. Il publioit par-tout que Sa Majesté avoit ordonné à tous les feudataires de l'Empire en Italie, de prendre son parti ; & que le Roi Catholique avoit destiné au même objet ses forces d'Orbitello & de Portercole. Il demanda pardon de tout ce qu'il avoit fait contre le Grand-Duc, promit d'être à l'avenir le plus fidèle serviteur de la Maison de Médicis ; & il obtint une réponse obligeante. Le Prince n'ignoroit pas que toutes les menaces de l'Empereur n'étoient que de la fumée, puisque ce Prince étoit hors d'état de faire la guerre en Italie, & que le roi d'Espagne, très-jaloux de maintenir la paix dans cette contrée, où il avoit bien plus à perdre qu'à gagner, n'y souffriroit certainement pas la plus petite innovation. Les feudataires de l'Empire étoient aussi liés d'intérêt avec Philippe qu'avec l'Empereur ; & ceux de l'Eglise pouvoient être contenus par un seul signe du Pape. La France étoit trop occupée de ses propres affaires pour pouvoir songer à Nicolas : & enfin, 1573.

le Prince crut que c'étoit à lui seul à
1573. se rendre l'arbitre des deux frères. Il remontra donc au Pontife qu'il étoit trop facile à recevoir les impressions des Farnèse; que les bans de l'Empire n'étoient pas quelque chose de bien formidable, & que tout ce bruit ne tendoit qu'à l'étonner pour l'obliger de prendre le parti de Nicolas. Il observa encore au Saint Père, que ce qu'il regardoit comme un moyen de prévenir la guerre serviroit plutôt à l'allumer, n'étant pas lui-même fait pour souffrir que le perturbateur de l'Italie triomphât paisiblement sur les frontières de son domaine; que Sa Sainteté devoit par conséquent concourir avec lui à prévenir tout mouvement par la voie de la négociation, & empêcher les feudataires de l'Eglise de prendre les armes pour ce sujet. Il accompagna ce raisonnement de la promesse flatteuse d'engager les Ursins à céder ce fief, occasion de tant de maux, pour en former un établissement digne du prince Boncompagno, moyennant quelqu'argent ou quelque petit fief de l'Eglise que Sa Sainteté leur donneroit en échange. Le Pape
approuva

approuva ce conſeil; & ayant écrit à l'Empereur, il obtint une prorogation du ban, afin qu'il pût, conjointement avec le Prince, traiter d'un accord entre les deux frères. On fit de ſévères défenſes aux feudataires de l'Egliſe, de ſe mêler en aucune manière de cette conteſtation. Par rapport aux Eſpagnols, il fut ordonné que ſi leurs garniſons faiſoient quelque mouvement en faveur de Nicolas, on fourniroit ſous main des ſecours à Orſo pour leur réſiſter; mais Philippe, que l'on ſonda depuis ſur cette affaire, n'ayant témoigné aucune envie d'y prendre part, on ne ſongea plus qu'à traiter avec les Urſins. Le comte Orſo ſe prétendant léſé par la ſentence Impériale, & condamné ſans examen, propoſa de mettre en ſequeſtre Pitigliano juſqu'à ce qu'on eût bien peſé ſes raiſons. Mais Nicolas refuſoit de ſe ſoumettre à un nouveau jugement, tandis qu'une ſentence & un ban Impérial parloient aſſez clairement pour lui. Tous les deux refuſoient également de renoncer à la propriété du fief, & le Prince, par des examens, propoſitions, écritures, alongeoit tant qu'il pouvoit,

1573.

1573. afin de lasser le Pape & les Ursins, & de se rendre l'unique arbitre de la contestation. Pendant toutes ces longueurs, le terme de la prorogation arriva, & Nicolas fut libre de publier son ban. Il le publia, mais à la dérobée, se contentant de le faire afficher de nuit à deux Eglises hors la ville, non sans préjudice de la dignité Impériale; une autorité réduite à procéder ainsi montrant bien sa foiblesse. Cette publication fit d'autant moins de bruit, que les esprits étoient alors occupés d'affaires plus importantes.

Les troubles & les dissentions de Gênes menaçoient l'Italie de nouveaux malheurs. Depuis qu'André Doria avoit chassé les François de cette ville en 1528, le gouvernement avoit été distribué en vingt-huit classes ou maisons, composées d'anciens nobles & de nouveaux, qui partagèrent entr'eux tous les honneurs & toute l'autorité. Chaque année on pouvoit y admettre jusqu'à sept citoyens, à condition qu'ils quitteroient leur nom propre, & ne porteroient plus que celui de la classe dans laquelle ils seroient inscrits. Ce nouveau systême n'eut pas

l'approbation générale, même des nobles, puisque cinq de ces classes refusèrent de s'y conformer en tout, & ne voulurent point admettre l'aggrégation; mais il fut adopté par les vingt-trois autres, & bientôt le nombre des aggrégés égala, surpassa même celui des anciens nobles, ce qui fut cause qu'en 1547, on fit une loi nommée *Garibetto*, laquelle loi attribuoit les magistratures aux aggrégés seuls, & rendoit l'obtention de ces charges plus difficile. Malgré cette loi, les anciens nobles ne purent pas empêcher les nouveaux de prévaloir; car les familles de ces derniers s'étendant à mesure que les autres diminuoient, devinrent nécessaires pour remplir les principales charges de l'Etat, & joignirent l'éclat des dignités à celui des richesses qui les y avoient élevées. A ce systême, qui sembloit imaginé pour alimenter la discorde parmi les principaux, se joignit bientôt le mécontentement du peuple, qui, naturellement ennemi de l'Aristocratie, souffroit encore avec peine de voir les riches parvenir aux honneurs dont la fortune lui fermoit l'entrée. L'ancienne 1573.

nobleſſe avoit des liaiſons étroites
1573. avec la couronne d'Eſpagne, ayant un capital de deux millions de ducats ſur le roi Philippe : les aggrégés, qui tenoient à la claſſe du peuple, avoient de ſecrètes correſpondances avec la cour de France, par le moyen de Fregoſe & du fils de Sampiero, qui ne ceſſoient de les animer à une révolte, en leur promettant de prompts ſecours. L'inſolence, l'outrage, la violence & l'injuſtice augmentoient de jour en jour l'animoſité des partis, & les petits tumultes qui s'élevoient aux élections des magiſtrats, étoient comme des préludes qui les diſpoſoient à une guerre ouverte. Les nobles implorèrent l'aſſiſtance du roi d'Eſpagne, qui envoya un Miniſtre à Gênes pour y mettre la paix, précisément lorſqu'on y découvrit une conjuration contre le gouvernement. Le peuple avoit réſolu de tuer le Doge & les Gouverneurs, de s'emparer du palais & des portes, d'égorger l'ancienne nobleſſe, de ſe rendre maître du port & des galères, & enfin de rétablir l'ancien gouvernement populaire. A cet effet, il avoit imploré ſecrète-

ment l'assistance du Grand-Duc, par la médiation d'Aurèle Fregose, son commandant, lui exposant qu'il seroit plus conforme aux intérêts de la Toscane que Gênes fût librement gouvernée par ses citoyens, que par un petit nombre de familles nobles, esclaves de la couronne d'Espagne. Le Grand-Duc connoissoit les intelligences des principaux du peuple; il connoissoit l'état d'impuissance où la France étoit alors; & il se trouvoit des Génois même qui lui insinuoient qu'une protection quelconque du peuple de Gênes, pouvoit le conduire aisément à la souveraineté de cet Etat. Mais la présence du Ministre Espagnol ayant procuré une élection tranquille du Doge, la négociation demeura suspendue, d'autant plus que don Juan d'Autriche, après avoir pris Tunis, ramenoit en Europe sa flotte victorieuse. A cela se joignirent la maladie du Grand-Duc & la raison d'Etat, qui ne permettoient pas à son successeur, dans une telle circonstance, de s'exposer aux risques d'une guerre & à troubler les commencemens de son règne. 1573.

Quoique la santé du Grand-Duc fût 1574.

naturellement ferme & robuste, ses
1574. excès & le peu de règle qu'il mettoit dans son genre de vie l'avoient fort dérangée; la chasse & la pêche, le divertissement laborieux de la paume & d'autres exercices violens; enfin, peut-être encore les violens remèdes qui étoient en usage dans la médecine du siècle, n'avoient pas moins contribué à la détruire. Outre la goutte, maladie alors très-commune, qui le tourmentoit depuis 1563, il avoit eu la même année une légère attaque d'apoplexie, qui fut suivie de trois autres jusqu'en novembre 1572. La dernière dont il fut attaqué à Pise fut très-violente & fit craindre pour ses jours. Bacci, Baldino & Gattefchi, dit Lastrada, étoient ses médecins; mais s'ils firent quelque chose pour sa guérison, Camille Martelli rendoit leurs secours inutiles par les déplaisirs qu'elle lui causoit. Cette jeune personne, belle & pleine de feu, qui d'un état misérable étoit parvenue au comble de la grandeur, enivrée de sa prospérité au point d'oublier entièrement à qui elle en étoit redevable, souffroit avec peine l'approche d'un vieillard valétudinaire.

& étoit fatiguée de ses soins assidus. Impérieuse & vaine, elle vouloit dominer 1574.
le Grand-Duc & toute sa Cour, & être la dispensatrice de toutes les graces, sans regarder pour arriver à son but elle mettoit la discorde entre le père & le fils. Assurée d'un époux qui l'aimoit avec passion, elle ne s'occupoit que de son propre intérêt & de ses caprices; & loin de répondre aux sentimens du Grand-Duc, elle ne faisoit qu'aigrir ses maux. Le Prince-Régent, par les conseils des médecins, avoit voulu l'éloigner; mais il ne fut jamais possible d'y faire consentir celui qu'elle tourmentoit. Le Grand-Duc, un peu moins mal, fut transporté à Florence, où les soins de son fils pouvoient contribuer à son rétablissement. Néanmoins, au commencement de l'été, une nouvelle attaque lui fit perdre l'usage des pieds & du bras droit, & il en eut la langue embarrassée. Mais comme son jugement étoit toujours sain, on espéroit encore & on redoubloit de soins. Il passa tout l'hiver suivant dans cette triste situation, sans autre avantage que de s'énoncer plus librement. Mais au retour du

printems, sa respiration devint très-
1574. gênée, il tomba dans un sommeil profond & continuel, & la fièvre étant survenue, il expira le 21 avril à huit heures du soir. Son corps fut exposé à la vue du public dans une salle du palais avec les ornemens royaux, & il fut ensuite enseveli sans cérémonie dans le tombeau de ses ancêtres. Mais son successeur voulut honorer la mémoire d'un tel père par une magnifique pompe funèbre ordonnée pour le 17 mai. Un somptueux catafalque fut élevé dans l'église de Saint-Laurent. On convoqua pour le convoi tous les Prélats & feudataires du domaine, & l'on y invita tous les parens de la Maison de Médicis & les principaux Seigneurs d'Italie. Le Clergé séculier & régulier, les Cours, les Magistrats, & tous les corps municipaux, les milices à pied & à cheval, les chevaliers de S. Etienne, en habit de cérémonie, composèrent ce convoi funèbre, qui allant du palais à l'église par les principales rues de Florence, fit par-tout l'admiration d'un peuple innombrable, au travers duquel il passa. La figure du Grand-Duc, portée sous un baldaquin, étoit suivie

de son successeur, de ses deux autres fils & des plus proches parens. Pierre Vettori prononça l'oraison funèbre dans la salle du palais avant le départ du convoi, & l'historien Adriani en prononça une autre dans l'église de S. Laurent avant la fin de la Messe. La mort de Côme éteignit l'envie de ses ennemis, & laissa voir dans tout leur éclat ses vertus, auparavant obscurcies par la malignité de ses envieux & par quelques défauts; il fut sincèrement regretté de ses sujets & de toute l'Italie; mais il le fut sur-tout à Rome, où il s'étoit acquis une si grande estime de tous les ordres des citoyens. Le roi Philippe se plaignit d'avoir perdu en lui un ami d'une rare prudence & d'un mérite éminent, & la reine Catherine voulut donner, par un superbe service funèbre qu'elle lui fit faire, une preuve de la grande estime qu'elle avoit eue pour lui. Les héraults ayant annoncé la célébration du service pour le 24 mai, dans l'église métropolitaine de Paris, le convoi s'assembla au palais archiépiscopal de cette capitale; de là il se rendit en cérémonie à l'église. Il étoit composé de toute 1574.

1574. la cour de la Reine en grand deuil, de beaucoup de Prélats, de grands Seigneurs, & il fut suivi d'une multitude d'Italiens résidans à Paris. Le prince de Vaudemont, le duc d'Aumale, les comtes de Montlevrier & de Brissac représentoient la personne de la Reine, & ils étoient suivis des cardinaux de Bourbon & d'Este, qui, par considération pour cette Princesse, voulurent contribuer aussi à la solemnité de cette cérémonie. L'Eglise tendue en noir étoit ornée des armes du Grand-Duc, & d'emblêmes qui rappeloient les actions les plus glorieuses de Côme & des Médicis; enfin elle étoit décorée comme elle a coutume de l'être à la mort des rois de France. Le nouveau Souverain de Toscane avoit envoyé deux gentilshommes pour le représenter à la cérémonie. Dans la crainte de contestations sur la préséance, on n'y invita aucun Ministre des autres têtes couronnées; mais le Parlement y assista. L'oraison funèbre fut prononcée par Saint-Foys, prédicateur du Roi. Les Florentins établis en corps de nation, dans les différentes places commerçantes de l'Europe, se piquè-

rent à l'envi d'honorer la mémoire de leur Souverain, & toute l'Italie pleura un Prince qui avoit tant pris soin de la maintenir tranquille. 1574.

Le grand-duc Côme vécut cinquante-quatre ans & dix mois, & en régna trente-huit, en y comprenant les dix années pendant lesquelles son successeur gouverna sous lui. Il laissa sa maison dans un état florissant, puisqu'outre son fils aîné, demeuré paisible possesseur du Grand-Duché, il en avoit encore deux autres, le cardinal Ferdinand & don Pierre. Celui-ci avoit eu l'année précédente, de sa femme Eléonore de Tolède, un fils nommé Côme, qui étoit l'espoir de cette Maison, le nouveau Grand-Duc n'ayant point encore d'enfant mâle, mais seulement trois filles, dona Eléonora, dona Anna & dona Lucrécia. Le Prince défunt laissa, outre ses trois fils légitimes, dona Isabella, femme de Paul Jourdain Orsini; don Jean, fils naturel, qu'il avoit eu d'Eléonore des Albizzi, & dona Virginia, née de Camille Martelli avant le mariage. Tous les enfans de Côme éprouvèrent sa bienfaisance, par des donations qu'il avoit faites en-

trevifs à chacun d'eux depuis 1564,
1574. afin de les mettre en état de foutenir le rang dans lequel ils étoient nés. Il donna au prince François, héritier préfomptif de fa Couronne, fes principaux palais & châteaux de plaifance. Le cardinal Ferdinand eut plufieurs terres, outre le palais & la vigne, qu'avoit poffédés à Rome le cardinal Jean. L'appanage de don Pierre fut compofé des acquifitions faites dans le Pifan & la Chiana, des poffeffions particulières de Côme dans l'Etat de Sienne, de beaucoup d'édifices qu'il avoit à Florence & de l'ancien palais des Médicis. Le revenu des deux derniers Princes montoit à la fomme de cinquante mille ducats pour chacun; mais l'un & l'autre étoient liés par des fubftitutions en faveur de l'aîné, fuppofé qu'ils vinffent à mourir fans enfans mâles. Le cardinal étoit alors âgé de vingt-cinq ans, il avoit l'efprit cultivé, il connoiffoit la cour de Rome, & avoit donné dans le dernier conclave des preuves non équivoques de fes talens & de fa prudence. Il étoit cher à fon père, & en avoit toujours fecondé les defirs. Il avoit l'amitié de

Camille, qui lui obtint souvent des sommes considérables pour le mettre en état de briller à Rome. Son caractère étoit directement opposé à celui de l'aîné; celui-ci, naturellement avare & tenace, voyoit d'un œil jaloux les largesses qu'on faisoit à ses frères. Cette disposition de François, & la sujétion trop marquée où il vouloit tenir ses cadets, nuisoient beaucoup à l'amitié fraternelle. Don Pierre âgé de vingt ans, & voyant l'espoir de la Maison fondé sur son fils, cherchoit encore plus que le Cardinal à se rendre indépendant; aussi son aîné se déplaisoit-il à le voir oisif en Toscane; & il avoit pour cette raison déterminé le Grand-Duc à l'envoyer, en qualité de général des galères, au siège de Tunis, que faisoit don Juan d'Autriche. Mais don Pierre eut, dans la maladie de son père, un prétexte pour ne pas s'éloigner. Côme laissa à don Jean encore en bas âge un patrimoine de vingt mille ducats de rentes, partie en biens-fonds situés en Toscane, & partie en capitaux, placés en Espagne & en Portugal; mais à la charge de substitution, lui donnant l'aîné pour tuteur; il légua à 1574.

1574. ſa femme Camille un fonds de cent quarante mille ducats, & un revenu de ſept mille, outre les joyaux & le mobilier dont il lui avoit fait préſent, ſubſtituant le tout à Virginie leur fille. Enfin il rappela dans ſon teſtament ſa fille Iſabelle, l'archiducheſſe Jeanne, & divers perſonnages tant de ſa Cour qu'employés dans le Miniſtère; & il fit donner à ſes fils quelques ſommes d'argent de la main à la main. On préſuma dans le public que le nouveau Grand-Duc avoit trouvé dans la ſucceſſion de ſon père un tréſor immenſe en argent, joyaux, vaiſſelle & autres meubles précieux, & de grands fonds dans le commerce; & par-tout on parloit de cet héritage comme d'un des plus riches qui euſſent jamais été faits. Auſſi l'Empereur & les rois de France & d'Eſpagne ſe hâtèrent-ils de demander des emprunts au grand-duc François; mais ce que cette ſucceſſion eut de plus avantageux, ce fut l'état de forces, de richeſſes, d'activité, enfin de ſplendeur à tous égards où ſe trouva la Toſcane à la mort de Côme.

La paix ayant été rendue à l'Italie,

par le traité de 1559, la première pensée de Côme avoit été d'éteindre 1574. les dettes contractées au-dehors envers les négocians de Flandre & de Gênes, & qui passoient un million de ducats. Ayant ainsi en peu d'années dégagé l'État de ses entraves, il fit élever de nouvelles fortifications & réparer les anciennes. Il fit bâtir sur la frontière de la Romagne un fort & une ville, qu'il nomma Héliopolis, ou ville du Soleil, voulant en faire la capitale de cette province & y ériger un évêché. Il bâtit encore à Mugello une autre forteresse, qu'il nomma Saint-Martin. Il construisit (a) *La Pierre-de-Simon*, éleva de nouvelles fortifications à Grosseto, Radiconsani & Montalcino; bâtit la citadelle de Sienne, commença d'agrandir le port de Livourne, acheva celui de Porto-Ferraio; garnit de tours les côtes maritimes, & pourvut toutes ses places d'artillerie, de vivres & de toutes sortes de munitions, comme si la guerre eût été prochaine. Dans le domaine de Florence, tout étoit hé-

(a) *Sasso di Simone.*

rissé de forts, & on en avoit bâti deux
1574. à cette ville, tant pour la mettre en état de défense, que pour la contenir au besoin. Les forces de terre consistoient principalement dans les bandes, qui montoient au nombre de trente-six mille hommes, commandées & exercées par d'habiles Capitaines & d'une valeur éprouvée. Ceux qui composoient cette milice étoient tous volontaires & payés par des marques d'honneur & des privilèges. Elle pouvoit, dans moins d'une semaine, se rassembler toute dans un lieu, si cela étoit nécessaire pour le service du Prince & de l'Etat. Il y avoit à Pise quatre cens chevaux-légers pour garder les côtes maritimes; ils partoient de là pour y faire des courses, & y revenoient aux premiers signaux & appels des tours. Outre ces forces de terre, le Duc en avoit d'autres de mer, qu'il s'étoit procurées lui-même. Les avantages de Porto-Ferraio, capable de recevoir quelque flotte que ce fût, & avantageusement situé pour défendre les côtes de Toscane, & attaquer les corsaires qui voudroient s'en approcher, firent résoudre Côme à entretenir

une marine. A sa mort il laissa douze galères, dont huit étoient armées, & les quatre autres pouvoient l'être facilement. Il s'en trouvoit encore quatre appartenantes à l'ordre de S. Etienne, qui faisoient des courses continuelles près des côtes d'Afrique & dans le Levant. Le revenu ordinaire de l'Etat se montoit à onze cens mille ducats; la population du domaine de Florence étoit portée à sept cens mille ames, & celle du Siennois aux environs de cent mille. On ne sauroit apprécier les améliorations faites par Côme dans tout son domaine, & principalement à Pise & dans son territoire; des marais desséchés, leurs eaux reçues dans des canaux, servant à l'arrosement des terres, celles des rivières contenues & mieux dirigées, & par ces moyens l'air devenu plus salubre, les campagnes plus fertiles & mieux peuplées, le commerce plus animé; tels furent les grands biens que son gouvernement produisit dans ce canton. Quand il parvint à la souveraineté, il trouva cette ville presque ruinée & si mal saine, qu'à peine contenoit-elle sept mille habitans, accablés de misère & de maladies; & au tems

1574.

de sa mort on y en comptoit vingt-
1574. deux mille; des manufactures & une multitude d'édifices & de jardins en avoient changé entièrement l'aspect; & les maisons qu'on y bâtissoit chaque jour pouvoient à peine suffire aux citoyens. L'échelle & port de Livourne favorisant le commerce donnoit par-là même de l'activité aux arts dans tout le domaine. Le pays de Sienne fournissoit en abondance tout ce qui est nécessaire pour la vie & empêchoit la Toscane d'être dépendante des autres Couronnes. Enfin cet Etat étoit regardé, parmi tous ceux d'Italie, comme le plus vivant, le plus facile à être défendu, le plus riche, le plus puissant & le plus capable de causer une révolution, ou de l'empêcher; la circonspection & la prudente politique de Côme qui sut faire valoir à propos tous ces avantages, les avoient encore augmentés par l'opinion qu'il en avoit donnée.

Au moment de son heureuse élection, s'étant mis sous la protection de l'Espagne, il engagea Charles-Quint à le soutenir, & à regarder les ennemis de la Toscane comme les

ſiens propres. Ce ne fut pas un choix libre de ſa part ; il fut obligé de s'appuyer ſur ce puiſſant Monarque ; mais ce fut en lui l'effet d'une rare prudence, de ne ſe point laiſſer ſurprendre par les inſidieuſes flatteries de Paul III, & de ne point riſquer ce qu'il avoit ſu mettre en ſûreté. Les perſécutions de ce Pape, & les intrigues de Pierre-Louis ſon fils, exercèrent l'eſprit de Côme ; & le rendirent circonſpect, attentif & appliqué. Les menées de Pierre Strozzi, les attentats des exilés, les trames & les conjurations contre ſa perſonne, l'accoutumèrent à la vigilance ; & l'exemple récent de ſon prédéceſſeur l'avertiſſoit de ne pas abuſer de la force, en violant les loix ſans pudeur, & en opprimant les peuples. Ayant ſurmonté les difficultés des premières années de ſon gouvernement, & retiré ſes fortereſſes des mains de l'Empereur, il put s'affranchir du joug de l'Eſpagne, & éloigner de ſa préſence, ceux qui, ſous le nom de l'Empereur, s'oppoſoient à ſes deſſeins. Devenu libre, il ſe crut en ſûreté ; & ſe voyant ſecondé de la fortune dans toutes ſes

1574.

opérations, il éleva son courage à de
1574. plus grandes entreprises; il osa même seul braver les forces du roi de France; car si l'Empereur lui fournit des troupes, il ne lui donna pas le nerf qui les fait agir; & la guerre de Sienne fut toujours faite à ses dépens. Le partage des conquêtes auroit pu le brouiller avec le roi Philippe: pour prévenir les dangers de cette désunion, il crut que ce seroit un moindre mal de sacrifier une partie de sa liberté, & de se rendre vassal de l'Espagne, pour devenir l'allié perpétuel de cette Couronne. Il se repentit ensuite de ce traité, qui mettoit des bornes à sa grandeur; & il tâcha de le réformer insensiblement par le fait. Il crut qu'en s'unissant avec les Pontifes, de manière à rendre communs les intérêts de la Toscane avec ceux de l'Etat Ecclésiastique, & en s'acquérant la faveur & la considération de la cour de France, il pourroit non-seulement cacher les chaînes qu'il s'étoit données, mais empêcher Philippe de lui faire sentir aucune supériorité. Après l'exaltation de Pie IV, s'étant rendu l'arbitre de la cour de Rome, & influant

beaucoup dans les élections des Pontifes, il fit goûter à ceux qui étoient placés sur le Saint Siége, l'avantage de cette alliance, qui, joignant les forces de la Toscane à celles de l'Etat Ecclésiastique, devoit faire plus respecter l'autorité des Papes. La France, entièrement privée de puissans alliés en Italie, tâchoit de le gagner par toutes sortes de démonstrations publiques d'attachement, & par tous les moyens possibles, mais particulièrement en lui ménageant l'amitié des Princes d'Allemagne. Les Espagnols craignoient quelque traité secret entr'eux, & ils sentoient que la double union du Grand-Duc avec le Pape & avec la France, exposeroit à de grands périls les Etats que la Monarchie possédoit en Italie. Les oppositions qui s'élevèrent contre le nouveau titre, vinrent uniquement des soupçons du roi Philippe, qui sut animer l'Empereur à inquiéter le Grand-Duc, principalement dans l'intention de l'obliger à rompre son union avec le Pape. Côme sut éloigner les soupçons, & se délivrer des persécutions de ses envieux, en sacrifiant l'amitié de la France; 1574.

1574. mais rien ne put le faire séparer de Rome. Il auroit volontiers laissé à son successeur le soin de terminer les procès qu'il avoit entrepris, s'il n'eût vu que Philippe attendoit sa mort, espérant plus de soumission du fils. La reconnoissance & l'attachement de Côme envers la Maison d'Autriche ne méritoient point la méfiance que Philippe avoit conçue de lui : les secours accordés au marquis del Vasto dans la guerre de Piémont, à Charles-Quint dans celle d'Alger, au duc d'Albe contre les Caraffe ; la conquête de Sienne, l'expédition de Hongrie, les grandes sommes qu'il avoit prêtées, enfin, tout restoit oublié pour un vain soupçon ; & Côme étoit d'autant plus sensible à ce traitement, qu'il donnoit lieu à ses ennemis d'obscurcir la gloire par des calomnies & des noirceurs.

On ne peut refuser à ce Prince de le reconnoître pour un des plus grands personnages qu'ait produit l'Italie au seizième siècle. Outre les qualités qui lui assurent un rang distingué parmi les politiques, & parmi les hommes qui se sont élevés à une haute fortune,

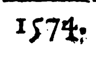
on doit admirer son génie à d'autres égards, & même estimer ses vertus, 1574.
quoique les vices du siècle où il a vécu, & quelques défauts de tempérament, aient rendu sa conduite blâmable en plusieurs occasions. Les gens envieux de son élévation, incapables de la rabaisser, attaquèrent son honneur, & voulurent ternir sa mémoire par des turpitudes & de fausses atrocités. Comme elles ne s'accordent pas avec le caractère de l'histoire, elles n'ont pas besoin de réfutation : on accusa Côme d'être un excellent compositeur de poisons ; & il faut convenir qu'il essaya d'en faire usage contre le général Strozzi ; mais il faut que l'on sache aussi que Strozzi avoit tenté tous les moyens de l'empoisonner. On lui reprocha d'être absolu, violent & vindicatif, parce que dans la punition des crimes d'état, il n'observoit pas toujours les formes de la justice ; mais il achevoit d'éteindre une République ; & la complaisance, dans ce cas, eût été dangereuse. Ses loix criminelles, entièrement contraires à tout sentiment humain, proviennent directement des maximes Espagnoles, qui alors pré-

dominoient dans tous les gouvernemens d'Italie. Il avoit beaucoup trop
1574. de déférence pour les conſeils de ſes alliés, le vice-roi don Pierre de Tolède, & le duc d'Albe, les deux Miniſtres les plus ſanguinaires qui aient jamais foulé aux pieds l'humanité. Côme fut colère par tempérament, & il n'eut pas toujours l'eſprit aſſez préſent dans l'occaſion pour ſe modérer. La guerre terminée, les diſſentions finies, ſa ſouveraineté aſſurée, il ſe relâcha de ſa rigueur exceſſive, & uſa de clémence. Non-ſeulement il permit que la loi *Polverina*, dans la partie qui concerne les enfans des rebelles, ne fût point exécutée, mais il donnoit ſouvent aux enfans, les biens confiſqués ſur leurs pères. Dans les cas ordinaires de juſtice, il fut très-exact, & il eut ſur ce point, la réputation du Prince le plus droit & le plus équitable d'Italie. Il étoit d'un accès facile à tout le monde; & perſonne ne ſortit de ſa préſence mécontent. Aucun Miniſtre ne domina ſous lui; & rien ne pouvoit être décidé ſans ſon approbation. Fier avec les Princes, doux envers ſes inférieurs, il

il étoit craint des uns & aimé des autres. Prudent & circonſpect dans le choix de ſes Miniſtres, il ſavoit les attacher par des récompenſes; & il n'en fut jamais trompé, dans les affaires même les plus délicates. Compatiſſant pour les malheureux, ennemi de l'avarice, ſans être diſſipateur, il étala une grandeur vraiment royale dans la magnificence des manufactures, dans l'embelliſſement des villes & dans les cérémonies d'éclat. Il ſe plaiſoit dans la ſociété familière de ce qu'il y avoit de plus diſtingué parmi les artiſtes & les gens de lettres; & ce goût du Prince fit renaître à Florence les lettres & les arts. Avide de gloire, il voulut éterniſer les plus beaux traits de ſon règne, en les faiſant imprimer ſur le bronze, & enregiſtrer dans les hiſtoires du ſiècle. Une ſuite des médailles, au nombre de quarante, rappelle tout ce qui s'eſt paſſé ſous lui de plus glorieux, ſoit en tems de paix, ſoit en tems de guerre; tout ce qui concerne les manufactures, la marine, le rétabliſſement de la littérature, l'amélioration du climat de Piſe, & les honneurs

1574.

qu'il obtint par tout le bien qu'il fit.
1574. En vertu de ses ordres, le Varchi entreprit l'histoire de Florence, mais il ne put l'achever ; le Domenichi écrivit la guerre de Sienne & la vie du marquis de Marignan. L'Ammirato & l'Adriani furent aussi chargés d'écrire la même histoire. Le premier parla plus des tems de la République, que de ceux de la Principauté. On communiqua au second, la plûpart des papiers de Côme, mais non pas tous ; & parmi les écrivains qui ont rapporté les actions de ce Prince, l'Adriani est sans contredit celui qui mérite le plus de confiance ; néanmoins en 1583, son ouvrage déjà corrigé par le ministère, & imprimé par les Juntes, reçut encore plusieurs corrections pour pouvoir paroître, & cela à la requisition des personnes qui y étoient nommées. Le duc de Ferrare en particulier s'étant plaint fortement de l'article qui concernoit la cause de la préséance, il fallut réimprimer pour lui, douze feuillets de cette histoire. La vie de Côme fut encore écrite par Baccio Baldini son médecin, Aldemanuce & Jean-Bap-



tiste Cini ; mais tous ces écrivains ignorèrent les affaires du cabinet, & 1574.
ils furent en outre gênés par le gouvernement. Enfin, le chevalier Philippo Cavriana, Mantouan, écrivit un essai sur les actions & les vertus de ce Prince, suivant les manuscrits qui lui furent communiqués à Florence ; & d'autres laissèrent, sur le même sujet, des mémoires qui n'ont pas vu le jour : mais il n'a jamais été permis à personne de transcrire certains papiers de Côme, & ils ont toujours été tenus fort secrets par ses successeurs, pour des raisons particulières.



CHAPITRE IX.

Systême judiciaire de la Toscane, sous les deux Pontificats de Pie IV & de Pie V : disputes avec les Ecclésiastiques de l'Etat, au sujet de la bulle in cœna. *Institution de l'Ordre de Saint-Etienne : Esprit du gouvernement de Côme & du Prince-Régent, son fils : essai de législation, depuis 1560, jusqu'en 1574 : fondation des archives générales de Florence.*

UNE des principales attentions de Côme, pour le bon ordre de son Etat, fut de prévenir les disputes entre les deux puissances Ecclésiastique & Séculière, persuadé qu'elles étoient une source féconde de discorde, d'irréligion & de mauvaises mœurs. Jusqu'à ces tems, les Papes plus occupés des soins d'une politique ambitieuse, que des devoirs de leur ministère, n'avoient écouté que froidement ses remontrances ; mais à l'élection de Pie IV, les intérêts étant devenus communs entre

le Pape & le duc de Florence, il fut aisé à celui-ci de parvenir à son but. Entre les marques de reconnoissance que le Pontife lui donna pour avoir tant contribué à son exaltation, furent la concession qu'il lui fit du droit de nommer à tous les évêchés vacans dans son Duché, & l'envoi d'un Légat à Florence, qui muni de toute l'autorité convenable, pût appliquer un remède convenable aux désordres causés par le mauvais accord des deux Puissances. Pie IV confia ce ministère à Jean Campège, évêque de Bologne, prélat considéré de Côme; & la bulle fut expédiée le 22 juillet 1560. Ses pouvoirs furent très-amples, & fort au-dessus de ceux qui étoient ordinairement accordés aux légats. Par exemple, Campège put dispenser des irrégularités provenantes d'une naissance illégitime, des défauts corporels, & du défaut d'âge, & accorder la permission de conférer les ordres hors des tems marqués par l'Eglise; il put accorder des dispenses de mariage entre parens, jusqu'au troisième degré, & entre alliés, jusqu'au quatrième; accorder la permission d'avoir des cha-

pelles domestiques, des autels portatifs, & de faire célébrer la messe hors des tems prescrits; donner aux Curés le pouvoir d'absoudre des cas réservés & des censures, délier des sermens obligatoires, commuer les vœux, accorder les cures & les autres bénéfices dont le revenu alloit jusqu'à cinquante ducats *d'or de la Chambre*; enfin, accorder aux Ecclésiastiques la permission d'étudier le droit civil, & d'y prendre des degrés. L'étendue de ces pouvoirs épargnoit au peuple le désagrément d'être obligé de recourir à Rome. Sa jurisdiction suprême contenoit dans le devoir les Ecclésiastiques, & spécialement les réguliers: dans les causes purement ecclésiastiques, le Nonce procédoit librement; mais dans les affaires mixtes, comme celles de l'Inquisition & autres, le Duc & le Légat conféroient ensemble, & se demandoient réciproquement leur approbation. Campège & ses successeurs exercèrent ses pouvoirs à Florence, jusqu'en 1586, où le nonce Donzella, archevêque de Sorrento, fut envoyé. Ces pouvoirs furent alors restreints, & ne s'étendirent plus qu'aux

réguliers de l'un & de l'autre ſexe, à l'abſolution de certains cas réſervés & aux diſpenſes concernant le carême. Ces pouvoirs mêmes ſouffrirent encore dans la ſuite une autre reſtriction ; de ſorte que les Nonces privés de leur autorité accoutumée, entreprirent ſur celle des Ordinaires, & eurent bien des démêlés avec eux. La cour de Rome, pour jouir des produits de ces pouvoirs, s'empreſſoit de les retirer ; & à leur tour, les Nonces, pour ſoutenir leur dignité, dépouillant les Evêques de leur juriſdiction ordinaire, tranſportèrent à Rome toute l'autorité eccléſiaſtique de Toſcane ; & les Evêques de cette Souveraineté ne purent plus rien faire ſans la participation de cette Cour. La négligence des ſucceſſeurs de Côme à maintenir l'obſervation de la première bulle, rendit non-ſeulement inutiles la vigilance & les bonnes intentions de Pie IV, mais encore onéreuſes & préjudiciables à l'Etat.

Un autre déſordre qui troubloit la Toſcane trouva auſſi ſon remède dans la condeſcendance de Pie IV. L'exaction de la dépouille des Eccléſiaſti-

ques morts dans cet Etat, étoit une semence continuelle de vexations & de procès. Il paroissoit bien juste dans l'ancienne discipline de l'Eglise, que ceux qui s'étoient engraissés des revenus de l'Eglise, lui rendissent en mourant ce qu'ils en avoient reçu. Cette source de richesses, vivement desirée des Papes, qui profitoient de toutes les occasions de se l'approprier, ne manqua pas de tourner toute entière à leur profit, d'autant plus aisément qu'ils étoient favorisés par la maxime des fausses décrétales, que le Pape étoit maître de tous les bénéfices du monde, & en pouvoit disposer librement. Ce droit, aussi peu réel que la maxime sur laquelle il étoit fondé, fut établi partout; & il y eut par-tout des collecteurs. Paul III autorisa ce droit par une bulle de 1541; & Pie IV l'étendit par une autre de 1560. Quoique dans le domaine de Florence, le statut & la circulaire de 1539, réservant pour le successeur les fruits de tout bénéfice vacant, donnassent par leur teneur même les dépouilles des bénéficiers aux églises, suivant l'ancien esprit, néanmoins le duc Côme, dans les tems

périlleux d'une domination commençante, ne put pas s'oppoſer directement à un Pape qui faiſoit profeſſion d'être ſon ennemi; ainſi, ce ne fut pas indolence de ſa part, mais néceſſité, de laiſſer introduire les collecteurs, race odieuſe qui pilloit le peuple, ruinoit les familles par de longs & diſpendieux procès, & qui, ſous le nom de dépouilles eccléſiaſtiques, dévoroit auſſi les patrimoines ſéculiers. Le duc Côme gémiſſoit de ces maux; & dès l'an 1545, il remontra à Paul III que l'uſage des collecteurs, plus propre à ſatisfaire leur avidité qu'à remplir le tréſor du Pape, ne produiſoit en général que de continuelles vexations, des plaintes parmi le peuple, & ne tendoit qu'à faire déteſter de ſi violens procédés. Il propoſa donc de ſupprimer ces collecteurs, & d'accorder les dépouilles à l'hôpital de Sainte-Marie-la-Neuve, qui, au moyen des conventions que l'on auroit faites, en auroit proportionnément tenu compte au tréſor pontifical. Par cet arrangement, le Duc devenu reſponſable envers le Pape de ce que ce prétendu droit auroit produit en Toſ-

cane, lui en auroit rendu la jouissance plus assurée; & comme il auroit fait la collection à moins de frais par les mains de ses Ministres, il auroit épargné des vexations à ses sujets; il auroit eu même un bénéfice au profit de cet hôpital si utile pour les infortunés. Cette requête ne produisit rien; & le Duc se vit obligé de laisser la Toscane en proie aux collecteurs, jusqu'à l'élection de Pie IV. Ce Pontife, entrant aisément dans les vues utiles de Côme, accorda en 1560 à la duchesse Eléonore, toutes les dépouilles des abbayes, monastères & bénéfices non consistoriaux du domaine de Florence & de celui de Sienne, pour qu'elle en employât le produit en œuvres pies, suivant son bon plaisir. Après la mort de la duchesse Eléonore, le Pape, par un bref du 6 juillet 1563, donna au duc Côme toutes les dépouilles ecclésiastiques de l'Etat de Florence & de celui de Sienne, sans aucune limitation, à la même condition de les employer en œuvres pies; & deux Evêques furent aussi-tôt autorisés à punir de censures, quiconque s'opposeroit à ce que la donation fût exécutée

Pendant tout le règne de Pie IV, la Toſcane jouit paiſiblement de ſes largeſſes, qui toutes furent exactement employées à l'entretien des lieux de charité, & au ſoulagement de l'humanité affligée. Mais ſon ſucceſſeur, plus attentif à ſoutenir les prétendus droits du Saint Siège, qu'à faire du bien aux hommes, déclara que la grace avoit pris fin avec la vie de celui qui l'avoit accordée; & il créa le nonce de Florence commiſſaire général de ces dépouilles, avec ordre de les faire exiger, ſuivant l'ancienne méthode. Les raiſons politiques ne permettant pas à Côme de s'expoſer à offenſer le Pape, furent cauſe qu'il laiſſa rétablir ſur cet objet les anciens abus; & que les collecteurs, vexant impunément les parens des Eccléſiaſtiques, réveillèrent le reſſentiment & les clameurs du peuple. Le Pape donnoit pour l'ordinaire ces dépouilles à des particuliers de ſa Cour; & cela fut cauſe que les procès étant entamés à Rome, les infortunés Toſcans qui s'y trouvoient intéreſſés avoient plus à ſouffrir de déſagrémens & de dépenſes que ne valoit la dépouille conteſtée. Pour obvier le mieux

possible à tant de vexations & de procès autorisés par le Pape, & tolérés par Côme, le clergé de Toscane songea à traiter avec Rome, afin de se racheter par une composition ; & il en obtint la permission du Grand-Duc. Il est aisé de comprendre combien volontiers la cour de Rome accepta ces arrangemens ; soit parce qu'ils établissoient un droit si contesté jusqu'alors ; soit parce qu'ils produisoient un revenu qu'on pouvoit aisément percevoir, & sans s'exposer à la haine publique.

Les privilèges que Pie IV avoit accordés au duc Côme en faveur de l'ordre de Saint-Etienne, furent moins sujets à être attaqués par ses successeurs. Le Duc, en imaginant son Ordre militaire, eut l'esprit de faire concourir les Ecclésiastiques à la défense de sa marine. Celui de Rhodes, transféré à Malthe, lui fournit sur ce point un modèle qu'il perfectionna ; & la gloire acquise par ces vaillans guerriers, en résistant à la formidable puissance des Ottomans, l'animoit à en solliciter l'exécution. Il ne lui falloit pas assurément un Ordre tout Ecclésiastique ; & même l'Eglise n'y devoit entrer qu'au-

tant qu'il étoit néceſſaire pour la faire contribuer. Ayant donc combiné les conſtitutions des Ordres d'Eſpagne & d'Italie avec celui de Malthe, il fit dreſſer par Torello le plan de celui qu'il vouloit donner à la Toſcane, puis il fit au Pape les demandes ſuivantes : Premièrement, qu'il réunît au nouvel Ordre tous les bénéfices dont les charges n'étoient point remplies, parce que les égliſes où on les avoit fondés étoient tombées en ruine ; le Grand-Maître promettant de les rebâtir, & d'y faire célébrer avec décence le ſervice divin. Secondement, que le Saint Père donnât au nouvel Ordre la ſurintendance générale de tous les travaux des égliſes du domaine de Florence & de celui de Sienne, avec la faculté de s'en appliquer tous les profits. Troiſièmement, qu'il accordât à perpétuité à l'Ordre, toutes les dépouilles de l'un & de l'autre domaine, comme il les avoit accordées à la Ducheſſe. Quatrièmement, une décime par an dans l'Etat de Sienne. Cinquièmement, la faculté, pour ceux qui prendroient la croix, de retenir les penſions eccléſiaſtiques dont ils ſe trouveroient pour-

vus, d'en pouvoir acquérir d'autres ; jusqu'à la concurrence de cinq cens ducats; celle de pouvoir les résigner, & l'annate en faveur de l'Ordre. Sixièmement, que le Grand-Maître auroit la permission d'ériger en commendes tous les bénéfices sans charge d'ames, qui seroient de patronage laïque, du consentement néanmoins des patrons, & à la charge d'y faire faire le service divin. Le Duc demanda dans la suite d'autres privilèges, & fit présenter à Sa Sainteté les statuts, pour avoir son approbation : elle fut accordée le 30 janvier 1562 ; mais à l'égard des réunions demandées, le Pape s'excusa de les accorder sur la difficulté des tems, spécialement pendant le concile, & sur le danger de l'exemple, tandis que tout le monde faisoit les mêmes demandes ; cependant il promit de les accorder à Côme dans la suite, sur-tout dans les cas *de vacance*, l'assurant qu'il protégeroit cet Ordre, & qu'il le regarderoit comme *sien*. Quant aux autres privilèges, Sa Sainteté voulut que le Duc lui-même choisît ceux qui lui plairoient le plus parmi tous les privilèges accordés aux

Ordres de Chevalerie. Enfin, dans la bulle du 9 juillet, qui commence par le mot *altitudo*, le Pontife ſtatua que tous les ſujets décorés du nouvel Ordre, ſeroient uniquement & entièrement ſoumis au Grand-Maître, exemtant parmi eux tous les Eccléſiaſtiques, & même les Curés, de la juriſdiction de leurs Ordinaires; que tous les Chevaliers pourroient obtenir des penſions eccléſiaſtiques, juſqu'à la concurrence de deux cens écus, nonobſtant toute autre qu'ils poſſéderoient déjà, & les réſigner à l'article de la mort. Il accorda le pouvoir de teſter en faveur des bâtards, le pontifical au Prieur du couvent, l'exemtion des décimes pontificales de penſions ſur les commanderies; & à tout l'Ordre, les mêmes indulgences dont jouit celui de Malthe. Le Duc de ſon côté accorda au même Ordre divers honneurs & exemtions dans ſon domaine, & la préſéance ſur tous les autres Ordres militaires d'Italie: il l'avoit diviſé comme eſt celui de Malthe, en Chevaliers militaires ou *laïcs*, eccléſiaſtiques, & ſervans. On exigea des preuves de nobleſſe pour les Chevaliers militaires. Quant à ceux

qui ne pourroient les faire, il leur ouvrit l'entrée dans l'Ordre, en fondant des commanderies. L'esprit du fondateur fut d'exercer la jeunesse oisive à la navigation, & d'avoir des officiers de marine toujours prêts pour le service de l'Etat. Par le dernier article de ses statuts, il invita les riches Plébéiens à concourir à cet établissement; & il y contribua lui-même de ses propres fonds, fondant des commanderies, & donnant à l'Ordre plusieurs galères. On lui a reproché depuis d'avoir par cet établissement, détourné ses sujets du commerce, & d'avoir tenté leur ambition, pour enrichir avec le tems son Ordre de leurs patrimoines. Ce n'étoient pourtant point là ses vues, puisque de son vivant, la plus grande partie de cet Ordre n'étoit pas des Toscans. D'ailleurs, afin d'éviter la multiplication des biens de mainmorte, il fonda beaucoup de commanderies sur les Magistrats de la capitale; & celles qui eurent des fonds propres, les tirèrent pour la plus grande partie des abbayes qui leur furent accordées, & de divers bénéfices dépendans d'un patron, bénéfices que

les particuliers convertissoient en commanderies avec l'approbation du Pape. Mais les successeurs de Côme, séduits par la vanité d'enrichir & d'étendre ce même Ordre, au lieu de le réformer à mesure qu'il s'éloignoit de son premier esprit, qui étoit de se rendre utile à l'Etat, s'attachèrent à grossir ses revenus en facilitant les fondations des commanderies. Les privilèges accordés par Pie IV, furent révoqués par Pie V dans la partie qui concerne la jouissance des pensions ecclésiastiques pour les Chevaliers mariés : mais Sixte V, en 1590, dans la bulle *Circumspecta*, révoqua cette dérogation de Pie IV, & rétablit l'Ordre dans ses anciens droits.

Le duc Côme répondit à tant de condescendance de la part de Pie IV, par une promte acceptation du concile de Trente, d'autant mieux qu'ayant lui-même conseillé fortement & dirigé la reprise de ce concile, il pouvoit moins qu'un autre s'exemter d'en observer les canons. Les difficultés opposées par les Puissances ultramontaines aux décrets concernant la réforme, à cause des préjudices notables qu'ils

portoient à la jurisdiction des Princes, & du dommage qu'en recevoient les particuliers quant aux droits de patronage des églises & des bénéfices, tenoient en suspens les esprits des Princes Italiens, accoutumés d'attendre en pareils cas, l'exemple des plus puissans. Le duc de Florence lui-même, qui permettoit tacitement dans son domaine l'exécution du concile, à peine publié à Rome, n'avoit point encore donné de déclarations pour le reconnoître comme loi fondamentale de l'Etat, & encourager le Pape à le faire exécuter en liberté. La république de Venise donna la première à l'Italie, l'exemple de la soumission au Pape à cet égard; & Pie IV desira que le Duc se modelât sur elle, comme il le lui témoigna par un bref du 31 octobre 1564, auquel il joignit une copie de l'édit de Venise. Dès le 18 novembre suivant, le Duc écrivit de Pise au Prince-Régent, pour lui enjoindre la publication du concile. « J'ai » reçu, lui dit-il, la présente dépêche » de Rome, par laquelle Sa Sainteté » m'exhorte à faire publier solemnel- » lement dans mon Etat, les décrets

» du saint concile, & à donner à nos
» Prélats tous les secours nécessaires
» pour qu'ils le fassent exécuter. Com-
» me il me paroît convenable de don-
» ner au Saint-Père la satisfaction qu'il
» desire, tant afin de lui obéir que
» pour le bien & l'avantage de la Re-
» ligion Chrétienne, que j'ai toujours
» servie & soutenue selon mon pou-
» voir, vous ferez bien d'ordonner à
» Vinta de faire imprimer l'édit de
» Venise sur l'exemplaire que je vous
» envoye, & avec le plus de soin &
» d'élégance qu'il se pourra; vous le
» ferez expédier *sub plumbo* & publier
» solemnellement, de la manière que
» vous jugerez la plus convenable », &c.
Conséquemment à cette lettre, l'édit suivant fut publié le 28 novembre au nom du Duc. « Nous avons, comme
» Prince Chrétien & fils obéissant de
» l'Eglise Catholique, accepté & ré-
» solu de faire publier dans nos Etats,
» les décrets du saint concile de Tren-
» te, qui, par l'autorité du Saint-Siège,
» commencé sous Paul III, & con-
» tinué ensuite sous Jules III, l'un &
» l'autre Pontifes d'heureuse mémoire,
» enfin avec la grace de l'Esprit Saint,

» & sous le béatissime Pie IV, aujour-
» d'hui Pontife, moyennant la sagesse
» & la vigilance de Sa Sainteté, s'est
» terminé de la manière qu'on devoit
» attendre de tant de Prélats de toutes
» nations, aussi illustres par leur scien-
» ce que par leur piété, & qui, avec
» l'intervention des Ambassadeurs de
» Sa Majesté Impériale & de plusieurs
» Rois, de celui de Venise, du nôtre
» & de ceux de divers autres Princes
» & Républiques Chrétiennes, assem-
» blés dans ce même sacré concile par
» le zèle & les soins de Sa Béatitude,
» & inspirés par la grace divine, ré-
» formant avec piété & statuant sui-
» vant l'esprit de l'Eglise Catholique,
» ont procuré de grands biens à la
» Religion Chrétienne ; de quoi nous
» devons remercier Dieu, & ensuite
» Sa Sainteté, qui, depuis le moment
» de son exaltation, n'a négligé aucun
» moyen de conduire à une heureuse
» fin cette glorieuse entreprise : néan-
» moins, exhortés nouvellement par
» Sa Sainteté à aider l'exécution &
» observation des susdits décrets ca-
» tholiques dans nos Etats, mus par
» l'obéissance que nous devons au Siège

» Apoſtolique & le deſir que nous
» avons, conformément à celui de nos
» ancêtres, de favoriſer & appuyer
» l'exécution de ſes ordres & régle-
» mens, & ayant demandé l'avis de
» nos très-magnifiques Conſeillers &
» Sénateurs, outre l'acceptation & pu-
» blication du concile, nous voulons,
» en vertu de notre pleine puiſſance
» & autorité ſouveraine, & par notre
» préſent édit, nous commandons ex-
» preſſément à tous nos lieutenans,
» magiſtrats, gouverneurs, commiſſai-
» res, capitaines, vicaires, podeſtà,
» juges, recteurs & officials, & à tous
» ceux qu'il appartiendra dans nos do-
» maines, que pour l'exécution & obſer-
» vance des très-ſaints canons du ſacré
» concile de Trente, confirmés ſolem-
» nellement par Sa Béatitude, ils prêtent
» aide & faveur convenable aux révé-
» rendiſſimes archevêques de Piſe, de
» Florence, de Sienne, & à tous les
» Evêques & autres Prélats de notre
» domination; & en cas de quelque
» contravention notable, qu'ils nous
» en donnent avis de tems en tems,
» pour le ſoutien & la conſervation
» des ſuſdits décrets, à l'honneur &

» gloire de Jesus-Christ notre Sei-
» gneur, pour l'accroissement de la
» foi catholique & la satisfaction de
» Sa Béatitude. Et en foi », &c.

Quoique Pie V eût montré pour Côme un attachement qui ne cédoit point à celui de son prédécesseur, le systême judiciaire de la Toscane ne laissa pas de souffrir, sous lui, les plus rudes attaques. Ce Pape fut un de ceux qui voulurent assujettir à leur Siége toutes les Puissances de l'univers, comme il parut par les additions qu'il fit, en 1567, à l'ancienne bulle d'excommunication, qu'on a coutume de publier toutes les années le jeudi saint, à la cérémonie de la cène, & par la manière dont il proposa la sienne, voulant que sans attendre l'avis ni le consentement des Princes, toute la catholicité s'y conformât; que les Evêques la fissent publier chacun dans tout son diocèse; que les Curés la lussent à leurs paroissiens, & la fissent afficher aux portes des églises. Les graves obligations qu'elle imposoit, & les menaces terribles dont elles étoient accompagnées, jettèrent les peuples dans la consternation; mais elle révolta la plûpart

des Souverains, à qui elle faisoit inhibitions & défenses d'imposer de nouveaux impôts, ou d'augmenter les anciens, sans la permission du chef de l'Eglise. Les reclamations de Philippe II & des Vénitiens contre cette bulle, sont assez connues, ainsi que les fastidieux démêlés que chaque Prince eut dans ses Etats avec les Ecclésiastiques. En Toscane, on eut attention à ne pas déplaire au Pontife : mais on s'attacha cependant à prévenir les fâcheuses conséquences de cette bulle. On y jugea donc à propos de ne pas s'opposer ouvertement à sa publication, mais de s'en rapporter à la prudence des Evêques, & d'éprouver dans cette conjoncture leur fidélité & leur zèle pour leur Souverain. Cette méthode réussit bien dans certains diocèses & mal dans d'autres, suivant la prudence, le degré de fermeté, & les intérêts particuliers des Prélats. Quoique les trois ordres de l'Etat s'opposassent à ce que la bulle fût publiée sans l'approbation du gouvernement, elle ne laissa pas d'être librement affichée dans divers endroits. Tous les Moines en général, & par-

ticulièrement les Dominicains, animés d'un prétendu zèle de religion, excommunioient tout le monde, & refusoient aux exacteurs des nouveaux droits, l'absolution & les sacremens. Les premiers symptômes de cette frénésie parurent à Arezzo, où les Prêtres & les Moines ayant fait cause commune, s'accordèrent aux fêtes de Pâques, à refuser l'absolution & la communion aux Ministres des Princes, & à tous les membres des communautés à qui appartenoient les fermes. Ils prétendoient tous être exemts de payer les entrées, les tailles des biens patrimoniaux, taxés à l'estime dans les cadastres, & l'augmentation du sel. Ils formèrent des cabales, répandirent des copies de la bulle, insultèrent les exacteurs; & pour mieux communiquer le feu de la sédition, ils faisoient des conférences publiques, dans lesquelles ils soutenoient que les Ecclésiastiques en payant, n'encouroient pas moins les censures portées par la bulle, que les laïques en exigeant. Les citoyens effrayés, demandoient instamment de pouvoir se démettre des charges des communautés.
Enfin

Enfin, pour empêcher les progrès de cette fermentation, on imagina de laisser passer aux portes les effets des Ecclésiastiques, & de se contenter de les marquer dans des livres. L'Evêque étoit dans un grand embarras, & il ne savoit que répondre aux officiers du Régent, si ce n'est qu'il donneroit l'absolution à ceux qui se confesseroient à lui. Toutes les exhortations, faites aux supérieurs des couvens furent inutiles; & les menaces ne le furent pas moins. Les refus de sacremens continuoient toujours. Les habitans d'Arezzo se voyoient avec peine dans cet état de discorde avec l'Eglise, & plusieurs d'entr'eux demandant en secret leur absolution à Rome, on leur répondit qu'ils l'auroient s'ils rendoient aux Ecclésiastiques les droits qu'on avoit perçus. Alors l'évêque Minerbetti prit le parti d'assembler dans cette ville un synode, où il engagea les Ecclésiastiques à donner volontairement à leur patrie, pour le bien de la paix, ce qu'ils avoient payé forcément, & de s'en rapporter à l'avenir sur ce point, à ce que décideroit la justice. Ayant par ce moyen

séparé les Prêtres des Religieux, il parvint ensuite à vaincre l'obstination de ces derniers, & à leur faire adopter le même parti.

Cet esprit de sédition étoit aussi parvenu jusqu'à Montepulciano, où le Grand-Vicaire, à l'absence de l'Evêque, publia solemnellement la bulle. On vit les mêmes révoltes des deux Clergés, les mêmes refus de sacremens qu'à Arezzo. Mais les Ecclésiastiques formèrent des assemblées pour conférer entr'eux; la ville y envoya de graves personnages qui appaisèrent un peu les esprits; l'Evêque vint ensuite, destitua son Grand-Vicaire, & par ses exhortations, rétablit le calme dans son troupeau. Il n'en fut pas de même à Cortone: les Ecclésiastiques de cette ville ayant essuyé des frais de justice pour n'avoir pas payé les impositions, un Dominicain, suivi de tous les Moines, se présenta tumultuairement au juge, la bulle à la main, déclarant qu'ils avoient reçu leur quittance de Rome, & que le Prince, les Ministres & toute la ville étoient excommuniés. A Pistoia, les Dominicains firent afficher à la porte de la cathédrale, un

bref du Pape, du 29 juillet 1566, par lequel tous ceux qui exigeoient des Religieux quelques droits, étoient excommuniés & condamnés à une amende de mille ducats. Aux fêtes de Pâques de 1571, le Vicaire général de l'évêque de Massa, dans la Maremme, avant de communier les officiers municipaux de cette ville, s'avisa tout-à-coup de les obliger à jurer l'observation de la bulle, & l'obéissance à l'Evêque & à l'Eglise. Tous ces attentats des Ecclésiastiques, & les troubles qui en étoient les suites, obligèrent le Régent à chercher les moyens de les arrêter, sans néanmoins s'exposer à rompre avec le Pape. Il eut donc recours à une bulle de Léon X, donnée à Florence le 18 février 1516, par laquelle ce Pontife permettoit à la République de soumettre aux impositions le Clergé comme le reste des citoyens, & qui n'avoit point été abrogée par celle de Pie V. Léon déclaroit dans cette bulle, que le zèle excessif des Florentins à fonder des églises, à doter des monastères & des hôpitaux, étant devenu préjudiciable aux finances de l'Etat, en lui retran-

chant une partie des droits établis sur les biens-fonds, demandoit son attention, puisqu'il devoit, comme père commun, s'intéresser au maintien de leur puissance & de leur liberté. En conséquence, il donna à la République le pouvoir d'imposer sur les biens existans à Florence & dans son territoire, qui dans les cinquante dernières années avoient passé, ou qui passeroient dans la suite entre les mains des Ecclésiastiques, même des Cardinaux, quelque droit que ce fût, comme s'ils appartenoient à des laïques, pourvu que ces droits ne passassent pas la valeur de deux décimes, laissant à l'Evêque le soin de décider, lorsqu'il y auroit lieu, sur les biens qui seroient dans les cas énoncés. C'étoit sur cette concession qu'avoient été fondées les impositions mises depuis par la République sur les gens d'église, & toutes celles dont ils avoient été chargés ensuite par le Souverain, particulièrement à l'occasion de la guerre de Sienne; enfin, toutes les charges qui excitoient alors les clameurs des Ecclésiastiques. Mais les Religieux de Cortone & d'Arezzo répondirent que la bulle de Léon ne

les regardoit point, puisqu'elle ne s'étendoit qu'à la ville & au territoire de Florence, & le Prince, pour leur faire entendre raison, fut forcé d'avoir recours à un argument plus décisif. Il fit ordonner au commissaire de Cortone, de signifier aux Prêtres & aux Moines, qu'ils eussent à rester tranquilles, & qu'ils s'adressassent au Souverain si on leur faisoit tort; & s'ils continuoient à se mutiner, que l'on arrêtât les plus séditieux, & que l'on fît payer le reste. Ensuite on prouva que dès les premières années qui suivirent la bulle de Léon, la République s'étoit mise en possession d'imposer sur les Ecclésiastiques de Cortone & d'Arezzo, comme sur tous les autres du domaine. Ces observations eurent toute leur force par la mort de Pie V, qui acheva de rétablir par-tout la subordination & la paix.

Un autre moyen qu'avoit imaginé ce Pape de causer des troubles, fut de donner des bulles très-sévères sur la clôture des Religieuses. Il en publia deux, l'une en 1566, l'autre en 1569, par lesquelles dérogeant aux anciens usages, il astreignit les Religieuses à des vœux

extrêmement rigoureux ſur ce point. Quant à celles du tiers-ordre, qui ne faiſoient point de vœux ſolemnels, il ordonna aux Evêques de leur propoſer l'alternative, ou de les faire & de ſe ſoumettre à la clôture, ou d'être chaſſées de leurs couvens. Dans la Toſcane, Côme ſembloit avoir ſuffiſamment pourvu à la diſcipline & au bon ordre par les réglemens qu'il fit au ſujet de ces monaſtères, & en obligeant les Religieuſes à l'obſervation exacte de l'inſtitut qu'elles avoient embraſſé. La clôture n'y étoit pas obſervée avec la dernière rigueur; & l'on y laiſſoit à la prudence des Supérieurs, de permettre dans certaines occaſions la ſortie des Religieuſes. Le ſynode de Florence, de l'année 1508, ordonnoit qu'aucune Abbeſſe, ni Sœur profeſſe ou converſe de quelque Ordre que ce fût, ne pourroit, avant l'âge de quarante ans, ſortir du couvent ſans la permiſſion de l'Archevêque ou d'un Grand-Vicaire; & que dans ce cas, elle ne ſortiroit qu'avec l'habit de ſon Ordre & convenablement accompagnée. Celui de 1518 défendoit à toute Religieuſe ou Converſe, au-deſſous de

quarante ans, d'aller quêter hors de la ville, privant l'Abbesse & la Supérieure de leur place pour un an, aussitôt qu'elles en donneroient la permission. Ces réglemens avoient été faits pour toutes les Religieuses de Florence, & spécialement pour celles du tiers-ordre, qui, privées de patrimoine, se soutenoient uniquement par la quête & par le travail. Leurs monastères, refuges de beaucoup d'infortunées, qui cherchoient dans la Religion les secours & les consolations qu'elles auroient eu peine à trouver dans le monde, n'ayant point de revenus & n'étant pas soumises à la clôture, n'avoient la plupart aucune commodité; peu de logement, point de chapelle, point d'eau, ni de jardin, ni aucun moyen de mettre en état d'exécuter ce qui étoit ordonné par la bulle. La dureté des Ordinaires contribua beaucoup encore à augmenter le malheur de ces tristes victimes de l'indigence. Incapables de choisir entre la clôture, bien plus difficile à observer dans leurs malheureuses retraites que dans les autres monastères, & la misère qui les attendoit dans le monde, elles étoient

tourmentées par la crainte des censures & par celle du joug pesant qu'on vouloit leur imposer, & elles étoient dans une agitation extrême. Ces inconvéniens furent représentés à Pie V par l'ambassadeur de Côme, qui démontrant l'impossibilité de renfermer ces filles, sans leur procurer auparavant le nécessaire dont elles manquoient, demanda une surséance en leur faveur, en attendant qu'on eût imaginé des moyens de les faire subsister dans la retraite. Le Pape fit répondre au Duc par le cardinal Alexandrin. Celui-ci écrivit un sermon, dans lequel il exposoit que la divine Providence avoit, par le ministère d'un corbeau, envoyé du pain au prophète Elie & à l'hermite Paul dans leurs déserts; qu'elle ne manqueroit pas d'inspirer à quelques bonnes ames de donner des secours aux Sœurs du tiers-ordre, & que d'après cela elles ne devoient pas tarder un moment à se renfermer. Il est facile d'imaginer que cette réponse ne consola pas beaucoup ces pauvres Sœurs, qui pouvoient mourir de faim en attendant le corbeau. Cependant les regards du public, l'effroi des censures & la nécessité les

obligèrent à se soumettre; & elles trouvèrent effectivement dans l'humanité du Prince, & dans celle des plus riches citoyens, de quoi pourvoir à leurs plus pressans besoins; mais, dans la seule ville de Florence, il y avoit dix monastères bien remplis de ces infortunées; les secours qu'elles recevoient leur devinrent bientôt insuffisans, & il fallut que le Pape lui-même, en 1570, prît soin d'elles. Il leur céda une partie de ce que lui produisoit en Toscane le tribunal de l'édifice de S. Pierre. Les Sœurs du tiers-ordre ne montrèrent pas dans tout le domaine la même résignation pour un tel sacrifice. Dans les villes où elles n'étoient pas sous la direction des Religieux, & où se trouvèrent des Evêques prudens & fermès, elles eurent moins de répugnance à quitter leur état, & à retourner chez leurs parens. A Sienne, la misère & la détresse de sept monastères de ces filles tint par nécessité la clôture suspendue; mais un certain concours de circonstances la fit effectuer ensuite sous Grégoire XIII.

Les maux dont on vient de parler n'étoient rien encore, en comparaison,

de ceux que produiſirent l'eſprit inquiſiteur de Pie V, & le deſir ardent qu'il avoit d'étendre par-tout la deſpotique juriſdiction d'un odieux tribunal. Sous le paiſible pontificat de Pie IV, les trois députés avoient été continués à Florence : ils avoient le Nonce pour ſurintendant, examinoient les cauſes & en faiſoient leur rapport au Duc avant de les faire exécuter. Néanmoins en 1560, à l'arrivée de l'évêque de Bologne, on fit le procès à Corneille Socin, de Sienne, accuſé d'avoir adopté la doctrine de Fauſte Socin ; mais comme il ne faiſoit d'autre réponſe aux queſtions qui lui étoient faites, ſinon qu'il croyoit tout ce que dit l'Ecriture, le Duc conſentit qu'il fût envoyé à l'Inquiſition de Rome. Cela fut cauſe que Pie V révoqua dans la ſuite la députation de Florence, & que même il exclut le Nonce du tribunal de l'Inquiſition. Il ne s'en tint pas là ; & ſous prétexte qu'il ne falloit pas divulguer les ſecrets de ce tribunal, il le réduiſit à la ſeule perſonne d'un Religieux de l'ordre de S. François. On a vu par l'hiſtoire de Carneſecchi, quelle étoit l'ardeur de ce Pape à pourſuivre les ſectaires &

ceux qu'il ſoupçonnoit de les favoriſer. Cette ardeur, & la complaiſance politique de Côme, pour toutes les volontés de ce même Pontife, répandirent la conſternation & la terreur à Florence. Malgré cela, la doctrine des Sociniens couvoit à Sienne, & Aonio Paleario, qui avoit été précepteur dans cette ville chez les Belanti, enſuite maître d'école ſur la colline, avoit répandu dans ces quartiers des ſentimens qui ne plaiſoient pas à la cour de Rome. Il y eut de grandes plaintes faites par l'Inquiſition Romaine, ſur ce que dans la ville de San-Gimignano, quelques élèves de Paleario avoient ſoutenu, dans une école établie pour l'explication du Dante, que la volonté peut être forcée par l'amour des femmes. Auſſitôt la perſécution ſe porta de ce côté-là; & ceux des accuſés qui ne prirent pas la fuite, furent pourſuivis juridiquement par l'Inquiſiteur, ou transférés à Rome. On ne fit même pas difficulté d'arrêter & de livrer au Pape des Allemands, qui faiſoient leurs études à l'univerſité de Sienne, & qui étoient venus dans cette ville ſur la foi de la ſûreté

publique : de même à Florence, lorsqu'on y arrêta Carnesecchi, bien des personnes prirent la fuite, & d'autres furent transférés à Rome comme fauteurs du même. Le Frère Inquisiteur, pour faire sa cour au Pontife, vexoit tout le monde sous le moindre prétexte ; & interrogeant les gens simples sur les plus profonds mystères de la Religion, il accusoit d'hérésie ceux qui ne répondoient pas, comme s'ils eussent été sur les bancs de l'école. Le Régent remontra au Pape qu'une telle manière de procéder ne pouvoit se souffrir, & il le pria de donner pour adjoints à l'Inquisiteur l'Archevêque & le Nonce; mais tout ce qu'il put obtenir de la dureté de Pie V, ce fut le rappel de ce Moine, & la substitution d'un autre un peu moins outré. Bientôt la méfiance & la crainte s'emparèrent de tous les étrangers qui étoient en Toscane; car les Inquisiteurs craignoient tellement que l'Italie ne fût infectée par les Allemands & les François, que tous ceux qui arrivoient de ces contrées, sans être parfaitement instruits de leur catéchisme, étoient vexés de mille manières, &

exposés à être mis dans un cachot. Toutes ces persécutions ne déracinoient pas les erreurs; au contraire, il sembloit qu'elles servissent à les propager encore plus. Jamais, par exemple, on ne crut tant aux enchantemens & à l'assistance du diable. En 1569, cinq femmes furent brûlées à Sienne, comme ayant été convaincues d'avoir renoncé au baptême, pour se donner au démon, & d'avoir ensorcelé dix-huit enfans.

Il s'en fallut aussi beaucoup que ces persécutions contribuassent à la réforme des mœurs; le peuple indisposé contre les loix sévères du gouvernement, & irrité des menaces & du violent procédé de l'Inquisition, devenoit plus féroce, & il se rendoit coupable d'autant d'atrocités que dans les tems même des troubles. L'esprit de cour & la littérature, la chevalerie, les fêtes, avoient certainement raffiné les mœurs & donné plus d'élégance aux manières des principaux citoyens; mais ne pouvant plus prétendre au gouvernement, ils se contentoient alors d'aspirer aux charges & aux honneurs qui pouvoient les distinguer du peuple. Il résulta de là une

entière division de ces deux ordres, qui étoient auparavant liés par des intérêts communs. Ces intérêts n'existant plus, toute correspondance entre l'un & l'autre cessa, & la noblesse n'eut plus que du mépris pour la multitude. Tant que le duc Côme gouverna par lui-même, il eut soin de se l'attacher par ses largesses & par l'exacte administration de la justice. Le Régent, élevé à l'Espagnole, ne pensoit pas comme son père; ne se repaissant que des hommages & des flatteries des grands, il étoit bien éloigné de cette héroïque bonhommie qui porte à écouter les plaintes des malheureux, & à les consoler dans leurs infortunes. Le Duc connut bientôt ce défaut de son fils; & tant qu'il vécut, il ne manqua pas de l'en avertir & de lui en montrer les conséquences. En effet, en 1568, c'est-à-dire, quatre ans après sa retraite, voyant avec douleur qu'au milieu de la profonde paix dont jouissoit son Etat, les gémissemens du peuple ne faisoient que croître, & que cette communication libre & affectueuse qu'il avoit eu si à cœur d'établir entre le trône & les sujets, étoit désormais rom-

pue, il manifesta son mécontentement sur ce point au chef de la magistrature par une lettre du 4 juin, qu'il écrivit toute entière de sa main, & dans laquelle il s'exprime ainsi : « Quand » j'abandonnai, il y a quatre ans, le » gouvernement de l'Etat, ce que je » ferois encore plus volontiers aujourd'hui, à cause des bonnes qualités » du Prince mon fils, j'avois introduit un bon usage, qui faisoit grand » plaisir à mes Florentins & à tous » mes autres sujets : toutes sortes de » personnes, de quelque rang & état » qu'elles fussent, pouvoient, quand » le cas l'exigeoit, s'adresser à moi directement, me remettre leurs lettres » en main propre & s'expliquer avec » moi, sans craindre que leur secret » fût violé. Par ce moyen, chacun » avoit la satisfaction de savoir que » j'étois instruit de ce qui l'intéressoit, » & de recevoir de moi les instructions » dont il avoit besoin, sans instruire » d'autres personnes de ses affaires ; » correspondance commode & sûre, » d'où il arrivoit encore que, connoissant la situation de ceux qui s'adressoient à moi, je tirois de là des

» lumières pour leur avantage & pour
» celui de l'Etat. Je ne sais pas d'où
» peut venir le changement qui est
» arrivé à cet égard, & si le peuple
» s'est imaginé que j'étois las de ce
» commerce; mais, quelle qu'en soit
» la raison, la communication a dis-
» continué, sinon en tout, du moins
» en grande partie: & comme je n'ai
» cédé le gouvernement à mon fils,
» que pour le bien du peuple & me
» donner un compagnon qui, en me
» soulageant dans mes travaux, con-
» courût avec moi au bonheur public,
» j'ai voulu vous faire entendre que
» le Prince, aussi bien que moi, nous
» recevrons toujours avec grand plaisir
» ces lettres, que nous seuls les verrons,
» & que nous en ferons usage pour
» l'utilité générale & particulière, avec
» ce zèle dont j'ai donné des preuves
» pendant tant d'années que j'ai gou-
» verné, & qui n'est pas moins vif
» dans le Régent. Je serai bien aise
» que vous assuriez de cette bonne
» volonté de notre part tous ceux à
» qui vous aurez occasion de parler,
» en commençant par les Magistrats
» qui vous sont subordonnés; car je

» puis vous certifier qu'en tout & par-
» tout, & en public comme en par-
» ticulier, on nous trouvera prêts à
» nous donner tous les mouvemens
» & toutes les peines qu'exigeront les
» circonstances, pourvu qu'on veuille
» s'ouvrir à nous comme à des con-
» fidens sûrs & à des amis », &c. Le Duc parloit plus clairement à son fils, & il paroît qu'il étoit si mécontent de ce Prince, que, sans le point d'honneur, il auroit repris le gouvernement. Voici ce qu'il lui écrivoit le 22 août 1568 : « Je vous envoie ces lettres
» qui vous appartiennent, puisque je
» vous ai remis l'Etat & ses revenus ;
» disposez-en donc à votre volonté :
» je vous rappellerai seulement que la
» réserve que je me suis faite roule
» sur deux points ; l'un est la justice,
» l'autre les choses qui touchent à
» l'honneur. Ainsi ayez d'abord de-
» vant les yeux la gloire de Dieu, en-
» suite la justice ; (& par-là j'entends
» plus que vous ne croyez) ; enfin,
» votre honneur & le mien, qui ne
» sont qu'un. Songez qu'il y a des
» personnes qui ne demandent qu'à
» nous désunir ; connoissez-les comme

» je les connois ; & si vous ne voulez
» pas ouvrir les yeux, il faudra que
» je prenne un parti : j'en serai fâché ;
» mais je n'en serai pas la cause ; car
» je ne desire que votre repos & le
» mien. Vous m'entendez sans doute :
» que Dieu veuille donc vous guider
» dans sa sainte voie, & qu'il vous
» donne les lumières nécessaires pour
» connoître le monde & les méchans
» dont il est rempli, comme je les
» connois, grace à lui ; & de maître
» que vous êtes, ne devenez pas com-
» pagnon ; car c'est à vous seul que
» j'ai confié la justice & le gouver-
» nement. Souvenez-vous enfin que
» Dieu est sur-tout », &c.

Ces corrections paternelles furent un frein pour le Régent tant que le Duc vécut ; mais elles ne purent empêcher que les favoris, abusant de sa foiblesse, ne le rendissent odieux au peuple. Chacun se rappeloit avec douleur l'activité & la justice de Côme ; sa bonté égale pour tout le monde ; & le facile accès que chacun avoit auprès de sa personne. Le principal Ministre du Régent étoit le cavalier Antoine Serguidi de Volterre, qui

étant, dès sa première jeunesse, entré au service du Prince, & l'ayant toujours suivi dans ses voyages, avoit acquis sa faveur, plutôt par l'effet de l'habitude que par son mérite. Le mariage qu'il avoit contracté avec une des filles de Concino, lui avoit procuré la protection de ce Ministre, si puissant auprès du Souverain, & l'avoit mis à portée d'être employé dans les affaires du cabinet, à la tête desquelles étoit Concino. Elevé à la Cour, il avoit appris de bonne heure à être insinuant, & il étoit parvenu à la plus haute faveur auprès du jeune Prince, en flattant tous ses goûts & en les secondant. Après la mort de Côme, suivant l'usage des vils adulateurs, il paya son bienfaiteur de la plus noire ingratitude, & il le fit tomber dans la disgrace du nouveau Grand-Duc. Ce favori, de concert avec Blanche Capello, & quelques courtisans qu'il avoit su mettre dans ses intérêts, disposoit de tout arbitrairement; & le peuple, à peine encore accoutumé à obéir à un Prince, ne souffroit qu'avec impatience de se voir gouverné par un sujet méprisable. On avoit déjà réformé

le conseil secret ; & même celui de *la Pratique* secrète avoit été réduit à une simple magistrature ; il n'y avoit plus de règles pour la distribution des places, & la faveur seule en décidoit. En 1562, il y avoit à Florence quatre cens quatre-vingt familles, qui toutes avoient le droit d'aspirer à être du sénat des Quarante-huit. Côme s'étoit attaché à distribuer ce premier de tous les grades de la ville, de manière à ne point faire de jaloux ; & il étoit si exact sur ce point, qu'il refusa d'admettre dans ce sénat un protégé de Pie IV, parce qu'il s'y trouvoit déjà d'autres sujets de la même famille. Cette attention prudente ayant été négligée par son successeur, ce fut un sujet de plus de mécontentement pour le public ; & il fut encore augmenté lorsqu'on vit des familles nouvelles s'élever dans la ville & occuper les premiers honneurs, au préjudice de celles qui avoient prodigué leurs biens & leur sang pour la défense de la Maison de Médicis. La crainte de cet inconvénient avoit été une des raisons qui avoient déterminé Côme, lorsqu'il se démit du gouvernement, à vouloir être informé

des principales affaires. Un autre soin plus important encore qu'il se réserva, fut celui de la législation, & on doit lui attribuer les principales loix de la Toscane, même celles qui furent publiées après sa mort.

Après une longue & désastreuse guerre, il est ordinaire de songer à corriger les abus qu'elle a introduits, & de penser à rendre la paix solide & durable. Une grande partie des loix données à la Toscane, depuis 1560, jusqu'en 1574, tendent à ce but. L'Etat de Sienne, comme nouvellement acquis, exigeoit la principale attention : car il s'agissoit foncièrement d'abolir une République & d'en laisser subsister les vestiges. L'ancien systême de cette République, si toutefois elle avoit un systême, entretenoit un esprit de discorde & de sédition entre divers partis qui n'aspiroient chacun qu'à dominer par la force. Cette division qui régnoit parmi les nobles engagea le peuple qu'ils opprimoient à se soulever contr'eux, & il vint à bout de les exclure du gouvernement ; mais ce fut pour se donner en proie à neuf, & ensuite à douze petits tyrans qui

ne tardèrent pas à lui déplaire ; & corrigeant encore ce systême, loin de se procurer la sûreté & le repos, ils ne firent que multiplier les partis. De nouvelles corrections portèrent de nouveaux coups à la liberté & causèrent autant de fois le malheur & la ruine de plusieurs citoyens. La discorde, l'animosité & l'esprit de vengeance étoient enracinés au milieu de tant de partis entre le peuple & la noblesse, & entre peuple & peuple, noblesse & noblesse. Ils étoient encore favorisés par des registres publics où étoient, sous le titre de chaque faction, les noms de tous ceux qui la composoient. L'objet de ces registres, que l'on appeloit Monts, étoit d'admettre aux charges des sujets pris dans la faction dominante & d'en exclure les autres. Le projet de Granvelle, quand il fut envoyé par Charles-Quint pour appaiser les troubles de cette ville, avoit été d'admettre à la participation du gouvernement de l'Etat, tous ces Monts indistinctement. Ce projet fut suivi par Mendoza : néanmoins dans un tel mêlange de riches & de pauvres, ne pouvant guère y avoir

d'égalité, ces pauvres qui étoient les plus nombreux, s'unirent au peuple, & tous ensemble chassèrent les citoyens les plus puissans. Le duc Côme rétablit les Monts (*a*), suivant la réforme de Mendoza, & en exclut comme lui ces familles qui étoient plus propres à exercer les arts qu'à gouverner l'Etat; il abolit le grand-conseil créé par le peuple lors de la révolution, & il établit à la place un conseil perpétuel, composé de cent citoyens: dont vingt-cinq de chaque Mont; & parmi ces cent, tirés des quatre Monts, il y en eut vingt de choisis pour former le tribunal de la *Balia*. Cette disposition eut pour but de faire oublier aux Siennois leurs anciennes divisions, & de réunir, sous une seule magistrature suprême, les intérêts de tous les Monts. Il confirma le capitaine du peuple & la seigneurie, avec toutes les prérogatives & les anciennes apparences de la liberté. Il voulut cependant que les affaires les

(*a*) Sous son autorité, ils cessèrent d'être dangereux; & ils ne furent plus qu'une distribution des citoyens sous différens titres. *Note du Trad.*

plus importantes fussent traitées par la Balia avec l'intervention & approbation de son Lieutenant & Gouverneur général, laissant seulement au conseil l'élection de certaines magistratures subalternes & l'approbation de certains arts de la ligue civile. Il détermina la jurisdiction des différens tribunaux, celle des juges de l'Etat, & il compléta cette réforme par une amnistie générale de tous les délits commis avant sa prise de possession. Ce réglement fut publié à Sienne le premier février 1561, lorsque le Duc retourna de Rome dans cette ville; & depuis il a toujours été observé comme une loi fondamentale de cet Etat, qui a continué d'être regardé comme distinct de celui de Florence, & absolument indépendant des magistratures de cette ville. Seulement une ordonnance du 24 septembre 1572, établit la liberté du commerce entre les deux Etats, relativement à l'exportation des bestiaux & de toutes les denrées. Cette liberté cependant ne fut pas suffisante pour établir une communication entre les peuples des deux Etats; & ils conservèrent long-tems
encore

encore la mémoire de leur ancienne rivalité & des guerres cruelles qu'ils s'étoient faites l'un à l'autre.

Les réglemens que fit Côme pour le domaine de Florence, par rapport au gouvernement & à l'administration de la justice, furent très-considérables. Les uns eurent pour but de nouveaux avantages & commodités du peuple; d'autres la réforme des anciens abus; & d'autres enfin furent occasionnels. Quant à ceux-ci, la conjuration de Pucci lui inspira de confirmer & mettre en vigueur la loi 1529 contre les rebelles, regardée comme utile, à cause des subtilités dont elle est remplie pour attirer au fisc les biens des condamnés; & en 1562, il borna au terme de dix ans la connoissance & la prescription des délits, & à cinq, celle des transgressions. Dans la suite, il réforma divers abus introduits dans l'exercice des magistratures; & il fit diverses ordonnances concernant la police & le bon ordre des villes. Il réforma pareillement les anciens statuts des magistratures, d'après le plan qu'il avoit tracé au commencement de son règne; & par ce moyen, sans abolir

les anciennes loix, il étendit ou borna la jurisdiction des tribunaux. Le 5 septembre 1561, il publia une ordonnance touchant la pharmacie, pour en rendre l'usage plus commode & moins dangereux. En 1565, il réforma les statuts concernant les tribunaux établis en faveur des veuves & des orphelins; & en 1568, il établit des bureaux gratuits pour les causes des pauvres. Parmi tant de réglemens, on distinguera l'érection d'une archive générale, où furent déposés les testamens, les contrats & toutes les obligations, afin que chacun pût aisément les trouver au besoin. Les protocoles des actes, qui, après la mort d'un notaire, passoient à ses héritiers, étoient fort sujets à se perdre par incendie, & par beaucoup d'autres accidens auxquels sont exposés sur-tout les gens d'une fortune bornée. De là résultoient l'incertitude des possessions, la facilité d'usurper, la falsification des titres, la multiplicité des procès; enfin, mille malheurs auxquels le duc Côme remédia par cet établissement. Après avoir donc pourvu, par une ordonnance du 16 mai 1560, au bon ordre

des écritures fiscales, il déclara par une autre du 30 janvier 1562, qu'après la mort d'un notaire, ses registres devoient être portés aux greffiers pour être conservés dans leurs greffes ; & par une troisième du 10 mars de la même année, pourvoyant au paiement de l'ancienne taxe de l'œuvre de Sainte-Marie *del Fiore*, il enjoignit d'y conserver les extraits de tous les testamens, avec une note qui marquât le tems où ils avoient été faits ; mais s'étant apperçu ensuite de l'insuffisance de ces dispositions, il fit enfin ériger des archives générales où furent déposés en original tous les protocoles des notaires du domaine de Florence, & tous les contrats & écritures publiques épars dans les différens dépôts de l'Etat ; & le 14 décembre 1569, furent publiés les réglemens concernant ces archives. La garde en fut confiée à quatre conservateurs, qui eurent inspection sur les notaires, & furent tenus de se mettre au fait de tout ce qui regardoit la connoissance des registres, leur légalité, leur vérification. Divers articles prévinrent avec beaucoup de sagesse les fraudes des notaires ; d'au-

tres pourvurent au ſecret ſur les diſpoſitions entre-vifs ; & d'autres eurent pour objet d'attirer à cet établiſſement la confiance publique. Pour plaire à Pie V, Côme ajouta, le 26 janvier 1570, un article par lequel il ordonna qu'à l'avenir, dans la date de tous les actes, on nommeroit outre & avant le Grand-Duc, le Pontife régnant. D'autres articles du même réglement furent encore publiés le 11 & le 22 avril, & le 27 juillet de la même année, pour mieux aſſurer le bon ordre des archives, l'autorité accordée aux conſervateurs, la ſubordination des notaires, & la collection des écritures de tout le domaine.



CHAPITRE X.

Réglemens d'économie publique & particulière du Grand-Duc. Ses opérations pour corriger & améliorer le physique de ses Etats. Commerce & manufactures de la Toscane. Introduction des arts de luxe. Etat florissant des beaux-arts & de la littérature.

TANT de belles loix que le duc Côme avoit portées pour faire goûter à ses peuples les fruits de la paix, auroient été inutiles, si elles n'eussent été secondées par une sage & prudente économie; & l'on peut dire que dans ce genre d'administration, il surpassa tous les autres Princes de l'Europe. Les frais immenses d'une longue guerre l'avoient obligé à contracter beaucoup de dettes envers les négocians de Flandre & de Gênes, & à leur hypothéquer les principaux revenus de l'Etat. Pour satisfaire donc avec célérité aux obligations contractées, il fallut soumettre à une direction plus serrée les revenus,

les augmenter par de nouvelles impositions, & chercher d'autres sources de richesses. La vigilance & l'activité du directeur général des finances, purgeant leur administration des abus qui s'y étoient glissés dans le tems de la République, ne contribua pas peu à grossir la masse des revenus; mais elle ne parut pas suppléer entièrement aux impôts, & il fut indispensable d'en imaginer de bien des sortes. Outre la nouvelle taxe qu'on mit sur les moutures & sur la viande, on augmenta les entrées, le prix du sel ainsi que les tailles, & l'on eut recours à l'arbitraire de la capitation. Tous ces nouveaux impôts, sans y comprendre les emprunts qui furent faits pendant les quatre années de la guerre, c'est-à-dire, depuis 1554, jusqu'en 1558, se montèrent à 662944 ducats. L'emprunt de 1555 produisit 150757 ducats, & en 1557, les intérêts de tous ceux qu'on avoit faits alloient à 63473. Les gages & pensions étoient suspendus, & l'Etat avoit encore beaucoup de dettes sans intérêts, contractées envers des particuliers. En 1562, la plus grande partie de toutes ces dettes étoit

déjà remboursée; non-seulement les honoraires & les gages recommencèrent à être payés; mais il y eut ordre de payer encore les arrérages. Certains droits & augmentations de droits établis à l'occasion de la guerre, demeurèrent à perpétuité; mais l'ancien impôt arbitraire fut aboli le 9 septembre 1561, comme déraisonnable & injuste. Aux changemens dans la manière d'imposer, se joignirent encore la vigilance, l'exactitude & la rigueur dans la perception. La plus importante réforme faite à ce sujet, fut la régie des revenus patrimoniaux de chaque commune du domaine. Jusques-là elles avoient gouverné ces revenus avec l'indépendance que chacune s'étoit réservée, dans l'acte de leur soumission à la République, les employant, ou au soulagement du peuple, ou au payement des impôts dont elles avoient été chargées. Elles étoient cependant, à cet égard, subordonnées à la magistrature *des Cinq* de la banlieue ou du district, chargés de veiller à la levée des taxes, & de s'opposer aux abus que ces communes auroient pu faire de leurs pa-

trimoines. Le Duc, plus zélé que la République à prévenir ces abus, établit dès l'année 1549, des dépôts généraux pour les épargnes des communes; & en 1551, réformant *les Cinq*, il réduisit le patrimoine de chaque ville à une seule administration. Son plan fut encore amélioré par l'ordonnance du 26 février 1560, qui, créant un nouveau tribunal, dit *des neuf Conservateurs* de la jurisdiction & domaine de Florence, soumit à un seul surintendant toute cette branche d'économie; ce qui la mit sous la main de Côme, & lui fournit le moyen d'en disposer facilement dans l'occasion. Il n'est pas étonnant que par de telles institutions, il ait rétabli ses finances en peu d'années, & qu'avec les deux emprunts qu'il fit en 1563 & 1566, il ait été en état de faire des prêts considérables à l'Empereur & à la France. Lorsqu'en 1564 il se démit du gouvernement, tous les revenus qu'il avoit précédemment hypothéqués se trouvèrent affranchis, & toutes les dettes payées; & les revenus du domaine, après en avoir ôté les réserves & les allodiaux, montèrent à sept cens mille

ducats. Délivré alors de tous les soins du gouvernement, il employa dans la retraite, ses talens à corriger le physique de ses domaines, & à les rendre plus profitables pour lui & pour ses sujets.

L'Etat de Sienne désolé par la dernière guerre, & privé d'une grande partie de ses habitans lorsqu'il vint au pouvoir de Côme, étoit en outre disgracié de la nature; une partie de ses terres étoit sèche & stérile, & l'autre humide & mal saine. Côme voyant lui-même en 1560 les besoins de cette province, fut singulièrement frappé d'y appercevoir les villes mal peuplées & les campagnes privées de cultivateurs. Il résolut aussi-tôt d'y transplanter des colons, & il choisit pour les placer, Massa & son territoire. Il commença par y faire bâtir des maisons qu'il pourvut de vivres & d'instrumens propres à la culture des terres; & il y établit des commissaires destinés à prendre soin de tout ce qui pouvoit faire prospérer les futures colonies. De secrets émissaires allèrent recruter des familles dans le Bressan, le Frioul & l'Istrie; & il en vint plusieurs de Zolfarino, fief d'Horace Gonzague.

Il ramassa ainsi trois cens personnes, qui eurent pour aumônier un Franciscain de Zara. Les conventions avoient été que le Duc feroit distribuer à chaque famille, moyennant une légère redevance, une quantité de terrein proportionnée au nombre des mâles, & qui seroit en partie labourable, & en partie plantée de vignes & d'oliviers; que la première année il leur feroit toutes les avances, à condition qu'elles lui seroient remboursées peu à peu aux récoltes suivantes. Les femmes, au défaut des mâles, devoient hériter de ces biens: enfin, on promit aux colons toutes sortes de bons traitemens. Les trois cens personnes que l'éloquence des émissaires avoit persuadées, arrivèrent à Massa dans le courant de 1561, & n'y trouvèrent pas tout ce qu'on leur avoit promis. Peut-être les commissaires n'eurent-ils pas pour eux toutes les attentions convenables; mais quelle qu'en fût la cause, dans l'espace de deux années, toute cette colonie se dissipa, & rendit inutiles les soins & les dépenses que Côme avoit faites en faveur de cette province. Le Duc cependant ne se dé-

couragea point; & il voulut, à quelque prix que ce fût, peupler cette Maremme & la rendre fertile. Sans perdre de tems, il établit à Giglio une colonie de Grecs, & lui fournit tout ce qui étoit néceſſaire pour cultiver des vignes & exercer la pêche. Il rendit Groſetto plus habitable au moyen d'un foſſé qu'il fit creuſer aux environs, & d'un moulin qu'il lui donna. Pluſieurs familles de l'Etat Eccléſiaſtique furent attirées à Marſiliana, & il n'y eut aucune ville ni aucun village de cette province, où le Duc n'augmentât les commodités de la vie. Tout cela fut encore inutile; & malgré la bonne volonté du Prince pour ce pays, la langueur & la déſolation y augmentoient de jour en jour. Ces mauvais ſuccès furent attribués en grande partie aux nouveaux arrangemens de Côme. Si l'eſprit qui animoit la régie des biens appartenans aux communes dans le domaine de Florence, n'apportoit au peuple aucun avantage direct, il en réſultoit au moins une utilité infinie pour le Souverain; mais au contraire, l'eſprit de régie du Siennois, loin d'apporter aucun pro-

fit au Prince, étoit regardé comme très-préjudiciable pour les sujets. Le territoire des communes de la Maremme étoit presque tout divisé en clos qui ne pouvoient guère convenir qu'aux habitans. Côme pensa qu'en donnant la facilité d'en traiter, non-seulement il augmenteroit les revenus des communes, mais encore qu'il encourageroit les semailles dans toute cette Maremme. Il établit donc à Sienne, comme il avoit fait à Florence, un corps de Conservateurs qui, exerçant sur les communautés, & conséquemment sur ces clos, le despotisme économique, gêna les opérations des habitans sans encourager les étrangers à en entreprendre de nouvelles. Du tems de la République, toutes les entreprises de la Maremme se faisoient entre les citoyens de Sienne & ceux de Massara : les premiers fournissoient leurs bestiaux & faisoient les avances; les seconds louoient à ceux-ci leurs fonds & leurs bras; l'abondance des bleds attiroit alors sur cette côte les acheteurs, & les traites continuelles remplissoient les chemins de voitures. Ce systême enrichissoit la Maremme

depuis plusieurs siècles, & la faisoit regarder comme le soutien de la République. Les dérangemens de toute espèce caüsés par la guerre, avoient beaucoup refroidi cette utile association de la ville & de la campagne; mais le tems & l'intérêt de la République auroient pu rétablir l'ancien ordre, si les Conservateurs n'étoient venus s'y opposer.

Les réglemens de ces nouveaux Magistrats, loin de tourner vers l'agriculture, les citoyens déjà découragés par la perte de leur liberté, rompirent entièrement leur ancienne communication avec ceux de Massara. L'acquisition des terres faites par des Siennois peu au fait du labourage, produisit, il est vrai, un peu plus de revenu aux communes, mais ne fit que nuire à la culture des grains. Des fermiers avides, ne songeant qu'à jouir, laissèrent la charrue & prirent la hache: les moissons disparurent, les bois furent détruits, & les paysans moins employés perdirent l'habitude & le goût du travail. A ces causes du dépérissement de l'agriculture, se joignirent les for-

tifications de Grosseto & les durs traitemens qu'essuya cette ville, les corvées des hommes & des animaux, les exactions rigoureuses, la défense d'importer aucune marchandise, & spécialement les étoffes grossières dont s'habilloient les habitans. De plus, l'introduction des troupes dans la Maremme y inspira au peuple du mépris pour les travaux de la campagne, qu'il regardoit comme bien au-dessous de l'honneur de porter un habit d'ordonnance & de tuer des hommes; & cette noble manière de penser produisit nombre de brigands. D'un autre côté, la traite des grains continuellement fermée du côté de la mer, excepté dans certains tems d'une extrême abondance, & encore seulement pour quelques espèces de grains, dégoûtoit les habitans de ces campagnes d'un travail dont il ne leur étoit pas permis de retirer les fruits. Enfin la liberté du commerce & celle de contracter, dont l'Etat de Sienne avoit joui depuis son origine, jusqu'au tems de son assujettissement, étant l'une & l'autre abolies, les citoyens de la capitale & ceux du

pays maritime, dédaignant de s'occuper presque uniquement au profit de Florence, ils renoncèrent entièrement à leurs entreprises & négligèrent les terres. Un avantage inattendu qui résulta de cet abandon, empêcha d'abord d'en sentir les conséquences; les pâturages s'étant beaucoup augmentés, les troupeaux qui s'y multiplièrent en même tems les firent valoir, & les Ministres amorcés par leur rapport, sans calculer les pertes, ne songèrent qu'à étendre cette nouvelle branche d'économie; & deux ordonnances, l'une du 8 mai, l'autre du 21 juillet 1574, concernant le gouvernement économique de la Maremme, ne font presque mention que de l'économie des troupeaux; mais l'obstacle le plus puissant de tous ceux qui s'opposoient à l'amélioration de ce pays, étoit l'abondance des eaux stagnantes, & les maladies qui en étoient la suite. Environné de lacs, & tout rempli de marais, l'air en étoit si insalubre, que les habitans étoient obligés de l'abandonner pendant les chaleurs, pour aller chercher des habitations moins dan-

gereuses. Le lac de Castiglione della Pescaia, qui étoit le plus avancé dans les domaines du Duc, exigeoit de sa part une attention particulière; mais l'amour de la pêche & d'autres considérations fûrent cause qu'il le laissa rendre encore plus mal sain. Ce lac, avant la guerre, étoit divisé en trois parties, dont l'une appartenoit à la ville de Sienne, l'autre aux Piccolomini, seigneurs de Castiglione, & la troisième au seigneur de Piombino. En 1559, la duchesse Eléonore ayant fait l'acquisition de Castiglione, acheta aussi les deux parties du lac qui n'étoient pas dépendantes de cette Seigneurie. Elle afferma ce lac ainsi réuni dans sa propriété, & pour en augmenter le produit, elle y fit faire des ouvrages qui en continrent les eaux & en attirèrent d'autres. Ces ouvrages furent encore augmentés en 1572, à la réquisition des fermiers, ce qui étendit de plus en plus le lac & ses ravages. Un an avant cette augmentation, c'est-à-dire, en 1571, on trouva dans l'Etat de Sienne, par le dénombrement qu'on y fit, cent vingt mille habitans. La

semence de cette année fut de seize mille muids, & le produit de soixante-cinq mille (a).

Côme fut beaucoup plus heureux dans les plaines de Pise. Les fossés creusés pour l'écoulement des eaux, les chaussées, les aqueducs, les moulins faits par ses ordres, le changement des vastes marais en terres fertiles, les routes & les maisons qu'il fit construire, & les facilités qu'il donna aux agriculteurs, transformèrent en un pays vivant & riche ces campagnes auparavant désertes. Côme y avoit attiré de Lucques & de la Lombardie quantité de campagnards; il y avoit acheté beaucoup de terreins, qui étant joints à l'ancien patrimoine de la Maison de Médicis dans ce territoire, formèrent un vaste domaine. Il assistoit personnellement aux travaux, indiquoit les terreins à défricher, les maisons à bâtir; & un surintendant qu'il avoit établi à Pise lui rendoit compte de ce qu'il ne pouvoit pas voir par lui-même. Il fit une multitude d'acquisitions en

(a) Environ quatre pour un, récolte très-foible.

donnant une meilleure direction au cours des rivières & en desséchant des marais. Après avoir ainsi créé le terroir de Pise, il porta son attention sur Campiglia. En 1570 il fit dessécher les marais des environs de cette ville, en détournant la Cornia dans l'étang de Piombino, & il rendit par des fossés multipliés son terroir labourable. Balthasard Lanci dirigea les travaux, & tous les environs eurent ordre d'y contribuer. Tant d'ardeur & d'activité eurent bientôt accru la population & le commerce de Pise. L'ordre de Saint-Etienne, l'arsenal & l'université l'augmentèrent de beaucoup de maisons & de familles. La protection & la facilité y appelèrent le concours des nations. Des Juifs Portugais y avoient été reçus avec privilèges; Côme en 1560 invita des Grecs à s'y établir avec leurs familles; mais le refus que fit Pie IV à ces nouveaux colons, de permettre qu'ils suivissent des rits différens de ceux qui avoient été déterminés par le concile tenu à Florence sous Eugène IV, fut cause en grande partie qu'ils se dispersèrent. Cependant le commerce de Pise n'en

souffrit pas, puisqu'en 1574 il s'y trouva treize maisons de négocians Florentins, neuf de Portugais, & beaucoup d'autres de France, de Sardaigne, de Raguse, de Gênes, & des autres nations les plus commerçantes de l'Europe. Les citoyens de Pise étoient en général bien plus aisés depuis les améliorations faites à leur terroir, depuis que les arts fleurirent chez eux sous la protection de Côme, & depuis que le commerce des grains, établi dans leur ville par ce Prince, y attira l'argent de Lucques & de Gênes. L'échelle de Livourne devenoit de jour en jour plus importante par sa communication avec la mer. Le Duc résolut d'y faire creuser un port considérable, qui fût une des principales places marchandes pour toutes les nations. Pour cet effet, il se rendit lui-même à Livourne avec l'Ammannato, afin d'y faire tracer le plan de ce port, qui devoit se joindre avec le petit déjà existant; & il projetta de barrer la mer par un mur & une digue, tirés depuis la terre jusqu'au phare, & depuis le phare jusqu'à la citadelle vers le nord-ouest. Déjà on avoit commencé

à fonder le mur & à jeter la digue; en coulant à fond, dans un espace de deux cens brasses, des bateaux chargés de pierres; & l'on tailloit sur le bord de la mer les pierres & les rochers destinés à ce grand ouvrage, lorsque la mort du Grand-Duc arrêta les travaux dans le moment où ils étoient poussés avec le plus de chaleur. Comme ce Prince aimoit beaucoup la mer & l'exercice de la pêche, il se plaisoit singulièrement à Livourne, & il l'avoit considérablement agrandie & fortifiée. Il y étoit encore attiré par le voisinage de ses possessions d'Antignano, où il avoit planté des forêts d'orangers, de citroniers, d'oliviers, & où il avoit converti en un beau vignoble un lieu auparavant couvert de ronces & de broussailles. Il contemploit l'heureuse situation de ce port, où il voyoit déjà les diverses nations se rendre avec empressement; il en pressentoit la grandeur future & de quelle utilité il seroit à la Toscane.

Ces grandes entreprises de Côme répondoient à l'état florissant où étoient alors le commerce & les arts dans les pays soumis à sa domination,

depuis ſur-tout que les guerres de l'Eſpagne contre la France & les Pays-Bas, & les déſaſtres de cette Monarchie y fermant ces deux ſources d'agrémens & de richeſſes, avoient rendu comme néceſſaires les manufactures d'Italie. Les principales de ces manufactures, invitées par la ſûreté, la tranquillité, la faveur, s'étoient comme concentrées en Toſcane. A Florence l'art de travailler la laine s'étoit perfectionné au-delà de toute eſpérance. Philippe II & Charles IX ayant permis dans leurs Etats la libre importation des étoffes de laine qui ſe fabriquoient dans cette ville, elle fourniſſoit à cet égard aux beſoins de la France, de l'Eſpagne & de l'Amérique. Le duc Côme veilloit avec la plus grande attention ſur cette importante branche du commerce; & une ordonnance qu'il publia le 11 mai 1562, régloit tout ce qui concernoit la direction de ces manufactures, la fabrication & la vente des étoffes : auſſi le nombre des pièces, qui en 1571 fut porté à près de trente mille, alla-t-il toujours depuis en augmentant. Le 17 janvier 1572, on fit au

Grand-Duc le rapport ſuivant ſur les progrès de ces établiſſemens. « L'an-
» née dernière, les deux villes de Saint-
» Martin & de Garbe ont fabriqué en-
» tr'elles 28492 pièces; & cette an-
» née, ces deux villes en ont donné
» 33212, ce qui fait une différence
» de 4720 pièces; & à raiſon de trente
» ducats pour chaque pièce, le total
» fait la valeur d'environ un million
» d'or. On ſe promet d'en faire encore
» davantage cette année; car les fabri-
» cans ont déjà placé toutes leurs mar-
» chandiſes, Alexandrie & les autres
» villes commerçantes de Turquie
» n'ayant plus rien à craindre de la
» guerre ». En 1575, le produit de ces manufactures alla juſqu'à deux millions d'or; & elles n'étoient pas les ſeules de Toſcane : on y fabriquoit encore de la ſoie, des draps d'or & beaucoup d'autres marchandiſes qui avoient toutes un grand débit, & que l'Amérique ſur-tout recevoit avidement. Cela fut cauſe que beaucoup de Florentins, invités par les grands profits du tranſport, s'adonnèrent à la navigation, & fréquentèrent les ports de l'Amérique & des Indes Orientales,

& particulièrement ceux des colonies Portugaises, où la cour de Lisbonne, à la follicitation du Grand-Duc, leur avoit assuré les meilleurs traitemens. Plusieurs d'entr'eux s'établirent dans le Brésil, à Macao & dans la Chine; & ce furent autant de nouvelles correspondances qui contribuèrent encore à étendre le commerce de la Toscane. Le Grand-Duc l'encourageoit, non-seulement par ses ordonnances & ses secours, mais encore par son exemple. La guerre finie, il reprit son ancien commerce, & spécialement depuis la mort de la Duchesse; car il affranchit alors de toute suggestion, & retira les biens qu'elle avoit eus en Espagne & en Portugal, pour les convertir en marchandises. Il avoit sur-tout deux galions continuellement employés, ou au transport de ses propres effets, ou frétés pour le compte des particuliers. Le commerce qui lui rapportoit le plus étoit celui du sucre, des cuirs & de la jouaillerie. Comme il étoit grand connoisseur dans cette dernière partie, il avoit fait une immense collection de diamans qui formèrent après sa mort, un trésor considérable pour sa famille

& pour la Couronne. Il pourſuivit auſſi ſon ancien commerce de grains en Italie ; il en avoit à Piſe de vaſtes magaſins, dont il tiroit un grand profit dans les tems de diſette. Enfin, l'alun & la guède, qu'il fourniſſoit, non-ſeulement aux artiſtes de Florence, mais à tous ceux d'Italie, continuèrent d'augmenter ſes richeſſes. Le même eſprit qui le portoit à faire ces entrepriſes, l'engageoit encore à favoriſer celles des particuliers, de quelque genre que ce fût. Il leur prêtoit des ſommes & de l'emplacement, leur fourniſſoit tous les moyens de faire leurs opérations, leurs épreuves. Par toutes ces attentions, il ouvrit la porte aux découvertes, fit fleurir les arts qu'il trouva établis en Toſcane, & en introduiſit de nouveaux.

Cet eſprit propagateur des arts avoit paſſé du père au fils par le moyen de l'éducation, & l'exemple l'y avoit fortifié. Parmi les arts que le Grand-Duc fixa chez lui, il y en eut pluſieurs de ceux qui appartiennent au luxe. Il avoit établi à Piſe les ouvrages par le moyen des artiſtes qu'il avoit fait venir de Sicile; & il y attira furtivement de

de Murano, d'autres ouvriers pour établir des manufactures de criſtaux & de glaces. Le prince François, non-ſeulement favoriſoit autant qu'il étoit en lui les progrès de ces arts, mais il s'y exerçoit lui-même dans ſes momens de loiſir. Il avoit pour cela fait préparer un laboratoire, où il s'occupoit de beaucoup de recherches; il y travailloit de ſes mains le criſtal de roche, ayant retrouvé le ſecret de le fondre, & il en faiſoit des vaſes très-élégans. Ce qui lui fit encore plus d'honneur, ce fut d'avoir le premier fait connoître à l'Europe l'art de fabriquer de la porcelaine ſemblable à celle qu'on faiſoit venir d'Orient. Cette découverte avoit été précédée de quelques expériences faites ſur le même objet par Horace Fontana & Camille d'Urbin, & perfectionnées enſuite par un Grec qui avoit voyagé dans les Indes. Il fallut dix ans de travaux pour amener la porcelaine de Florence au degré de fineſſe, de légéreté, de tranſparence de celle d'Orient; mais elle ne put jamais en égaler, ni la blancheur, ni la vivacité des couleurs. Quoi qu'il en ſoit, le Prince en faiſoit lui-même des vaſes

qu'il donnoit à d'autres Princes, comme des ouvrages ſortis de ſes mains. Ce fut lui auſſi qui introduiſit à Florence l'art d'incruſter les pierres dures, & de les rapporter enſemble pour en faire des tables, des fleurs, des figures d'hommes & d'animaux, &c. ayant fait venir pour cela de Rome, en 1568, un jeune François très-verſé dans ce talent, & qui lui avoit été propoſé par le cardinal Ricci de Montepulciano. A ces exercices, le Régent joignoit une paſſion ſingulière pour l'art de monter les pierreries, & pour celui d'en faire de fauſſes qui approchoient beaucoup des vraies (*a*), & il avoit appelé de diverſes endroits des ouvriers capables de lui en donner des leçons. Il ſurpaſſa ſon père dans la connoiſſance de tous ces arts, & dans celle de la chimie. Dans ſon laboratoire, très-bien monté en fourneaux, alambics & autres inſtrumens de cette nature, il

(*a*) Si nous en croyons l'antiquité, Démocrite imitoit les pierres précieuſes au point de faire illuſion aux plus habiles connoiſſeurs. Nos chimiſtes actuels ne ſont pas encore arrivés là. *Note du Trad.*

prenoit beaucoup de plaiſir à compoſer des eſprits, des eſſences, des poiſons & contre-poiſons, des baumes & des huiles médicinales qu'il diſtribuoit enſuite aux gens de ſa maiſon. Son père aſſiſtoit quelquefois à ſes opérations, & l'encourageoit. Le Régent fit un grand nombre de tentatives; & parmi ces découvertes, on peut compter l'invention des bombes, qu'il ne conduiſit cependant pas au point d'éclater à propos. Le Grand-Duc en avoit propoſé l'uſage au roi Philippe & à don Juan d'Autriche : mais les eſſais qu'en firent les Eſpagnols, firent craindre que cette arme ne nuisît plus à ceux qui s'en ſervoient qu'aux ennemis. Au nombre des expériences du prince François, fut celle de l'incubation artificielle des œufs; il la répéta pluſieurs fois en 1571, mais ſans un ſuccès bien marqué. Ce Prince n'aimoit ni la chaſſe, ni aucuns des exercices violens qui plaiſoient tant au Grand-Duc. Son paſſe-tems favori étoit de ſe trouver dans ſon laboratoire au milieu de ſes artiſtes, & d'y opérer avec eux. C'étoit même là qu'il faiſoit venir ſes ſecrétaires & ceux de ſes

Miniſtres qui avoient le plus d'accès auprès de lui; & il y conféroit avec eux ſur les affaires de l'Etat, un ſoufflet ou un pilon à la main. Une paſſion ſi décidée pour les arts de la part de ce Prince, ne pouvoit manquer de les porter au plus haut point de perfection dans la Toſcane, ſur-tout étant ſecondée par la protection ouverte que le Grand-Duc leur accordoit.

On a déjà vu des preuves de l'eſtime que Côme avoit pour les arts; il en donna une nouvelle dans les efforts qu'il fit pour attirer auprès de lui Michel-Ange, ou pour obtenir du moins de ce beau génie, quelques productions qui augmentaſſent les richeſſes de Florence. Après l'avoir conſulté au ſujet de tous les édifices dont il projetoit d'orner cette capitale, il lui avoit écrit pour l'engager à tracer le plan de l'égliſe des Florentins à Rome, à laquelle il avoit promis de contribuer. Lorſqu'il l'eut obtenu, il écrivit à ce grand artiſte la lettre ſuivante, datée du 30 avril 1560. « Louer les » ouvrages qui ſont ſortis de vos » mains, ce ſeroit leur faire tort, puiſ- » qu'il eſt impoſſible d'en parler di-

» gnement. Ainsi, sans tomber dans » cette méprise, je vous dirai seulement que je suis si fort amoureux du plan que vous avez tracé » de notre église, que j'ai la plus » grande impatience de le voir exécuter pour l'honneur & la gloire de » notre ville, & pour l'éternelle mémoire dont vous êtes bien digne. » Songez donc à nous aider à l'exécuter », &c. Le duc Côme saisit depuis toutes les occasions d'honorer Michel-Ange, & d'engager les Florentins qui exerçoient les mêmes arts que ce rare génie, à le prendre pour modèle. Lorsqu'en 1562, ce Prince voulant contribuer à perfectionner les beaux arts dans ses Etats, & à décorer sa patrie de beaucoup de beaux monumens, fonda l'Académie de dessin de Florence, il lui donna Michel-Ange pour père & pour maître. Il en fut lui-même le protecteur ; & il nomma pour son lieutenant dans cette fonction, don Vincent Borghini, supérieur de l'hôpital des Innocens. L'annonce de la prise de possession de ce Lieutenant, faite à Côme par le Vasari, le premier février 1562, mérite

d'être connue. « Hier 31, est-il dit » dans la lettre, l'Académie de dessin » s'assembla dans une salle du chapitre » des Anges; les membres y étoient » au nombre de soixante-dix, & il » s'y trouva aussi une jeunesse florissante, qui, au moyen de cet établissement fait par Votre Excellence, ne » peut manquer de se mettre en état » d'illustrer cette ville. Tous les officiers se rendirent chez le révérend » supérieur de l'Hôpital, & ils le conduisirent au lieu de l'assemblée; là » il fut mis en possession de sa place » par les Consuls, qui le complimentèrent & le déclarèrent revêtu de l'autorité convenable au chef & lieutenant de cette Compagnie. Ils le » prièrent ensuite de montrer son zèle » dans cet emploi, & de faire en sorte » que tant de beaux génies & cette » intéressante jeunesse laissassent des » monumens dignes du public & de » Votre Excellence. Le Supérieur alors » prononça un très-beau discours dans » lequel il fit un superbe éloge de » l'art; ensuite il fit voir combien, » après ce que nous devons à Dieu, » nous sommes redevables à Votre

» Excellence ; & à la fin, il nous ex-
» horta à l'union, au travail, à l'ap-
» plication & à l'obſervance des ré-
» glemens que Votre Excellence nous
» a donnés, ce qui ſe trouva conforme
» aux ſentimens de tout l'auditoire.
» Après ce diſcours, on alla au ſcru-
» tin pour l'aggrégation de ceux qui
» étoient préſens ; ils furent admis tout
» d'une voix ; ils promirent de ſe
» conformer à tous les articles du ré-
» glement, & on les inſcrivit de nou-
» veau. Il reſtoit à nommer les chefs
» de l'Académie. Votre Excellence
» fut propoſée comme Prince & pro-
» tecteur ; ce qui paſſa tout d'une voix.
» Le ſecond chef, que l'on propoſa
» comme père & maître de l'Acadé-
» mie, fut Michel-Ange Bonarroti,
» qui paſſa de même. Comme il étoit
» tard, on ne fit plus aucune propo-
» ſition », &c. Les Académiciens,
enflammés d'une noble émulation, ſe
hâtèrent de produire des ouvrages qui
leur fiſſent honneur & qui leur méri-
taſſent l'eſtime de Côme. Le Vaſari
avoit propoſé au Duc d'élever un
temple que les membres de l'Acadé-
mie orneroient à l'envi de ſtatues &

de tableaux pour faire preuve de leurs talens ; mais ils eurent une occasion plus promte de montrer leur génie & leur zèle pour la gloire des arts fondés sur le dessin, pour celle du père & maître de ces mêmes arts.

Michel-Ange Bonarroti, âgé de quatre-vingt-dix ans, mourut à Rome, le 17 février 1564. Il avoit témoigné de son vivant, qu'il desiroit être enseveli auprès de ses aïeux ; & Côme ambitionnoit de lui ériger un monument à Florence, pour y perpétuer sa mémoire. Le Pape & les Romains vouloient le retenir dans la ville qu'il avoit tant illustrée par ses ouvrages ; mais pour l'emporter en Toscane, il fallut l'enlever furtivement & l'envelopper comme un balot de marchandises. Le Duc avoit ordonné à l'Académie d'employer tout ce qu'elle avoit de génie & d'art à honorer la mémoire d'un homme qui avoit été un des principaux ornemens de la patrie. Quatre des plus renommés peintres & sculpteurs furent choisis pour diriger la pompe funèbre ; & le lieu de la sépulture fut l'église des Médicis, & dans laquelle on ne pouvoit ensevelir so-

lemnellement que les Princes de cette Maiſon & ceux qui lui étoient unis par alliance ou par amitié. Les gardes-du-corps du Duc, les juges de Rote & l'académie de Florence accompagnèrent le convoi. On ne ſauroit exprimer combien ces honneurs, joints à l'extrême réputation de Michel-Ange, inſpirèrent aux artiſtes Florentins le deſir de marcher ſur ſes traces. Ecoutons le Vaſari décrivant cette pompe au Duc, le 14 juillet 1564. « Ce matin 14, ont été faites » les ſunérailles du divin Michel-Ange » Bonarroti, avec un concours ex» traordinaire de peuple : l'égliſe de » S. Laurent étoit auſſi remplie qu'elle » pouvoit l'être, de perſonnes de mar» que, de femmes de qualité, ſoit » de la ville, ſoit de dehors. Cepen» dant tout s'y eſt paſſé dans l'ordre, » par le moyen de la garde qui étoit » aux portes. La compagnie des gen» darmes qui entouroit le catafalque, » a eu ſoin de faire placer les Doc» teurs, la Rote, l'Académie des let» tres & tous les citoyens de marque ; » elle a fait mettre l'Académie de deſ» ſin dans le lieu le plus élevé, le Lieu-

» tenant au milieu des Consuls & de » trois députés, qui étoient Bronzino, » le Vasari; & l'Ammanato s'est placé » vis-à-vis la chaire. Bienvenu ne s'y » est pas trouvé, non plus que San- » gallo, ce qui a donné sujet au pu- » blic de parler. On a traité honora- » blement la parenté de Michel-Ange, » puisqu'on a fait asseoir Léonard Bo- » narroti à côté du Lieutenant; & cet » acte de déférence pour ce vieillard » a été fort applaudi; en un mot, toute » l'Académie étoit moitié à droite & » moitié à gauche du Lieutenant, & le » reste de la compagnie devant elle sur » d'autres bancs. Aux pieds des Aca- » démiciens étoient assis vingt-cinq » élèves qui apprennent tous le dessin; » & il y en a parmi eux qui promet- » tent beaucoup. Tout le monde étoit » dans l'admiration de voir ensemble » quatre-vingts peintres ou sculpteurs; » ce qui montroit l'art dans un état » de richesse & de splendeur où l'on » ne croit pas qu'il eût jamais été ». Le Vasari décrit ensuite les traits historiques & les décorations; puis il ajoute : « Je ne parlerai pas de la » messe ni de la musique dont elle a

» été accompagnée, non plus que de
» l'oraiſon funèbre pleine d'éloquence,
» & prononcée avec beaucoup de feu
» & de nobleſſe par meſſire Benoît
» Varchi : Votre Alteſſe ayant enten-
» du cette oraiſon, il ne me reſte
» rien à ajouter, ſi ce n'eſt que toute
» cette pompe a non-ſeulement rele-
» vé la gloire de Michel-Ange, mais
» encore a inſpiré à chacun de nous
» un vif deſir de mériter une partie
» de ces honneurs, & de le ſuivre de
» loin. Pour moi, Monſeigneur, je
» m'applaudis avec mes maîtres, de
» mon travail & du tems que j'ai
» employé. Je penſe en cela comme
» Votre Excellence, qui, ayant dai-
» gné encourager par ſa préſence &
» par ſes bienfaits, tant d'illuſtres ar-
» tiſtes, a honoré ſa ville & l'Acadé-
» mie, & a montré combien elle eſt
» portée à rendre au mérite ce qui lui
» eſt dû. L'Académie pénétrée de re-
» connoiſſance, & infiniment flattée
» de l'eſtime que vous lui témoi-
» gnez, deſire ardemment de ſe con-
» ſacrer à votre ſervice, & de pou-
» voir mériter au moins en partie,
» les faveurs dont elle eſt comblée.

» De mon côté, désirant de seconder, » autant qu'il est en moi, Votre Excel- » lence dans ses nobles desseins, & » lui voyant faire des choses qui doi- » vent rendre jaloux tous les autres » Princes, je concourrai avec Elle, » selon mon pouvoir, à honorer nos » arts, & j'employerai volontiers à » cette fin, mes bras & ma plume », &c.

Cette Académie devint bientôt célèbre en Italie & dans toute l'Europe, & le Duc y contribua beaucoup en l'employant, soit à diriger les spectacles, soit à construire & à décorer beaucoup de monumens publics. Don Vincent Borghini, que le Prince lui avoit donné pour chef, étoit doué d'une grande intelligence & d'un goût particulier pour ces arts. De plus, il possédoit très-bien l'histoire de son pays, comme le prouvent ses ouvrages; & par conséquent il étoit en état de fournir aux artistes des idées & des sujets de compositions. Ce fut lui qui, conjointement avec Pierre Vettori, imagina les morceaux historiques de la salle ducale, peints par le Vasari. Ce même directeur inspira & aida le génie des artistes à l'occasion des fêtes brillantes & des spectacles

pompeux, qui servirent à solemniser la réception & le mariage de l'archiduchesse Jeanne. Ce fut aussi avec le secours de ses lumières que furent faits les dessins du mausolée destiné à Michel-Ange ; & son zèle ardent pour les beaux arts ne contribua pas peu à soutenir l'inclination que Côme avoit pour leurs progrès. Le Vasari, dans les vies de ces Académiciens, décrit fort au long leurs ouvrages, les spectacles & les fêtes qu'ils décorèrent. L'ardeur de Borghini à inspirer à chacun d'eux le goût de la perfection & le desir de la gloire ; enfin la réputation & l'estime universelle que mérita ce corps, en firent comme un tribunal général des arts, au jugement duquel on soumettoit tous les dessins des édifices à élever & les ouvrages des artistes en cas de concours. Le roi Philippe entr'autres consulta cette Académie par le cardinal Granvelle, sur le bâtiment & les jardins du monastère de Saint-Laurent qu'il alloit faire ajouter à l'Escurial. Une partie de cette gloire rejaillissoit sur Côme, tant à cause de la protection qu'il accordoit à l'Académie, que par l'intelligence & le goût qu'il montroit pour

les arts qu'elle professoit, par la familiarité dont il usoit envers les artistes, & par la chaleur avec laquelle il louoit leurs talens & leurs ouvrages. Il contribua même à étendre les limites de ces arts par une invention. Ses expériences chimiques lui firent trouver une trempe qui donnoit à l'acier la dureté nécessaire pour graver le porphire. Cette découverte devint bientôt si célèbre, que tout le monde voulut avoir de ces gravures, & le Duc se plaisoit lui-même à en faire des présens. Le cardinal Granvelle, qui en reçut une, l'en remercioit en ces termes le 18 février 1568. « On » vient de m'apporter la vierge gravée » sur le porphire, qu'il a plu à Votre » Excellence de m'envoyer ; je la » regarde comme un ouvrage rare à » cause de la dureté de la pierre, que » les anciens eux-mêmes avoient bien » de la peine à graver. Cet art des » anciens ayant été perdu, il s'est re- » trouvé plus parfait dans les mains » de Votre Excellence ; phénomène » qui n'est point nouveau dans sa Mai- » son, où il est comme héréditaire » d'animer par la protection & par

» l'exemple des génies capables de faire
» renaître les ſciences & les arts », &c.
Côme animé par cet eſprit & par l'amour de la gloire, entreprit d'orner ſa patrie par la magnificence des édifices, & de l'enrichir des plus beaux ouvrages de peinture & de ſculpture. La paix qu'il avoit aſſurée à ſes Etats, & le bon ordre qu'il avoit mis dans ſes finances lui en facilitoient les moyens. Outre les grandes réparations qu'il fit faire au palais ducal & à celui des Pitti, l'embelliſſement du jardin des Boboli, le palais des Magiſtrats, & le magnifique & élégant pont de la Trinité ſur l'Arno, ce Prince fit conſtruire ou agrandir pluſieurs maiſons de plaiſance à la Petraia & à Carreto; il bâtit à Piſe l'égliſe & la maiſon de l'ordre de Saint-Etienne; il éleva de nouveaux châteaux & fortereſſes, & il répandit dans ſes Etats ce goût d'embellir les villes & les campagnes. Les arts s'animèrent donc toujours de plus en plus, & le grand exercice contribuant beaucoup à les perfectionner, l'école de Florence parvint à un point d'habileté qui la rendit pour long-tems fameuſe en Europe.

Le Duc voulut tranſmettre le même génie à ſon fils; dans cette intention il lui fit apprendre le deſſin, ſous Bernard Bontalenti, excellent architecte, ingénieur, mathématicien & peintre en miniatures. Ses fréquens entretiens avec le Prince, ſon eſprit inventif, ſon activité lui en méritèrent bientôt la confiance & la familiarité; de ſorte qu'il le dirigea dans la plupart des expériences de ſon laboratoire, mais particuliérement dans la fabrication des criſtaux & de la porcelaine. Lorſqu'en 1569, le Régent, à l'imitation de ſon père, ſe fit bâtir une maiſon de plaiſance pour l'été ſur le mont Mugello, Bontalenti en fut l'architecte, & il éleva un édifice qui égala tout ce qu'il y avoit de plus beau en ce genre en Italie, ou plutôt, qui rappela les anciennes délices de Tivoli. Jean Bologne trouva auſſi un protecteur dans le prince François, qui lui fournit les moyens d'exercer ſes talens & de ſe placer à côté des ſculpteurs les plus illuſtres. Le Régent commença par l'envoyer à Rome, afin qu'il s'y perfectionnât & s'y fît connoître; & voici comme le Vaſari rendit

compte à ce Prince, le 25 janvier 1572, de la manière dont il l'avoit produit à Rome. « Votre Altesse ap-
» prendra de la bouche de maître
» Jean Bologne, que j'ai déjà esquissé
» pour elle des tableaux qui doivent
» représenter la victoire remportée sur
» les Turcs, & que j'ai montrés à mon
» ami. Elle saura aussi que l'ayant
» conduit aux pieds de Sa Sainteté,
» je l'ai présenté comme créature de
» Votre Altesse, & un des plus grands
» sculpteurs. Il a déjà fait les bustes
» de la moitié de Rome, ce qui lui
» donnera de grandes avances pour les
» ouvrages qu'il doit entreprendre.
» Enfin il n'a pas perdu son tems, &
» il va, tout joyeux, se remettre au
» service de Votre Altesse. Pour moi,
» je suis ici tout occupé des nombreux
» ouvrages que Monseigneur m'a com-
» mandés », &c. Cette conformité de goût entre le père & le fils, fixa en Toscane le siècle des beaux arts. Tout le monde y prenoit plaisir à voir ces deux Princes se piquer à l'envi d'orner la ville d'édifices, de statues & de tableaux; d'élever des colonnes antiques; de faire sortir de terre de su-

perbes morceaux depuis long-tems enfouis, & de rivaliser avec Rome. Cette recherche des antiquités qui augmentoit & perfectionnoit leur goût pour les arts, ne se renfermoit pas dans les bornes de la Toscane; mais elle s'étendoit dans tous les pays. Le Duc & son fils entretenoient à Venise des correspondances avec des marchands Grecs & avec des Juifs, pour acquérir d'eux les médailles & autres monumens anciens qui venoient du Levant. En 1561, Côme acquit d'un Juif de Venise une grande quantité de médailles; & il convint avec lui, qu'il lui payeroit celles d'or & d'argent à raison du double de leur poids, à condition qu'il auroit par-dessus le marché celles de bronze. Les deux Princes étoient pareillement en relation avec tous les antiquaires d'Italie, & particulièrement de Rome, où les Cardinaux amis du Duc, & tous ceux qui avoient reçu de lui quelque grace, disputoient entr'eux à qui lui feroit présent de plus de morceaux antiques. Les pontifes Pie IV & Pie V l'enrichirent eux-mêmes de statues & de colonnes, & lui facilitèrent encore les

moyens d'en acquérir des particuliers. L'usage des musées, où l'on rangeoit par ordre de pareils morceaux, avoit déjà commencé à s'établir en Italie; mais l'exemple de Côme l'y accrédita encore davantage; & bientôt il s'y répandit par-tout. Le cardinal Farnèse se distinguoit plus que tout autre à cet égard; & sa collection entroit en concurrence avec celle de Côme.

Tous ces différens goûts qu'on a vus dans le Duc, n'en formoient qu'un seul; c'étoit celui de tout ce qui est beau ou utile & en même-tems rare. Il embrassa aussi la botanique; & Côme fut le premier qui fit venir en Italie une quantité notable de plantes médicinales d'Amérique. On en cultiva par ses ordres dans la Toscane, autant qu'on en put avoir; & on y naturalisa toutes celles qui s'accommodèrent de ce climat. Il avoit donné à Cisalpin la direction du jardin botanique de Pise; & ce jardin devint si riche en plantes étrangères, qu'il en fournissoit toute l'Italie. En 1570, Pie V, qui avoit pris de Côme le goût des simples, voulant en former un jardin au Belvédère, envoya son médecin Mer-

cati en Toscane, pour en faire un choix avec Cisalpin. Outre ce botaniste, le Duc en avoit plusieurs autres qu'il envoyoit herboriser jusqu'en Sicile. Il fit aussi venir des semences & plusieurs nouveaux fruits du Levant; & il en enrichit ses jardins & ses vergers des fauxbourgs. Il ne négligea pas même d'envoyer prendre dans des pays éloignés, ces plantes qu'on y employe à l'ornement des allées & des jardins, pour rendre plus piquans les charmes & les embellissemens que le prince François faisoit préparer à son château de Pratolino. La reine Catherine de France & l'empereur Maximilien voulurent avoir part à ces nouveaux trésors de Côme; & le roi Philippe, en 1564, faisant travailler à son jardin d'Aranjuez, lui fit demander par Chappino Vitelli, une quantité de plantes & de fruits qui manquoient à l'Espagne. Ce fut ainsi que le Duc enrichissoit son Etat & contribuoit au bien général. Il se plaisoit encore à rassembler des animaux rares qu'il faisoit venir d'Afrique & d'Amérique; mais le goût qui honora le plus son jugement, fut celui qu'il

montra pour augmenter & pour mettre en ordre les manuſcrits de l'ancienne bibliothéque de Médicis. L'Ammanato ayant achevé en 1562 le bâtiment de S. Laurent, commencé par Michel-Ange, & deſtiné à cette bibliothéque, le Duc ſongea auſſitôt à la retirer du déſordre où elle étoit depuis ſon tranſport de Rome à Florence. Il commença par faire relier proprement tous les manuſcrits, & il chargea des ſavans de veiller à ce travail, voulant faire ſéparer les écrits diſparates qu'on avoit ſouvent joints enſemble dans ûn même volume, & réunir les matières analogues. Cette fameuſe bibliothéque avoit ſouffert quelque perte par divers accidens. Pour les réparer avec avantage, & augmenter encore la renommée dont elle jouiſſoit, le Duc, en 1564, chargea Pietro Vettori de négocier pour lui l'acquiſition d'une autre bibliothéque très-conſidérable appartenante au cardinal de Carpi. Ce Cardinal avoit la réputation d'un homme inſtruit; & tant qu'il vécut, il prodigua ſes revenus avec une ſorte de fureur, pour acquérir manuſcrits, ſtatues & mé-

dailles. Le prix de cette bibliothéque étoit encore augmenté par la collection qu'elle contenoit des ouvrages d'Albert de Carpi, père du Cardinal, philosophe & savant très-estimé en Italie. En 1569, le Duc fit acheter à Venise beaucoup de manuscrits d'Antoine Eparque (*a*), Grec; & quantité d'abbayes de Toscane, pour seconder le goût du Prince, lui offrirent d'elles-mêmes tout ce qu'elles avoient de plus rare en ce genre. Un passage du président de Thou montre à quel point alloit la passion de Côme pour ces monumens. Cet historien rapporte (*De vitâ suâ*, *lib.* 1,) que Cujas ayant vu l'édition des Pandectes par Torello, & espérant de faire quelque nouvelle découverte dans l'original, fit prier Côme par Philibert, duc de Savoie, & par la duchesse de Savoie, Marguerite de France, de le lui prêter pour quelque tems. Philibert & Marguerite se rendoient cautions de ce manuscrit, promettant

(*a*) J'ai lu plusieurs superbes manuscrits grecs de cet Eparque, dans la bibliothéque du Roi. *Note du Trad.*

qu'il feroit rendu exactement & dans le même état au bout du tems marqué ; cependant tout ce qu'ils purent obtenir de Côme, fut qu'il offrit à Cujas, s'il vouloit se transporter à Florence, de lui laisser lire tant qu'il voudroit, le manuscrit dans la bibliothéque, & de l'obliger en toute autre chose.

Tant d'attentions & de soins en faveur des arts & des lettres, contribuèrent beaucoup à répandre en tout lieu la gloire de Côme. Il manqua cependant à remplir, sur un point, l'attente du public. Pendant qu'il s'attachoit si fort à augmenter & à rendre unique ce dépôt des connoissances humaines, l'art de l'imprimerie, dont il avoit tant favorisé les progrès dans d'autres tems, languissoit alors dans la plus grande humiliation. Le fatal index de Paul IV, quoique modéré par le Duc, avoit porté à cet art & au commerce de la librairie, un coup funeste; & le doux pontificat de Pie IV ne fut pas capable de guérir la plaie qu'ils avoient reçue : car tout le monde étant, sous lui, dans l'attente des décisions du concile, personne n'osoit

s'engager dans aucune entreprise de cette nature ; & l'imprimerie avilie dans presque toute l'Europe, s'étoit concentrée toute entière dans la Suisse & dans les villes libres d'Allemagne. Le pontificat dur de Pie V lui ôta tout moyen de se rétablir en Italie. A Florence, Torrentino avoit profité de l'invitation qui lui avoit été faite par le duc de Savoie, de se réfugier dans les Etats de ce Prince. Mais les *Juntes* & les autres imprimeurs & libraires de la même ville, étoient restés à la discrétion d'un moine Inquisiteur, qui chaque jour imaginoit quelque nouveau moyen de les ruiner. Le concile de Trente qu'on y avoit reçu, ayant approuvé l'index, l'Inquisiteur fut en pleine possession de vexer par des visites, citations & procès, tout ce qui tenoit à la librairie ; & il vouloit même faire observer à la rigueur cet index, qui avoit été un peu adouci par le concile. Ce Moine abusa de la déférence du gouvernement de Toscane envers Pie V, au point qu'en 1570, il osa demander qu'il fût enjoint aux libraires de lui donner une note de tous leurs livres, & de vendre

dre ſeulement ceux qu'il approuveroit. La réclamation faite par les Juntes au ſujet d'une demande ſi indiſcrète, montre clairement l'oppreſſion où étoit alors cet art. « Si l'Inquiſiteur, diſent-ils, obtient ce qu'il » prétend contre nous, il eſt aiſé de » prévoir notre ruine & celle de cette » malheureuſe profeſſion de libraire. » Il n'eſt pas convenable que nous » donnions un état de nos livres pour » pluſieurs raiſons, mais ſur-tout à » cauſe du crédit, puiſque par ce » moyen on pourroit calculer juſqu'à » notre dernier ſol. Et certainement » par le paſſé, tous ces Meſſieurs ont » aſſez vu & revu nos boutiques & » les livres qui nous viennent, furetant par-tout pour enlever ce qu'ils » jugent à propos. De plus, il pourroit s'y trouver pluſieurs livres que » nous avons acquis en vertu du dernier » index fait par le concile, qui, ſuivant » le ſecond que l'Inquiſiteur veut faire » obſerver, ſeroient prohibés, ce qui » acheveroit notre ruine & celle des » lettres, puiſqu'en effet nous nous » ſommes pourvus d'après le ſecond index, comme il étoit bien permis.

» Que si nos livres, tantôt bons, tantôt
» mauvais, suivant qu'il plait à l'In-
» quisiteur, peuvent être pris par lui
» sans payer, tandis qu'ils nous coûtent
» tant d'argent avancé, tant d'intérêts,
» tant de peines & de tems, à nous
» qui travaillons non-seulement pour
» notre profit & notre honneur, mais
» encore pour l'avantage public, nous
» pouvons bien fermer nos bouti-
» ques. A la bonne heure s'il veut nous
» rendre nos avances, nous lui don-
» nerons nos boutiques & nos maga-
» sins avec perte de dix & de quinze
» pour cent, & nous lui abandonne-
» rons ce commerce, afin qu'il arrange
» la librairie & les lettres comme il
» voudra; il n'y a déjà pas mal réussi,
» puisqu'il n'y a plus ici que les gens
» fort embarrassés de leur personne qui
» étudient, tant on y voit avilir une
» profession si belle, si noble, si avan-
» tageuse, à la considérer en elle-même,
» & comme elle l'est en effet dans tous
» les lieux où elle est favorisée, aidée
» & privilégiée. Nous pouvons assurer
» Votre Seigneurie, qu'il ne se trouve
» plus aujourd'hui dans ces pays, le
» moindre courtaud de boutique à

» qui l'on puisse enseigner à lire; & » qu'on ne voit plus dans nos écoles que » de pauvres petits malheureux », &c. Le gouvernement mit des bornes au zèle de l'Inquisiteur; mais ses défenses ne furent point capables de rétablir l'imprimerie, & il fallut que le Régent lui obtînt de Rome la permission de l'alimenter un peu avec des bréviaires. Malgré ces difficultés & les cris des libraires, les lettres ne laissèrent pas de fleurir en Toscane sous la protection de Côme, secondée par le soin que prenoit l'académie de Florence d'entretenir l'émulation parmi ceux qui les professoient.

Le Duc, comme on a vu dans le cours de sa vie, ne cessa jamais, dans les tems même les plus difficiles, de favoriser la littérature. Il s'y attacha plus encore lorsqu'il eut assuré la paix à ses Etats, & laissé à son fils le fardeau du gouvernement. Ce fut alors qu'il se livra dans le repos à la société des gens instruits, & qu'ils lui communiquèrent par la conversation, les lumières qu'ils avoient acquises dans le silence. L'éducation de ce Prince avoit été négligée sur ce point, & il

n'avoit pas un grand fond de savoir; mais son esprit & ses talens naturels lui faisoient sentir tout le mérite des lettres, & goûter l'entretien de ceux qui les cultivoient. Il avoit choisi pour son étude particulière, celle de l'Histoire, comme la plus convenable à un Prince, & son historien favori étoit Guichardin. Ce goût, cette préférence pour l'histoire, joints au desir ardent qu'il avoit de faire parvenir avec éclat son nom à la postérité, furent cause qu'il eut à son service plus d'historiographes que Charles-Quint & François I. D'abord il eut Jove, Domenichi & Varchi. Après ces écrivains, Jean-Baptiste Adriani fut choisi pour remplir cet objet. Le Duc n'en resta pas là; il donna en 1570, le même titre avec de forts appointemens, à Scipion Ammirati de Lecce. Cette passion connue de Côme produisit encore une foule d'autres histoires dont la Toscane fut inondée dans ces tems. Ce Prince aimoit beaucoup la langue de son pays: dans le dessein de la perfectionner, non content d'avoir établi l'académie de Florence, il encouragea les littérateurs par les récompenses qu'il

leur accorda, & les engagea ſur-tout à traduire les auteurs claſſiques, Grecs & Latins. Auſſi ces traductions ſe multiplièrent-elles beaucoup alors en Toſcane, au grand avantage de la langue, qui leur doit en grande partie ſa ſplendeur & ſa richeſſe. Côme eut encore attention à procurer des éditions nouvelles des Auteurs Toſcans, plus élégantes & plus correctes que les précédentes, & il fut très-ſenſible aux obſtacles qui l'empêchèrent de faire réimprimer Bocace; mais les indécences quelquefois groſſières de cet Auteur, ne permirent pas de l'exemter de la proſcription, lorſqu'on modéra l'index de Paul IV. Le Duc, en 1562, pendant la tenue du concile, voulut engager les examinateurs de l'index, à gliſſer ſur le Décaméron, à cauſe de ſa diction pure & de ſon élégance, & il fit plaider la cauſe de cet ouvrage par le cardinal de Mantoue : néanmoins, tout ce qu'il put obtenir, ce fut qu'on permît de faire corriger le Décaméron, pour le ſoumettre de nouveau à la cenſure. Sous Pie V, il s'éleva de nouvelles difficultés, qui eurent pour objet les corrections faites à Florence.

Le Pape vouloit que l'ouvrage fût imprimé à Rome, conformément au décret rendu concernant tous les livres sujets à correction. Enfin, Côme l'emporta, & le Décaméron prétendu corrigé par les Académiciens de Florence, fut imprimé avec approbation par les Juntes. Le Duc, toujours zélé pour la pureté de sa langue, écrivit le 2 janvier 1572, au consul de l'Académie, ce qui suit : « A la réception de cette lettre, vous direz de » ma part à Baccio Barbadori, Bernard Davanzati, Vincent Alecmanni, & à Jean-Baptiste Cini, qu'ils » rédigent incessamment & avec toute » la précision & la clarté possibles, » les règles de la langue Toscane, » dont la pureté me paroît s'altérer » de plus en plus ; ce qui n'est pas » bien glorieux pour nous. Ils communiqueront à mesure au prieur » des Innocens & à Jean-Baptiste » Adriani ce qu'ils feront ; & ils leur » diront que telle est notre volonté. » Portez-vous bien », &c. Côme ne négligea pas de favoriser aussi l'étude des sciences. Il eut soin de faire donner les chaires de l'université de

Piſe à des ſujets renommés, capables d'attirer un grand nombre de diſciples qui répandiſſent enſuite dans beaucoup de pays, les connoiſſances puiſées à cette ſource. Il donna l'exemple aux citoyens de faire inſtruire dans les lettres leurs enfans. Son aîné apprit le latin & le grec de Pierre Vettori, & le cardinal Ferdinand étudia ces langues ſous Pierre de Barga. Enfin le régne de ce Prince devint à jamais mémorable par les viciſſitudes critiques auxquelles la Toſcane fut alors expoſée, viciſſitudes qui n'empêchèrent pas qu'elle parvint à un point de grandeur & de gloire qui fit l'admiration & l'envie de toute l'Italie.

Fin du Tome troiſième.



